

Sixième rapport national du Canada à la Convention sur la diversité biologique des Nations Unies

Ébauche pour approbation
Octobre 2018

Remarque : La table des matières de cette ébauche pour approbation a été préparée seulement pour faciliter l'examen et ne sera pas incluse dans la présentation officielle.

Table des matières

Table des matières.....	2
Partie I. Informations sur les objectifs poursuivis au niveau national	5
Objectif 1 du Canada	6
Objectif 2 du Canada	8
Objectif 3 du Canada	11
Objectif 4 du Canada	13
Objectif 5 du Canada	15
Objectif 6 du Canada	17
Objectif 7 du Canada	19
Objectif 8 du Canada	21
Objectif 9 du Canada	23
Objectif 10 du Canada	25
Objectif 11 du Canada	27
Objectif 12 du Canada	30
Objectif 13 du Canada	32
Objectif 14 du Canada	34
Objectif 15 du Canada	36
Objectif 16 du Canada	38
Objectif 17 du Canada	40
Objectif 18 du Canada	43
Objectif 19 du Canada	45
Partie II. Mesures de mise en œuvre qui ont été prises, évaluation de leur efficacité, obstacles et besoins scientifiques et techniques connexes pour pouvoir atteindre les objectifs nationaux	47
Le patrimoine naturel du Canada.....	48
Vers l'atteinte de l'objectif 1 du Canada	50
Situation générale des espèces au Canada	59
Plan de gestion nord-américain de la sauvagine	61
Sensibilisation et renforcement des capacités pour répondre aux préoccupations en matière de biodiversité à l'échelle locale.....	65
Vers l'atteinte de l'objectif 5 du Canada	68
Recherche sur la forêt : ce que nous savons sur la forêt boréale du Canada.....	73
Activités de sensibilisation et d'intendance aux fins de création ou d'amélioration d'habitat sur les terres agricoles	76
Recherche scientifique sur l'aquaculture	80

Cadre pour la pêche durable	82
Mise en œuvre de l'Accord Canada-États-Unis relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs (AQEGL)	84
Renforcement de la collaboration et de la gouvernance nationales relativement à la prévention et à la gestion ciblant les espèces exotiques envahissantes	89
Programmes de Gardiens autochtones	91
Atlas de la biodiversité de l'Ontario : détermination des zones de grande valeur pour la biodiversité.....	94
Initiative sur les biens naturels dans les municipalités.....	98
Boîte à outils des services écosystémiques	101
Évolution de la comptabilité des écosystèmes au Canada	104
Éducation, sensibilisation et participation du public à la conservation de la biodiversité	106
Partie III. Évaluation des progrès vers l'atteinte de chaque objectif national.....	110
Évaluation des progrès vers l'atteinte de l'objectif 1 du Canada.....	111
Évaluation des progrès vers l'atteinte de l'objectif 2 du Canada.....	115
Évaluation des progrès vers l'atteinte de l'objectif 3 du Canada.....	120
Évaluation des progrès vers l'atteinte de l'objectif 4 du Canada.....	125
Évaluation des progrès vers l'atteinte de l'objectif 5 du Canada.....	128
Évaluation des progrès vers l'atteinte de l'objectif 6 du Canada.....	142
Évaluation des progrès accomplis vers l'atteinte de l'objectif 7 du Canada.....	152
Évaluation des progrès vers l'atteinte de l'objectif 8 du Canada.....	155
Évaluation des progrès vers l'atteinte de l'objectif 9 du Canada.....	159
Évaluation des progrès vers l'atteinte de l'objectif 10 du Canada.....	162
Évaluation des progrès vers l'atteinte de l'objectif 11 du Canada.....	167
Évaluation des progrès vers l'atteinte de l'objectif 12 du Canada.....	175
Évaluation des progrès vers l'atteinte de l'objectif 13 du Canada.....	180
Évaluation des progrès vers l'atteinte de l'objectif 14 du Canada.....	182
Évaluation des progrès vers l'atteinte de l'objectif 15 du Canada.....	188
Évaluation des progrès vers l'atteinte de l'objectif 16 du Canada.....	194
Évaluation des progrès vers l'atteinte de l'objectif 17 du Canada.....	198
Évaluation des progrès vers l'atteinte de l'objectif 18 du Canada.....	202
Évaluation des progrès vers l'atteinte de l'objectif 19 du Canada.....	205
Partie IV. Description de la contribution nationale à la réalisation de chaque objectif d'Aichi pour la biodiversité mondiale.....	209
Objectif 1 d'Aichi	209
Objectif 2 d'Aichi	212

Objectif 3 d'Aichi	214
Objectif 4 d'Aichi	218
Objectif 5 d'Aichi	221
Objectif 6 d'Aichi	224
Objectif 7 d'Aichi	226
Objectif 8 d'Aichi	231
Objectif 9 d'Aichi	232
Objectif 10 d'Aichi	235
Objectif 11 d'Aichi	235
Objectif 12 d'Aichi	237
Objectif 13 d'Aichi	239
Objectif 14 d'Aichi	243
Objectif 15 d'Aichi	245
Objectif 16 d'Aichi	246
Objectif 17 d'Aichi	247
Objectif 18 d'Aichi	248
Objectif 19 d'Aichi	249
Objectif 20 d'Aichi	250
Programme de développement durable à l'horizon 2030	251
Partie V. Description de la contribution nationale à la réalisation des objectifs de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes.....	253
Remarque : Cette partie est remplie par le centre national de liaison canadienne sur la SMCP : le chef scientifique des Jardins botaniques royaux à Burlington, en Ontario.....	253
Partie VI. Informations supplémentaires sur la contribution des peuples autochtones et des communautés locales	273

Partie I. Informations sur les objectifs poursuivis au niveau national

Remarque : Cette partie contient une description générale des objectifs décrits dans les *Buts et objectifs canadiens pour la biodiversité d'ici 2020*. Elle reflète l'intention de chaque objectif au moment de leur élaboration en 2014-2015. Cette partie jette les bases de l'évaluation des progrès présentée aux parties suivantes.

Objectif 1 du Canada. D'ici 2020, au moins 17 % des zones terrestres et d'eaux intérieures et 10 % des zones côtières et marines sont conservées par l'entremise de réseaux d'aires protégées, et d'autres mesures efficaces de conservation dans des superficies clairement définies.

Fondement de cet objectif national

Les espaces naturels du Canada sont une composante vitale de la culture, du patrimoine, de l'économie et de l'avenir du pays. En outre, ils ont aussi une grande importance à l'échelle mondiale. Les forêts, les milieux humides, les prairies, la toundra et les océans offrent des services écosystémiques essentiels qui soutiennent la vie et le bien-être des humains de nombreuses façons, notamment en maintenant d'importants liens culturels et spirituels avec la nature. Le Canada possède environ 30 % de la forêt boréale mondiale, 20 % des ressources en eau douce de la planète, la ligne de côte la plus longue du monde et un des territoires marins les plus vastes du monde. Les aires naturelles du Canada comptent l'habitat essentiel des espèces en péril, tant sur terre qu'en mer, des milliers de lacs et de rivières offrant eau potable et énergie, et des forêts et des terres humides qui emmagasinent les gaz à effet de serre, produisent de l'oxygène et régularisent les inondations.

La protection des aires naturelles contre la dégradation est l'un des principaux moyens de conserver la biodiversité et est essentielle au maintien des services écosystémiques offerts par ces aires. Les aires protégées et conservées du Canada sont un patrimoine vivant pour les générations futures de Canadiens. Par exemple, différents types d'aires protégées et conservées permettent aux gens de se sensibiliser à la nature et d'en apprendre davantage sur celle-ci ou de protéger les sites d'importance culturelle. Au fil des ans, le Canada a réalisé d'importants progrès en créant des parcs nationaux, provinciaux et municipaux ainsi que de nombreux autres types d'aires de conservation qui appuient le rôle de conservation de la nature joué par les aires protégées. Des progrès ont également été réalisés au cours de la dernière décennie, notamment en ce qui concerne la conservation des zones terrestres et des eaux intérieures; un nombre accru de mesures, soutenues par un financement supplémentaire dédié à la nature, favorisera l'atteinte de cet objectif.

Niveau d'application

- Régional/multilatéral
- National/fédéral
- Infranational – provinces, territoires, municipalités

Principaux objectifs d'Aichi pour la biodiversité correspondants

- 1 6 11 16
- 2 7 12 17
- 3 8 13 18
- 4 9 14 19
- 5 10 15 20

Autres informations pertinentes sur le processus d'élaboration et d'adoption de l'objectif national

Les *Buts et objectifs canadiens pour la biodiversité d'ici 2020* ont été élaborés en collaboration par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux et les organisations autochtones nationales; ils ont été

examinés et commentés par divers groupes d'intervenants, dont des secteurs de l'industrie, le milieu universitaire et des organisations non gouvernementales de l'environnement. Il s'agit d'objectifs non contraignants inspirés des objectifs mondiaux d'Aichi, qui s'adressent non seulement aux gouvernements, mais à tous les secteurs de la société canadienne, y compris l'industrie et les particuliers. Les gouvernements provinciaux et territoriaux reconnaissent l'importance de la participation des peuples autochtones, y compris des femmes inuites, métisses et des Premières Nations, au processus décisionnel concernant les aires protégées sur leurs terres, et reconnaissent et appuient les droits, les responsabilités, les pouvoirs et les priorités autochtones en matière de conservation. Dans la mesure du possible, les objectifs nationaux et leurs indicateurs ont été harmonisés avec les Indicateurs canadiens de la durabilité de l'environnement, qui comprennent un mécanisme de production de rapports solide et bien établi pour suivre les tendances au fil du temps. Les objectifs canadiens pour la biodiversité ont été approuvés par les ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux responsables de la conservation, des espèces sauvages et de la biodiversité, et ils ont été annoncés officiellement en février 2015. Les démarches pour atteindre l'objectif 1 sont décrites aux parties II et III du présent rapport.

Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents

- Buts et objectifs canadiens pour la biodiversité d'ici 2020 : <http://biodivcanada.ca/default.asp?lang=Fr&n=9B5793F6-1>
 - En route vers l'objectif 1 du Canada : <http://www.conservation2020canada.ca/home/>
 - Réalisation des objectifs de conservation marine du Canada : <http://www.dfo-mpo.gc.ca/oceans/conservation/plan-fra.html>
 - Indicateurs canadiens de durabilité de l'environnement, Aires conservées au Canada : <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/indicateurs-environnementaux/aires-conservees.html>
 - Stratégie fédérale de développement durable pour le Canada, Terres et forêts gérées de façon durable : http://www.fds-sfdd.ca/index_fr.html#/fr/detail/all/goal:G08_fr
 - Stratégie fédérale de développement durable pour le Canada, Côtes et océans sains : http://www.fds-sfdd.ca/index_fr.html#/fr/detail/all/goal:G06_fr
-

Objectif 2 du Canada. D'ici 2020, les espèces qui sont en sécurité demeurent en sécurité, et les populations d'espèces en péril inscrites dans le cadre des lois fédérales affichent des tendances qui correspondent aux programmes de rétablissement et aux plans de gestion.

Fondement de cet objectif national

Le Canada abrite une variété unique de plantes et d'animaux. Ces espèces ne représentent pas uniquement l'énorme biodiversité canadienne : elles font aussi partie intégrante du patrimoine naturel et culturel de tous les Canadiens, en particulier des peuples autochtones. Chaque espèce joue un rôle clé dans le maintien de la santé globale des écosystèmes puisque des populations d'espèces indigènes en santé sont essentielles à la préservation de la biodiversité canadienne et des avantages qu'elle procure. Cependant, le bien-être de certaines de ces espèces est menacé.

En 1995, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux du Canada ont adopté la Stratégie canadienne de la biodiversité comme stratégie et plan d'action national pour la biodiversité (SPANB) en réponse aux exigences de la CDB. Cette initiative a mené à l'Accord pour la protection des espèces en péril, en vertu duquel les ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux se sont engagés à désigner les espèces en péril, à protéger leur habitat et à élaborer des programmes de rétablissement, de même qu'à élaborer des lois, des règlements, des politiques et des programmes complémentaires pour y parvenir. En 2002, la *Loi sur les espèces en péril*, une loi fédérale, a été adoptée. Cette loi reconnaît le rôle essentiel joué par les peuples autochtones du Canada dans la conservation des espèces sauvages. Elle prévoit, entre autres, la création du Conseil autochtone national sur les espèces en péril.

Le Canada abrite environ 80 000 espèces différentes et, pour maintenir la biodiversité, il faut s'assurer que les espèces qui sont en sécurité le demeurent puisque la perte d'une espèce équivaut à une perte de biodiversité. Au Canada, plus de 500 espèces figurent sur la liste des espèces en péril de la loi fédérale, principalement à cause de la perte et de la dégradation d'habitat, de la compétition avec les espèces exotiques envahissantes, et des changements environnementaux attribuables aux changements climatiques et à la pollution. Lorsqu'une plante ou un animal est déclaré en péril en vertu de la loi fédérale, il faut préparer un programme de rétablissement ou un plan de gestion. Des efforts concertés des gouvernements fédéral, municipaux, provinciaux et territoriaux s'avèrent essentiels pour améliorer la situation de ces espèces et atteindre les objectifs énoncés dans les programmes de rétablissement.

Niveau d'application

- Régional/multilatéral
- National/fédéral
- Infranational – les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont leurs propres politiques et travaillent ensemble

Principaux objectifs d'Aichi pour la biodiversité correspondants

- 1 6 11 16
- 2 7 12 17
- 3 8 13 18
- 4 9 14 19
- 5 10 15 20

Autres informations pertinentes sur le processus d'élaboration et d'adoption de l'objectif national

Les *Buts et objectifs canadiens pour la biodiversité d'ici 2020* ont été élaborés en collaboration par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux et les organisations autochtones nationales; ils ont été examinés par divers groupes d'intervenants, dont des secteurs de l'industrie, le milieu universitaire et des organisations non gouvernementales de l'environnement, qui ont également fait part de leurs commentaires. Il s'agit d'objectifs non contraignants inspirés des objectifs mondiaux d'Aichi, qui s'adressent non seulement aux gouvernements, mais à tous les secteurs de la société canadienne, y compris l'industrie et les particuliers. Dans la mesure du possible, les objectifs nationaux et leurs indicateurs ont été harmonisés avec les Indicateurs canadiens de la durabilité de l'environnement, qui comprennent un mécanisme de rapport solide et bien établi pour suivre les tendances au fil du temps. Les objectifs canadiens pour la biodiversité ont été approuvés par les ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux responsables de la conservation, de la faune et de la biodiversité, et ils ont été annoncés officiellement en février 2015, devenant ainsi partie intégrante des SPANB.

Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents

- Buts et objectifs canadiens pour la biodiversité d'ici 2020 : <http://biodivcanada.ca/default.asp?lang=Fr&n=9B5793F6-1>
- Indicateurs canadiens de durabilité de l'environnement, Situation des espèces sauvages : <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/indicateurs-environnementaux/situation-especes-sauvages.html>
- Indicateurs canadiens de durabilité de l'environnement, Tendances des populations d'espèces en péril : <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/indicateurs-environnementaux/tendances-populations-especes-peril.html>
- Stratégie fédérale de développement durable pour le Canada, Populations d'espèces sauvages en santé : http://www.fds-sfdd.ca/index_fr.html#/fr/detail/all/goal:G09_fr

Les liens suivants renvoient aux initiatives et aux cadres législatifs fédéraux, provinciaux et territoriaux concernant la question des espèces en péril.

- Site Web sur les espèces en péril du gouvernement du Canada : <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/registre-public-especes-peril.html>
- Site Web sur les espèces en péril des Territoires du Nord-Ouest : <http://www.nwtspeciesatrisk.ca/SpeciesAtRisk>
- Site Web sur les espèces en péril de l'Alberta : <http://aep.alberta.ca/fish-wildlife/species-at-risk/default.aspx>
- Site Web sur les espèces en péril de la Colombie-Britannique : <https://www2.gov.bc.ca/gov/content/environment/plants-animals-ecosystems/species-ecosystems-at-risk>
- Site Web sur les espèces en péril du Manitoba : <https://www.gov.mb.ca/sd/wildlife/sar/index.html>

- Site Web sur les espèces en péril du Nouveau-Brunswick :
https://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/ministeres/der/Ressources_naturelles/content/Faune/content/EspeciesEnPeril.html
 - Site Web sur les espèces en péril de Terre-Neuve-et-Labrador :
<http://www.flr.gov.nl.ca/wildlife/endangeredspecies/index.html>
 - Site Web sur les espèces en péril de la Nouvelle-Écosse :
<https://novascotia.ca/natr/wildlife/biodiversity/species-list.asp>
 - Site Web sur les espèces en péril de l'Ontario : <https://www.ontario.ca/fr/page/especes-en-peril>
 - Site Web sur les espèces en péril de l'Île-du-Prince-Édouard :
<https://www.princeedwardisland.ca/en/information/communities-land-and-environment/species-risk-pei>
 - Site Web sur les espèces en péril de la Saskatchewan :
<http://www.environment.gov.sk.ca/Default.aspx?DN=c2e39ae8-cbf1-4f07-8d9a-b50ce3f4fd01>
 - Sites Web sur les espèces en péril du Québec :
<http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/biodiversite/habitats/index.htm>;
<https://www.mffp.gouv.qc.ca/faune/especes/menacees/index.jsp>
 - Site Web sur les espèces en péril du Yukon : <http://www.env.gov.yk.ca/animals-habitat/speciesrisk.php>
-

Objectif 3 du Canada. D'ici 2020, les terres humides du Canada sont conservées ou améliorées afin de soutenir leurs services écosystémiques grâce à des activités de rétention, de restauration et de gestion.

Fondement de cet objectif national

Le Canada abrite 25 % des milieux humides de la planète, notamment des tourbières (ombrotrophes et minérotrophes), des marécages, des marais et des eaux peu profondes ou libres. Les milieux humides sont directement responsables de plusieurs services écosystémiques qui profitent aux Canadiens, comme la réduction de l'impact des inondations et des sécheresses, la filtration de l'eau, le contrôle de l'érosion, la protection des collectivités contre les ondes de tempête, et le stockage d'une grande quantité de gaz à effet de serre. Ils offrent également des possibilités de loisirs en plein air, d'éducation, de chasse et de pêche. En outre, les milieux humides sont essentiels au cycle de vie d'un grand nombre de plantes et d'animaux, dont le tiers des espèces en péril au Canada. Or, malgré l'importance des milieux humides, ceux-ci continuent de se dégrader. Les pertes atteignent maintenant des niveaux critiques dans de nombreuses régions du pays. Afin de réduire les effets négatifs de la perte de milieux humides, il faut s'assurer de conserver ceux qui restent et de les utiliser d'une manière écoresponsable pour pouvoir continuer à jouir des avantages qu'ils procurent. La conservation et l'amélioration des milieux humides seront bénéfiques aux espèces sauvages et végétales, assureront le maintien d'écosystèmes vitaux et des avantages (parfois appelés services écosystémiques) que ceux-ci procurent aux Canadiens, et contribueront à la santé et au bien-être des Canadiens.

Niveau d'application

- Régional/multilatéral
- National/fédéral
- Infranational – l'ensemble des provinces et des territoires du Canada

Principaux objectifs d'Aichi pour la biodiversité correspondants

- 1 6 11 16
- 2 7 12 17
- 3 8 13 18
- 4 9 14 19
- 5 10 15 20

Autres informations pertinentes sur le processus d'élaboration et d'adoption de l'objectif national

Cet objectif souligne le rôle important que jouent les intendants des milieux humides du Canada dans le maintien de la santé et du bien-être d'un écosystème vital qui profite aux Canadiens. Il renforce les engagements pris à l'égard des milieux humides déjà en place au moment de l'élaboration de l'objectif. Par exemple, depuis 1986, le Plan nord-américain de la gestion de la sauvagine, de concert avec des propriétaires fonciers privés et des gouvernements, a réduit le taux de perte et de dégradation en protégeant et en conservant des milieux humides et en influant sur les activités d'intendance des propriétaires fonciers, des agriculteurs, des gestionnaires des terres et des organismes de conservation. Depuis 2002, Canards Illimités Canada est à la tête d'un projet collaboratif qui vise à dresser l'Inventaire canadien des milieux humides. Plus récemment, Environnement et Changement climatique Canada a mis au point l'indicateur des milieux humides dans le cadre du programme des Indicateurs canadiens de la

durabilité de l'Environnement. Ces projets s'appuient sur les travaux de cartographie de tous les gouvernements et permettent de créer des normes pour la détection, la classification et la cartographie des milieux humides selon les types existants au Canada. Malgré ces efforts, les déclins et la dégradation se poursuivent. Il est essentiel que les nombreux intervenants, y compris les planificateurs municipaux et régionaux de l'aménagement du territoire, les promoteurs, les secteurs agricole et industriel, et les utilisateurs récréatifs maintiennent leur engagement et poursuivent la collaboration.

Les *Buts et objectifs canadiens pour la biodiversité d'ici 2020* ont été élaborés en collaboration par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux et les organisations autochtones nationales; ils ont été examinés par divers groupes d'intervenants, dont des secteurs de l'industrie, le milieu universitaire et des organisations non gouvernementales de l'environnement, qui ont également fait part de leurs commentaires. Il s'agit d'objectifs non contraignants inspirés des objectifs mondiaux d'Aichi, qui s'adressent non seulement aux gouvernements, mais à tous les secteurs de la société canadienne, y compris l'industrie et les particuliers. Dans la mesure du possible, les objectifs nationaux et leurs indicateurs ont été harmonisés avec les Indicateurs canadiens de la durabilité de l'environnement, qui comprennent un mécanisme de rapport solide et bien établi pour suivre les tendances au fil du temps. Les objectifs canadiens pour la biodiversité ont été approuvés par les ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux responsables de la conservation, de la faune et de la biodiversité, et ils ont été annoncés officiellement en février 2015, devenant ainsi partie intégrante des SPANB.

Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents

- Buts et objectifs canadiens pour la biodiversité d'ici 2020 : <http://biodivcanada.ca/default.asp?lang=Fr&n=9B5793F6-1>
 - Mise en œuvre du PNAGS par le Canada : <http://nawmp.wetlandnetwork.ca/>
 - Page Web sur les milieux humides de Canards Illimités Canada : <https://www.canards.ca/notre-travail/milieux-humides/>
 - Page Web sur l'Inventaire canadien des milieux humides de Canards Illimités Canada : <https://www.canards.ca/linventaire-canadien-des-terres-humide/>
 - Indicateurs canadiens de durabilité de l'environnement, Étendue des milieux humides au Canada : <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/indicateurs-environnementaux/etendue-milieux-humides.html>
 - Indicateurs canadiens de durabilité de l'environnement : <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/indicateurs-environnementaux.html>
 - Plan nord-américain de gestion de la sauvagine : <http://nawmp.wetlandnetwork.ca/>
-

Objectif 4 du Canada. D'ici 2020, les considérations en matière de biodiversité sont intégrées dans la planification municipale et les activités des principales municipalités à travers le Canada.

Fondement de cet objectif national

En 2015, environ 80 % de la population canadienne vivait dans les plus grandes régions urbaines (Régions métropolitaines de recensement, ou RMR). La superficie totale des terres dans les RMR du Canada a presque doublé entre 1971 et 2001. Même si les régions urbaines occupent une partie relativement petite du territoire canadien, elles se situent souvent à des endroits où la biodiversité est particulièrement riche, comme les régions côtières, les vallées fluviales ou les rives de lacs. Les répercussions de la perte d'habitat attribuable à l'urbanisation peuvent donc être disproportionnées par rapport à la superficie de la région perturbée. L'expansion urbaine peut aussi altérer des bassins versants, dégrader la qualité de l'eau pour la biodiversité aquatique, et accroître la vulnérabilité aux inondations. Depuis quelques années, on comprend mieux l'importance d'avoir des écosystèmes sains en milieu urbain. Parmi les avantages des espaces verts pour les citoyens figurent l'assainissement de l'air, une diminution des maladies respiratoires, l'atténuation des phénomènes météorologiques de plus en plus extrêmes, et des possibilités d'éducation environnementale, d'amélioration du développement cognitif et d'activités récréatives. Les forêts urbaines et d'autres zones naturelles ou naturalisées créent non seulement des quartiers attrayants, mais peuvent aussi fournir des infrastructures naturelles qui, par exemple, favorisent la qualité de l'eau et de l'air, et aident à contrôler les inondations et à réduire l'érosion. La biodiversité urbaine sous-tend ces services écosystémiques et soutient les espèces pollinisatrices ainsi que les espèces aviaires et autres qui contribuent à la lutte contre les insectes nuisibles. La position unique des municipalités leur permet de jouer un rôle important, notamment d'élaborer des solutions locales adaptées à la biodiversité.

Niveau d'application

- Régional/multilatéral
- National/fédéral
- Infranational – municipalités

Principaux objectifs d'Aichi pour la biodiversité correspondants

- 1 6 11 16
- 2 7 12 17
- 3 8 13 18
- 4 9 14 19
- 5 10 15 20

Autres informations pertinentes sur le processus d'élaboration et d'adoption de l'objectif national

Au moment où cet objectif a été élaboré, de nombreuses municipalités canadiennes s'employaient déjà, directement ou indirectement, à intégrer les priorités en matière de biodiversité dans leur planification et leurs activités. Par exemple, Montréal et Ottawa ont participé à l'élaboration du *City and Biodiversity Index*, un outil d'auto-évaluation conçu à l'échelle internationale pour faciliter l'évaluation des efforts de conservation urbaine et du progrès vers la réduction du taux de perte de la biodiversité dans les écosystèmes urbains. Depuis longtemps, les gouvernements provinciaux fournissent à leurs municipalités

des conseils en matière de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité. Les organismes municipaux œuvrant à l'échelle nationale, dont la Fédération canadienne des municipalités et ICLEI Canada, ont aussi activement insisté sur la valeur de la biodiversité dans le contexte urbain et sur l'importance de tenir compte de la biodiversité à l'échelle municipale. En 2015, le gouvernement fédéral a mis sur pied le parc urbain national de la Rouge, qui, grâce à l'appui et aux contributions foncières de l'Ontario, de l'Office de protection de la nature de Toronto et de la région, des villes de Toronto, de Markham et de Pickering, et des municipalités de York et Durham, protège près de 80 km² d'écosystèmes essentiels au cœur de la plus grande région métropolitaine du Canada, où habitent 7 millions de personnes.

Les *Buts et objectifs canadiens pour la biodiversité d'ici 2020* ont été élaborés en collaboration par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux et les organisations autochtones nationales; ils ont été examinés par divers groupes d'intervenants, dont des secteurs de l'industrie, le milieu universitaire et des organisations non gouvernementales de l'environnement, qui ont également fait part de leurs commentaires. Il s'agit d'objectifs non contraignants inspirés des objectifs mondiaux d'Aichi, qui s'adressent non seulement aux gouvernements, mais à tous les secteurs de la société canadienne, y compris l'industrie et les particuliers. Dans la mesure du possible, les objectifs nationaux et leurs indicateurs ont été harmonisés avec les Indicateurs canadiens de la durabilité de l'environnement, qui comprennent un mécanisme de rapport solide et bien établi pour suivre les tendances au fil du temps. Les objectifs canadiens pour la biodiversité ont été approuvés par les ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux responsables de la conservation, de la faune et de la biodiversité, et ils ont été annoncés officiellement en février 2015, devenant ainsi partie intégrante des SPANB.

Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents

- Buts et objectifs canadiens pour la biodiversité d'ici 2020 : <http://biodivcanada.ca/default.asp?lang=Fr&n=9B5793F6-1>
 - ICLEI Canada : <http://www.icleicanada.org/programs/biodiversity>
-

Objectif 5 du Canada. D'ici 2020, la capacité des systèmes écologiques canadiens à s'adapter aux changements climatiques est mieux comprise, et des mesures d'adaptation prioritaires sont en cours.

Fondement de cet objectif national

Les effets des changements climatiques se manifestent partout sur la planète. Au Canada, les températures augmentent, ce qui a d'importantes répercussions sur les écosystèmes terrestres et marins, notamment des changements de la répartition des écosystèmes, des périodes de migration et de reproduction, des régimes de perturbation naturelle, de même que de la répartition, de la productivité et de l'abondance des espèces. Les changements climatiques (variation de la température et des précipitations, décalage des saisons, modification de la fréquence et de l'intensité des phénomènes météorologiques extrêmes, autres perturbations naturelles, comme les incendies) peuvent exercer une incidence directe ou indirecte sur la biodiversité. En plus de poser de nouveaux défis, les changements climatiques exacerbent la plupart des plus grandes menaces pour la biodiversité, comme la perte d'habitat, et l'introduction et la propagation d'espèces exotiques envahissantes (voir l'objectif 11 du Canada).

Ces changements écologiques ont des répercussions sur les plans social, culturel, sanitaire et économique des collectivités, des entreprises, des organismes, des gouvernements et des peuples autochtones du Canada. La gestion durable, la conservation et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes biologiquement diversifiés et résilients peuvent également aider la société à s'adapter aux changements climatiques : atténuation des impacts des changements climatiques (p. ex. graves inondations), nourriture, matières premières, ressources naturelles, pollinisation, eau douce, loisirs, stockage naturel du carbone. Les zones de nature sauvage, les paysages terrestres et marins exploités, et les écosystèmes urbains offrent également d'importants services écosystémiques comme le refroidissement naturel, l'amélioration de la qualité de l'air, la filtration de l'eau et des bienfaits pour la santé mentale.

Une meilleure connaissance de la capacité d'adaptation des systèmes biophysiques canadiens permettra d'élaborer des mesures d'adaptation efficaces, en plus de savoir où, quand et comment intervenir pour être en mesure de surveiller les changements au fil du temps et d'en faire état. Grâce à la mise en œuvre des mesures d'adaptation pour les aires prioritaires et les espèces préoccupantes, le Canada pourra amorcer la lutte contre les répercussions les plus importantes des changements climatiques sur la biodiversité et l'augmentation de la résilience des écosystèmes, tout en reconnaissant qu'il devra en faire davantage à l'avenir.

Niveau d'application

- Régional/multilatéral
- National/fédéral
- Infranational – les efforts sont menés par tous les ordres de gouvernements

Principaux objectifs d'Aichi pour la biodiversité correspondants

- 1 6 11 16
- 2 7 12 17
- 3 8 13 18
- 4 9 14 19

5 10 15 20

Autres informations pertinentes sur le processus d'élaboration et d'adoption de l'objectif national

Afin d'atteindre cet objectif, les gouvernements et les intervenants partout au Canada devront continuer de travailler ensemble pour cerner les principales vulnérabilités des systèmes écologiques et de la biodiversité face aux changements climatiques et faciliter la capacité des principales zones et espèces à s'adapter aux changements les plus importants. Divers organismes gouvernementaux, le milieu universitaire et des organisations non gouvernementales de l'environnement mènent actuellement des activités.

Les *Buts et objectifs canadiens pour la biodiversité d'ici 2020* ont été élaborés en collaboration par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux et les organisations autochtones nationales; ils ont été examinés par divers groupes d'intervenants, dont des secteurs de l'industrie, le milieu universitaire et des organisations non gouvernementales de l'environnement, qui ont également fait part de leurs commentaires. Il s'agit d'objectifs non contraignants inspirés des objectifs mondiaux d'Aichi, qui s'adressent non seulement aux gouvernements, mais à tous les secteurs de la société canadienne, y compris l'industrie et les particuliers. Dans la mesure du possible, les objectifs nationaux et leurs indicateurs ont été harmonisés avec les Indicateurs canadiens de la durabilité de l'environnement, qui comprennent un mécanisme de rapport solide et bien établi pour suivre les tendances au fil du temps. Les objectifs canadiens pour la biodiversité ont été approuvés par les ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux responsables de la conservation, de la faune et de la biodiversité, et ils ont été annoncés officiellement en février 2015.

De plus, les peuples autochtones et les détenteurs du savoir autochtone s'adaptent depuis longtemps aux changements climatiques et à l'évolution du territoire, et ont des connaissances continues de cette adaptation. Partout au Canada, les peuples autochtones s'efforcent de conserver et de gérer leurs terres. Ces activités comprennent la surveillance des espèces sauvages, la patrouille des zones protégées et la réduction des impacts des changements climatiques. Grâce à ces activités, les dirigeants autochtones continuent d'honorer leurs traditions culturelles tout en formant la prochaine génération de dirigeants. Ces efforts renforcent les communautés locales et contribuent à la résilience de la biodiversité et des écosystèmes face aux changements climatiques.

Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents

- Buts et objectifs canadiens pour la biodiversité d'ici 2020 :
<http://biodivcanada.ca/default.asp?lang=Fr&n=9B5793F6-1>
- Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques :
<https://www.canada.ca/fr/services/environnement/meteo/changementsclimatiques/cadre-pancanadien.html>

Objectif 6 du Canada. D'ici 2020, des progrès continus sont réalisés en matière de gestion durable des forêts du Canada.

Fondement de cet objectif national

Les forêts sont essentielles au bien-être à long terme des collectivités, de l'économie et de l'environnement au Canada. Comme le Canada est responsable de 9 % des forêts du monde, il s'engage à maintenir ses forêts dans un état sain, et à les gérer de manière durable.

Les progrès constants dans le secteur de la gestion durable des forêts sont importants pour le Canada pour plusieurs raisons. Par exemple, le pays doit s'assurer que ses forêts continuent de procurer un habitat aux espèces, en plus de différents services écosystémiques, dont la filtration de l'air et de l'eau, et le stockage du carbone, surtout en présence de défis écologiques comme les changements climatiques. Les forêts aménagées de manière durable fournissent d'importants avantages sociaux, environnementaux et économiques. Elles sont également importantes pour l'économie et les moyens de subsistance des régions rurales, en plus de maintenir les modes de vie traditionnels et contemporains des Autochtones. En outre, les consommateurs du pays et de l'étranger s'attendent à disposer de produits forestiers qui proviennent de forêts aménagées de manière durable, et l'engagement du Canada envers l'aménagement durable des forêts lui permet d'accéder à des marchés qui seraient autrement inaccessibles. Le Canada a une excellente réputation en ce qui a trait à l'aménagement durable de ses forêts. Il doit poursuivre dans la même veine pour tirer profit de l'ensemble des avantages économiques, environnementaux et sociaux qu'offrent les forêts.

Niveau d'application

- Régional/multilatéral
- National/fédéral
- Infranational – provinces, territoires

Principaux objectifs d'Aichi pour la biodiversité correspondants

- 1 6 11 16
- 2 7 12 17
- 3 8 13 18
- 4 9 14 19
- 5 10 15 20

Autres informations pertinentes sur le processus d'élaboration et d'adoption de l'objectif national

Les *Buts et objectifs canadiens pour la biodiversité d'ici 2020* ont été élaborés en collaboration par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux et les organisations autochtones nationales; ils ont été examinés par divers groupes d'intervenants, dont des secteurs de l'industrie, le milieu universitaire et des organisations non gouvernementales de l'environnement, qui ont également fait part de leurs commentaires. Il s'agit d'objectifs non contraignants inspirés des objectifs mondiaux d'Aichi, qui s'adressent non seulement aux gouvernements, mais à tous les secteurs de la société canadienne, y compris l'industrie et les particuliers. Dans la mesure du possible, les objectifs nationaux et leurs indicateurs ont été harmonisés avec les Indicateurs canadiens de la durabilité de l'environnement, qui comprennent un mécanisme de rapport solide et bien établi pour suivre les tendances au fil du temps. Les

objectifs canadiens pour la biodiversité ont été approuvés par les ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux responsables de la conservation, de la faune et de la biodiversité, et ils ont été annoncés officiellement en février 2015.

Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents

- Buts et objectifs canadiens pour la biodiversité d'ici 2020 :
<http://biodivcanada.ca/default.asp?lang=Fr&n=9B5793F6-1>
 - Page Web sur l'aménagement forestier durable de Ressources naturelles Canada :
<https://www.rncan.gc.ca/forets/canada/amenagement-forestier-durable/13184>
 - Indicateurs canadiens de durabilité de l'environnement, Étendue des milieux humides au Canada :
<https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/indicateurs-environnementaux/etendue-milieux-humides.html>
 - Stratégie fédérale de développement durable pour le Canada, Terres et forêts gérées de façon durable : http://www.fsds-sfdd.ca/index_fr.html#/fr/detail/all/goal:G08_fr
-

Objectif 7 du Canada. D'ici 2020, les paysages exploités agricoles fournissent un niveau stable ou amélioré de biodiversité et de capacité d'habitat.

Fondement de cet objectif national

La production agricole bénéficie des services écosystémiques assurés par la biodiversité, comme le cycle des nutriments, la formation de sol, la purification de l'eau et la pollinisation. Du même coup, les paysages agricoles fonctionnels peuvent soutenir la biodiversité, en fournissant un habitat important aux espèces sauvages canadiennes. Les régions agricoles au Canada comportent souvent de nombreux types d'habitats, notamment des terres cultivées, des pâturages, des prairies, des forêts, des milieux humides et des plans d'eau, caractérisés par de nombreuses portions de végétation naturelle ou semi-naturelle. La baisse de la capacité des terres agricoles canadiennes à soutenir les besoins en matière d'habitat des espèces est principalement attribuable à la conversion d'aires naturelles en terres cultivées, et à l'intensification de l'agriculture sur les terres agricoles existantes. L'amélioration de la biodiversité sur les terres agricoles est essentielle pour assurer la durabilité des systèmes naturels, maintenir la quantité d'eau et la qualité de l'eau, soutenir les agents pollinisateurs, améliorer l'habitat des espèces sauvages et la connectivité, et permettre aux écosystèmes agricoles de mieux se rétablir après un stress environnemental (p. ex. sécheresse) et de s'y adapter.

Niveau d'application

- Régional/multilatéral
- National/fédéral
- Infranational – provinces

Principaux objectifs d'Aichi pour la biodiversité correspondants

- 1 6 11 16
- 2 7 12 17
- 3 8 13 18
- 4 9 14 19
- 5 10 15 20

Autres informations pertinentes sur le processus d'élaboration et d'adoption de l'objectif national

Les *Buts et objectifs canadiens pour la biodiversité d'ici 2020* ont été élaborés en collaboration par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux et les organisations autochtones nationales; ils ont été examinés par divers groupes d'intervenants, dont des secteurs de l'industrie, le milieu universitaire et des organisations non gouvernementales de l'environnement, qui ont également fait part de leurs commentaires. Il s'agit d'objectifs non contraignants inspirés des objectifs mondiaux d'Aichi, qui s'adressent non seulement aux gouvernements, mais à tous les secteurs de la société canadienne, y compris l'industrie et les particuliers. Dans la mesure du possible, les objectifs nationaux et leurs indicateurs ont été harmonisés avec les Indicateurs canadiens de la durabilité de l'environnement, qui comprennent un mécanisme de rapport solide et bien établi pour suivre les tendances au fil du temps. Les objectifs canadiens pour la biodiversité ont été approuvés par les ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux responsables de la conservation, de la faune et de la biodiversité, et ils ont été annoncés officiellement en février 2015.

Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents

- Buts et objectifs canadiens pour la biodiversité d'ici 2020 : <http://biodivcanada.ca/default.asp?lang=Fr&n=9B5793F6-1>
 - Indicateurs canadiens de durabilité de l'environnement, Capacité d'habitat faunique des terres agricoles : <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/indicateurs-environnementaux/capacite-habitat-faunique-terres-agricoles.html>
-

Objectif 8 du Canada. D'ici 2020, toute forme d'aquaculture au Canada est gérée dans le cadre d'un régime scientifique qui préconise l'utilisation durable des ressources aquatiques (y compris les ressources marines, d'eau douce et terrestre) par des moyens qui conservent la biodiversité.

Fondement de cet objectif national

L'aquaculture désigne la culture d'espèces aquatiques, habituellement à des fins de commercialisation, de transformation, de vente et de consommation. Au moment d'élaborer l'objectif 8, l'aquaculture commerciale au Canada représentait près de 30 % de la valeur totale de la production canadienne de poissons et de produits de la mer. Le saumon était la principale espèce élevée au Canada et représentait environ deux tiers de la production totale. Toutes les provinces canadiennes, ainsi que le Yukon, mènent des activités aquacoles. Ces activités ont des répercussions sur de nombreuses régions rurales et côtières, y compris de nombreuses communautés autochtones. Une gestion permanente active et adaptée aux besoins ainsi que des consultations avec les différents ordres de gouvernement, l'industrie et les groupes autochtones s'avèrent essentielles pour assurer la santé des écosystèmes où des activités d'aquaculture sont menées. Elles permettent aussi l'atténuation des répercussions environnementales grâce à des mesures de gestion et à des règlements s'appuyant sur des données scientifiques sur l'aquaculture afin d'encourager une industrie durable et novatrice concurrentielle à l'échelle mondiale.

Niveau d'application

- Régional/multilatéral
- National/fédéral
- Infranational

Principaux objectifs d'Aichi pour la biodiversité correspondants

- 1 6 11 16
- 2 7 12 17
- 3 8 13 18
- 4 9 14 19
- 5 10 15 20

Autres informations pertinentes sur le processus d'élaboration et d'adoption de l'objectif national

Les *Buts et objectifs canadiens pour la biodiversité d'ici 2020* ont été élaborés en collaboration par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux et les organisations autochtones nationales; ils ont été examinés par divers groupes d'intervenants, dont des secteurs de l'industrie, le milieu universitaire et des organisations non gouvernementales de l'environnement, qui ont également fait part de leurs commentaires. Il s'agit d'objectifs non contraignants inspirés des objectifs mondiaux d'Aichi, qui s'adressent non seulement aux gouvernements, mais à tous les secteurs de la société canadienne, y compris l'industrie et les particuliers. Dans la mesure du possible, les objectifs nationaux et leurs indicateurs ont été harmonisés avec les Indicateurs canadiens de la durabilité de l'environnement, qui comprennent un mécanisme de rapport solide et bien établi pour suivre les tendances au fil du temps. Les objectifs canadiens pour la biodiversité ont été approuvés par les ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux responsables de la conservation, de la faune et de la biodiversité, et ils ont été annoncés officiellement en février 2015, devenant ainsi partie intégrante des SPANB.

Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents

- Buts et objectifs canadiens pour la biodiversité d'ici 2020 : <http://biodivcanada.ca/default.asp?lang=Fr&n=9B5793F6-1>
 - Indicateurs canadiens de durabilité de l'environnement, Gestion de l'aquaculture canadienne : <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/indicateurs-environnementaux/gestion-aquaculture-canadienne.html>
 - Stratégie fédérale de développement durable, Alimentation durable : http://www.fsds-sfdd.ca/index_fr.html#/fr/detail/all/goal:G11_fr
-

Objectif 9 du Canada. D'ici 2020, tous les stocks de poissons et d'invertébrés et toutes les plantes aquatiques sont gérés et récoltés de manière durable, légale et en appliquant des approches fondées sur les écosystèmes.

Fondement de cet objectif national

Les pêches au Canada offrent une variété d'avantages socioéconomiques, comme la subsistance, des emplois, des loisirs et un accès à des aliments traditionnels. Cependant, les pratiques de pêche non durables nuisent à la biodiversité et au bien-être à long terme des pêches ainsi qu'aux collectivités qui en dépendent. Afin que les Canadiens continuent de jouir de ces avantages et de la durabilité économique des pêches commerciale, sportive et autochtone, il faut protéger les écosystèmes sains et en faire la promotion en évitant toute pratique de pêche destructive, en gérant les prises accessoires, en rétablissant les stocks appauvris et en prévenant la surpêche.

Niveau d'application

- Régional/multilatéral
 National/fédéral
 Infranational

Principaux objectifs d'Aichi pour la biodiversité correspondants

- 1 6 11 16
 2 7 12 17
 3 8 13 18
 4 9 14 19
 5 10 15 20

Autres informations pertinentes sur le processus d'élaboration et d'adoption de l'objectif national

Les *Buts et objectifs canadiens pour la biodiversité d'ici 2020* ont été élaborés en collaboration par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux et les organisations autochtones nationales; ils ont été examinés par divers groupes d'intervenants, dont des secteurs de l'industrie, le milieu universitaire et des organisations non gouvernementales de l'environnement, qui ont également fait part de leurs commentaires. Il s'agit d'objectifs non contraignants inspirés des objectifs mondiaux d'Aichi, qui s'adressent non seulement aux gouvernements, mais à tous les secteurs de la société canadienne, y compris l'industrie et les particuliers. Dans la mesure du possible, les objectifs nationaux et leurs indicateurs ont été harmonisés avec les Indicateurs canadiens de la durabilité de l'environnement, qui comprennent un mécanisme de rapport solide et bien établi pour suivre les tendances au fil du temps. Les objectifs canadiens pour la biodiversité ont été approuvés par les ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux responsables de la conservation, de la faune et de la biodiversité, et ils ont été annoncés officiellement en février 2015.

Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents

- Buts et objectifs canadiens pour la biodiversité d'ici 2020 : <http://biodivcanada.ca/default.asp?lang=Fr&n=9B5793F6-1>

- Indicateurs canadiens de durabilité de l'environnement, Pratiques de pêche durables : <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/indicateurs-environnementaux/pratiques-peche-durables.html>
 - Indicateurs canadiens de durabilité de l'environnement, État des principaux stocks de poissons : <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/indicateurs-environnementaux/etat-principaux-stocks-poissons.html>
 - Stratégie fédérale de développement durable, Côtes et océans sains : http://www.fsds-sfdd.ca/index_fr.html#/fr/detail/all/goal:G06_fr
 - Stratégie fédérale de développement durable, Lacs et cours d'eau vierges : http://www.fsds-sfdd.ca/index_fr.html#/fr/detail/all/goal:G07_fr
 - Stratégie fédérale de développement durable, Collectivités sûres et en santé : http://www.fsds-sfdd.ca/index_fr.html#/fr/detail/all/goal:G13_fr
-

Objectif 10 du Canada. D'ici 2020, les niveaux de pollution dans les eaux canadiennes, y compris la pollution provenant d'un excès d'éléments nutritifs, sont réduits ou maintenus à des niveaux qui permettent des écosystèmes aquatiques sains.

Fondement de cet objectif national

La qualité de l'eau varie considérablement à l'échelle du Canada en raison de la diversité géographique du pays et des différentes façons dont les peuples ont exploité les terres autour des rivières et des lacs ainsi que sur les côtes. Au Canada, les eaux de surface et les eaux souterraines sont généralement propres, mais il existe d'importants problèmes de pollution à l'échelle locale ou régionale, notamment l'eutrophisation des principaux écosystèmes d'eau douce et l'émission d'avis à long terme concernant la qualité de l'eau potable dans les communautés autochtones. La qualité de l'eau est importante dans le maintien d'écosystèmes lacustres, fluviaux et marins sains. Une eau de qualité offre de l'habitat essentiel aux plantes et aux animaux aquatiques, est cruciale pour la survie des humains, et sert à de nombreuses fins commerciales et industrielles, en plus d'être au cœur de nombreuses activités récréatives. Les polluants pénètrent dans les plans d'eau de différentes façons : rejets industriels et municipaux, ruissellement, déversements et dépôts de polluants atmosphériques.

Certains nutriments sont importants pour la santé des écosystèmes aquatiques; toutefois, à des concentrations élevées, ils peuvent devenir des polluants. Par exemple, le phosphore est un nutriment essentiel à la croissance des plantes et des algues, et joue un rôle clé dans la régulation de la productivité globale des écosystèmes aquatiques intérieurs et des bassins versants côtiers. Cependant, des teneurs élevées en phosphore peuvent nuire à la santé des écosystèmes d'eau douce, et avoir des répercussions négatives sur les poissons et d'autres espèces sauvages, la qualité de l'eau potable, la sécurité des baigneurs et l'apparence des lacs. Les lacs et les rivières enrichis en phosphore présentent souvent une croissance excessive de plantes aquatiques et d'algues, qui, au moment de leur décomposition, entraîne un appauvrissement en oxygène. Ce phénomène peut se produire lorsque des substances artificielles ou naturelles, comme des nitrates et des phosphates, provenant de sources diverses, comme des détergents et des engrais, sont déversées dans des systèmes aquatiques. Ces dernières années, on a observé une prolifération importante d'algues et de cyanobactéries dans les lacs Winnipeg, Simcoe, Ontario et Érié ainsi que dans d'autres plans d'eau au Canada.

Il faut agir dès maintenant : étant donné que les sols peuvent emmagasiner du phosphore et d'autres polluants pendant des décennies, il pourrait y avoir un décalage entre la mise en œuvre de pratiques améliorées et la réduction de l'eutrophisation. En plus de maintenir les conditions requises pour favoriser la biodiversité aquatique, il faut protéger les sources d'eau canadiennes contre une quantité excessive de polluants pour assurer les services écosystémiques essentiels dont dépend la population, en particulier une eau saine et salubre à des fins d'utilisation personnelle ainsi que pour de nombreux aspects des activités sociales et économiques du Canada.

Niveau d'application

- Régional/multilatéral
- National/fédéral
- Infranational – provinces, territoires, municipalités et bassins versants

Principaux objectifs d'Aichi pour la biodiversité correspondants

- 1 6 11 16
- 2 7 12 17
- 3 8 13 18

4 9 14 19
 5 10 15 20

Autres informations pertinentes sur le processus d'élaboration et d'adoption de l'objectif national

Certains polluants représentent un danger direct pour les humains et les espèces sauvages. Des métaux toxiques, comme le mercure, le plomb et le cadmium, rejetés dans l'eau peuvent entrer dans la chaîne alimentaire et s'accumuler dans les tissus des organismes vivants. D'autres substances, comme les polybromodiphényléthers (PBDE) et le perfluorooctane sulfonate (PFOS), persistent aussi longtemps dans l'environnement après leur libération; elles peuvent s'accumuler dans les organismes vivants et atteindre des concentrations élevées chez certains animaux. À mesure que les substances nocives s'accumulent dans les tissus animaux dans la chaîne trophique, leur concentration peut être amplifiée. Cette amplification peut affecter de manière considérable les prédateurs des niveaux trophiques supérieurs d'un écosystème et perturber les services écosystémiques. En raison de la pollution, de nombreuses autorités au Canada publient des avis de restriction de la consommation de poissons d'eau douce. L'accumulation de substances nocives être particulièrement problématique pour les communautés des Premières Nations qui dépendent grandement des aliments traditionnels.

Les *Buts et objectifs canadiens pour la biodiversité d'ici 2020* ont été élaborés en collaboration par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux et les organisations autochtones nationales; ils ont été examinés par divers groupes d'intervenants, dont des secteurs de l'industrie, le milieu universitaire et des organisations non gouvernementales de l'environnement, qui ont également fait part de leurs commentaires. Il s'agit d'objectifs non contraignants inspirés des objectifs mondiaux d'Aichi, qui s'adressent non seulement aux gouvernements, mais à tous les secteurs de la société canadienne, y compris l'industrie et les particuliers. Dans la mesure du possible, les objectifs nationaux et leurs indicateurs ont été harmonisés avec les Indicateurs canadiens de la durabilité de l'environnement, qui comprennent un mécanisme de rapport solide et bien établi pour suivre les tendances au fil du temps. Les objectifs canadiens pour la biodiversité ont été approuvés par les ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux responsables de la conservation, de la faune et de la biodiversité, et ils ont été annoncés officiellement en février 2015, devenant ainsi partie intégrante des SPANB.

Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents

- Buts et objectifs canadiens pour la biodiversité d'ici 2020 :
<http://biodivcanada.ca/default.asp?lang=Fr&n=9B5793F6-1>
- Indicateurs canadiens de durabilité de l'environnement, Indicateurs sur l'eau :
<https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/indicateurs-environnementaux/eau.html>

Objectif 11 du Canada. D'ici 2020, les voies d'invasion des espèces exotiques envahissantes sont identifiées, et des plans d'intervention ou de gestion fondés sur les risques sont en place dans le cas des voies d'invasion et des espèces prioritaires.

Fondement de cet objectif national

Selon l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), les espèces exotiques envahissantes représentent la menace la plus importante pour la biodiversité, après la perte d'habitat. Un nombre croissant d'espèces envahissantes arrivent au Canada et entraînent de graves conséquences écologiques et socioéconomiques. En 2015, les espèces exotiques envahissantes au Canada représentaient au moins 27 % de toutes les plantes vasculaires, 181 insectes, 24 oiseaux, 26 mammifères, 2 reptiles, 4 amphibiens, plusieurs champignons et mollusques, 55 poissons d'eau douce et un nombre inconnu d'espèces non encore été décelées. Il est nécessaire de mieux comprendre comment ces espèces arrivent au Canada, de prendre des mesures pour empêcher leur entrée et d'atténuer leur incidence lorsqu'elles s'établissent au pays.

Les espèces exotiques envahissantes sont des espèces végétales et animales ou des microorganismes qui se sont établis dans des milieux hors de leur aire de répartition naturelle passée ou actuelle, et qui sont nuisibles parce que leur introduction ou leur propagation menace l'environnement, l'économie ou la société. Parmi les exemples les plus connus au Canada, on compte la salicaire commune, la maladie hollandaise de l'orme, le crabe vert, la moule zébrée et l'agrile du frêne. Puisque les espèces exotiques envahissantes peuvent ne pas avoir d'ennemis naturels dans leur nouvel environnement, leur population peut augmenter sans cesse et causer d'importants dommages à l'habitat et aux sources de nourriture des espèces indigènes. Les espèces exotiques envahissantes peuvent ainsi avoir des répercussions sur les économies et les collectivités régionales dont le mode de subsistance dépend des écosystèmes et des espèces touchées.

Les espèces exotiques envahissantes sont introduites par les activités humaines, de manière accidentelle ou intentionnelle, par voie aérienne, terrestre ou aquatique. Pour lutter contre les espèces envahissantes, il faut déterminer la voie d'entrée, c'est-à-dire la route empruntée pour envahir de nouvelles régions, et la bloquer. Les espèces exotiques envahissantes arrivent souvent « clandestinement » par l'intermédiaire de biens importés (p. ex. fruits) et de différents moyens de transport (p. ex. dans la cale de navires); il peut aussi s'agir de maladies touchant les espèces sauvages. Un des principaux buts de l'objectif 11 et de la Stratégie nationale sur les espèces exotiques envahissantes est d'empêcher l'introduction et l'établissement de telles espèces.

Niveau d'application

- Régional/multilatéral
- National/fédéral
- Infranational – provinces et territoires

Principaux objectifs d'Aichi pour la biodiversité correspondants

- 1 6 11 16
- 2 7 12 17
- 3 8 13 18

4 9 14 19
 5 10 15 20

Autres informations pertinentes sur le processus d'élaboration et d'adoption de l'objectif national

Pour atteindre cet objectif, il faudra coordonner et renforcer les efforts nationaux et régionaux existants pour comprendre l'introduction des espèces exotiques et y réagir. L'exploitation des mécanismes fédéraux, provinciaux et territoriaux de surveillance et d'établissement de rapports pour suivre l'élaboration des réponses et de leur efficacité contribuera également de façon importante à l'atteinte de cet objectif. En 2004, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont élaboré la Stratégie nationale sur les espèces exotiques envahissantes. Une série de mesures législatives et réglementaires sous-tendent la Stratégie, notamment la *Loi sur la protection des végétaux*, la *Loi sur les semences*, la *Loi sur la santé des animaux*, la *Loi sur les produits antiparasitaires*, la *Loi sur la marine marchande du Canada*, la *Loi sur les pêches* et la *Loi sur la protection d'espèces animales ou végétales sauvages et la réglementation de leur commerce international et interprovincial*. Bon nombre de provinces et de territoires disposent également de lois ou de règlements qui portent sur les espèces exotiques envahissantes. La Stratégie nationale sur les espèces exotiques envahissantes vise à réduire au minimum le risque que posent les espèces exotiques envahissantes pour l'environnement, l'économie et la société. L'un des principaux éléments de la Stratégie est la coopération entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux participants. Les gouvernements autochtones, les municipalités et d'autres intervenants contribuent également de façon importante à relever les défis posés par les espèces exotiques envahissantes. Par exemple, les conseils sur les espèces exotiques envahissantes, actifs dans huit des treize provinces et territoires, sont des organismes multilatéraux qui, avec leurs partenaires, jouent un rôle important pour répondre aux priorités de la Stratégie, en particulier en ce qui a trait à l'établissement des priorités régionales et à la mise à profit des mesures locales pour lutter contre les espèces exotiques envahissantes.

Les *Buts et objectifs canadiens pour la biodiversité d'ici 2020* ont été élaborés en collaboration par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux et les organisations autochtones nationales; ils ont été examinés par divers groupes d'intervenants, dont des secteurs de l'industrie, le milieu universitaire et des organisations non gouvernementales de l'environnement, qui ont également fait part de leurs commentaires. Il s'agit d'objectifs non contraignants inspirés des objectifs mondiaux d'Aichi, qui s'adressent non seulement aux gouvernements, mais à tous les secteurs de la société canadienne, y compris l'industrie et les particuliers. Dans la mesure du possible, les objectifs nationaux et leurs indicateurs ont été harmonisés avec les Indicateurs canadiens de la durabilité de l'environnement, qui comprennent un mécanisme de rapport solide et bien établi pour suivre les tendances au fil du temps. Les objectifs canadiens pour la biodiversité ont été approuvés par les ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux responsables de la conservation, de la faune et de la biodiversité, et ils ont été annoncés officiellement en février 2015, devenant ainsi partie intégrante des SPANB.

Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents

- Buts et objectifs canadiens pour la biodiversité d'ici 2020 : <http://biodivcanada.ca/default.asp?lang=Fr&n=9B5793F6-1>
- Stratégie nationale sur les espèces exotiques envahissantes : <http://publications.gc.ca/site/fra/9.642987/publication.html>

- Indicateurs canadiens de durabilité de l'environnement, Espèces exotiques envahissantes nouvellement établies au Canada : <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/indicateurs-environnementaux/especes-exotiques-envahissantes.html>

Lois et mesures réglementaires :

- *Loi sur la protection des végétaux* : <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/p-14.8/>
 - *Loi sur les semences* : <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/s-8/>
 - *Loi sur la santé des animaux* : <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/h-3.3/>
 - *Loi sur les produits antiparasitaires* : <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/P-9.01/>
 - *Loi sur la marine marchande du Canada* : <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/s-9/>
 - *Loi sur les pêches* : <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/f-14/>
 - *Loi sur la protection d'espèces animales ou végétales sauvages et la réglementation de leur commerce international et interprovincial* : <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/W-8.5/>
-

Objectif 12 du Canada. D'ici 2020, l'utilisation coutumière par les peuples autochtones des ressources biologiques est maintenue, de manière compatible avec leur conservation et leur utilisation durable.

Fondement de cet objectif national

Depuis des milliers d'années, les peuples autochtones au Canada dépendent des terres, des eaux, des glaces ainsi que des ressources que fournissent des écosystèmes sains afin de répondre à leurs besoins physiques, sociaux, culturels et spirituels. Les Autochtones continuent d'entretenir une étroite relation culturelle avec le paysage et les ressources découlant des terres et des eaux. L'utilisation coutumière des ressources biologiques, y compris les activités telles que la chasse, la pêche, le piégeage et la cueillette, constitue un élément important de cette relation. Cette utilisation coutumière des ressources biologiques est pratiquée par les communautés autochtones en vertu de leurs pouvoirs législatifs concernant leurs ressources. Les communautés qui ont des droits ancestraux ou issus de traités à cet effet peuvent aussi exercer ces pratiques. Les droits existants (ancestraux ou issus de traités) sont reconnus et confirmés à l'article 35 de la *Loi constitutionnelle de 1982*.

Au Canada, il existe 25 traités modernes qui portent, entre autres, sur le rôle des signataires de ces traités à l'égard de la gestion des terres, de l'exploitation et de la gestion des ressources fauniques, de l'établissement et de la gestion de parcs nationaux et d'aires de conservation, ainsi que de la conservation et de l'exploitation des ressources naturelles. Ces traités modernes couvrent plus de la moitié de la masse terrestre du Canada.

Au Canada, grâce à des instruments réglementaires sur la colonisation comme la *Loi sur les Indiens*, l'État a pris le contrôle du territoire traditionnel des peuples autochtones, ce qui a entraîné le retrait de leurs pouvoirs de gérer leurs terres. Plus récemment, cependant, des ententes entre les gouvernements et les autorités autochtones ont permis aux peuples autochtones d'acquérir des pouvoirs, au moyen d'accords sectoriels, et d'autres formes d'autonomie gouvernementale et de gestion collective. Par exemple, la création d'organismes de gestion coopérative des espèces sauvages a permis à de nombreuses communautés autochtones de recouvrer les pouvoirs de gestion des terres visées par un règlement et des terres de réserve, et des ressources sur ces terres. Grâce à la négociation de ces ententes de coopération, les peuples autochtones ont commencé à assumer la gestion des ressources biologiques.

Niveau d'application

- Régional/multilatéral
- National/fédéral
- Infranational – provinces, territoires et Autochtones

Principaux objectifs d'Aichi pour la biodiversité correspondants

- 1 6 11 16
- 2 7 12 17
- 3 8 13 18
- 4 9 14 19
- 5 10 15 20

Autres informations pertinentes sur le processus d'élaboration et d'adoption de l'objectif national

La protection des pratiques coutumières liées à l'utilisation de ressources biologiques et la promotion de leur utilisation sont compatibles avec les objectifs communs du gouvernement du Canada et des peuples autochtones en matière de conservation et d'utilisation durable.

Étant donné que le Canada est confronté à son passé marqué par la colonisation et le déni des peuples autochtones et de leurs droits, les efforts pour atteindre l'objectif 12 comprendront des mesures qui permettront aux peuples autochtones d'exercer un plus grand pouvoir quant à la gestion de leurs terres et de leurs ressources traditionnelles. Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux collaborent avec les peuples autochtones à la négociation de traités modernes, d'ententes d'autonomie gouvernementale et d'autres ententes qui définissent les rôles liés à la gestion des terres, à l'exploitation et à la gestion des ressources fauniques, à l'établissement et à la gestion de parcs nationaux et d'aires de conservation, ainsi qu'à la conservation et à l'exploitation des ressources naturelles.

Les *Buts et objectifs canadiens pour la biodiversité d'ici 2020* ont été élaborés en collaboration par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux et les organisations autochtones nationales; ils ont été examinés par divers groupes d'intervenants, dont des secteurs de l'industrie, le milieu universitaire et des organisations non gouvernementales de l'environnement, qui ont également fait part de leurs commentaires. Il s'agit d'objectifs non contraignants inspirés des objectifs mondiaux d'Aichi, qui s'adressent non seulement aux gouvernements, mais à tous les secteurs de la société canadienne, y compris l'industrie et les particuliers.

L'atteinte de chaque but et objectif canadien pour la biodiversité d'ici 2020 exigera une collaboration complète, efficace et significative entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux et les Premières Nations, les Inuits et les Métis (tant les hommes que les femmes). À cet égard, bien que les connaissances autochtones et l'utilisation coutumière des ressources biologiques soient expressément mises en évidence dans les objectifs 12 et 15, les connaissances, les innovations et les pratiques traditionnelles des communautés autochtones sont pertinentes pour la réalisation de tous les buts et objectifs canadiens pour la biodiversité.

Les objectifs canadiens pour la biodiversité ont été approuvés par les ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux responsables de la conservation, de la faune et de la biodiversité, et ils ont été annoncés officiellement en février 2015, devenant ainsi partie intégrante des SPANB.

Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents

- Buts et objectifs canadiens pour la biodiversité d'ici 2020 : <http://biodivcanada.ca/default.asp?lang=Fr&n=9B5793F6-1>

Objectif 13 du Canada. D'ici 2020, des mécanismes novateurs visant à favoriser la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité sont élaborés et mis en application.

Fondement de cet objectif national

La biodiversité soutient de nombreux services écosystémiques qui procurent à la population canadienne un nombre énorme d'avantages sociaux, culturels et économiques ainsi que des avantages liés à l'infrastructure. Pour réussir à protéger la biodiversité, il faut étudier et mettre en application la gamme de stratégies et d'outils la plus complète possible. En outre, il faut tirer profit de l'innovation, élargir les partenariats existants et en créer de nouveaux. Il faut faire appel à différents types de connaissances, notamment les sciences physiques et sociales, les connaissances traditionnelles et des praticiens, et les sciences économiques. Les approches collaboratives en matière de gestion des écosystèmes et des ressources gagnent en popularité. De plus, elles favorisent la constitution de réseaux sociaux plus solides et la découverte de solutions durables. À l'échelle mondiale, on déploie davantage d'efforts pour utiliser les incitatifs économiques, institutionnels et juridiques afin de promouvoir la conservation et le respect de la biodiversité. Par exemple, les instruments économiques peuvent encourager l'adoption de pratiques respectueuses de l'environnement, favoriser les technologies vertes et l'innovation, et décourager le gaspillage des ressources et l'inefficacité, sans nuire à la compétitivité; ils pourraient même la renforcer. De plus, ces instruments peuvent être utilisés dans plusieurs contextes écosystémiques, des terres à bois et des ranchs privés aux forêts publiques et aux quartiers urbains. En s'inspirant des réussites antérieures, en appliquant différemment les mesures existantes et en intégrant, dans tous les secteurs, les éléments de la biodiversité au processus décisionnel quotidien, il serait possible de réaliser de grands progrès.

Niveau d'application

- Régional/multilatéral
- National/fédéral
- Infranational – Autochtones, provinces, territoires, municipalités, bassins versants, ONG

Principaux objectifs d'Aichi pour la biodiversité correspondants

- 1 6 11 16
- 2 7 12 17
- 3 8 13 18
- 4 9 14 19
- 5 10 15 20

Autres informations pertinentes sur le processus d'élaboration et d'adoption de l'objectif national

Le Canada a déjà de solides antécédents en matière d'innovation, et il existe de nombreux exemples de collaboration entre les Canadiens pour enrichir la « boîte à outils » de la conservation. Au Canada, des mesures de protection des terres écosensibles qui vont au-delà de la simple acquisition de terres sont bien établies à tous les ordres de gouvernements; elles sont établies en collaboration avec des organisations non gouvernementales, comme les fiduciaires foncières, et grâce à des partenariats public-privé. Pour atteindre l'objectif 13, il faudra poursuivre ces efforts, en plus d'en déployer d'autres pour éliminer les obstacles à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité et encourager les investissements dans ce domaine. L'évaluation de tels mécanismes novateurs en matière de protection de l'environnement permettra de déterminer les meilleures pratiques et d'appuyer la réalisation de l'objectif.

Les *Buts et objectifs canadiens pour la biodiversité d'ici 2020* ont été élaborés en collaboration par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux et les organisations autochtones nationales; ils ont été examinés par divers groupes d'intervenants, dont des secteurs de l'industrie, le milieu universitaire et des organisations non gouvernementales de l'environnement, qui ont également fait part de leurs commentaires. Il s'agit d'objectifs non contraignants inspirés des objectifs mondiaux d'Aichi, qui s'adressent non seulement aux gouvernements, mais à tous les secteurs de la société canadienne, y compris l'industrie et les particuliers. Dans la mesure du possible, les objectifs nationaux et leurs indicateurs ont été harmonisés avec les Indicateurs canadiens de la durabilité de l'environnement, qui comprennent un mécanisme de rapport solide et bien établi pour suivre les tendances au fil du temps. Les objectifs canadiens pour la biodiversité ont été approuvés par les ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux responsables de la conservation, de la faune et de la biodiversité, et ils ont été annoncés officiellement en février 2015, devenant ainsi partie intégrante des SPANB.

Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents

- Buts et objectifs canadiens pour la biodiversité d'ici 2020 :
<http://biodivcanada.ca/default.asp?lang=Fr&n=9B5793F6-1>
-

Objectif 14 du Canada. D'ici 2020, la base scientifique relative à la biodiversité est améliorée et le savoir en matière de biodiversité est mieux intégré et plus accessible.

Fondement de cet objectif national

L'information et la compréhension sont essentielles à la gestion et au maintien de la biodiversité. Afin d'améliorer la compréhension qu'a le Canada des avantages liés aux services écosystémiques et des répercussions de la perte de biodiversité sur le fonctionnement des écosystèmes et sur la société, il faut disposer d'information sur les valeurs de la biodiversité, les processus écosystémiques, les vulnérabilités, et l'état et les tendances des écosystèmes et des espèces au Canada, dans un format auquel les décideurs ont facilement accès.

La base de connaissances du Canada sur la biodiversité et les services écosystémiques augmente grâce aux efforts déployés pour intégrer des données pertinentes provenant de plusieurs sources, dont les connaissances autochtones. Pour accroître la compréhension des répercussions des activités humaines et des pratiques de gestion sur les écosystèmes au Canada, il est important d'améliorer la capacité d'évaluer et de surveiller la biodiversité.

Niveau d'application

- Régional/multilatéral
- National/fédéral
- Infranational – Autochtones, provinces, territoires, universités

Principaux objectifs d'Aichi pour la biodiversité correspondants

- 1 6 11 16
- 2 7 12 17
- 3 8 13 18
- 4 9 14 19
- 5 10 15 20

Autres informations pertinentes sur le processus d'élaboration et d'adoption de l'objectif national

La recherche continue est essentielle pour mieux comprendre la biodiversité. Des progrès en matière de télédétection, de systèmes d'information géographique, de bioinformatique et d'Internet offrent des possibilités sans précédent pour la production et l'échange de données, ce qui prépare le terrain pour la prochaine vague d'innovations dans le domaine du savoir. L'amélioration de la base de connaissances sur la biodiversité au Canada passe par la mise en valeur des avantages de l'innovation, ce qui permet d'accroître les possibilités de collaboration entre les gouvernements, les initiatives de science citoyenne, les groupes autochtones, les universités et les organisations du secteur privé.

Les *Buts et objectifs canadiens pour la biodiversité d'ici 2020* ont été élaborés en collaboration par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux et les organisations autochtones nationales; ils ont été examinés par divers groupes d'intervenants, dont des secteurs de l'industrie, le milieu universitaire et des organisations non gouvernementales de l'environnement, qui ont également fait part de leurs commentaires. Il s'agit d'objectifs non contraignants inspirés des objectifs mondiaux d'Aichi, qui s'adressent non seulement aux gouvernements, mais à tous les secteurs de la société canadienne, y

compris l'industrie et les particuliers. Dans la mesure du possible, les objectifs nationaux et leurs indicateurs ont été harmonisés avec les Indicateurs canadiens de la durabilité de l'environnement, qui comprennent un mécanisme de rapport solide et bien établi pour suivre les tendances au fil du temps. Les objectifs canadiens pour la biodiversité ont été approuvés par les ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux responsables de la conservation, de la faune et de la biodiversité, et ils ont été annoncés officiellement en février 2015, devenant ainsi partie intégrante des SPANB.

Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents

- Buts et objectifs canadiens pour la biodiversité d'ici 2020 :
<http://biodivcanada.ca/default.asp?lang=Fr&n=9B5793F6-1>
-

Objectif 15 du Canada. D'ici 2020, les connaissances traditionnelles autochtones sont respectées, promues, et lorsque rendues disponibles par les peuples autochtones, informent de façon régulière, significative et efficace la prise de décisions en matière de conservation et de gestion de la biodiversité.

Fondement de cet objectif national

Les peuples autochtones, en tant que premiers habitants du Canada, entretiennent une relation unique avec les écosystèmes, les espèces et les ressources du pays. Cette relation se manifeste par l'importance culturelle et spirituelle qu'ils accordent à la terre, ainsi que par leur dépendance directe à l'égard des écosystèmes (activités traditionnelles comme la chasse et la pêche). Les Autochtones possèdent de précieuses connaissances sur la faune et la flore, qu'ils ont acquises au cours d'une longue et étroite interaction avec les écosystèmes canadiens. Ils appliquent ces connaissances dans leur utilisation coutumière des ressources biologiques.

Les connaissances autochtones ont contribué de façon importante à l'efficacité de diverses initiatives canadiennes en matière de biodiversité; elles ont fourni de l'information sur l'utilisation durable des plantes et des animaux, ainsi que sur les relations et les facteurs de stress actuels dans les écosystèmes. Les connaissances autochtones et la science occidentale favorisent la conservation et la gestion de la biodiversité au Canada de façon complémentaire.

Niveau d'application

- Régional/multilatéral
- National/fédéral
- Infranational – Autochtones, provinces, territoires

Principaux objectifs d'Aichi pour la biodiversité correspondants

- 1 6 11 16
- 2 7 12 17
- 3 8 13 18
- 4 9 14 19
- 5 10 15 20

Autres informations pertinentes sur le processus d'élaboration et d'adoption de l'objectif national

Les connaissances autochtones ont été utilisées pour éclairer les stratégies canadiennes en matière de biodiversité, les plans d'utilisation des terres, la désignation d'aires protégées et l'évaluation des espèces. La négociation de revendications territoriales et d'autres ententes a mené à l'établissement de partenariats qui favorisent le respect mutuel et la protection des valeurs culturelles et écologiques. Des initiatives comme le programme de rétablissement du caribou boréal fournissent des exemples où les connaissances autochtones ont éclairé le processus décisionnel. Les ministères et les organismes gouvernementaux intègrent les connaissances autochtones à la gestion et à la prise de décisions relatives aux terres et aux aires marines protégées. Ainsi, les intérêts des communautés autochtones locales sont pris en compte, par exemple dans la gestion des parcs nationaux et des lieux historiques nationaux, ainsi que dans les activités d'interprétation et les panneaux de signalisation dans ces sites.

Les *Buts et objectifs canadiens pour la biodiversité d'ici 2020* ont été élaborés en collaboration par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux et les organisations autochtones nationales; ils ont été examinés par divers groupes d'intervenants, dont des secteurs de l'industrie, le milieu universitaire et des organisations non gouvernementales de l'environnement, qui ont également fait part de leurs commentaires. Il s'agit d'objectifs non contraignants inspirés des objectifs mondiaux d'Aichi, qui s'adressent non seulement aux gouvernements, mais à tous les secteurs de la société canadienne, y compris l'industrie et les particuliers.

L'atteinte de chaque but et objectif canadien pour la biodiversité d'ici 2020 dépendra d'une collaboration complète, efficace et significative entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux et les peuples autochtones, notamment les Premières Nations, les Inuits et les Métis (tant les hommes que les femmes). À cet égard, bien que les connaissances autochtones et l'utilisation coutumière des ressources biologiques soient expressément mises en évidence dans les objectifs 12 et 15, les connaissances, les innovations et les pratiques des communautés autochtones sont pertinentes pour la réalisation de tous les buts et objectifs canadiens pour la biodiversité.

Les objectifs canadiens pour la biodiversité ont été approuvés par les ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux responsables de la conservation, de la faune et de la biodiversité, et ils ont été annoncés officiellement en février 2015, devenant ainsi partie intégrante des SPANB.

Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents

- Buts et objectifs canadiens pour la biodiversité d'ici 2020 :
<http://biodivcanada.ca/default.asp?lang=Fr&n=9B5793F6-1>
-

Objectif 16 du Canada. D'ici 2020, le Canada dispose d'un répertoire complet des aires protégées qui comprend les aires de conservation privées.

Fondement de cet objectif national

Au Canada, on compte des milliers d'aires protégées gérées par des organismes gouvernementaux de différents ordres, d'aires protégées cogérées, d'aires protégées privées, d'aires protégées gérées par des organisations non gouvernementales de conservation et d'aires conservées par les Autochtones et les collectivités locales. Le Canada effectue le suivi du nombre et de la superficie totale des aires protégées fédérales, provinciales et territoriales, ainsi que du nombre et de l'étendue de certaines aires de conservation privées et cogérées, et en fait état au moyen du Système de rapport et de suivi pour les aires de conservation (SRSAC). Le SRSAC répertorie les aires qui respectent les critères de l'Union internationale pour la conservation de la nature en matière d'aires protégées, mais n'illustre pas la diversité complète des aires de conservation du pays, qui, tout comme les aires protégées, jouent un rôle dans la conservation de la nature. Afin de comprendre et de communiquer les progrès réalisés par le Canada, il faut intégrer les données sur tous les espaces protégés au Canada, y compris les aires protégées publiques et privées, et les autres mesures de conservation efficaces par zone en milieu terrestre et marine.

Niveau d'application

- Régional/multilatéral
- National/fédéral
- Infranational – provinces, territoires, municipalités, bassins versants, ONG

Principaux objectifs d'Aichi pour la biodiversité correspondants

- 1 6 11 16
- 2 7 12 17
- 3 8 13 18
- 4 9 14 19
- 5 10 15 20

Autres informations pertinentes sur le processus d'élaboration et d'adoption de l'objectif national

Plusieurs systèmes assurent le suivi des différentes initiatives de conservation, et l'élaboration d'un inventaire complet nécessite la collaboration de tous les partenaires. Quelques provinces, territoires, associations régionales et collectivités ont leurs propres bases de données sur les parcs, les aires protégées et d'autres terres de conservations. Des organisations non gouvernementales de conservation maintiennent des renseignements sur l'étendue des aires protégées privées. Des renseignements sur les efforts de conservation marine sont aussi tenus à jour dans d'autres bases de données. Ensemble, ces organisations continuent d'améliorer la capacité du Canada de rendre compte des efforts de conservation collectifs grâce à leur contribution à un inventaire complet des aires protégées.

Les *Buts et objectifs canadiens pour la biodiversité d'ici 2020* ont été élaborés en collaboration par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux et les organisations autochtones nationales; ils ont été examinés par divers groupes d'intervenants, dont des secteurs de l'industrie, le milieu universitaire et des organisations non gouvernementales de l'environnement, qui ont également fait part de leurs commentaires. Il s'agit d'objectifs non contraignants inspirés des objectifs mondiaux d'Aichi, qui

s'adressent non seulement aux gouvernements, mais à tous les secteurs de la société canadienne, y compris l'industrie et les particuliers. Dans la mesure du possible, les objectifs nationaux et leurs indicateurs ont été harmonisés avec les Indicateurs canadiens de la durabilité de l'environnement, qui comprennent un mécanisme de rapport solide et bien établi pour suivre les tendances au fil du temps. Les objectifs canadiens pour la biodiversité ont été approuvés par les ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux responsables de la conservation, de la faune et de la biodiversité, et ils ont été annoncés officiellement en février 2015, devenant ainsi partie intégrante des SPANB.

Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents

- Buts et objectifs canadiens pour la biodiversité d'ici 2020 :
<http://biodivcanada.ca/default.asp?lang=Fr&n=9B5793F6-1>
 - Système de rapport et de suivi pour les aires de conservation (SRSAC) :
<http://www.ccea.org/fr/carts/>
-

Objectif 17 du Canada. D’ici 2020, des mesures de capital naturel liées à la biodiversité et aux services écosystémiques sont développées à l’échelle nationale et des progrès sont accomplis relativement à leur intégration dans le système statistique national du Canada.

Fondement de cet objectif national

Le « capital naturel » et les « services écosystémiques » sont des métaphores qui mettent l’accent sur la manière dont l’environnement naturel, y compris les écosystèmes, soutient le bien-être des humains. Le capital naturel permet de caractériser, de façon économique, les structures et les processus des écosystèmes comme des stocks de ressources qui assurent la circulation des biens et des services dont dépendent les sociétés humaines. Ces biens et services comprennent, entre autres, les aliments, l’eau, les substances biochimiques et les fonctions des infrastructures naturelles (p. ex. atténuation des inondations et purification de l’eau), et soutiennent de nombreux aspects de la santé et du bien-être des humains. Ces services écosystémiques peuvent être considérés comme un avantage important découlant des richesses naturelles du Canada, mais la majorité d’entre eux commencent seulement à être pris en compte dans le système statistique national. Une meilleure comptabilisation du capital naturel et des services écosystémiques devrait améliorer le processus décisionnel concernant l’environnement et la gestion des ressources, et réduire la dégradation et la perte importantes et mesurées du capital naturel lié à la biodiversité.

En 2011, le Canada ne disposait d’aucun système officiel pour mesurer les aspects du capital naturel qui vont au-delà des ressources naturelles pouvant être récoltées ou extraites et de certaines formes de terres (achetées et vendues). En outre, le Canada ne disposait d’aucun système adéquat pour mesurer la plupart des services écosystémiques. Depuis, des travaux ont été entamés à l’aide de la Comptabilité expérimentale des écosystèmes du Système de comptabilité économique et environnementale (SCEE-CEE) — un système international —, qui sert de base pour les rapports sur le capital naturel. Le SCEE-CEE est un projet de la Division de statistique des Nations Unies, auquel participent également d’autres organisations et équipes de recherche. Le SCEE-CEE des Nations Unies définit la manière dont les pays peuvent mesurer le capital naturel et les services écosystémiques à l’aide de différentes mesures d’ordre monétaire et physique, et en fonction des conditions. Des comptes écosystémiques sont créés pour répondre à un vaste éventail de nouvelles demandes visant l’intégration des données sur les aspects environnementaux de la durabilité et de demandes d’information sur les liens entre les fonctions écosystémiques et le bien-être des humains.

Niveau d’application

- Régional/multilatéral
- National/fédéral
- Infranational – provinces, territoires

Principaux objectifs d’Aichi pour la biodiversité correspondants

- 1 6 11 16
- 2 7 12 17
- 3 8 13 18
- 4 9 14 19
- 5 10 15 20

Autres informations pertinentes sur le processus d'élaboration et d'adoption de l'objectif national

L'objectif 17 vise à faire en sorte que diverses valeurs de la biodiversité (sa contribution au maintien des services écosystémiques, les possibilités découlant de sa conservation et son utilisation durable) puissent être pleinement prises en compte dans tous les cadres décisionnels publics et privés pertinents. Au Canada, il pourrait s'agir d'un ou de plusieurs de ces cadres : statistiques environnementales et comptes du patrimoine national; indices de bien-être; utilisation des terres; plans de gestion des ressources et plans d'aménagement; évaluations des impacts environnementaux et autres évaluations similaires; incorporation de concepts et de principes de biodiversité aux régimes de planification et de surveillance.

L'organisme statistique national du Canada, Statistique Canada, mesure actuellement certains stocks et flux liés au capital naturel du point de vue physique et, dans la mesure du possible, du point de vue monétaire. L'organisme publie depuis longtemps des statistiques de base sur certains éléments du capital naturel. Statistique Canada travaille également avec des ministères partenaires dans le but de mettre en œuvre son cadre sur la statistique de l'environnement. Il s'agit notamment de travailler à la mise en œuvre des recommandations des Nations Unies sur la comptabilité économique et environnementale (Cadre central du SCEE, ou SCEE-CC, des Nations Unies), et de travailler avec des ministères fédéraux chargés de l'établissement de politiques ainsi qu'avec la communauté internationale à l'élaboration de lignes directrices et de données pour les comptes écosystémiques (SCEE-CEE des Nations Unies). Par conséquent, de nouvelles données sur la couverture terrestre, la biomasse, l'étendue des milieux humides, la superficie des terres naturelles et la valeur des services écosystémiques sont maintenant accessibles.

Les *Buts et objectifs canadiens pour la biodiversité d'ici 2020* ont été élaborés en collaboration par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux et les organisations autochtones nationales; ils ont été examinés par divers groupes d'intervenants, dont des secteurs de l'industrie, le milieu universitaire et des organisations non gouvernementales de l'environnement, qui ont également fait part de leurs commentaires. Il s'agit d'objectifs non contraignants inspirés des objectifs mondiaux d'Aichi, qui s'adressent non seulement aux gouvernements, mais à tous les secteurs de la société canadienne, y compris l'industrie et les particuliers. Dans la mesure du possible, les objectifs nationaux et leurs indicateurs ont été harmonisés avec les Indicateurs canadiens de la durabilité de l'environnement, qui comprennent un mécanisme de rapport solide et bien établi pour suivre les tendances au fil du temps. Les objectifs canadiens pour la biodiversité ont été approuvés par les ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux responsables de la conservation, de la faune et de la biodiversité, et ils ont été annoncés officiellement en février 2015, devenant ainsi partie intégrante des SPANB.

Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents

- Buts et objectifs canadiens pour la biodiversité d'ici 2020 : <http://biodivcanada.ca/default.asp?lang=Fr&n=9B5793F6-1>
- Cadre sur le capital naturel de Statistique Canada : <https://www.statcan.gc.ca/fra/blog-blogue/cs-sc/environnement>
- Cadre central du Système de comptabilité économique et environnementale, 2012 : https://unstats.un.org/unsd/envaccounting/seeaRev/CF_trans/SEEA_CF_Final_fr.pdf
- System of Environmental and Economic Accounts (système de comptabilité environnementale et économique de l'ONU) : <http://unstats.un.org/unsd/envaccounting/seea.asp>

- Boîte à outils des services écosystémiques : Boîte à outils interdisciplinaire à l'intention des gestionnaires et des analystes : <http://www.biodivcanada.ca/default.asp?lang=Fr&n=B443A05E-1>
-

Objectif 18 du Canada. D'ici 2020, la biodiversité est intégrée dans les programmes d'études des niveaux élémentaire et secondaire.

Fondement de cet objectif national

L'éducation et la sensibilisation des jeunes à la biodiversité sont essentielles si le Canada souhaite former sa prochaine génération de chefs de file en matière de conservation et de développement durable, faire de la biodiversité un enjeu dominant et atteindre ses objectifs en matière de conservation de la biodiversité. L'intégration de la compréhension et de l'importance de la biodiversité permettra de créer une culture axée sur l'appréciation, la conservation et l'action. Cet objectif met l'accent sur l'enseignement de la biodiversité aux jeunes Canadiens au moyen de l'intégration de la biodiversité au programme d'enseignement régulier.

Niveau d'application

- Régional/multilatéral
- National/fédéral
- Infranational – provinces, territoires

Principaux objectifs d'Aichi pour la biodiversité correspondants

- 1 6 11 16
- 2 7 12 17
- 3 8 13 18
- 4 9 14 19
- 5 10 15 20

Autres informations pertinentes sur le processus d'élaboration et d'adoption de l'objectif national

Les systèmes d'éducation provinciaux et territoriaux sont le principal moyen d'intégrer les questions de biodiversité dans les programmes d'études réguliers. La biodiversité est enseignée à tous les niveaux scolaires, principalement dans le cadre des cours de sciences ou de sciences et technologie. Dans plusieurs provinces, les concepts clés de la biodiversité sont également intégrés dans d'autres matières de différents niveaux, notamment les arts, les études professionnelles et technologiques, les études sociales, l'éducation physique et la santé, et la musique. L'intégration de la biodiversité aux programmes d'études réguliers est souvent appuyée par l'éducation informelle dans les zoos, les aquariums, les jardins botaniques, les parcs nationaux et provinciaux, les musées, les centres d'éducation en plein air et d'éducation environnementale, et par des organismes ou des programmes axés sur l'éducation et la sensibilisation des jeunes à la biodiversité.

Les *Buts et objectifs canadiens pour la biodiversité d'ici 2020* ont été élaborés en collaboration par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux et les organisations autochtones nationales; ils ont été examinés par divers groupes d'intervenants, dont des secteurs de l'industrie, le milieu universitaire et des organisations non gouvernementales de l'environnement, qui ont également fait part de leurs commentaires. Il s'agit d'objectifs non contraignants inspirés des objectifs mondiaux d'Aichi, qui s'adressent non seulement aux gouvernements, mais à tous les secteurs de la société canadienne, y compris l'industrie et les particuliers. Dans la mesure du possible, les objectifs nationaux et leurs indicateurs ont été harmonisés avec les Indicateurs canadiens de la durabilité de l'environnement, qui

comprennent un mécanisme de rapport solide et bien établi pour suivre les tendances au fil du temps. Les objectifs canadiens pour la biodiversité ont été approuvés par les ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux responsables de la conservation, de la faune et de la biodiversité, et ils ont été annoncés officiellement en février 2015, devenant ainsi partie intégrante des SPANB.

Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents

- Buts et objectifs canadiens pour la biodiversité d'ici 2020 :
<http://biodivcanada.ca/default.asp?lang=Fr&n=9B5793F6-1>
-

Objectif 19 du Canada. D'ici 2020, plus de Canadiens font des sorties en nature et participent à des activités de conservation de la biodiversité.

Fondement de cet objectif national

Pour atteindre les objectifs canadiens en matière de biodiversité, tous les membres de la société, c'est-à-dire tous les ordres de gouvernement, les peuples autochtones, les établissements scolaires et scientifiques, les organisations non gouvernementales de l'environnement, les entreprises, les citoyens et les jeunes, doivent collaborer et coopérer. Le nombre de Canadiens qui déclarent participer volontairement ou qui cherchent à prendre part à des activités de conservation de la biodiversité ou à des activités durables axées sur la nature peut être un indice de l'intérêt à l'égard de la biodiversité à la maison, dans la cour arrière et au sein de la collectivité. Il existe plusieurs types d'activités : visites de parcs et d'aires de nature sauvages; intendance; enseignements propres à la culture autochtone et activités axées sur le territoire; bénévolat auprès d'organisations de conservation; activités de science citoyenne qui comprennent des programmes de surveillance; contributions financières et en nature à des projets ou à des causes de conservation; participation à des activités pour découvrir la biodiversité canadienne et en apprendre davantage sur celle-ci.

La recherche a démontré que la majorité des Canadiens aiment passer du temps dans la nature. Les activités de plein air renforcent le lien avec le monde naturel et favorisent la conscientisation à l'égard de l'importance et de la beauté de la nature. Ces activités permettent à un grand nombre de personnes de reconnaître la valeur du monde naturel pour la vie et le bien-être des humains, et les encouragent à participer aux efforts de conservation de la biodiversité.

Niveau d'application

- Régional/multilatéral
- National/fédéral
- Infranational – provinces, territoires, municipalités, bassins versants, ONG

Principaux objectifs d'Aichi pour la biodiversité correspondants

- 1 6 11 16
- 2 7 12 17
- 3 8 13 18
- 4 9 14 19
- 5 10 15 20

Autres informations pertinentes sur le processus d'élaboration et d'adoption de l'objectif national

Les *Buts et objectifs canadiens pour la biodiversité d'ici 2020* ont été élaborés en collaboration par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux et les organisations autochtones nationales; ils ont été examinés par divers groupes d'intervenants, dont des secteurs de l'industrie, le milieu universitaire et des organisations non gouvernementales de l'environnement, qui ont également fait part de leurs commentaires. Il s'agit d'objectifs non contraignants inspirés des objectifs mondiaux d'Aichi, qui s'adressent non seulement aux gouvernements, mais à tous les secteurs de la société canadienne, y compris l'industrie et les particuliers. Dans la mesure du possible, les objectifs nationaux et leurs indicateurs ont été harmonisés avec les Indicateurs canadiens de la durabilité de l'environnement, qui

comprennent un mécanisme de rapport solide et bien établi pour suivre les tendances au fil du temps. Les objectifs canadiens pour la biodiversité ont été approuvés par les ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux responsables de la conservation, de la faune et de la biodiversité, et ils ont été annoncés officiellement en février 2015, devenant ainsi partie intégrante des SPANB.

Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents

- Buts et objectifs canadiens pour la biodiversité d'ici 2020 :
<http://biodivcanada.ca/default.asp?lang=Fr&n=9B5793F6-1>
 - Stratégie fédérale de développement durable, Rapprocher les Canadiens de la nature :
http://www.fsds-sfdd.ca/index_fr.html#/fr/detail/all/goal:G12_fr
-

Partie II. Mesures de mise en œuvre qui ont été prises, évaluation de leur efficacité, obstacles et besoins scientifiques et techniques connexes pour pouvoir atteindre les objectifs nationaux

Remarque : Suivant le modèle approprié, cette partie présente des exemples de mesures prises pour contribuer à la mise en œuvre de la stratégie et du plan d'action du Canada pour la biodiversité. Elle ne se veut pas exhaustive, mais vise plutôt à illustrer l'étendue des initiatives entreprises depuis la préparation du dernier rapport national il y a quatre ans. Des évaluations détaillées des progrès sont fournies à la partie III.

Veillez décrire les mesures prises pour contribuer à la mise en œuvre de la stratégie et du plan d'action nationaux de votre pays.

Le patrimoine naturel du Canada

En 2018, le gouvernement du Canada a annoncé un investissement historique pour la conservation de la nature à l'appui de plusieurs objectifs nationaux en matière de biodiversité, y compris les objectifs 1, 2, 3 et 16 du Canada. Le budget fédéral de 2018 prévoyait 1,35 milliard de dollars sur cinq ans pour protéger le patrimoine naturel du Canada. Cet investissement historique pour la conservation de la nature permettra :

- de relier un réseau d'aires protégées et d'aires de conservation à l'échelle du pays en fournissant des ressources pour le réseau fédéral d'aires protégées et les activités de conservation et de protection des terres réalisées par d'autres;
- de faire des progrès dans la protection et le rétablissement des espèces en péril;
- d'établir des relations et de favoriser la réconciliation avec les peuples autochtones, reconnaissant leurs droits et leurs responsabilités à l'égard des terres, leur intendance des espèces sauvages et leurs activités culturelles connexes pour produire des résultats en matière de conservation;
- de mettre en place le nouveau Fonds pour la nature du Canada de 500 millions de dollars.

Le Fonds de la nature du Canada est un investissement fédéral de 500 millions de dollars pour la nature, qui sera assorti de contributions de contrepartie des partenaires, à l'appui de la protection des écosystèmes, des paysages et de la biodiversité du Canada, y compris des espèces en péril. Le Fonds sera créé en partenariat avec des entreprises, des organismes sans but lucratif et des partenaires provinciaux, territoriaux et autres, qui apporteront une contribution supplémentaire de 500 millions de dollars par le biais de contributions de contrepartie pour recueillir un total de 1 milliard de dollars pour la prise de mesures de conservation.

Le nouveau Fonds de la nature du Canada vise à encourager et à appuyer les efforts déployés par d'autres partenaires non fédéraux dont la participation est essentielle pour avoir du succès en matière de conservation de la nature et de rétablissement des espèces en péril. Il appuiera une nouvelle approche de conservation et d'amélioration de la biodiversité au moyen d'investissements fédéraux ciblés visant des aires protégées et des espèces en péril et favorisant la collaboration entre partenaires.

Le Fonds de la nature du Canada appuiera le processus En route vers l'objectif 1 du Canada (objectif 11 d'Aichi) par l'intermédiaire d'un investissement de 300 millions de dollars sur cinq ans pour l'établissement d'aires protégées. Cette portion du Fonds comporte plusieurs sous-volets, entre autres :

- un volet de démarrage rapide de 10 millions de dollars, qui permettra de repérer et de maintenir les aires protégées « quasi prêtes » en 2018-2019 afin de créer un élan vers l'atteinte de l'objectif 1;
- dans le cadre du volet Défi, un financement du gouvernement fédéral pouvant atteindre jusqu'à 175 millions de dollars à l'appui de l'établissement d'un maximum de 35 aires protégées et de conservation autochtones et d'autres aires protégées, ce qui permettra de réaliser d'importants progrès vers l'atteinte de l'objectif 1 du Canada et contribuera de façon significative à la réconciliation;

- une somme de plus de 100 millions de dollars qui aidera une organisation nationale à coordonner le travail d'organisations de conservation locales, provinciales/territoriales et nationales afin de préserver et de protéger les terres privées écosensibles partout au pays.

Une somme de plus de 200 millions de dollars sera consacrée à faire progresser une nouvelle approche fondée sur les partenariats visant à aider les espèces en péril, l'approche étant axée sur les lieux, les espèces et les menaces prioritaires.

Objectif(s) national/nationaux ou objectif(s) d'Aichi pour la biodiversité auxquels les mesures de mise en œuvre contribuent :

- Objectifs 1, 2, 3 et 16 du Canada
- Objectifs 11 et 12 d'Aichi

Évaluation de l'efficacité des mesures de mise en œuvre prises pour obtenir les résultats souhaités :

- Les mesures prises ont été efficaces
- Les mesures prises ont été en partie efficaces
- Les mesures prises ont été inefficaces
- Inconnu

Outils ou méthode employés pour l'évaluation de l'efficacité ci-dessus

Cette initiative majeure est toute nouvelle, et le gouvernement du Canada en est actuellement aux étapes de planification de sa mise en œuvre.

Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents

- Gouvernement du Canada : Le budget de 2018 « Avancement : Partie 1. Le patrimoine naturel du Canada » : <https://www.budget.gc.ca/2018/docs/plan/chap-04-fr.html>
-

Veillez décrire les mesures prises pour contribuer à la mise en œuvre de la stratégie et du plan d'action nationaux de votre pays

Vers l'atteinte de l'objectif 1 du Canada

En 2015, le Canada a adopté une série d'objectifs nationaux, appelés « *Buts et objectifs canadiens pour la biodiversité d'ici 2020* ». L'objectif 1 du Canada est directement aligné sur l'objectif 11 d'Aichi et s'énonce comme suit : *D'ici 2020, au moins 17 % des zones terrestres et d'eaux intérieures et 10 % des zones côtières et marines sont conservées par l'entremise de réseaux d'aires protégées, et d'autres mesures efficaces de conservation dans des superficies clairement définies*. Outre l'objectif 1 du Canada, en 2015, le gouvernement du Canada s'est également engagé à respecter un objectif provisoire de protection de 5 % des zones marines et côtières au plus tard en 2017.

Depuis 2015, deux processus nationaux distincts sont mis en œuvre pour faire des progrès vers l'atteinte des volets terrestre et marin de l'objectif 1 du Canada. Ces efforts ont des objectifs multiples, notamment :

- accélérer les progrès vers l'atteinte de l'objectif 1 du Canada, y compris en ce qui concerne les éléments quantitatifs de l'objectif, en augmentant la superficie conservée, et les éléments qualitatifs de l'objectif (représentation écologique, connectivité, et intégration du paysage, zones importantes pour la biodiversité et services écosystémiques, efficacité en matière de gestion, et gestion équitable), notamment par l'élaboration de normes et de directives nationales sur d'autres mesures efficaces de conservation dans des superficies clairement définies (AMC) et d'autres éléments qualitatifs;
- encourager le dialogue entre partenaires de conservation, y compris tous les ordres de gouvernement, les peuples autochtones, le secteur privé, et les organisations non gouvernementales de la conservation, sur divers éléments de l'objectif 1;
- stimuler le dialogue entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux et territoriaux du Canada et les peuples autochtones sur divers éléments de l'objectif 1, y compris la définition et la reconnaissance des aires protégées et de conservation autochtones (APCA) et les rôles possibles des peuples autochtones pour contribuer à l'objectif 1 ainsi qu'à d'autres objectifs nationaux.

Zones terrestres et d'eaux intérieures

La proportion de terres et d'eaux intérieures conservées actuellement au Canada est de 10,5 %. Dans le but d'atteindre la cible de 17 % de l'objectif 1 d'ici 2020, il faudra déployer d'importants efforts. Au début de 2017, la ministre fédérale et les ministres provinciaux et territoriaux responsables des parcs, des aires protégées et de la conservation de la biodiversité ont lancé une initiative nationale pour coordonner et accélérer les efforts visant à réaliser les volets liés aux zones terrestres et d'eaux intérieures de l'objectif 1 du Canada. L'initiative *En route vers l'objectif 1 du Canada* vise à mobiliser tous les ordres de gouvernement, les peuples autochtones, les industries, les organismes de conservation et les Canadiens en vue d'appuyer les efforts déployés pour réaliser l'objectif 1 d'ici 2020 et pour établir un réseau d'aires protégées et d'autres aires de conservation partout au pays, qui assurera la survie du patrimoine naturel pour les générations futures au Canada.

En route vers l'objectif 1 du Canada est une initiative voulant refléter des relations renouvelées qui respectent les droits, les responsabilités et les priorités des peuples autochtones, et établir des partenariats de collaboration pour tous les aspects de l'initiative.

Deux comités consultatifs, un comité consultatif national et un cercle autochtone d'experts, ont été établis afin de fournir des conseils et des recommandations sur la façon d'atteindre l'objectif 1 du Canada. Le Comité consultatif national a reçu comme mandat de fournir des conseils sur la façon dont les gouvernements, les organisations non gouvernementales et les Canadiens pourraient collectivement atteindre l'objectif 1 du Canada au moyen d'un réseau coordonné et relié d'aires protégées et d'aires de conservation à l'échelle du pays. Le Cercle autochtone d'experts a, pour sa part, formulé des recommandations sur la façon dont un éventail d'aires protégées et de conservation autochtones pourrait être créé et contribuer à l'atteinte de l'objectif 1 du Canada dans un esprit de réconciliation concret.

Les participants à l'initiative En route sont conscients que, en plus d'établir de nouvelles aires protégées et de conservation, les efforts déployés doivent démontrer une évolution vers des pratiques qui reconnaissent pleinement les peuples autochtones comme des partenaires essentiels, partageant le même intérêt à l'égard de la conservation des terres et des eaux pour les générations futures. Les gouvernements conviennent que des mesures devraient être prises pour s'assurer que toutes les aires de conservation sont gérées de façon équitable, particulièrement dans un esprit de réconciliation concret avec les peuples autochtones.

Le gouvernement du Canada a annoncé en mars 2018 qu'il investirait 1,35 milliard de dollars dans la conservation par l'intermédiaire de Patrimoine naturel du Canada. Ce dernier comprend le Fonds de la nature de 500 millions de dollars, qui prévoit d'importantes ressources pour la mise en œuvre de l'initiative En route. (Il y a une mention distincte à la partie II du présent rapport, qui porte sur Patrimoine naturel du Canada, et une autre mention distincte à la partie IV, qui porte sur le Fonds de la nature relativement à l'objectif 3 d'Aichi.)

En juin 2018, la ministre fédérale et les ministres provinciaux et territoriaux responsables de l'initiative En route se sont réunis pour une deuxième année consécutive afin de renforcer leur engagement à travailler en collaboration sur les questions de conservation. Éclairés par le Comité consultatif national et le Cercle autochtone d'experts dans le cadre de l'initiative En route vers l'objectif 1 du Canada, la ministre fédérale et les ministres provinciaux et territoriaux se sont engagés à collaborer vers l'atteinte de l'objectif 1 du Canada, et à veiller à ce que le réseau d'aires de conservation du Canada contribue efficacement à la protection de la biodiversité. Les ministres se sont entendus sur le fait que les recommandations du Comité consultatif national et les commentaires fournis par les peuples autochtones, particulièrement par le Cercle autochtone d'experts, éclaireront les mesures de conservation prises par le Canada en vue d'atteindre l'objectif 1 du Canada.

Les gouvernements provinciaux et territoriaux du Canada sont responsables de l'administration de la grande majorité des terres publiques au Canada. Par conséquent, l'atteinte de l'objectif 1 dépendra, en partie, des efforts déployés par ces administrations infranationales. Les provinces et territoires mettent en œuvre des mesures à l'intérieur de leur territoire respectif pour contribuer à l'atteinte de l'objectif 1, y compris des stratégies et des plans assortis des cibles de conservation par zone suivantes :

- la Nouvelle-Écosse s'est engagée à accroître la quantité d'aires protégées pour atteindre 13 % de la superficie de la province;
- l'Île-du-Prince-Édouard s'est engagée à protéger 7 % de la superficie de la province;

- le Québec s'est engagé à protéger 17 % de ses zones terrestres et d'eaux intérieures et 10 % de ses zones marines;
- la Saskatchewan s'est engagée à protéger 12 % de chacune de ses 11 écorégions.

Remarque : Le Québec a pris acte des Buts et objectifs canadiens pour la biodiversité d'ici 2020, mais il n'y a pas adhéré, parce que, en vertu de ses responsabilités, il élabore ses propres instruments pour assurer la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique et pour contribuer à l'atteinte des objectifs d'Aichi. Le Québec établit ses propres priorités et échéanciers en matière de conservation sur son territoire, et il collabore avec le gouvernement fédéral, les autres provinces et les territoires au besoin. Même s'il ne participe pas directement à l'initiative En route vers l'objectif 1 du Canada, le Québec contribue à l'effort pancanadien par l'atteinte d'un objectif identique pour la création d'aires protégées sur son territoire et dans ses eaux intérieures d'ici 2020.

Zones marines et côtières

En juin 2016, le gouvernement du Canada a défini des principes fondamentaux et établi un plan en cinq points pour répondre au volet marin de l'objectif. L'approche du Canada pour atteindre une protection de 10 % d'ici 2020 comprend : terminer l'établissement des processus touchant les aires marines protégées (AMP) qui étaient en cours dans un éventail d'instruments fédéraux visant les AMP avant juin 2016; protéger de vastes zones extracôtières; protéger les zones subissant des pressions dues à des activités humaines, par exemple, par le développement d'un réseau d'AMP dans les biorégions, constitué d'écosystèmes marins uniques et représentatifs; faire progresser les AMC; continuer les amendements législatifs afin de protéger provisoirement des zones à la suite des analyses et consultations scientifiques initiales. Les trois principes fondamentaux qui orientent ce plan sont les suivants : la prise de décisions fondées sur la science; la transparence; la promotion de la réconciliation avec les peuples autochtones.

La consultation nationale avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, les organisations autochtones, les groupes de l'industrie, les organisations environnementales ainsi que d'autres partenaires et intervenants, est au cœur du plan du gouvernement du Canada pour atteindre ses objectifs de conservation marine. Les partenaires et intervenants ont participé à toutes les étapes d'établissement des AMP et des AMC et continueront d'y participer. Ils prennent aussi part aux processus d'élaboration du réseau d'AMP en cours dans cinq biorégions prioritaires dans les océans du Canada. La participation et la consultation se déroulent par le biais de divers mécanismes, notamment des réunions bilatérales, des groupes de travail et des comités consultatifs.

Les AMP peuvent être établies en vertu d'un éventail de lois ou de règlements fédéraux, provinciaux et territoriaux, selon l'autorité compétente responsable de la gestion. Les AMC dans les océans du Canada visent des zones gérées qui respectent les critères marins d'AMC fondés sur la science, élaborés par le gouvernement du Canada. Les critères ont été établis d'après les efforts internationaux continus visant à définir les AMC, et continueront de l'être. À ce jour, les zones qui se qualifient à titre d'AMC dans les océans du Canada sont celles visées par des fermetures de pêche. Les fermetures de zones de pêche qui satisfont aux critères marins d'AMC du Canada sont appelées, à l'échelle nationale, des « refuges marins ».

Objectif(s) national/nationaux ou objectif(s) d'Aichi pour la biodiversité auxquels les mesures de mise en œuvre contribuent :

- Objectifs 1 et 15 du Canada
- Objectif 11 d'Aichi

Évaluation de l'efficacité des mesures de mise en œuvre prises pour obtenir les résultats souhaités :

- Les mesures prises ont été efficaces
- Les mesures prises ont été en partie efficaces
- Les mesures prises ont été inefficaces
- Inconnu

Veillez expliquer votre choix et indiquer si possible les outils ou la méthode employés pour l'évaluation de l'efficacité ci-dessus.

Zones terrestres et d'eaux intérieures

Entre 2010 et 2017, les zones terrestres et d'eaux intérieures protégées du Canada se sont élargies de plus de 100 000 km², augmentant ainsi le pourcentage de la superficie terrestre protégée au Canada de 9,5 % à 10,5 %. Une superficie de plus d'un million de kilomètres carrés de zones terrestres et d'eaux intérieures est protégée, ce qui équivaut à la superficie de l'Allemagne et de la France combinées.

Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux gèrent 95 % des aires protégées au Canada. De ce pourcentage, environ 45 % des zones terrestres protégées sont gérées ou cogérées par le gouvernement fédéral. Les peuples autochtones ont contribué à l'établissement de dizaines de milliers de kilomètres carrés d'aires de conservation par l'intermédiaire de processus intégrés aux ententes sur les revendications territoriales globales. Ils participent à la gestion de nombreuses aires protégées. Les aires de conservation privées apportent une contribution importante au système canadien d'aires de conservation, même si elles ne sont actuellement pas incluses de manière uniforme dans les rapports sur les aires protégées du Canada. Ces aires protègent souvent un habitat naturel fragile et important dans des paysages aménagés ou fragmentés et se situent presque exclusivement dans le sud du Canada.

On attribue la protection accrue des zones terrestres et d'eaux intérieures au cours des dernières années aux contributions des gouvernement fédéral, provinciaux et territoriaux et des administrations locales, ainsi qu'à celles des peuples autochtones et des propriétaires fonciers. En voici quelques exemples :

- Wehexlaxodiale, une aire protégée couvrant une superficie de 976 km² dans les Territoires du Nord-Ouest, a été constituée en 2013 en vertu du plan d'utilisation des terres du peuple t̄ich̄o (*T̄ich̄o Land Use Plan Act*), et sa gestion est assurée pour le gouvernement du peuple t̄ich̄o.
- La province de la Nouvelle-Écosse a réservé des terres pour établir deux nouvelles aires de nature sauvage en collaboration avec le Nova Scotia Nature Trust, en 2015, protégeant une superficie d'environ 32 km².
- Le gouvernement du Manitoba a établi les parcs provinciaux Goose Islands et Grand Island, le 16 juin 2017. Situées dans le bassin septentrional du lac Winnipegosis, ces îles sont caractérisées par une gamme d'habitats, notamment des vasières, des marais, des falaises, des crêtes et des peuplements forestiers mixtes. Ces habitats abritent une diversité d'espèces sauvages et, en particulier, ils constituent un habitat de nidification important pour le Cormoran à aigrettes, la

Sterne caspienne, la Sterne pierregarin, le Goéland à bec cerclé, le Goéland argenté et le Pélican d'Amérique.

- Le gouvernement de l'Alberta a repoussé les limites du parc provincial sauvage Castle et a fixé de manière définitive les limites du nouveau parc provincial Castle. Ce faisant, une des régions les plus diversifiées sur le plan biologique en Alberta se retrouve sous la protection de la province. La région de Castle abrite plus de 200 espèces rares ou en péril sur le versant est des Rocheuses, dans le sud de l'Alberta, près de la Colombie-Britannique et du Montana.
- En mai 2018, le gouvernement de l'Alberta a annoncé la mise en place de la plus grande superficie continue de terres boréales protégées du monde par la création des parcs provinciaux sauvages Kazan, Richardson et Birch River ainsi que par l'expansion des parcs provinciaux sauvages Dillon River et Birch Mountains. En tout, ces parcs situés dans le nord de l'Alberta, adjacents au parc national Wood Buffalo, ajoutent plus de 13 600 km² au réseau d'aires protégées de la province.
- L'Agence Parcs Canada a élargi son réseau d'aires protégées grâce à l'établissement de trois nouveaux parcs nationaux (Nááts'ihch'oh, Qausuittuq, monts Mealy) et du parc urbain national de la Rouge. Ensemble, ces ajouts protègent plus de 26 500 km² de terres dans les Territoires du Nord-Ouest, au Nunavut, au Labrador et en Ontario, respectivement.
- En octobre 2018, la ministre de l'Environnement et du Changement climatique a signé avec les Premières Nations du Dehcho un accord d'établissement pour créer l'aire protégée autochtone Edézhzhé, ce qui ajoute plus de 14 000 km² aux aires de conservation de la nature au Canada.

L'initiative En route vers l'objectif 1 du Canada est en cours, et elle devrait avoir un impact positif sur l'atteinte de l'objectif 1 au Canada, mais cela n'a pas encore été confirmé. Cependant, il est évident que l'initiative est efficace en ce qui concerne plusieurs de ses objectifs, notamment le fait de réunir un ensemble élargi de partenaires de conservation et d'élaborer une série commune de mesures collectives pour atteindre l'objectif 1. Dans le cadre de l'initiative En route, on a proposé des définitions pancanadiennes pour les APCA et les AMC en harmonie avec les directives internationales. Les nouvelles possibilités d'établir des partenariats de conservation offertes par l'initiative En route, combinées aux définitions proposées pour les APCA et les AMC, ont positionné le Canada favorablement en vue de réaliser des progrès dans le volet des zones terrestres et d'eaux intérieures de l'objectif 1.

Le Fonds de la nature du Canada, qui comprend un investissement significatif à l'appui de l'initiative En route vers l'objectif 1 du Canada, notamment pour l'établissement d'autres aires protégées et de conservation, apportera une contribution importante aux progrès accomplis par le Canada.

Zones marines et côtières

Le Canada a réalisé des progrès considérables depuis 2015 relativement à la couverture des aires de conservation dans les zones marines et côtières. À la fin de 2015, environ 1 % du territoire marin du Canada était conservé. Récemment, le Canada a dépassé son objectif provisoire de protection de 5 % des zones marines et côtières d'ici 2017. À la fin de décembre 2017, environ 442 926 km² (7,7 %) des zones marines et côtières du Canada se trouvaient à l'intérieur d'aires de conservation. En date de juin 2018, on estime que ce pourcentage a augmenté, pour atteindre à 7,9 %, ce qui indique que le Canada est sur la bonne voie pour atteindre son objectif de 10 % d'ici 2020. Le Canada n'a pas ménagé les efforts auprès

de ses partenaires et d'autres intervenants en vue de réaliser des progrès vers l'atteinte de l'objectif et d'élaborer des directives nationales sur les AMC visant les zones marines.

L'amélioration sur le plan de la conservation marine au Canada a été accomplie grâce à l'établissement d'AMP et d'AMC. En voici quelques exemples :

- Zone de protection marine (ZPM) d'Anguniaqvia niqiqyuam dans les Territoires du Nord-Ouest. Cette ZPM a été établie en novembre 2016, et elle représente une superficie de 2 358 km² (0,04 %). Elle a été établie en collaboration avec les Inuvialuits, en vertu de processus intégrés à la *Convention définitive des Inuvialuit* (1984). La ZPM d'Anguniaqvia niqiqyuam est désignée comme étant importante sur le plan écologique d'après les connaissances scientifiques et les connaissances traditionnelles inuvialuites. Elle revêt aussi une importance culturelle pour les Inuvialuits, car elle permet la récolte de subsistance de l'omble chevalier, du béluga, d'oiseaux et d'autres espèces par la communauté de Paulatuk (Territoires du Nord-Ouest). La gestion de la ZPM d'Anguniaqvia niqiqyuam continuera d'être assurée de façon collaborative avec les Inuvialuits et le Comité conjoint de gestion des pêches des Inuvialuits.
- Zone de conservation du banc d'Émeraude et du banc Western (zone restreinte de pêche) au large de la Nouvelle-Écosse. Ce refuge marin a été établi en 2017 et représente une superficie de 10 234 km² (0,18 %). La zone de conservation du banc d'Émeraude et du banc Western renferme un habitat benthique de plateau continental complexe et d'importants lieux de fraye et de croissance pour l'aiglefin. On a déterminé que les poissons de fond (espèces multiples) étaient importants à l'échelle régionale sur les plans écologique et économique. Actuellement, les stocks de nombreuses espèces sont considérés comme appauvris ou ont été évalués comme étant en péril. La pêche commerciale et la pêche récréative avec des engins de pêche de fond et/ou des engins qui perturbent les poissons de fond sont interdites dans la zone du banc d'Émeraude et du banc Western.
- La protection provisoire de l'aire marine nationale de conservation (AMNC) Tallurutiup Imanga, située dans le détroit de Lancaster, au Nunavut, a été annoncée en 2017 par le gouvernement du Canada et l'Association inuite de Qikiqtani. Cette AMNC sera établie officiellement en vertu de la *Loi sur les aires marines nationales de conservation du Canada*, mais, entre-temps, les activités minières, pétrolières et sismiques y sont interdites. Cette AMNC protège une superficie d'eaux arctiques de 109 000 km² et reflète la volonté des communautés inuites de protéger une zone qui permet le maintien de leur culture depuis des millénaires. L'AMNC Tallurutiup Imanga revêt une importance fondamentale sur le plan écologique pour de nombreuses espèces d'oiseaux de mer et de mammifères marins, y compris les phoques, le narval, le béluga, la baleine boréale ainsi que le morse et l'ours blanc, et elle est aussi un important territoire de chasse traditionnel pour plusieurs communautés inuites. L'AMNC sera établie conformément à une entente avec

l'Association inuite de Qikiqtani, tel qu'il est exigé dans l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut (1993).

- En juin 2018, la réserve nationale de faune en milieu marin des îles Scott a été établie, représentant une superficie de zone de conservation de 11 546 km² dans un des écosystèmes marins les plus diversifiés près de la côte pacifique du Canada.

Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents

Aires conservées au Canada : <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/indicateurs-environnementaux/aires-conservees.html>

Rapport sur la situation des aires protégées du Canada de 2012 à 2015 :

<https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/habitats-fauniques/publications/rapport-aires-protgees-2012-2015/table-matieres.html>

Conservation 2020 : En route vers l'objectif 1 du Canada : <http://www.conservation2020canada.ca/>

Objectifs de conservation marine du Canada : <http://dfo-mpo.gc.ca/oceans/conservation/index-fra.html>

Objectif provisoire de 5 % atteint : <http://www.dfo-mpo.gc.ca/oceans/conservation/achievement-reussite-fra.html>

Aires marines nationales de conservation : <https://www.pc.gc.ca/fr/amnc-nmca>

Réserves nationales de faune existantes : <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/reserves-nationales-faune/existantes.html>

Zones de protection marine (ZPM) et leur réglementation : <http://www.dfo-mpo.gc.ca/oceans/mpa-zpm/index-fra.html>

Liste des refuges marins : <http://www.dfo-mpo.gc.ca/oceans/oeabcm-amcepz/refuges/index-fra.html>

Communiqué de presse sur les nouveaux parcs provinciaux et îles protégées du Manitoba :

<http://news.gov.mb.ca/news/index.html?archive=&item=41595>

Communiqué de presse sur l'élargissement de parcs provinciaux de l'Alberta :

<https://www.alberta.ca/release.cfm?xID=4615062300B72-B7DC-7610-C46E08357654B8F9>

Communiqué de presse sur l'élargissement de parcs provinciaux boréaux de l'Alberta :

<https://www.alberta.ca/release.cfm?xID=55951F7FBFC21-B342-F69F-2BB2163D213E56F7>

Communiqué de presse sur l'établissement de la réserve nationale de faune en milieu marin des îles

Scott : <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/reserves-nationales-faune/existantes/iles-scott-milieu-marin.html>

Autres informations pertinentes illustrant comment les mesures prises ont produit (ou devraient produire) des résultats qui contribuent à la mise en œuvre de la SPANB

Les aires protégées et les AMC peuvent être établies au Canada à l'échelle nationale (fédérale) ou par les gouvernements provinciaux, territoriaux ou autochtones ou les administrations municipales, les propriétaires fonciers, les fiducies foncières de conservation ou d'autres organisations non gouvernementales. Il y a des aires protégées dans chacune des dix provinces et chacun des trois territoires ainsi que dans les trois océans canadiens. La répartition de cette protection varie d'un endroit à l'autre au pays. Par exemple, le Canada comprend 18 écozones terrestres, 12 écozones marines (appelées biorégions à l'échelle nationale) et une écozone d'eau douce, la superficie conservée variant entre 0,02 et 28,1 % en date de décembre 2017.

Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents

- Aires conservées au Canada : <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/indicateurs-environnementaux/aires-conservees.html>.

Obstacles et besoins scientifiques et techniques relatifs aux mesures prises

Le *Rapport sur la situation des aires protégées du Canada 2012-2015* a cerné plusieurs problèmes concernant la disponibilité de renseignements et de ressources à l'appui de la conception d'aires protégées dans les milieux marins. La moitié des autorités responsables canadiennes qui établissent des AMP ont signalé des lacunes dans les données spatiales explicites sur les espèces sauvages et ont aussi indiqué que les renseignements sur les connaissances autochtones étaient limités, voire non disponibles. Plus de la moitié des autorités responsables ont décelé un manque de données d'inventaire et de surveillance, et de renseignements sur les évaluations des facteurs de stress et les indicateurs de stress. Parmi les autres obstacles principaux mentionnés dans le rapport sur la situation des aires protégées pour le milieu marin, on retrouve les ressources humaines limitées et les intérêts concurrents en lien avec les sites potentiels d'aires protégées.

Au moment d'établir des aires terrestres protégées, les autorités responsables ont dû faire face à des obstacles communs, notamment une disponibilité limitée de données spatiales explicites sur les espèces sauvages, de données d'inventaire, de données de surveillance, et de connaissances autochtones, des intérêts concurrents en lien avec les sites potentiels d'aires protégées, et des ressources humaines limitées. Parmi les obstacles, on compte aussi des difficultés à trouver des terres propices et la capacité limitée des partenaires et des communautés à participer au processus d'établissement. Notons, toutefois, que la plupart des autorités responsables canadiennes investissent d'importantes ressources pour obtenir les renseignements nécessaires à l'établissement d'aires protégées.

Le Canada est déterminé à collaborer avec les groupes autochtones pour identifier les zones importantes du point de vue de la conservation, et pour établir et gérer les aires protégées et les AMC. Cela comprend le fait d'obtenir, de façon appropriée, un accès aux connaissances autochtones dans le cadre de processus de mobilisation et de consultation.

L'établissement d'aires protégées et d'AMC s'appuie également sur la mobilisation et la consultation d'autres utilisateurs des ressources et détenteurs de connaissances, y compris les collectivités locales, les secteurs de l'industrie et les groupes environnementaux. Ces processus aident à valider et à compléter les ensembles de données, afin que les meilleures données disponibles puissent être utilisées à l'appui de la prise de décisions.

Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents

- Secrétariat canadien de consultation scientifique (SCCS) : <http://www.dfo-mpo.gc.ca/csas-sccs/index-fra.htm>
- Rapport sur la situation des aires protégées du Canada de 2012 à 2015, chapitre 2, section 15 : https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/habitats-fauniques/publications/rapport-aires-protegees-2012-2015/chapitre-2.html#_2_15
- Rapport sur la situation des aires protégées du Canada de 2012 à 2015, chapitre 2, section 16 : https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/habitats-fauniques/publications/rapport-aires-protegees-2012-2015/chapitre-2.html#_2_16

Veillez décrire les mesures prises pour contribuer à la mise en œuvre de la stratégie et du plan d'action nationaux de votre pays

Situation générale des espèces au Canada

Le Canada est un pays vaste qui abrite des milliers d'espèces. Pour prévenir leur disparition, la première étape consiste à connaître les espèces présentes au Canada, les endroits où elles se trouvent ainsi que leur situation. C'est le mandat du programme sur la situation générale des espèces au Canada. Le produit principal du programme est la série de rapports intitulés *Espèces sauvages : la situation générale des espèces au Canada*. Ces rapports donnent le portrait le plus complet de la situation des espèces du Canada et contiennent les évaluations de la situation générale d'un vaste échantillon d'espèces de l'ensemble des provinces, des territoires et des régions océaniques canadiens. Issus d'une collaboration entre tous les gouvernements provinciaux et territoriaux et le gouvernement fédéral, les rapports *Espèces sauvages* représentent une réalisation majeure où sont résumées les activités de surveillance des espèces au pays. Ces rapports sont publiés tous les cinq ans. Le dernier rapport, *Espèces sauvages 2015*, est disponible et constitue le quatrième rapport de la série, après les éditions de 2000, de 2005 et de 2010. Dans ce rapport, la cote de conservation de quelque 30 000 espèces a été évaluée, ce qui représente une importante augmentation comparativement au rapport de 2010, dans lequel environ 12 000 espèces avaient été évaluées. Le rapport de 2020 est en cours de préparation, et l'on prévoit que près de 40 000 espèces y seront évaluées. Cette série de rapports concrétise l'engagement de tous les ministres canadiens responsables des espèces sauvages en vertu de l'Accord pour la protection des espèces en péril.

Objectif(s) national/nationaux ou objectif(s) d'Aichi pour la biodiversité auxquels les mesures de mise en œuvre contribuent :

- Objectif 2 du Canada
- Objectif 14 du Canada
- Objectif 12 d'Aichi
- Objectif 19 d'Aichi

Évaluation de l'efficacité des mesures de mise en œuvre prises pour obtenir les résultats souhaités :

- Les mesures prises ont été efficaces
 Les mesures prises ont été en partie efficaces
 Les mesures prises ont été inefficaces
 Inconnu

Veillez expliquer votre choix et indiquer si possible les outils ou la méthode employés pour l'évaluation de l'efficacité ci-dessus.

Les rapports *Espèces sauvages* attirent l'attention sur divers groupes d'espèces. Par exemple, le rapport *Espèces sauvages 2015* portait sur une grande partie de la biodiversité du Canada. De nouveaux groupes d'espèces marines ont été évalués, et plusieurs grands groupes d'insectes ont également été ajoutés. On y a apporté une attention particulière aux insectes pollinisateurs. Les gouvernements provinciaux et territoriaux du Canada utilisent la même méthode, fondée sur la méthode internationale de NatureServe, pour évaluer la cote de conservation des espèces. Cela permet une bonne intégration des résultats et éclaire la prise de décisions sur les espèces en péril par tous les ordres de gouvernement.

Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents

- Espèces sauvages : <https://www.wildspecies.ca/fr>

Autres informations pertinentes illustrant comment les mesures prises ont produit (ou devraient produire) des résultats qui contribuent à la mise en œuvre de la SPANB

Dans le rapport *Espèces sauvages 2015*, la cote de conservation de 29 848 espèces au Canada a été évaluée, ces espèces faisant partie de 34 groupes taxinomiques différents : macromycètes, macrolichens, bryophytes, plantes vasculaires, éponges, coraux, bivalves dulcicoles, escargots et limaces terrestres et dulcicoles, araignées, éphémères, libellules et demoiselles, perles, criquets et espèces apparentées, chrysopes, coléoptères, fourmis, abeilles, guêpes jaunes, phryganes, papillons nocturnes et diurnes, panorpes, mouches noires, moustiques, taons, bombyles, syrphes, décapodes, concombres de mer, oursins, poissons, amphibiens, reptiles, oiseaux et mammifères. Les résultats indiquent que la plupart des espèces au Canada sont considérées comme non en péril (en sécurité). Ces rapports continus permettront de déterminer si les espèces demeurent non en péril.

Obstacles et besoins scientifiques et techniques liés à la mesure prise

Le Canada abrite quelque 80 000 espèces (excluant les virus et les bactéries). Dans le cas de certains groupes taxinomiques, on dispose actuellement de si peu de connaissances qu'on ne peut les inclure dans les rapports *Espèces sauvages*. Par exemple, il existe de nombreux groupes d'invertébrés pour lesquels une liste ne peut pas être dressée au Canada. Il y a d'autres espèces encore, qui sont présentes au Canada, mais pour lesquelles les données sont insuffisantes aux fins d'évaluation de leur cote de conservation. À l'avenir, les rapports *Espèces sauvages* continueront de contribuer à la consolidation de nos connaissances sur les espèces du Canada.

Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents

- Espèces sauvages : <https://www.wildspecies.ca/fr>
-

Veillez décrire les mesures prises pour contribuer à la mise en œuvre de la stratégie et du plan d'action nationaux de votre pays

Plan de gestion nord-américain de la sauvagine

En 1986, les gouvernements du Canada et des États-Unis ont signé un accord de partenariat international, le Plan nord-américain de gestion de la sauvagine (PNAGS), qui a établi le fondement d'une collaboration internationale pour la conservation des populations continentales de sauvagine et de leur habitat. Le Mexique a adhéré au Plan en 1994. Ainsi, le partenariat du PNAGS s'est étendu à l'ensemble de l'Amérique du Nord, œuvrant aux échelles nationale et régionale, et se penchant sur une myriade de questions concernant la sauvagine et la gestion de son habitat. Le PNAGS fait travailler ensemble les gouvernements et les propriétaires fonciers afin de réduire les taux de perte et de dégradation de l'habitat, en protégeant les milieux humides, en établissant des accords de conservation et en influant sur les activités d'intendance effectuées par les propriétaires fonciers, les exploitants agricoles, les gestionnaires des terres et les organismes de conservation. Les aires protégées, établies par les gouvernements, et les autres types d'aires de conservation, établies par les propriétaires fonciers, les organisations de conservation et les communautés locales, ont permis de préserver des millions d'hectares de milieux humides.

Des partenariats publics-privés appelés « plans conjoints » assurent la mise en œuvre collective des objectifs du PNAGS au Canada. Il y a quatre plans conjoints des habitats (Plan conjoint intramontagnard canadien, Plan conjoint des habitats de l'Est, Plan conjoint des habitats des oiseaux du Pacifique, et Plan conjoint Habitat des Prairies) et trois plans conjoints sur les espèces (Plan conjoint des Oies de l'Arctique, Plan conjoint sur le Canard noir et Plan conjoint des canards de mer) au Canada. Les plans conjoints des habitats intègrent la planification, les connaissances scientifiques, la gouvernance, les partenariats et la gestion pour atteindre les objectifs du PNAGS au Canada. Les plans conjoints sur les espèces ont une portée internationale, couvrant l'Amérique du Nord et incluant les pays circumpolaires. Ces plans conjoints mettent l'accent sur les besoins scientifiques essentiels pour éclairer la gestion de plus d'une vingtaine d'espèces et de leur habitat. Par ailleurs, la recherche effectuée dans le cadre des plans conjoints sur les espèces se penche sur des questions qui concernent d'autres espèces d'oiseaux partageant le même habitat.

Objectif(s) national/nationaux ou objectif(s) d'Aichi pour la biodiversité auxquels les mesures de mise en œuvre contribuent :

- Objectif 3 du Canada
- Objectif 5 d'Aichi

Évaluation de l'efficacité des mesures de mise en œuvre prises pour obtenir les résultats souhaités :

- Les mesures prises ont été efficaces
- Les mesures prises ont été en partie efficaces
- Les mesures prises ont été inefficaces
- Inconnu

Veillez expliquer votre choix et indiquer si possible les outils ou la méthode employés pour l'évaluation de l'efficacité ci-dessus.

L'indicateur utilisé pour suivre les progrès réalisés vers l'atteinte de l'objectif 3 est la superficie d'habitat cumulative conservée, remise en état et gérée en vertu du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine.

Entre l'année 1986 et le 31 mars 2017, 8,5 millions d'hectares de milieux humides et de zones environnantes ont été conservés au Canada dans le cadre du PNAGS, et 6,6 millions d'hectares ont été remis en état et/ou gérés.

Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents

- À propos des habitats canadiens – rapports annuels du PNAGS : <http://nawmp.wetlandnetwork.ca/publications/>

Autres informations pertinentes illustrant comment les mesures prises ont produit (ou devraient produire) des résultats qui contribuent à la mise en œuvre de la SPANB

Le Canada publie les rapports « À propos des habitats canadiens », qui sont des rapports annuels du PNAGS présentant les efforts continus dans le cadre des plans conjoints sur les habitats et les espèces en vue de conserver des populations abondantes et résilientes de sauvagine et des paysages durables au Canada. Les exemples suivants illustrent quelques-unes des récentes réalisations. Pour obtenir plus d'exemples, voir la section Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents pour la liste des publications en ligne « À propos des habitats canadiens » qui remontent jusqu'à plus de dix ans.

Dans le Plan conjoint des habitats des oiseaux du Pacifique, Conservation de la nature Canada a ajouté la réserve de l'île Clayoquot (38 hectares) à son portefeuille de conservation en 2015. Située à l'intérieur de la réserve de la biosphère de Clayoquot Sound (reconnue par l'UNESCO), l'île offre une mosaïque riche sur le plan écologique, notamment des plages et des zones intertidales abritant deux habitats importants pour la conservation : les dunes côtières et les lits de zostère. Elle constitue une halte migratoire importante pour les centaines de Bernaches cravant qui s'y posent au début du printemps pour se nourrir et se reposer sur les flèches de sable.

En 2017, les partenaires du Plan conjoint intramontagnard canadien, Canards Illimités Canada et Conservation de la nature Canada, ont acquis une propriété de 36 hectares le long de la rivière Okanagan, en Colombie-Britannique. La propriété se trouve dans une étendue de milieux humides, connue sous le nom des méandres d'Osoyoos (*Osoyoos oxbows*). La propriété comporte quelques-uns des derniers marais d'une zone qui a déjà été une importante chaîne de milieux humides. Des plans de remise en état des terres vers des milieux humides plus naturels sont en cours.

En 2016, dans la forêt boréale de l'Ouest (visée par le Plan conjoint Habitat des Prairies), le gouvernement de la Saskatchewan a approuvé le plan d'aménagement forestier sur 20 ans d'une entreprise forestière, qui comprend la protection de l'habitat du caribou des bois et d'autres espèces sauvages sur une superficie de quelque 207 000 hectares, dont environ 80 % sont des milieux humides.

Depuis 2013, Canards Illimités Canada et d'autres partenaires du Plan conjoint Habitat des Prairies collaborent à la remise en état du marais Delta, au Manitoba, un des plus vastes marais au monde, qui s'étend sur 190 km² le long de la rive sud du lac Manitoba. Plusieurs facteurs ont contribué au déclin du marais au cours des 50 dernières années, dont des espèces aquatiques envahissantes comme la quenouille glauque et la carpe commune, espèce de poisson hautement destructrice. Actuellement, Canards Illimités Canada dirige une initiative pluriannuelle visant à déterminer les autres causes du déclin de la santé écologique du marais.

En 1987, en raison de la richesse écologique de l'estuaire de la Musquodoboit en Nouvelle-Écosse, les 1 925 hectares de l'estuaire extérieur ont été désignés comme une zone humide d'importance internationale en vertu de la Convention de Ramsar et reconnus Zone importante pour la conservation des oiseaux (ZICO). Depuis cette époque, 600 hectares d'îles côtières et d'habitats intertidaux qui sont des propriétés privées dans le site Ramsar ont été acquis par des partenaires du Plan conjoint des habitats de l'Est, tels que le ministère des Ressources naturelles de la Nouvelle-Écosse et Conservation de la nature Canada, ce qui permet d'assurer la pérennité de la protection de ces terres. La région abrite des populations importantes de sauvagine, d'autres oiseaux et d'espèces marines.

Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents

- À propos des habitats canadiens – rapports annuels du PNAGS :
<http://nawmp.wetlandnetwork.ca/publications/>

Obstacles et besoins scientifiques et techniques liés à la mesure prise

Malgré les réussites du PNAGS, les pertes de milieux humides se poursuivent au Canada. Les décisions sur l'utilisation des terres relativement à l'agriculture, au développement urbain, à l'énergie et à d'autres secteurs ont souvent des conséquences directes et indirectes sur la sauvagine et d'autres espèces sauvages. Les chasseurs de sauvagine constituaient une source de revenus traditionnelle pour les programmes de conservation de l'habitat par le biais de l'achat de timbres de conservation à apposer sur leur permis. Étant donné que les chasseurs sont de moins en moins nombreux, cela a entraîné une réduction de cette source de financement.

Révision 2012 du PNAGS – La vision « Les gens au service de la conservation de la sauvagine et des terres humides » a comme objectif de lutter contre la perte continue d'habitat, de contribuer à la gestion des populations de sauvagine et de mobiliser les gens qui apprécient la sauvagine et les milieux humides. Il s'agit d'une nouvelle approche qui inclut un facteur humain pour accroître globalement l'abondance de la sauvagine et l'étendue des milieux humides (PNAGS pour 2012, Objectif 3 : Des nombres croissants de chasseurs de sauvagine, d'agents de protection de la nature et de citoyens qui profitent de la conservation de la sauvagine et des terres humides et qui y participent pleinement).

Le soutien traditionnel (p. ex. chasseurs de sauvagine) et non traditionnel (p. ex. observateurs d'oiseaux) est essentiel à la conservation de la sauvagine. Le déplacement de la population rurale vers les villes, le taux de roulement élevé au sein des segments d'utilisateurs et le vieillissement de la population sont les principales sources de préoccupation. Il ne fait aucun doute que différentes stratégies de mobilisation seront nécessaires dans les différentes régions du continent pour tenir compte de la démographie

régionale, des traditions de chasse, des perspectives sur les milieux humides et la sauvagine, et d'autres caractéristiques sociales.

Parmi les avancées notables découlant du Plan 2012, on peut citer l'établissement officiel d'un groupe de travail sur les dimensions humaines fonctionnant à l'échelle continentale. Sous l'égide du Groupe de travail sur les dimensions humaines, des études rigoureuses en sciences sociales sont en cours au Canada pour éclairer les révisions futures des objectifs du PNAGS. Ces études aideront à comprendre les attitudes, les comportements, les priorités et les caractéristiques des utilisateurs qui participent aux activités axées sur la nature et aux priorités de conservation. De plus, la recherche proposée permettra d'acquérir des connaissances qui pourront éclairer les politiques de gestion des activités à des fins de consommation ou non.

Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents

- Plan nord-américain de gestion de la sauvagine de 2018 : <https://nawmp.org/>
 - Plan d'action du PNAGS : <http://www.nawmprevision.org/content/action-plan-completed/>
-

Veillez décrire les mesures prises pour contribuer à la mise en œuvre de la stratégie et du plan d'action nationaux de votre pays

Sensibilisation et renforcement des capacités pour répondre aux préoccupations en matière de biodiversité à l'échelle locale

« ICLEI – Les gouvernements locaux pour le développement durable » est un organisme non gouvernemental sans but lucratif qui travaille avec les administrations locales au Canada pour sensibiliser les gens et renforcer les capacités à répondre aux préoccupations en matière de biodiversité à l'échelle locale. Le renforcement des capacités est au cœur de leur travail sur la biodiversité afin de donner les connaissances, les outils et les ressources nécessaires à l'échelle locale pour intégrer la gestion de la biodiversité à la planification de la durabilité. L'approche d'ICLEI Canada suit une méthodologie à trois volets :

- **Sensibilisation**
ICLEI Canada souligne continuellement les réalisations des administrations locales dans le domaine de la conservation et de la gestion de la biodiversité en mettant en commun les pratiques exemplaires au moyen d'études de cas, de webinaires, de présentations et de troupes d'information.
- **Réseautage**
ICLEI Canada aide à créer des plateformes d'échange d'expériences vécues, de défis à relever et d'occasions à saisir dans les communautés de façon quotidienne. En organisant des conférences, des séances et des ateliers, l'organisation rassemble les principaux intervenants et offre des occasions de réseautage et de mobilisation.
- **Élaboration de ressources**
ICLEI Canada est en relation avec la communauté environnementale internationale et est en mesure d'élaborer des ressources pratiques et complètes, adaptées aux administrations locales et aux praticiens du Canada.

Objectif(s) national/nationaux ou objectif(s) d'Aichi pour la biodiversité auxquels les mesures de mise en œuvre contribuent :

- Objectif 4 du Canada
- Objectif 2 d'Aichi

Évaluation de l'efficacité des mesures de mise en œuvre prises pour obtenir les résultats souhaités :

- Les mesures prises ont été efficaces
 Les mesures prises ont été en partie efficaces
 Les mesures prises ont été inefficaces
 Inconnu

Veillez expliquer votre choix et indiquer si possible les outils ou la méthode employés pour l'évaluation de l'efficacité ci-dessus.

On a constaté une tendance encore modeste, mais qui gagne en ampleur, dans les municipalités de prioriser la protection de la biodiversité au sein des collectivités, ce qui s'est traduit par l'élaboration d'un plus grand nombre de politiques, de stratégies et de projets qui protègent la biodiversité. Les sondages menés par ICLEI Canada démontrent cette tendance. Cependant, on n'a pas encore priorisé de façon généralisée la biodiversité dans les municipalités, en raison de limites sur les plans de l'habilitation, des capacités et des ressources. Les municipalités doivent être habilitées à agir en ce qui concerne la biodiversité grâce à une collaboration claire et à des priorités bien définies de concert avec leurs

partenaires fédéraux, provinciaux et territoriaux. Ce faisant, l'affectation des ressources peut être effectuée en conséquence, accompagnée de l'élaboration de ressources et de formation à l'appui des activités.

Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents

- ICLEI Canada, (2015). *Handbook for Municipal Biodiversity Planning and Management* : http://icleicanada.org/images/BiodiverCITIES_Handbook_Final_small.pdf
- ICLEI Canada et TRCA, (2014). *Biodiversities: A Primer on Nature in Cities* : http://icleicanada.org/images/icleicanada/pdfs/biodiverCities_A%20Primer%20on%20Nature%20in%20Cities.pdf
- ICLEI Canada (2013). *Cities and Biodiversity: Exploring how Edmonton and Montréal are Mainstreaming the Urban Biodiversity Movement* : http://icleicanada.org/images/icleicanada/pdfs/Biodiversity_CaseStudy_EdmontonMontreal.pdf

La biodiversité a fait l'objet de deux séances spécifiques lors du dernier forum Livable Cities, qui s'est déroulé en septembre 2017, à Victoria. Voici la description de ces séances :

- <http://www.livablecitiesforum.com/program/>
 - Blue, Green, and Gray Infrastructure :
Integrated Solutions for Low Carbon Resilience :
Découvrez comment les infrastructures bleues, vertes et grises ont été utilisées pour relever les défis posés par la gestion de l'eau en milieu urbain. Cette séance explore comment les trois types d'infrastructures peuvent être intégrés, fusionnés et optimisés pour améliorer la résilience dans une économie à faibles émissions de carbone ainsi que plusieurs autres avantages connexes.
 - Integrating Ecology and Nature into Low Carbon Resilience :
Quel est le lien existant entre la biodiversité, la résilience et les changements climatiques? Quel est le rôle de l'environnement naturel dans l'établissement de collectivités résilientes et à faibles émissions de carbone? Cette séance explore des études de cas d'organisations et d'initiatives visant l'intégration de l'écologie à la planification de la résilience et d'une économie à faibles émissions de carbone ainsi que les multiples avantages connexes de cette démarche.

Obstacles et besoins scientifiques et techniques liés à la mesure prise

Le principal obstacle au travail sur la biodiversité à l'échelle municipale se situe au niveau de l'habilitation. Les municipalités font face à un certain nombre de priorités concurrentes qui influent sur la biodiversité, allant des pressions exercées par l'aménagement du territoire aux pressions exercées par les loisirs sur les espaces naturels. Les mesures de protection de la biodiversité sont largement volontaires, de sorte que les priorités concurrentes l'emportent souvent. Une collaboration et une priorisation claires des objectifs, menées avec les homologues fédéraux, provinciaux et territoriaux, pourraient donner aux municipalités les moyens nécessaires pour protéger la biodiversité.

En outre, les municipalités ont besoin des ressources et des formations à l'appui de la prise de mesures visant la biodiversité. Il existe des programmes de financement et de renforcement des capacités pour aider les administrations locales au Canada à travailler à la planification du développement durable, à l'atténuation des changements climatiques, à l'adaptation au climat, à l'aménagement des sites

désaffectés, etc. En créant des programmes de financement et de renforcement des capacités, les municipalités peuvent collaborer, innover et avoir un plus grand impact cumulatif sur les objectifs nationaux du Canada en matière de biodiversité.

Veillez décrire les mesures prises pour contribuer à la mise en œuvre de la stratégie et du plan d'action nationaux de votre pays

Vers l'atteinte de l'objectif 5 du Canada

Les activités vont bon train dans de multiples administrations et secteurs afin d'atteindre l'*objectif 5* : *D'ici 2020, la capacité des systèmes écologiques canadiens à s'adapter aux changements climatiques est mieux comprise, et des mesures d'adaptation prioritaires sont en cours*, qui comprend la réalisation de plusieurs évaluations de la vulnérabilité des systèmes écologiques et de la biodiversité aux changements climatiques, notamment pour les zones prioritaires et les espèces les plus préoccupantes. De plus, un certain nombre de plans stratégiques, de gestion, d'utilisation des terres et d'aménagement du territoire ont été achevés et mis en œuvre pour faciliter et améliorer la résilience des espèces et des zones les plus préoccupantes. Les mesures présentées ici portent explicitement sur l'adaptation *des écosystèmes*, car c'est l'objet de l'objectif 5 du Canada.

Le Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques est le plan du Canada — élaboré avec les provinces et les territoires et en consultation avec les peuples autochtones — pour atteindre les objectifs de réduction des émissions, faire croître l'économie et renforcer la résilience aux changements climatiques. Le pilier de l'adaptation du Cadre reconnaît que les écosystèmes appuient l'adaptation par les communautés humaines, car ils fournissent des solutions fondées sur la nature, par exemple en séquestrant le carbone et en produisant des résultats en matière d'infrastructures.

Le gouvernement du Canada collabore avec les Premières Nations, la nation métisse et les Inuits, en tenant compte des différences, par l'entremise de tables de hauts responsables pour appuyer la mise en œuvre du Cadre pancanadien. Ces tables permanentes offrent l'occasion de faire participer de façon significative les peuples autochtones à l'élaboration d'approches qui les positionnent comme chefs de file dans la lutte contre les changements climatiques.

En janvier 2018, le gouvernement du Canada a adopté un plan scientifique en matière de changements climatiques afin d'accélérer de façon stratégique la diffusion des connaissances scientifiques nécessaires pour éclairer les mesures de lutte contre les changements climatiques décrites dans le Cadre pancanadien. L'un de ses cinq plans d'action principaux met l'accent sur des « régions et collectivités résilientes » et contribuera à l'atteinte de l'objectif 5 du Canada.

Voir l'évaluation des progrès réalisés vers l'atteinte de l'objectif 5 du Canada à la partie III du présent rapport pour obtenir plus de détails sur les progrès en matière d'adaptation en vertu du Cadre pancanadien et des initiatives connexes qui appuient cet objectif.

Objectif(s) national/nationaux ou objectif(s) d'Aichi pour la biodiversité auxquels les mesures de mise en œuvre contribuent :

- Objectif 5 du Canada
- Objectifs 10 et 15 d'Aichi

Évaluation de l'efficacité des mesures de mise en œuvre prises pour obtenir les résultats souhaités :

- Les mesures prises ont été efficaces
- Les mesures prises ont été en partie efficaces
- Les mesures prises ont été inefficaces
- Inconnu

Veillez expliquer votre choix et indiquer si possible les outils ou la méthode employés pour l'évaluation de l'efficacité ci-dessus.

Les exemples présentés dans ce cas en ce qui concerne les progrès vers l'atteinte de l'objectif 5 du Canada sont rendus à divers stades d'élaboration et de mise en œuvre, et certains d'entre eux sont très récents. Ils sont importants pour comprendre comment les systèmes écologiques s'adaptent aux changements climatiques et pour élaborer des mesures prioritaires visant l'adaptation des écosystèmes. Leur application continue, combinée à des mesures supplémentaires, est nécessaire pour renforcer les progrès vers la réalisation de cet objectif.

Cette évaluation est étayée par l'achèvement de multiples évaluations de la vulnérabilité des systèmes écologiques et de la biodiversité aux changements climatiques, y compris pour les zones prioritaires et les espèces les plus préoccupantes, et un certain nombre de plans de gestion, d'utilisation des terres et d'aménagement du territoire ont été élaborés et mis en œuvre pour faciliter et améliorer la résilience des espèces et des zones les plus préoccupantes (*voir la partie III pour plus de détails*).

Par exemple, le Service canadien des forêts contribue à deux domaines de recherche de premier plan à cet égard : 1) comprendre les impacts des changements climatiques sur les forêts et le secteur forestier; 2) préparer des interventions appropriées face à ces impacts. Les nouvelles connaissances acquises aident les gestionnaires des forêts à planifier des moyens de réduire les risques et d'accroître la résilience aux changements climatiques ayant des répercussions négatives sur les écosystèmes et le secteur forestier. En même temps, elles aident les gestionnaires à optimiser les avantages qui peuvent découler des changements climatiques. Le Service canadien des forêts collabore également avec les provinces, les territoires, les universités et l'industrie afin d'élaborer des outils d'aide à la décision pour les gestionnaires et les décideurs.

Les chercheurs en sciences forestières sont en train d'élaborer une gamme d'outils, comme il est indiqué dans les outils d'adaptation aux changements forestiers, pour évaluer et gérer les risques liés au climat et les options d'adaptation, notamment en mettant à jour les zones de rusticité du Canada afin de montrer les changements qui correspondent aux changements climatiques. La carte des zones de rusticité du Canada donne un aperçu des endroits où les différentes plantes peuvent pousser. Elle combine l'information sur une variété de conditions climatiques dans tout le pays sur une seule carte.

Il existe plusieurs cadres, guides (p. ex. *Guide d'évaluation de la vulnérabilité et d'intégration des mesures d'adaptation dans le processus décisionnel*) et outils (p. ex. Inventaire forestier national du Canada) pour aider les praticiens de l'aménagement forestier à mieux comprendre les sources de vulnérabilité et les moyens potentiels d'adaptation. Le guide mentionné ci-dessus fournit une feuille de route pour l'ensemble du processus d'adaptation, depuis l'examen de l'état de préparation d'une organisation en termes d'adaptation, en passant par l'évaluation de sa vulnérabilité aux changements

climatiques actuels et futurs, jusqu'à la phase de mise en œuvre et de surveillance des mesures d'adaptation établies. Ce cadre fait l'objet d'un projet pilote dans plusieurs études de cas partout au pays. L'Inventaire forestier national du Canada permet de surveiller en permanence un réseau de vingt mille points d'échantillonnage à travers le Canada afin de fournir de l'information sur l'état des forêts du pays et un tableau évolutif de la transformation des forêts. Il fournit également des données et des produits aux chercheurs en sciences forestières, aux décideurs en matière de politiques forestières et aux intervenants intéressés.

De plus, il existe plusieurs groupes de travail et communautés de pratique, dont la Communauté de pratique en adaptation forestière (CdPAF), communauté en ligne pour l'échange d'information et de pratiques exemplaires sur la vulnérabilité aux changements climatiques et l'adaptation dans le secteur forestier canadien, et le Groupe de travail sur l'adaptation forestière, qui a pour objectif de diffuser les connaissances et l'information sur l'adaptation aux changements climatiques pour appuyer des écosystèmes forestiers résilients.

Les gestionnaires des forêts doivent tenir compte des changements climatiques dans la planification à long terme pour que le Canada puisse conserver une position concurrentielle sur les marchés mondiaux. Cela signifie que des efforts devront être déployés à l'avenir pour continuer à évaluer les effets des changements climatiques et à trouver des moyens d'adapter les forêts dans le but d'assurer un environnement, une société et une économie en santé. Le fait de faire participer tout le monde — le gouvernement, l'industrie, le milieu universitaire, le grand public — aux efforts d'adaptation constituera l'approche la plus efficace. Une bonne communication et l'échange d'information aideront les Canadiens à s'attaquer aux problèmes communs et à réunir les ressources pour les résoudre.

Le Canada a également fait progresser l'adaptation des écosystèmes aquatiques et côtiers. Le Programme des services d'adaptation aux changements climatiques en milieu aquatique, par exemple, appuie la surveillance et l'analyse des effets de l'évolution des conditions océaniques sur les pêches, les écosystèmes aquatiques et le littoral du Canada. Ce programme examine l'état, l'étendue et les effets écologiques de l'augmentation de l'acidification, de l'hypoxie et du ruissellement des eaux douces; évalue la vulnérabilité des pêches et des infrastructures côtières aux impacts des changements climatiques; perfectionne les modèles océaniques pour améliorer les prévisions des conditions océaniques afin de mieux comprendre et prévoir les conditions futures, comme la température de l'eau, les courants et la chimie des océans.

Le Canada appuie des programmes de surveillance et de recherche à grande échelle et à long terme portant sur certaines espèces sauvages qui servent à modéliser et à comprendre les impacts potentiels des changements climatiques (et d'autres facteurs de stress) sur la répartition et l'abondance des espèces sauvages.

Par exemple :

- Environnement et Changement climatique Canada appuie une vaste gamme de programmes de surveillance et de recherche visant les populations d'oiseaux, dont plusieurs depuis plus de 50 ans. Parmi les relevés les plus anciens, mentionnons le Relevé des oiseaux nicheurs (BBS) d'Amérique du Nord (depuis 1966) et le Recensement des oiseaux de Noël (RON) (depuis 1900),

qui s'appuient fortement sur les chercheurs bénévoles, ainsi que les relevés conjoints de la sauvagine reproductrice du Fish and Wildlife Service des États-Unis et du Service canadien de la faune (depuis 1955). De nombreux autres relevés permettent de combler des lacunes géographiques et taxinomiques particulières, comme les relevés de migration des oiseaux de rivage, le Réseau canadien de surveillance des migrations, les relevés des colonies d'oiseaux de mer et les relevés par hélicoptère des oiseaux de rivage nichant dans l'Arctique.

- En plus des relevés des oiseaux, Environnement et Changement climatique Canada mène des programmes de recherche écologique à long terme sur les oiseaux migrateurs et d'autres espèces sauvages afin de mieux comprendre les impacts de multiples facteurs de stress, y compris les changements climatiques, comme moteurs des changements démographiques, sur la répartition et l'abondance des espèces. Toutes ces données sont utilisées pour surveiller la situation des populations et ont été analysées dans des centaines de publications scientifiques. Parmi les sujets pertinents concernant les changements climatiques, mentionnons l'examen des répercussions des conditions météorologiques sur le moment de la migration et les périodes d'arrivée pour la reproduction; la compréhension des répercussions des hivers plus chauds sur la répartition des espèces hivernantes; la modélisation des répercussions de la sécheresse prairiale sur les populations de canards; la compréhension des répercussions des changements des régimes de glace dans l'Arctique canadien sur les oiseaux marins migrateurs, nicheurs; la modélisation des répercussions des changements dans les habitats attribuables aux changements climatiques sur les oiseaux forestiers/terrestres nicheurs. Les données ont également servi à examiner les répercussions de l'évolution du climat sur le succès de nidification et les tendances démographiques chez les oiseaux de rivage nichant dans l'Arctique.

De plus, en 2017, le gouvernement du Canada a lancé un projet quinquennal visant à évaluer la vulnérabilité de la biodiversité dans les milieux humides des Grands Lacs, dans le contexte des changements climatiques, et à explorer des méthodes pour atténuer les pertes de biodiversité et améliorer la résilience, dans le cadre du Plan d'action sur l'eau douce. Le gouvernement recueille des données de base sur la biodiversité et la topographie dans 25 milieux humides depuis le fleuve Saint-Laurent jusqu'au lac Supérieur. À l'aide de prévisions climatiques contemporaines pour les Grands Lacs, on modélisera la réaction des milieux humides tout en tenant compte de leur capacité d'adaptation aux changements climatiques extrêmes. Cela aidera à éclairer l'élaboration de mesures d'adaptation qui amélioreront la résilience.

Certaines administrations au Canada surveillent et suivent les progrès réalisés en vue d'atteindre cet objectif. Toutefois, aucun système national de surveillance n'est en place. La mise en place d'un tel système pourrait améliorer la surveillance des progrès accomplis et permettrait de mieux évaluer l'efficacité de la mise en œuvre à l'avenir.

D'autres recherches et analyses scientifiques sur les changements climatiques sont entreprises au Canada par les gouvernements, le milieu universitaire et d'autres entités. Des connaissances plus poussées sur les changements climatiques sont essentielles pour comprendre la capacité d'adaptation des écosystèmes et de la biodiversité.

Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents

- Page Web du Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques : <https://www.canada.ca/fr/services/environnement/meteo/changementsclimatiques/cadre-pancanadien/plan-changement-climatique.html>
- Contexte sur l'engagement continu entre le gouvernement et les peuples autochtones concernant la mise en œuvre du Cadre pancanadien : <https://pm.gc.ca/fra/nouvelles/2016/12/09/document-de-la-demarche-dengagement-continu-cadre-pancanadien-la-croissance>
- Groupe de travail sur la foresterie, Groupes de travail de la Plateforme d'adaptation : <https://www.rncan.gc.ca/environnement/impacts-adaptation/plateforme-adaptation/17295>
- Changements forestiers : outils d'adaptation : <https://www.rncan.gc.ca/forets/changements-climatiques/outils-ressources/17771>
- Zones de rusticité des plantes : <http://planthardiness.gc.ca/index.pl?&lang=fr>
- Communauté de pratique en adaptation forestière (CdPAF) : <https://www.ccadaptation.ca/fr/facop>
- Examen de la migration assistée des espèces d'arbres du CCFM : https://www.ccfm.org/pdf/CCFM_Assisted_Tree_Migration_November_2014_French.pdf
- Programme des services d'adaptation aux changements climatiques en milieu aquatique : <http://www.dfo-mpo.gc.ca/science/oceanography-oceanographie/accasp-psaccma/index-fra.html>

Obstacles et besoins scientifiques et techniques liés à la mesure prise

Il n'existe pas de plan national ni de réseau de surveillance concertée pour suivre les progrès liés à la capacité des systèmes écologiques au Canada de s'adapter aux impacts des changements climatiques. La création d'un plan spécial et d'un réseau de collaboration pour appuyer spécifiquement l'adaptation des écosystèmes et de la biodiversité aux changements climatiques pourrait avoir un plus grand impact sur l'atteinte des objectifs nationaux du Canada en matière de biodiversité. Cela permettrait d'obtenir un tableau plus complet des mesures en cours dans l'ensemble du pays et à des échelles multiples, et pourrait aider à cerner les lacunes en vue d'un travail plus ciblé pour s'attaquer aux points névralgiques et aux principales questions ou préoccupations.

Veillez décrire les mesures prises pour contribuer à la mise en œuvre de la stratégie et du plan d'action nationaux de votre pays

Recherche sur la forêt : ce que nous savons sur la forêt boréale du Canada

Dans la zone boréale du Canada, l'exploitation des ressources — l'exploitation forestière, minière, pétrolière et gazière, et l'hydroélectricité — s'étend à de nouveaux secteurs. Ces activités peuvent entraîner divers types et degrés de pressions sur la résilience des forêts, des lacs, des rivières et des milieux humides, qui composent cette région écologique et sont exploités par de grandes industries. Les ressources des forêts boréales du Canada constituent une part importante de la richesse culturelle et économique du pays, et elles peuvent contribuer de façon substantielle à une économie à faibles émissions de carbone. Les discussions sur l'intendance environnementale de la forêt boréale canadienne portent sur la façon dont l'exploitation et la gestion des ressources influent sur la santé et la durabilité des écosystèmes boréaux.

Comprendre les processus naturels et les moteurs du changement exige des connaissances scientifiques approfondies. Sachant cela, le Service canadien des forêts de Ressources naturelles Canada a dirigé une initiative à laquelle ont participé plus de 60 chercheurs du Ministère, des provinces, des territoires, du milieu universitaire et d'ailleurs, et dont le but était de rédiger une série d'articles de synthèse résumant plus de 4 000 publications scientifiques sur la zone boréale et ses écosystèmes. L'objectif était de résumer l'état actuel des connaissances scientifiques sur la forêt boréale et de les mettre à la disposition des responsables de la gestion des écosystèmes boréaux et de l'exploitation des ressources naturelles.

Les conclusions de ce vaste examen sont décrites dans la recherche sur la forêt boréale de Ressources naturelles Canada, présentée dans 11 articles qui, ensemble, fournissent un résumé complet des preuves scientifiques des impacts du développement humain, de l'utilisation des ressources et des changements climatiques sur les écosystèmes terrestres et aquatiques dans la zone boréale du Canada.

Objectif(s) national/nationaux ou objectif(s) d'Aichi pour la biodiversité auxquels les mesures de mise en œuvre contribuent :

- Objectif 6 du Canada
- Objectif 14 du Canada
- Objectif 4 d'Aichi

Évaluation de l'efficacité des mesures de mise en œuvre prises pour obtenir les résultats souhaités :

- Les mesures prises ont été efficaces
 Les mesures prises ont été en partie efficaces
 Les mesures prises ont été inefficaces
 Inconnu

Veillez expliquer votre choix et indiquer si possible les outils ou la méthode employés pour l'évaluation de l'efficacité ci-dessus.

Pour le Canada, les effets cumulatifs du développement humain et des événements naturels sur la zone boréale sont préoccupants. En l'absence de pratiques durables, des industries, comme l'exploitation minière et l'exploitation forestière, peuvent avoir une incidence sur la santé de la forêt boréale.

Les connaissances scientifiques — comme celles recueillies dans la synthèse des 4 000 publications — fournissent la base factuelle et objective nécessaire pour appuyer les décisions qui permettront de maintenir des écosystèmes boréaux sains et durables. Et plus le portrait de la zone boréale du Canada sera détaillé, plus les décideurs seront en mesure de trouver un équilibre entre les objectifs sociaux, économiques et environnementaux de la région.

L'examen des connaissances scientifiques actuelles sur la zone boréale, effectué par le Service canadien des forêts, comportait quatre questions :

1. Quels sont les effets de la gestion des ressources sur les écosystèmes boréaux?
2. Comment savoir si la zone boréale et ses écosystèmes sont sains?
3. Pour maintenir une zone boréale saine, quelle superficie de la zone doit-on protéger?
4. Comment les pratiques de gestion dans la zone boréale peuvent-elles être adaptées aux changements climatiques et comment peuvent-elles contribuer à atténuer ces derniers?

Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents

- Forêt boréale du Canada : <https://www.rncan.gc.ca/forets/boreale/17395>
- La recherche sur la forêt boréale : <https://www.rncan.gc.ca/forets/boreale/17399>

Série d'articles qui évaluent la santé de la zone boréale du Canada

Des chercheurs du Service canadien des forêts de Ressources naturelles Canada ont analysé des milliers d'articles et d'études scientifiques. Les 11 articles ci-dessous résument les conclusions de ces analyses et présentent l'évaluation de l'état de santé actuel des écosystèmes de la zone boréale du Canada (les articles sont en anglais seulement, mais contiennent un résumé en français) :

1. An introduction to Canada's boreal zone: Ecosystem processes, health, sustainability, and environmental issues (2013): http://scf.rncan.gc.ca/publications?id=35234&lang=fr_CA
2. Anticipating the consequences of climate change for Canada's boreal forest ecosystems (2013): http://scf.rncan.gc.ca/publications?id=35306&lang=fr_CA
3. Canadian boreal forests and climate change mitigation (2013): http://scf.rncan.gc.ca/publications?id=35627&lang=fr_CA
4. Carbon in Canada's boreal forest – A synthesis (2013): http://scf.rncan.gc.ca/publications?id=35301&lang=fr_CA
5. Climate change vulnerability and adaptation in the managed Canadian boreal forest (2014): http://scf.rncan.gc.ca/publications?id=35357&lang=fr_CA
6. Effects of natural resource development on the terrestrial biodiversity of Canadian boreal forests (2014): http://scf.rncan.gc.ca/publications?id=35685&lang=fr_CA
7. How do natural disturbances and human activities affect soils and tree nutrition and growth in the Canadian boreal forest? (2014): http://scf.rncan.gc.ca/publications?id=35368&lang=fr_CA
8. Impacts and prognosis of natural resource development on aquatic biodiversity in Canada's boreal zone (2013): http://scf.rncan.gc.ca/publications?id=35314&lang=fr_CA
9. Non-native species in Canada's boreal zone: diversity, impacts, and risk (2014): http://scf.rncan.gc.ca/publications?id=35564&lang=fr_CA
10. Protected areas in boreal Canada: A baseline and considerations for the continued development of a representative and effective reserve network (2014): http://scf.rncan.gc.ca/publications?id=35366&lang=fr_CA

11. Impacts and prognosis of natural resource development on water and wetlands in Canada's boreal zone (2015): <http://www.nrcresearchpress.com/doi/abs/10.1139/er-2014-0063#.Wmi4mNKWyHs>
-

Veillez décrire les mesures prises pour contribuer à la mise en œuvre de la stratégie et du plan d'action nationaux de votre pays.

Activités de sensibilisation et d'intendance aux fins de création ou d'amélioration d'habitat sur les terres agricoles

Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux collaborent afin de soutenir des activités de sensibilisation et d'intendance aux fins de création ou d'amélioration d'habitat sur les terres agricoles.

Exemples

Le cadre stratégique fédéral-provincial-territorial pour l'agriculture du Canada prévoit un financement à frais partagés pour appuyer l'évaluation des risques environnementaux dans les fermes et accélérer l'adoption des pratiques de gestion bénéfiques (PGB) par les producteurs. Bon nombre de ces PGB soutiennent directement ou indirectement la biodiversité sur les terres agricoles. Elles comprennent, par exemple, l'établissement ou la gestion de zones tampons riveraines et de terres à bois; la conversion des terres marginales en couvert végétal permanent; la plantation ou le maintien de brise-vent et de haies; la récolte tardive du foin; la conservation des milieux humides, des zones tampons constituées de milieux humides et des terres naturelles et semi-naturelles.

De plus, les ministères fédéraux et provinciaux responsables de l'environnement financent des activités de sensibilisation dans les fermes propres à chaque région et des mesures axées sur l'habitat des espèces en péril et les pratiques de gestion de ces espèces, dont le partenariat relatif aux espèces en péril présentes sur les terres agricoles.

Veillez indiquer, pour la mesure de mise en œuvre, à quel(s) objectif(s) national/nationaux ou Objectif(s) d'Aichi pour la biodiversité elle contribue

- Objectif 7 du Canada
- Objectif 7 d'Aichi

Évaluation de l'efficacité des mesures de mise en œuvre prises pour obtenir les résultats souhaités

- Les mesures prises ont été efficaces
- Les mesures prises ont été en partie efficaces
- Les mesures prises ont été inefficaces
- Inconnu

Veillez expliquer votre choix et indiquer si possible les outils ou la méthode employés pour l'évaluation de l'efficacité ci-dessus

Les plus récentes données (2011) sur les plans agroenvironnementaux révèlent que 35 % des fermes au Canada ont élaboré un plan agroenvironnemental complet. Même si ce pourcentage indique une augmentation de 7 % depuis la dernière évaluation en 2006, il n'en demeure pas moins que la croissance est encore possible. Pour plus d'information, consulter la partie III. Les deux indicateurs suivants permettent d'assurer le suivi de l'objectif :

- capacité d'habitat faunique des terres agricoles;
- plan agroenvironnemental sur des terres agricoles.

Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents

- Partenariat canadien pour l'agriculture : <http://www.agr.gc.ca/fra/a-propos-de-nous/initiatives-ministerielles-importantes/partenariat-canadien-pour-l-agriculture/?id=1461767369849>
- Cultivons l'avenir 2 : <http://www.agr.gc.ca/fra/a-propos-de-nous/initiatives-ministerielles-importantes/cultivons-l-avenir-2/?id=1294780620963>
- Partenariat relatif aux espèces en péril présentes sur les terres agricoles : <https://www.canada.ca/fr/nouvelles/archive/2015/06/partenariat-relatif-espèces-peril-presentes-terres-agricoles.html>
- Partenariat relatif aux espèces en péril présentes sur les terres agricoles de l'Association pour l'amélioration des sols et des récoltes de l'Ontario : <https://www.ontariooilcrop.org/oscia-programs/preppta/?lang=fr>
- Programme d'encouragement des exploitants agricoles à la protection des espèces en péril : <https://www.ontariooilcrop.org/oscia-programs/sarfip/?lang=fr>
- Indicateurs canadiens de durabilité de l'environnement, Capacité d'habitat faunique des terres agricoles : <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/indicateurs-environnementaux/capacite-habitat-faunique-terres-agricoles.html>

Autres informations pertinentes illustrant comment les mesures prises ont produit (ou devraient produire) des résultats qui contribuent à la mise en œuvre de la SPANB

Étude de cas : Pratiques de pâturage bénéfiques dans le cadre d'un plan d'action sur les espèces en péril en Saskatchewan

Les prairies canadiennes utilisées pour le pâturage offrent une gamme d'avantages environnementaux tels que la conservation de la biodiversité. La communauté agricole reconnaît que les pratiques de pâturage bénéfiques jouent un rôle important dans la concrétisation de ces avantages, et les plans d'action pour la conservation des espèces en péril en tiennent compte. Cette initiative regroupe plusieurs ministères fédéraux et un propriétaire foncier privé, qui collaborent en vue d'appliquer des pratiques de pâturage qui favorisent la biodiversité sur une vaste zone comprenant des terres publiques et privées.

Actuellement, les deux seuls leks (sites de reproduction) en activité du Tétrás des armoises se trouvent dans le parc national des Prairies (PNP), en Saskatchewan. Cette espèce est désignée « espèce en voie de disparition » en vertu des lois fédérale et provinciale sur les espèces en péril. La majorité de la population de Tétrás des armoises se reproduisant dans le PNP se trouve dans la partie est du parc. Dans ce secteur, les oiseaux utiliseraient de l'habitat du parc et des portions de terres agricoles adjacentes pour la nidification et l'élevage des couvées.

Depuis 2016, le PNP travaille avec un éleveur local pour appliquer les pratiques de pâturage qui profitent au Tétrás des armoises dans le parc. L'objectif est d'optimiser les caractéristiques de l'habitat de nidification et d'élevage des couvées de l'espèce sur une grande partie du paysage. Parallèlement, l'éleveur continue d'appliquer les pratiques de pâturage qui profitent aux Tétrás des armoises présents sur sa propriété, en bénéficiant de l'appui du gouvernement.

Le plan d'action visant des espèces multiples dans le PNP définit l'application de pratiques de pâturage bénéfiques comme l'une des mesures de conservation du Tétrás des armoises. L'optimisation des caractéristiques de l'habitat de nidification et d'élevage des couvées constitue la solution la plus efficace pour le rétablissement de la population de Tétrás des armoises au Canada.

Étude de cas : Partenariat relatif aux espèces en péril présentes sur les terres agricoles du Manitoba

Le Manitoba a créé du matériel de cartographie et de vulgarisation sur les espèces en péril à l'intention des propriétaires de terres agricoles; ce matériel sera utilisé dans le cadre des ateliers sur les plans agroenvironnementaux (PA). Les propriétaires titulaires d'un certificat valide de confirmation d'achèvement du PA ont accès à des pratiques de gestion bénéfiques (PGB) pour la création et la protection de l'habitat des espèces en péril.

Étude de cas : Cultivons l'avenir 2 — Programme de biens et services écologiques du Manitoba

Ce programme offrait de l'aide financière aux districts de conservation locaux pour qu'ils collaborent avec les agriculteurs à la mise en œuvre des PGB qui présentent un avantage connexe pour l'habitat faunique sur leurs fermes et leurs ranchs, et à l'élaboration d'outils d'aide à la décision et de mécanismes de prestations novateurs. Dans le cadre de ce programme, plusieurs districts de conservation ont mis en œuvre des approches novatrices, comme des enchères de conservation, des ententes de conservation et l'achat de terres fragiles. Les districts de conservation ont travaillé avec la Manitoba Habitat Heritage Corporation à l'élaboration d'ententes de conservation.

Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents

- Plan d'action visant plusieurs espèces en péril dans le sud-ouest de la Saskatchewan – South of the Divide, 2017 : <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/registre-public-especes-peril/plans-action/plusieurs-especes-sud-ouest-saskatchewan-2017.html>
- Manitoba Growing Forward 2 – Ecological Goods and Services Program : <http://www.gov.mb.ca/agriculture/environment/ecological-goods-and-services/growing-assurance-egs.html>

Obstacles et besoins scientifiques et techniques liés à la mesure prise

Les indicateurs décrits à la partie III (« PA sur des terres agricoles » et « capacité d'habitat faunique ») servent à mesurer le progrès vers l'atteinte de l'objectif 7 du Canada en matière de biodiversité. Le lien entre les effets du financement du programme décrit précédemment et les modifications d'habitat dans le paysage n'a pas été modélisé. Les données nécessaires ne sont pas accessibles. D'autres facteurs, comme les forces du marché, peuvent jouer un rôle important dans le changement des habitats agricoles, par exemple la conversion de prairies en cultures annuelles.

En ce qui concerne la capacité d'habitat faunique, l'indicateur ne porte actuellement que sur les terres agricoles et, par conséquent, ne tient pas compte de l'influence des autres formes d'utilisations des terres adjacentes (p. ex. foresterie) sur les espèces sauvages qui utilisent les terres agricoles.

L'indicateur agroenvironnemental de la capacité d'habitat faunique a été élaboré à l'aide des données d'observation de la Terre de l'Inventaire annuel des cultures (IAC) d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (pour plus d'information, consulter la section Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents).

Limites

- Pour cette étude, certains types de couvertures terrestres ayant différentes capacités d'habitat n'ont pas pu être analysés séparément; une valeur unique a donc été attribuée à la capacité d'habitat :
 - pâturage/prairie/champ de foin;
 - terrain boisé/arbustaie;
 - eau/milieu humide.
- Les zones qui présentaient un pourcentage élevé et qui étaient classées comme « trop humide pour l'ensemencement » chaque année ont été retirées de l'analyse, et la tendance a été calculée pour les années restantes.
- L'étendue des terres incluses dans cette analyse est fondée sur les polygones des pédopaysages du Canada (voir le lien ci-dessous) ayant plus de 5 % de terres agricoles. Toutes les terres à l'intérieur de ces polygones sont incluses dans les calculs.
- Terre-Neuve-et-Labrador n'a pas été prise en compte dans cette analyse en raison du nombre limité d'années de déclaration.

Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents

- L'agriculture écologiquement durable au Canada, Série sur les indicateurs agroenvironnementaux, rapport n° 4 : <http://publications.gc.ca/site/fra/9.812828/publication.html>
 - Indicateurs canadiens de durabilité de l'environnement, Capacité d'habitat faunique des terres agricoles : <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/indicateurs-environnementaux/capacite-habitat-faunique-terres-agricoles.html>
-

Veillez décrire les mesures prises pour contribuer à la mise en œuvre de la stratégie et du plan d'action nationaux de votre pays.

Recherche scientifique sur l'aquaculture

Les efforts continus du Canada pour établir un régime de gestion de l'aquaculture fondé sur la science contribuent à la réalisation de deux des cinq objectifs de la Stratégie canadienne de la biodiversité, soit « mieux comprendre les écosystèmes et améliorer notre capacité de gérer les ressources » et « appliquer ou établir des mesures incitatives et des lois qui soutiennent la conservation de la biodiversité et l'utilisation durable des ressources biologiques ». Le Canada a augmenté les investissements dans la recherche scientifique sur l'aquaculture, mise en œuvre dans le cadre du Programme de recherche sur la réglementation de l'aquaculture (PRRA), afin d'appuyer l'élaboration d'un cadre de réglementation solide qui protège l'environnement et la biodiversité, d'une part, et contribue à faire augmenter la production de produits de la mer, d'autre part. Des outils scientifiques et réglementaires ont été élaborés ou mis à jour pour répondre aux nouveaux enjeux relatifs aux répercussions environnementales de l'aquaculture. Au Canada, l'aquaculture est gérée par deux ordres de gouvernement. En vertu de diverses lois, généralement, les gouvernements de la province et du territoire (Yukon) sont les principaux responsables de l'octroi de permis et de baux (parmi de nombreux autres pouvoirs) liés à l'aquaculture. En Colombie-Britannique et à l'Île-du-Prince-Édouard, le gouvernement fédéral joue un rôle plus important.

Veillez indiquer, pour la mesure de mise en œuvre, à quel(s) objectif(s) national/nationaux ou Objectif(s) d'Aichi pour la biodiversité elle contribue

- Objectif 8 du Canada
- Objectifs 4 et 7 d'Aichi

Évaluation de l'efficacité des mesures de mise en œuvre prises pour obtenir les résultats souhaités

- Les mesures prises ont été efficaces
 Les mesures prises ont été en partie efficaces
 Les mesures prises ont été inefficaces
 Inconnu

Veillez expliquer votre choix et indiquer si possible les outils ou la méthode employés pour l'évaluation de l'efficacité ci-dessus

L'évaluation reposait sur un examen subjectif des efforts de recherche et de surveillance de l'aquaculture au Canada. Tel qu'il a été mentionné précédemment, le Canada a étendu ses activités de recherche scientifique afin de promouvoir une approche réglementaire qui appuie une aquaculture durable. Les projets de recherche portent sur des enjeux propres aux régions qui découlent des activités aquacoles ou sur ceux qui sont jugés les plus pertinents pour améliorer la gestion aux fermes aquacoles (p. ex. changements de la biodiversité dans les communautés benthiques et de leurs fonctions). Le Canada met en œuvre des programmes qui visent à réduire au minimum les effets de l'aquaculture sur la biodiversité. Par exemple, en Colombie-Britannique, la plus importante province aquacole, la surveillance du milieu benthique aux sites aquacoles est mise en œuvre pour limiter l'emplacement, la superficie et l'intensité des répercussions de l'aquaculture sur le fond marin. Le public a accès aux résultats de la surveillance à partir d'un site Web. Ces mesures, mises en commun, soutiennent le plan d'action national pour la biodiversité ainsi que son efficacité.

Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents

- Recherche financée par le Programme de recherche sur la réglementation de l'aquaculture (PRRA) : <http://www.dfo-mpo.gc.ca/aquaculture/rp-pr/parr-prra/index-fra.html>
- Résultats de la surveillance des organismes benthiques effectuée par l'industrie aux sites de pisciculture marine de la Colombie-Britannique : <https://ouvert.canada.ca/data/fr/dataset/7e76fdc8-c36a-491a-9afb-4f9280c929e8>

Autres informations pertinentes illustrant comment les mesures prises ont produit (ou devraient produire) des résultats qui contribuent à la mise en œuvre de la SPANB

Un des exemples de l'élaboration d'un régime de gestion de l'aquaculture fondé sur la science est l'utilisation d'une série d'évaluations du risque de l'aquaculture sur l'environnement dans le but de répondre à une commission d'enquête indépendante sur le déclin du saumon rouge dans le fleuve Fraser, en Colombie-Britannique. Le saumon rouge est la deuxième espèce de saumon la plus abondante dans la province et soutient depuis longtemps les pêches autochtone, commerciale et sportive. Il est également considéré comme une espèce emblématique ayant une importance culturelle et sociale, tant chez les Autochtones que chez les non-Autochtones. L'hypothèse selon laquelle les activités aquacoles de la région constitueraient un risque potentiel pour l'abondance et la diversité de la population de saumons rouges a incité le gouvernement du Canada à créer une commission indépendante en 2009. En 2012, la Commission a recommandé de suspendre les nouvelles activités aquacoles dans le sud-ouest de la Colombie-Britannique jusqu'en 2020, au moins, le temps que les recherches sur la santé, les maladies et parasites, et l'environnement permettent d'infirmer l'hypothèse. Le Canada a répondu à la recommandation en limitant les activités existantes et en suspendant les nouvelles activités dans la région. Entre-temps, le Canada a entrepris une série d'évaluations afin de déterminer le risque que représente le transfert d'agents pathogènes à partir des fermes de saumons atlantiques situées dans la région des îles Discovery pour les saumons rouges du Fraser. La première évaluation du risque que représente le transfert du virus de la nécrose hématopoïétique infectieuse a permis de conclure que le risque est minime. Les résultats seront inclus dans le plan de gestion de la santé des poissons de la région. D'autres recherches portant sur les autres pathogènes sont en cours.

Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents

- Avis scientifique 2017/048 : http://www.dfo-mpo.gc.ca/csas-sccs/Publications/SAR-AS/2017/2017_048-fra.html
-

Veillez décrire les mesures prises pour contribuer à la mise en œuvre de la stratégie et du plan d'action nationaux de votre pays.

Cadre pour la pêche durable

Le Cadre pour la pêche durable (CPD) fournit les bases d'une politique nationale de gestion durable des pêches. Les politiques du CPD sont conçues pour atténuer les risques que les pêches peuvent poser pour les espèces cibles, les prises accessoires, le milieu benthique et d'autres éléments de l'écosystème. Ces politiques sont appliquées aux pêches à l'aide des meilleures données scientifiques accessibles à partir du processus des plans de gestion intégrée des pêches. Le CPD établit les fondements d'une approche écosystémique à la gestion des pêches au Canada. Le Canada effectue le suivi de la mise en œuvre des politiques du CPD et publie des rapports à ce sujet dans le cadre d'une étude annuelle sur la durabilité des pêches. Les résultats de l'étude montrent le progrès effectué et les points à améliorer.

Veillez indiquer, pour la mesure de mise en œuvre, à quel(s) objectif(s) national/nationaux ou Objectif(s) d'Aichi pour la biodiversité elle contribue

- Objectif 9 du Canada
- Objectifs 4, 5, 6 d'Aichi

Évaluation de l'efficacité des mesures de mise en œuvre prises pour obtenir les résultats souhaités

- Les mesures prises ont été efficaces
 Les mesures prises ont été en partie efficaces
 Les mesures prises ont été inefficaces
 Inconnu

Veillez expliquer votre choix et indiquer si possible les outils ou la méthode employés pour l'évaluation de l'efficacité ci-dessus

Le CPD correspond au cadre stratégique national du Canada en matière de gestion des pêches à l'appui de la conservation et de l'utilisation durable des ressources marines. Le Canada évalue l'efficacité de la mise en œuvre des politiques du CPD au moyen de l'étude annuelle sur la durabilité des pêches, qui permet également de suivre les progrès réalisés dans l'application de ces politiques à l'égard des principaux stocks de poissons au Canada. L'étude permet également de suivre l'état des principaux stocks, et ses résultats indiquent les progrès réalisés par le Canada vers l'atteinte de l'objectif 6 d'Aichi.

Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents

- Étude sur la durabilité des pêches : <http://www.dfo-mpo.gc.ca/reports-rapports/regs/sff-cpd/survey-sondage/index-fr.html>
- Politiques du Cadre pour la pêche durable : <http://www.dfo-mpo.gc.ca/reports-rapports/regs/sff-cpd/overview-cadre-fra.htm>
- Plans de travail en réponse au rapport de la CEDD : <http://www.dfo-mpo.gc.ca/ae-ve/audits-verifications/16-17/work-plan-travail-fra.html>
- Indicateurs canadiens de durabilité de l'environnement, Pratiques de pêche durables : <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/indicateurs-environnementaux/pratiques-peche-durables.html>

- Indicateurs canadiens de durabilité de l'environnement, État des principaux stocks de poissons : <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/indicateurs-environnementaux/etat-principaux-stocks-poissons.html>
- Canadian Environmental Sustainability Indicator, Status of major fish stocks: <https://www.canada.ca/en/environment-climate-change/services/environmental-indicators/status-major-fish-stocks.html>

Autres informations pertinentes illustrant comment les mesures prises ont produit (ou devraient produire) des résultats qui contribuent à la mise en œuvre de la SPANB

Aux termes de la politique de l'approche de précaution du Canada, lorsque l'abondance d'un stock de poissons a diminué au point d'atteindre la zone critique (faible seuil préétabli), un plan doit être mis en place pour ramener le stock à un état plus sain. L'étude sur la durabilité des pêches indique quels stocks, parmi les principaux stocks, se trouvent dans la zone critique et lesquels possèdent ou non un plan de rétablissement. En 2017, selon les résultats de l'étude, le Canada a élaboré et rendu public un plan visant à terminer, au cours des quatre prochaines années, les plans de rétablissement des 19 stocks de poissons prioritaires. D'après ce plan, 3 des 19 plans de rétablissement doivent être terminés d'ici la fin de l'exercice financier 2017-2018. Le rétablissement des stocks de poissons contribuera à l'augmentation et au maintien de la biodiversité des ressources halieutiques marines du Canada.

Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents

- Plans de travail en réponse au rapport de la CEDD : <http://www.dfo-mpo.gc.ca/ae-ve/audits-verifications/16-17/work-plan-travail-fra.html>

Obstacles et besoins scientifiques et techniques liés à la mesure prise

La diversité des stocks de poissons, des pêches et des contrôles des pêches au Canada constitue l'un des obstacles à la mise en œuvre des politiques du CPD. Cette diversité signifie que les politiques du CPD doivent souvent être adaptées à un large éventail de situations, et, par conséquent, des directives opérationnelles et des conseils techniques supplémentaires sont nécessaires pour appliquer ces politiques.

De plus, la capacité scientifique est un facteur qui influe sur le rythme de mise en œuvre des politiques du CPD puisqu'il faut des avis scientifiques pour appliquer les politiques du CPD aux pêches et aux différents stocks de poissons. Pour gérer cette situation, les priorités concernant les avis scientifiques liés aux politiques du CPD sont établies annuellement.

Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents

- Étude sur la durabilité des pêches : <http://www.dfo-mpo.gc.ca/reports-rapports/regs/sff-cpd/survey-sondage/index-fr.html>

Veillez décrire les mesures prises pour contribuer à la mise en œuvre de la stratégie et du plan d'action nationaux de votre pays

Mise en œuvre de l'Accord Canada-États-Unis relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs (AQEGL)

Les efforts du Canada dans les Grands Lacs sont guidés par les engagements pris en vertu de l'Accord Canada-États-Unis relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs (AQEGL), un cadre important de consultation binationale et d'action concertée visant à rétablir, à protéger et à conserver la qualité de l'eau et la santé des écosystèmes dans le bassin des Grands Lacs. Dans le cadre de l'AQEGL, le Canada et les États-Unis se sont entendus sur de nombreux engagements liés aux principaux enjeux environnementaux d'intérêt commun dans ce bassin, comme les secteurs préoccupants (SP), les éléments nutritifs, les produits chimiques sources de préoccupations mutuelles (PCSPM) ainsi que la conservation et le rétablissement des habitats et des espèces indigènes. En 2016, le Canada et les États-Unis ont établi des cibles binationales de réduction des charges en phosphore dans le lac Érié et se sont engagés à élaborer, d'ici 2018, des plans d'action nationaux pour atteindre ces cibles. Le Canada et les États-Unis collaborent également pour s'attaquer aux menaces posées par d'autres polluants, notamment en élaborant des stratégies binationales visant à réduire les PCSPM et en faisant des progrès dans la gestion des sédiments contaminés dans les SP.

Pour respecter ses engagements binationaux, le Canada investit des dizaines de millions de dollars dans des programmes régionaux et nationaux qui appuient la remise en état et la protection des Grands Lacs. L'Initiative de protection des Grands Lacs, qui a reçu un investissement supplémentaire de 44,84 millions de dollars dans le budget de 2017, est la principale initiative fédérale qui donne directement suite aux engagements du Canada dans le cadre de l'AQEGL. L'Initiative est axée sur huit priorités d'action, dont plusieurs contribuent aux progrès du Canada vers l'atteinte de l'objectif 10 dans les Grands Lacs :

- travailler avec d'autres pour protéger les Grands Lacs;
- rétablir la qualité de l'eau et la santé des écosystèmes dans les secteurs préoccupants;
- prévenir la prolifération d'algues toxiques et nuisibles;
- évaluer et améliorer la résilience des milieux humides côtiers des Grands Lacs;
- déterminer et évaluer les eaux littorales à risque;
- réduire les rejets de produits chimiques nocifs;
- faire participer les peuples autochtones à la résolution des problèmes des Grands Lacs;
- accroître la participation du public grâce à la science citoyenne.

Étant donné le partage des responsabilités en matière de ressources hydriques au Canada, les gouvernements du Canada et de l'Ontario travaillent en étroite collaboration afin de coordonner les efforts visant à remettre en état et à protéger les Grands Lacs et à respecter les obligations prévues par l'AQEGL. Cet objectif est atteint grâce à l'Accord Canada-Ontario concernant la qualité de l'eau et la santé de l'écosystème des Grands Lacs (ACO) de 2014. L'ACO décrit les mesures que prennent le Canada et l'Ontario pour mettre en œuvre l'AQEGL et sert de cadre permettant d'atteindre d'autres objectifs communs dans la partie canadienne du bassin versant des Grands Lacs. Il y a eu de nombreuses réalisations bilatérales à ce jour. Plus récemment, le Canada et l'Ontario ont élaboré, en collaboration avec d'autres partenaires, un plan d'action national conjoint, le Plan d'action Canada-Ontario pour le lac Érié, qui vise à réduire les charges en phosphore d'origine canadienne dans le lac Érié. À l'avenir, le

Canada et l'Ontario collaboreront avec leurs partenaires pour mettre en œuvre les mesures décrites dans le Plan. Le Canada et l'Ontario collaborent également sur une évaluation de base des eaux littorales et des écosystèmes riverains des Grands Lacs afin de mieux comprendre l'état de ces habitats uniques et d'orienter les futurs efforts de conservation.

Objectif(s) national/nationaux ou objectif(s) d'Aichi pour la biodiversité auxquels les mesures de mise en œuvre contribuent :

- Objectif 10 du Canada
- Objectif 11 du Canada
- Objectif 8 d'Aichi

Évaluation de l'efficacité des mesures de mise en œuvre prises pour obtenir les résultats souhaités :

- Les mesures prises ont été efficaces
- Les mesures prises ont été en partie efficaces
- Les mesures prises ont été inefficaces
- Inconnu

Veillez expliquer votre choix et indiquer si possible les outils ou la méthode employés pour l'évaluation de l'efficacité ci-dessus.

Le rapport *État des Grands Lacs 2017*, dans le cadre de l'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs, présente une évaluation complète de la santé globale du bassin versant des Grands Lacs. Dans l'ensemble, l'état des Grands Lacs est jugé « Passable » et « Inchangé ». Bien que des progrès aient été réalisés afin de remettre en état et de protéger les Grands Lacs, y compris par la réduction des produits chimiques toxiques, des problèmes demeurent, tels que ceux causés par les espèces envahissantes et les éléments nutritifs.

Dans le cadre de l'AQEGL, le Canada et les États-Unis, de concert avec leurs nombreux partenaires dans le bassin des Grands Lacs, ont réalisé des progrès binationaux en ce qui concerne les engagements relatifs à chaque enjeu prioritaire défini dans l'Accord, y compris ceux liés à l'objectif 10 (p. ex. les secteurs préoccupants, les PCSPM, les éléments nutritifs et l'aménagement panlacustre). Voici quelques-unes des principales réalisations :

- mener à terme de nombreuses mesures correctives pour nettoyer les secteurs préoccupants (SP) des deux côtés de la frontière. En vertu de l'AQEGL de 1987, 43 SP ont été identifiés par le Canada et les États-Unis (26 aux États-Unis, 12 au Canada et 5 binationaux). Au Canada, trois secteurs préoccupants ont été retirés de la liste et deux d'entre eux ont été redésignés comme secteurs en voie de rétablissement. Les travaux de rétablissement de la qualité de l'eau et de la santé des écosystèmes dans les SP canadiens restants sont en cours. D'ici 2019, le Canada prévoit terminer les mesures correctives requises dans quatre autres SP;
- désigner huit PCSPM. L'accent est maintenant mis sur l'élaboration de stratégies binationales pour cibler chacun de ces produits chimiques;
- adopter des objectifs binationaux de réduction des charges en phosphore pour lutter contre la prolifération d'algues dans le lac Érié et élaborer des plans d'action nationaux pour atteindre ces objectifs;

- publier des plans d'action et d'aménagement panlacustres binationaux pour chaque lac une fois tous les cinq ans, avec des stratégies et des initiatives propres à chaque lac.

L'investissement de 45 millions de dollars en 2017 dans le cadre de l'Initiative de protection des Grands Lacs décrite ci-dessus aidera le Canada à mener à bien d'autres réalisations au cours des prochaines années, en s'appuyant sur les réalisations passées.

L'ACO comprend un certain nombre d'initiatives complémentaires qui contribuent à la fois aux objectifs prioritaires bilatéraux et aux engagements binationaux dans le cadre de l'AQEGL, par exemple :

- réduire la prolifération d'algues toxiques et nuisibles dans les Grands Lacs. Les initiatives comprennent des investissements fédéraux et provinciaux dans la recherche et la surveillance liées aux éléments nutritifs, l'infrastructure verte, les technologies de traitement des eaux usées et la modernisation des installations ainsi que l'amélioration des pratiques d'utilisation des terres urbaines et rurales et de gestion des terres. Le 22 février 2018, le Canada et l'Ontario ont publié un plan d'action national conjoint pour atteindre les objectifs de réduction des charges en phosphore qui s'appliquent à la partie canadienne du lac Érié;
- réduire les polluants nocifs dans l'environnement des Grands Lacs. Les engagements comprennent l'achèvement d'un rapport de situation sur les substances chimiques des niveaux I et II; la création d'un comité Canada-Ontario de gestion des produits chimiques; l'élaboration d'un processus pour identifier les produits chimiques préoccupants dans les Grands Lacs et pour collaborer à la recherche, au contrôle, à la surveillance et aux mesures de gestion des risques spécifiques visant ces produits chimiques préoccupants; la prise de mesures pour réduire les risques et les impacts des urgences environnementales et des déversements ainsi que les charges en polluants des eaux de pluie et des eaux usées;
- rétablir la qualité de l'eau et la santé des écosystèmes dans les SP;
- établir des cadres d'aménagement panlacustre, y compris des initiatives existantes et nouvelles dans les régions géographiques prioritaires pour chacun des Grands Lacs, afin de contribuer à l'atteinte des objectifs écosystémiques et à la résolution des problèmes panlacustres et littoraux;
- élaborer une méthodologie de classification des écosystèmes riverains des Grands Lacs et dresser l'inventaire de ces habitats le long d'une zone tampon de 2 km pour tous les Grands Lacs canadiens.

Le rapport intitulé *État des substances chimiques de niveau 1 et 2 dans le bassin des Grands Lacs selon l'ACO* (voir la section « Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents » pour obtenir de plus amples renseignements, y compris les définitions) fournit une évaluation des progrès réalisés en matière de réduction de ces polluants nocifs dans l'environnement des Grands Lacs, comme suit :

- les concentrations de la plupart des substances chimiques de niveau 1 ont diminué au fil du temps dans l'eau, les sédiments, les poissons et les œufs du Goéland argenté, dans les Grands Lacs;
- on dispose de peu d'information sur les concentrations de la plupart des substances chimiques de niveau 2 dans l'eau, les sédiments ou les poissons. Les efforts de surveillance réalisés à ce jour montrent que les concentrations de certains HAP dépassent celles des recommandations pour l'eau et les sédiments dans des sites associés à des émissions industrielles et que les concentrations de cadmium dépassent celles des recommandations pour l'eau et les sédiments dans certains sites.

Des progrès importants ont été réalisés grâce à la mise en œuvre de l'ACO, particulièrement en ce qui a trait à l'atteinte des objectifs énoncés dans les annexes sur les éléments nutritifs, les polluants nocifs, les SP et l'aménagement panlacustre.

Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents

- Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs de 2012 (AQEGL) : <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/protection-grands-lacs/accord-qualite-eau-2012/appendice.html>
- Cibles de réduction de la concentration de phosphore dans le lac Érié : <https://binational.net/fr/2016/02/22/finalptargets-ciblesfinalesdep/>
- Protection des Grands Lacs : <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/protection-grands-lacs.html>
- État des Grands Lacs 2017 – Faits saillants : https://binational.net/wp-content/uploads/2017/06/SOGL_17_FR.pdf
- État des substances de niveau 1 et 2 dans le bassin des Grands Lacs selon l'Accord Canada-Ontario : <https://www.ontario.ca/fr/page/etat-des-substances-de-niveau-1-et-2-dans-le-bassin-des-grands-lacs-selon-laccord-canada-ontario>
- Accord Canada-Ontario concernant la qualité de l'eau et la santé de l'écosystème des Grands Lacs : <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/protection-grands-lacs/accord-canada-ontario-qualite-eau-ecosysteme.html>

Autres informations pertinentes illustrant comment les mesures prises ont produit (ou devraient produire) des résultats qui contribuent à la mise en œuvre de la SPANB

- Des ressources supplémentaires ont été prévues dans le budget de 2017 pour appuyer les efforts menés dans le cadre de l'Initiative de protection des Grands Lacs.
- Les tendances de l'indicateur « Concentrations de phosphore dans les eaux au large des Grands Lacs », un des Indicateurs canadiens de durabilité de l'environnement, se détériorent dans certaines régions. Alors que l'indicateur « Rétablissement des secteurs préoccupants des Grands Lacs » fait état de certains progrès en ce qui concerne le rétablissement de sites clés soumis à d'intenses pressions environnementales.

Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents

- Communiqué de presse sur l'Initiative de protection des Grands Lacs prévue dans le budget de 2017 : https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/nouvelles/2017/12/le_gouvernement_ducanadainvestitdanslinitiatedeprotectiondesgr.html
- Concentrations de phosphore dans les eaux au large des Grands Lacs : <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/indicateurs-environnementaux/concentrations-phosphore-large-grands-lacs.html>
- Rétablissement des secteurs préoccupants des Grands Lacs : <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/indicateurs-environnementaux/retablissement-secteurs-preoccupants-grands-lacs.html>

Obstacles et besoins scientifiques et techniques liés à la mesure prise

L'AQEGL et l'ACO ont été d'importants outils de coopération et de collaboration binationales et bilatérales et ont permis de réaliser de grands progrès vers l'atteinte des objectifs environnementaux communs dans le bassin des Grands Lacs. Il est important de maintenir des relations solides avec les États-Unis, l'Ontario et les autres partenaires dans le bassin pour améliorer davantage la qualité de l'eau et la santé des écosystèmes dans le bassin.

Bien que le Canada et l'Ontario aient été en mesure de financer et d'appuyer des programmes et des activités scientifiques importants pour gérer les facteurs de stress sur l'environnement dans les Grands Lacs, un soutien supplémentaire est nécessaire pour respecter pleinement les engagements pris aux termes de l'AQEGL et de l'ACO. À l'avenir, il sera important de tirer parti des activités existantes dans la région — y compris celles d'autres partenaires, notamment l'industrie, le secteur agricole, les peuples autochtones, les municipalités et d'autres encore — et de viser des avantages connexes pour l'économie, la santé humaine et l'environnement.

La surveillance de l'environnement est coûteuse et la couverture d'une zone aussi vaste que le bassin des Grands Lacs constitue un défi, mais la collaboration entre administrations a rendu possible la surveillance d'une partie considérable de ce bassin versant.

De nombreux problèmes, tels que les charges excessives en phosphore, exigent un engagement à long terme pour atteindre les buts et les objectifs fixés. De plus, les progrès dans la réduction des charges de phosphore dépendent, en partie, de facteurs qui échappent au contrôle du gouvernement et de ses partenaires, notamment les phénomènes météorologiques habituels et extrêmes.

Veillez décrire les mesures prises pour contribuer à la mise en œuvre de la stratégie et du plan d'action nationaux de votre pays

Renforcement de la collaboration et de la gouvernance nationales relativement à la prévention et à la gestion ciblant les espèces exotiques envahissantes

Au Canada, il a été clairement établi que, pour qu'elle soit efficace, l'approche de prévention et d'atténuation des effets des espèces exotiques envahissantes (EEE) doit aller au-delà des approches sectorielles et gouvernementales et qu'elle nécessite donc un mécanisme national permanent, global et intergouvernemental de coordination pour régler les problèmes relatifs aux EEE. En février 2015, les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux de la conservation, de la faune et de la biodiversité ont renouvelé leur engagement à travailler vers l'atteinte des objectifs stratégiques de la Stratégie nationale sur les espèces exotiques envahissantes de 2004 (la Stratégie) et ont créé un groupe de travail fédéral-provincial-territorial spécial sur les EEE (GT-FPT EEE) pour formuler des recommandations visant à améliorer la prévention et la gestion ciblant les EEE au Canada. Le Groupe de travail a formulé trois recommandations pour faire progresser les travaux FPT sur les EEE, toutes axées sur l'ajout de valeur aux travaux existants :

- **Recommandation 1 : Améliorer le leadership et la coordination nationaux des mesures relatives aux EEE au Canada : officialiser le Groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur les espèces exotiques envahissantes :**
 - L'objectif de ce travail est de renforcer les cadres stratégiques pour faire face aux EEE, de coordonner les études et les analyses nationales et d'encourager la collaboration et les partenariats.
- **Recommandation 2 : Améliorer les interventions d'urgence visant les EEE : élaborer un cadre national pour les initiatives de détection précoce et d'intervention rapide (DPIR) :**
 - Cette recommandation vise à fournir une orientation sur la façon de réagir aux nouvelles espèces envahissantes, à encourager l'élaboration de plans de DPIR (p. ex. pour les espèces/groupes taxinomiques présentant un risque élevé), à mettre en commun les expériences en matière de DPIR et à tirer parti des leçons retenues.
- **Recommandation 3 : Permettre aux Canadiens de prendre des mesures : unir nos forces pour lutter contre les EEE :**
 - Il s'agit d'établir des partenariats stratégiques, de communiquer et d'éduquer, de renforcer les capacités, d'échanger de l'information et des données et de renforcer le financement de la lutte contre les EEE.

Dans le cadre du processus d'élaboration des recommandations, une séance de planification nationale conjointe a eu lieu en 2017 entre le Groupe de travail sur les EEE et le Conseil canadien des espèces exotiques envahissantes (CCEEE). Le CCEEE réunit les conseils provinciaux et territoriaux, les gouvernements, d'autres ONG, des entreprises, l'industrie et les groupes autochtones, pour collaborer à des campagnes nationales de sensibilisation et d'information dans toutes les provinces et tous les territoires afin de prévenir la propagation des espèces envahissantes.

Les recommandations du Groupe de travail ont été approuvées par les ministres en 2017, et un comité national permanent a été établi pour compléter et coordonner les efforts avec les groupes de travail existants (comme le Comité national sur les espèces aquatiques envahissantes, qui est axé sur les espèces aquatiques envahissantes, et le Groupe de travail sur les ravageurs forestiers) et permettre un travail conjoint continu pour donner suite aux recommandations du Groupe de travail.

Le Comité national sur les EEE fournit un mécanisme national de coordination pour appuyer les efforts de collaboration visant à lutter contre les espèces envahissantes au Canada et permet la collaboration entre divers ministères du gouvernement du Canada et des gouvernements provinciaux et territoriaux.

Objectif(s) national/nationaux ou objectif(s) d'Aichi pour la biodiversité auxquels les mesures de mise en œuvre contribuent :

- Objectif 11 du Canada
- Objectif 9 d'Aichi

Évaluation de l'efficacité des mesures de mise en œuvre prises pour obtenir les résultats souhaités :

- Les mesures prises ont été efficaces
 Les mesures prises ont été en partie efficaces
 Les mesures prises ont été inefficaces
 Inconnu

Veillez expliquer votre choix et indiquer si possible les outils ou la méthode employés pour l'évaluation de l'efficacité ci-dessus.

La création d'un comité fédéral-provincial-territorial permanent sur les EEE (le Comité national sur les EEE) donne suite à une recommandation clé du groupe de travail FPT spécial, qui était d'améliorer le leadership et la coordination nationaux des mesures de lutte contre les EEE au Canada. Le Comité est en train d'établir, en date de 2018, son plan de travail pour les mesures à prendre à l'avenir, et il est donc encore trop tôt pour en mesurer l'efficacité.

Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents

- Les espèces exotiques envahissantes : <http://biodivcanada.ca/default.asp?lang=Fr&n=81BC7F85-1>

Obstacles et besoins scientifiques et techniques liés à la mesure prise

Il est difficile pour les provinces et les territoires de déterminer les EEE (aquatiques et terrestres) présentant un risque élevé et d'établir la marche à suivre pour en tenir compte sur le plan réglementaire. Des ressources importantes sont nécessaires pour effectuer l'évaluation des risques et, par conséquent, une plus grande collaboration entre les administrations serait utile pour éviter le dédoublement des efforts et pour réaliser des gains d'efficacité. De plus, les priorités en matière de problèmes relatifs aux EEE varient considérablement d'une région à l'autre du Canada en raison de l'hétérogénéité du climat et des écosystèmes et des voies d'entrée possibles des EEE partout pays. Il est donc difficile de coordonner, à l'échelle nationale, les problèmes relatifs aux EEE, ce qui souligne l'importance d'une collaboration étroite entre les administrations.

D'autres travaux doivent être effectués pour améliorer la prévention et la gestion ciblant les EEE afin de permettre une détection précoce et une protection accrue des frontières internationales contre l'introduction des EEE et leur propagation au Canada. En outre, l'évaluation et la gestion des voies d'entrée préoccupantes, telles que le commerce en ligne, le commerce des animaux de compagnie, les aliments vivants, etc., exigent des travaux supplémentaires.

Veillez décrire les mesures prises pour contribuer à la mise en œuvre de la stratégie et du plan d'action nationaux de votre pays

Programmes de Gardiens autochtones

Les peuples autochtones ont un lien avec leurs territoires traditionnels, qui englobent terres, eaux et glaces. Ils utilisent, gouvernent et conservent les territoires traditionnels conformément aux systèmes de connaissances, aux lois et aux valeurs autochtones. Une façon pour les communautés autochtones de protéger et de gérer les ressources terrestres et marines est de recourir aux programmes de Gardiens autochtones. Ces programmes existent au Canada depuis plusieurs décennies. Reconnaisant le lien étroit qui existe entre les peuples autochtones et l'environnement ainsi que les avantages positifs que les programmes de Gardiens autochtones apportent aux communautés autochtones, le gouvernement fédéral a récemment annoncé un financement à l'appui de ces programmes.

Objectif(s) national/nationaux ou objectif(s) d'Aichi pour la biodiversité auxquels les mesures de mise en œuvre contribuent :

- Objectifs 12 et 15 du Canada
- Objectif 18 d'Aichi

Évaluation de l'efficacité des mesures de mise en œuvre prises pour obtenir les résultats souhaités :

- Les mesures prises ont été efficaces
 Les mesures prises ont été en partie efficaces
 Les mesures prises ont été inefficaces
 Inconnu

Veillez expliquer votre choix et indiquer si possible les outils ou la méthode employés pour l'évaluation de l'efficacité ci-dessus.

Jusqu'à présent, les communautés autochtones du Canada ont lancé des programmes de Gardiens dans diverses régions du pays, y compris des aires terrestres et marines protégées. Une analyse de deux programmes de Gardiens autochtones en place dans les Territoires du Nord-Ouest a révélé qu'ils apportent une valeur sociale, économique, culturelle et environnementale et que, avec l'appui d'un réseau national, des avantages à long terme pourraient être obtenus, notamment en termes d'uniformité accrue et de formation spécialisée supplémentaire (voir la section « Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents » pour en savoir plus).

Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents

- Indigenous Leadership Initiative – Indigenous Guardians Program : <https://www.ilinationhood.ca/our-work/guardians/>
- Coastal Guardian Watchmen Support : <http://coastalfirstnations.ca/our-environment/programs/coastal-guardian-watchmen-support/>
- Parcs Canada – Programme des gardiens : <https://www.pc.gc.ca/fr/culture/autochtones-indigenous/gardiens-guardians>
- Analysis of the Current and Future Value of Indigenous Guardian Work in Canada's Northwest Territories : <http://www.ilinationhood.ca/wp-content/uploads/2016/11/value-in-indigenous-guardian-work-nwt.pdf>

Autres informations pertinentes illustrant comment les mesures prises ont produit (ou devraient produire) des résultats qui contribuent à la mise en œuvre de la SPANB

S'appuyant sur les premiers succès d'initiatives qui ont surtout fonctionné en vase clos, le gouvernement du Canada a annoncé dans le budget de 2017 un investissement de 25 millions de dollars sur cinq ans pour appuyer une initiative pilote visant à établir un réseau national de programmes de Gardiens autochtones. L'objectif de cette initiative est de donner aux peuples autochtones davantage de responsabilités et de ressources pour gérer leurs terres et leurs cours d'eau traditionnels. L'initiative facilitera les partenariats avec les communautés autochtones et fournira des fonds supplémentaires aux programmes autochtones existants pour appuyer leurs activités liées à la surveillance de la santé écologique, au maintien des sites culturels et à la protection des zones et des espèces sensibles.

De plus, le gouvernement du Canada a annoncé en juillet 2018 un investissement pouvant atteindre 900 000 \$ pour la mise en œuvre d'un programme pilote de Gardiens à Arctic Bay, au Nunavut. Le financement aidera l'Association inuite de Qikiqtani à étudier comment les Inuits peuvent participer à la gestion de l'aire marine nationale de conservation de Tallurutiup Imanga, la plus récente et la plus grande aire marine protégée au Canada.

Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents

- Financement alloué pour un programme pilote de Gardiens dans la baie de l'Arctique : <https://www.canada.ca/fr/parcs-canada/nouvelles/2018/07/parcs-canada-annonce-le-financement-alloue-a-la-qikiqtani-inuit-association-pour-un-programme-pilote-de-gardiens-dans-la-baie-de-larctique.html>
- Lien pour télécharger le rapport d'évaluation détaillé en lien avec l'objectif 12 du Canada : <http://twk.pm/h9wsv8x8m8>

Obstacles et besoins scientifiques et techniques liés à la mesure prise

On s'attend à ce que le financement fédéral annoncé dans le budget de 2017 aide à créer des réseaux pour échanger les connaissances et l'expérience acquises dans le cadre des programmes de Gardiens des Premières Nations, des Inuits et des Métis, à appuyer l'expansion des programmes existants et à préparer les communautés à lancer de nouveaux programmes de Gardiens. En réponse aux besoins en matière de renforcement des capacités, la filiale canadienne de The Nature Conservancy (TNC Canada) a récemment facilité l'élaboration d'une trousse d'outils à l'intention des Gardiens autochtones (Indigenous Guardians Toolkit), qui consiste en un dépôt central en ligne de ressources pour l'échange et la communication de connaissances et d'expériences liées aux programmes de Gardiens autochtones. Cet outil est complémentaire aux programmes mis en œuvre grâce au financement prévu dans le budget de 2017 du Canada.

Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents

- Indigenous Guardians Toolkit Brochure : https://www.indigenousguardianstoolkit.ca/sites/default/files/Community%20Resource_TNC%20Canada_Indigenous%20Guardians%20Toolkit%20Brochure.pdf
- Indigenous Guardians Toolkit : <https://www.indigenousguardianstoolkit.ca/>

Veillez décrire les mesures prises pour contribuer à la mise en œuvre de la stratégie et du plan d'action nationaux de votre pays

Atlas de la biodiversité de l'Ontario : détermination des zones de grande valeur pour la biodiversité

Le gouvernement du Canada a produit un atlas régional de la biodiversité de la province de l'Ontario pour appuyer les politiques et les décisions en matière de conservation. L'atlas vise à aider le gouvernement, en collaboration avec des partenaires de conservation, à mieux intégrer les outils législatifs, incitatifs et d'intendance pour aborder les questions intersectorielles et à mettre en œuvre de façon plus efficace et plus efficiente une approche écosystémique, en appuyant la gestion de multiples éléments de biodiversité à l'échelle des sites, des écosystèmes ou des régions.

L'atlas contient des cartes de l'habitat d'espèces d'intérêt fédéral, y compris des zones qui ont des valeurs de biodiversité multiples et chevauchantes et où des mesures de conservation ciblées pourraient avoir le plus grand impact. En particulier, des zones de grande valeur pour la biodiversité (ZGVB) sont désignées dans le sud et le centre de l'Ontario. Ces endroits abritent l'habitat de la plus haute qualité (forêts, prairies ou milieux humides), important pour les espèces en péril et les oiseaux migrateurs. L'atlas est fondé sur des données provenant d'une vaste évaluation du paysage qui a porté sur les espèces en péril, les oiseaux migrateurs et les habitats, à diverses résolutions. À la plus haute résolution (unités de 5 hectares dans le centre de l'Ontario; unités de 2 hectares dans le sud de l'Ontario), la biodiversité est cartographiée selon la qualité et la quantité des forêts, des prairies et des milieux humides, et combinée aux données sur les espèces en péril et les oiseaux migrateurs pour désigner progressivement les zones importantes pour diverses espèces en péril et guildes d'oiseaux migrateurs et, ultimement, les zones ayant la plus grande valeur pour la biodiversité. Les cotes d'état de l'habitat sont fondées sur les lignes directrices fournies dans *Quand l'habitat est-il suffisant?* (Environnement et Changement climatique Canada, 3^e édition) et, dans le centre de l'Ontario, où le paysage est moins fragmenté, l'habitat est également évalué à l'aide des lignes directrices provisoires fournies dans *How Much Disturbance is Too Much?* (ECCC, inédit), qui souligne l'importance de la diversité et de la connectivité dans la mosaïque d'habitats. Les cotes individuelles ont été additionnées, et diverses combinaisons (p. ex. 25 % des cotes les plus élevées pour les forêts + 25 % des cotes les plus élevées pour les espèces en péril) ont été calculées pour identifier les zones à valeurs de conservation multiples et chevauchantes.

L'atlas de la biodiversité est un outil qui aide le gouvernement du Canada à mieux comprendre la répartition des espèces et des habitats faisant partie de son portefeuille de la biodiversité. Il a été transmis aux partenaires dans le but de faciliter la conservation de lieux naturels importants. On espère que, grâce à cet atlas et, en particulier, à l'information sur les ZGVB, le gouvernement fédéral pourra appuyer ses partenaires dans la désignation des principaux habitats fauniques et lieux visés par protection, la remise en état et l'intendance, tout en faisant des progrès en vue d'atteindre les objectifs nationaux en matière de biodiversité.

Objectif(s) national/nationaux ou objectif(s) d'Aichi pour la biodiversité auxquels les mesures de mise en œuvre contribuent :

- Objectifs 1, 2, 3, 4, 14 et 17 du Canada
- Objectifs 11, 12 et 19 d'Aichi

Évaluation de l'efficacité des mesures de mise en œuvre prises pour obtenir les résultats souhaités :

- Les mesures prises ont été efficaces
- Les mesures prises ont été en partie efficaces
- Les mesures prises ont été inefficaces
- Inconnu

Veillez expliquer votre choix et indiquer si possible les outils ou la méthode employés pour l'évaluation de l'efficacité ci-dessus.

L'efficacité est évaluée en fonction de la demande et de la diffusion de renseignements sur les ZGVB et d'information connexe. L'atlas est un nouveau produit dont la distribution et la promotion ont été limitées jusqu'à présent, mais il a été bien reçu et a suscité beaucoup d'intérêt. Lors de divers ateliers et forums, les responsables ont présenté les données scientifiques sur lesquelles repose la désignation des ZGVB et souligné l'utilité de celles-ci pour l'établissement des priorités lorsqu'elles sont utilisées en combinaison avec les politiques nationales, les analyses des menaces, et les évaluations des ressources et des programmes. Par conséquent, les ZGVB sont devenues un outil qu'il serait avisé d'avoir et que les partenaires de conservation demandent d'avoir afin de les intégrer à leurs propres efforts de conservation et d'intendance. Ces données ont donc été distribuées à un large éventail de partenaires, parmi lesquels on retrouve des offices provinciaux de protection de la nature, des fiducies foncières, des associations de protection de la nature et les municipalités du sud et du centre de l'Ontario.

Les ZGVB s'inscrivent dans une approche voulant cibler les zones existantes où la biodiversité est plus élevée aux fins de remise en état, de défragmentation et de connectivité. Elles permettent au Canada de s'acquitter de ses responsabilités législatives en matière de protection et de conservation des espèces sauvages et de leur habitat, particulièrement dans le sud de l'Ontario, où les terres sont en grande partie privées. L'intention est que le partage de la base scientifique pour la biodiversité incite les partenaires à utiliser les ZGVB pour établir leurs propres priorités de conservation et, à ce jour, les ZGVB ont été utilisées dans un certain nombre d'exercices de planification et de production de rapports, dont certains sont fournis à titre d'exemples dans la section « Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents ». À cet égard, l'atlas et la désignation des ZGVB se sont avérés efficaces pour obtenir les résultats escomptés.

Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents

- Environnement Canada. 2013. *Quand l'habitat est-il suffisant?* 3^e édition, Environnement Canada, Toronto (Ontario) : <https://www.ec.gc.ca/nature/default.asp?lang=Fr&n=E33B007C-1>
- Environnement Canada. 2014. *Biodiversité terrestre d'intérêt fédéral dans l'écozone des plaines à forêts mixtes de l'Ontario*, Environnement Canada, Toronto (Ontario) : <https://www.ec.gc.ca/nature/default.asp?lang=Fr&n=3B824EDF-1>

Autres informations pertinentes illustrant comment les mesures prises ont produit (ou devraient produire) des résultats qui contribuent à la mise en œuvre de la SPANB

Dans le sud du Canada et, en particulier, dans le sud de l'Ontario, où les terres sont en grande partie privées, l'évaluation des zones de grande valeur pour la biodiversité, qui pourraient être des sites visés par des mesures de préservation ou de conservation, améliore les rapports du gouvernement et augmente les possibilités de conserver des habitats importants, d'accroître la connectivité et de protéger les régions écologiques sous-représentées. La cartographie des ZGVB dans l'atlas de la biodiversité a joué un rôle déterminant dans la réalisation de ces objectifs. Parmi les principales réalisations, mentionnons les suivantes :

1. Intégration des zones de grande valeur pour la biodiversité comme indicateurs du paysage dans le rapport sur l'état de la baie Georgienne de 2018 (2018 State of the Bay Report) de la réserve de la biosphère de la baie Georgienne

En 2016, les responsables ont fait une présentation à la réserve de la biosphère de la baie Georgienne sur l'utilité potentielle des ZGVB pour la planification du paysage fondée sur la science dans une région qui demeure écologiquement intacte (comparativement au sud de l'Ontario). À la suite de cette présentation,

on a ajouté, pour la réserve de la biosphère de la baie Georgienne, un nouvel indicateur de « biodiversité du paysage » au rapport sur l'état de la baie de 2018 (*2018 State of the Bay Report*), en utilisant les ZGVB comme fondement scientifique pour évaluer l'état de la baie.

2. Ateliers de planification du patrimoine naturel

En 2017, les responsables ont participé à quatre ateliers dans le sud et le centre de l'Ontario avec les organismes chargés d'identifier les systèmes et caractéristiques du patrimoine naturel. L'atlas et, en particulier, les ZGVB ont été présentés comme un outil que les organisations (p. ex. les offices provinciaux de protection de la nature, les municipalités et les comtés) pourraient intégrer à leur propre cartographie du patrimoine naturel. Par conséquent, les considérations relatives à la biodiversité, éclairées par les données de l'atlas, sont en train d'être intégrées aux activités de planification et de conservation municipales.

3. Zones de grande valeur pour la biodiversité comme ressources cartographiques dans le plan d'action pour la conservation de la région du parc provincial Algonquin aux monts Adirondacks

En 2017, les responsables ont collaboré avec l'organisme appelé A2A (Algonquin to Adirondacks Collaborative) pour améliorer leur cartographie de la connectivité régionale. Dans le cadre de réunions avec les intervenants, A2A a cerné un besoin en ressources cartographiques pour guider les décisions en matière de planification de la conservation et a utilisé l'atlas de la biodiversité pour aider à combler ce besoin. Plus précisément, les ZGVB ont apporté une importante contribution au projet du plan d'action pour la conservation de la région du parc provincial Algonquin aux monts Adirondacks, car elles permettent d'améliorer les analyses de la connectivité et des corridors, qui avaient été amorcées pour la région par A2A.

4. Inventaire total des terres de conservation au Canada : phase I et phase II

En 2016 et en 2017, les responsables ont collaboré avec le Centre ontarien sur l'impact climatique et l'adaptation des ressources sur un projet à deux phases visant à tester l'efficacité d'un outil d'examen préalable pour évaluer le statut de protection des terres de conservation privées. Cela comprenait la mise à l'essai de la méthode de l'outil d'examen préalable sur un échantillon de terres pour déterminer si elles pouvaient être visées par d'« autres mesures de conservation efficaces par zone » dans le cadre de l'objectif 1 du Canada. Les ZGVB ont été utilisées pour aider à l'identification des terres de l'échantillon, et des analyses subséquentes ont permis de reconnaître les ZGVB comme un outil d'analyse grâce auquel on peut cerner les lacunes dans l'atteinte de l'objectif de 17 %. Les rapports établis ont aidé à préciser la contribution potentielle des terres non gouvernementales à la conservation de la biodiversité et les progrès réalisés vers l'atteinte de l'objectif 1 du Canada.

Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents

- Gray, P.A., T.J. Beechey, C.J. Lemieux, A.G. Douglas, G. Bryan, et J. Sherwood. 2017. *Fully Accounting For Canada's Conservation Lands: Assessing the Protection and Conservation Value of Lands Managed by Conservation Authorities and Partners in Ontario*. Ontario Centre for Climate Impacts and Adaptation Resources (OCCIAR), Sudbury, Ontario, Canada : http://www.climateontario.ca/doc/reports/FullyAccountingForCanadasConservationLands_FINALE.pdf
- Georgian Bay Biosphere Reserve (2018). *State of the Bay: 2018 Ecosystems Health Report for Eastern and Northern Georgian Bay* : https://www.stateofthebay.ca/wp-content/uploads/2018/07/GBBR_State-of-the-Bay_2018_Magazine.pdf

Obstacles et besoins scientifiques et techniques liés à la mesure prise

L'un des obstacles majeurs a été la capacité limitée de distribution de l'atlas et des renseignements sur les ZGVB. Avant mars 2018, les données étaient diffusées par correspondance personnelle. En mars 2018, les

données ont été affichées sur le Portail de données ouvertes du gouvernement du Canada, ce qui améliore considérablement la disponibilité et l'accessibilité des données pour les partenaires.

Les ZGVB fournissent un « instantané » de la biodiversité et sont à jour en date de 2016; les possibilités de perfectionnement et de mise à jour des données sont limitées à la fois par la disponibilité et l'échelle des données biologiques pertinentes. Pour qu'elles restent utiles, les données devront être continuellement mises à jour.

Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents

- Habitats de valeur élevée et zones de biodiversité à valeur ajoutée :
<https://ouvert.canada.ca/data/fr/dataset/371b6d30-e433-477d-a1cb-5d5fd01c731d>
-

Veillez décrire les mesures prises pour contribuer à la mise en œuvre de la stratégie et du plan d'action nationaux de votre pays

Initiative sur les biens naturels dans les municipalités

L'initiative sur les biens naturels dans les municipalités (MNAI, pour *Municipal Natural Assets Initiative*) fournit une expertise scientifique, économique et municipale pour soutenir et guider les administrations locales dans l'identification, l'évaluation et la comptabilisation des biens naturels dans leurs programmes de planification financière et de gestion des biens, et dans le développement d'infrastructures de pointe, durables et résilientes au climat.

Dans le cadre de cette initiative, les « biens naturels » sont définis comme étant des ressources ou des écosystèmes naturels qui contribuent à la prestation d'un ou de plusieurs services municipaux nécessaires à la santé, au bien-être et à la viabilité à long terme de la collectivité dans son ensemble et individuellement. En d'autres termes, les biens naturels, tels que les aquifères, les forêts, les cours d'eau et les estrans, peuvent fournir aux municipalités des services essentiels, équivalents à ceux fournis par les biens aménagés.

À ce jour, l'initiative MNAI a guidé cinq municipalités réparties à l'échelle du Canada dans la réalisation d'un premier groupe de projets pilotes. Dans le cadre de ces projets, chaque municipalité a identifié un bien naturel d'intérêt, mesuré son rendement en matière de gestion des eaux pluviales ou de services d'atténuation des inondations, et évalué ces services en termes de coût de remplacement comparativement aux coûts d'autres solutions artificielles. Les résultats montrent que chacun des biens naturels évalués fournit des services équivalents aux solutions artificielles et est résilient aux changements climatiques ou à l'intensification du développement, et qu'il faut créer une base pour la gestion efficace de ces biens par le biais de systèmes fondamentaux de prise de décisions à l'échelle municipale.

S'appuyant sur ces activités initiales, on augmentera les efforts d'innovation dans le cadre de l'initiative MNAI, notamment par : la création d'un deuxième groupe national de cinq projets; l'élaboration et l'application de documents d'orientation et de formation pour les collectivités rurales et les collectivités dont les capacités sont plus faibles, d'abord dans un seul bassin versant de la Colombie-Britannique, puis dans la ceinture de verdure de l'Ontario; l'élargissement de la portée des méthodes et des outils afin d'inclure les services côtiers; la recherche pour créer de solides conditions favorables à la gestion municipale des biens naturels.

L'initiative MNAI s'est fixé comme objectif de faire de la gestion municipale des biens naturels une pratique courante au Canada.

La sensibilisation accrue aux services écosystémiques fournis par les biens naturels pour assurer le bien-être économique, social et environnemental de nos collectivités et l'inclusion des biens naturels dans la planification et la prise de décisions municipales nous permettront de mieux comprendre et protéger les écosystèmes naturels. La protection et l'amélioration de la biodiversité constitueront une retombée positive évidente.

Objectif(s) national/nationaux ou objectif(s) d'Aichi pour la biodiversité auxquels les mesures de mise en œuvre contribuent :

- Objectifs 1, 3, 4, 13, 17 et 18 du Canada
- Objectifs 1, 2, 11, 14, 15 d'Aichi

Évaluation de l'efficacité des mesures de mise en œuvre prises pour obtenir les résultats souhaités :

- Les mesures prises ont été efficaces
- Les mesures prises ont été en partie efficaces
- Les mesures prises ont été inefficaces
- Inconnu

Veillez expliquer votre choix et indiquer si possible les outils ou la méthode employés pour l'évaluation de l'efficacité ci-dessus.

Chaque collectivité pilote pour l'initiative MNAI a mis en œuvre la méthode développée par l'équipe de l'initiative dans le but d'identifier, de mesurer et d'évaluer un bien naturel pour assurer la prestation de ses services de gestion des eaux pluviales. L'efficacité de ces projets est mesurée en fonction de la volonté exprimée par chaque municipalité d'utiliser les résultats de leur projet pour continuer à évaluer d'autres biens naturels dans leur région et d'intégrer la gestion des biens naturels à leurs processus de planification financière et de gestion des biens.

Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents

- mnai.ca
- Ville de Gibsons : <http://gibsons.ca/sustainability/natural-assets/>

Autres informations pertinentes illustrant comment les mesures prises ont produit (ou devraient produire) des résultats qui contribuent à la mise en œuvre de la SPANB

Les rapports techniques de chacun des projets pilotes sont presque terminés et seront affichés sur le site Web mnai.ca afin d'être accessibles au grand public.

De plus, dans le cadre de l'initiative MNAI, on a mené de nombreux projets de recherche et de sensibilisation pour aider à créer de solides conditions favorables à la gestion des biens naturels à l'échelle municipale partout au Canada.

Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents

- mnai.ca
- Ville de Gibsons : <http://gibsons.ca/sustainability/natural-assets/>

Obstacles et besoins scientifiques et techniques liés à la mesure prise

L'une des principales difficultés rencontrées avec le premier groupe de projets pilotes de l'initiative MNAI est que de nombreuses municipalités n'ont pas les systèmes fondamentaux de gestion des biens à partir desquels elles pourraient développer les systèmes de gestion municipale des biens naturels ni les outils et les connaissances spécifiques pour le faire. Par exemple, elles n'ont souvent pas les ressources ni l'accès pour effectuer la modélisation nécessaire à la prise en compte de divers scénarios de gestion municipale des biens naturels.

Pour surmonter ces difficultés, l'équipe de l'initiative MNAI élabore actuellement de nouveaux documents de formation, qui comprendront les principes de base de la gestion des biens ainsi que des outils et des directives pour la gestion municipale des biens naturels. Ceux-ci seront intégrés au programme de formation et de soutien technique du nouveau groupe de l'initiative MNAI, formé de municipalités dont les capacités sont plus faibles. Dans le cadre de ce projet, la modélisation de scénarios d'eaux pluviales fera partie des services de base offerts aux collectivités participant à l'initiative MNAI, à commencer par sept collectivités en Colombie-Britannique et sept collectivités en Ontario.

Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents

- mnai.ca
 - Ville de Gibsons : <http://gibsons.ca/sustainability/natural-assets/>
-

Veillez décrire les mesures prises pour contribuer à la mise en œuvre de la stratégie et du plan d'action nationaux de votre pays

Boîte à outils des services écosystémiques

La Stratégie canadienne de la biodiversité, le Cadre axé sur les résultats en matière de biodiversité et les Buts et objectifs canadiens pour la biodiversité d'ici 2020 constituent ensemble la SPANB du Canada. Ces documents reconnaissent la nécessité de définir les diverses valeurs de la biodiversité et des services écosystémiques. Les cadres supérieurs des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont reconnu le besoin en directives pratiques détaillées qui leur permettraient d'évaluer les services écosystémiques et d'utiliser cette information pour appuyer la prise de décisions.

La plupart des documents d'orientation sur les services écosystémiques disponibles en 2010 offraient principalement des aperçus des méthodes économiques, et aucun ne fournissait une orientation intégrée, détaillée et interdisciplinaire couvrant les aspects des sciences biophysiques, des sciences sociales et de l'économie, et des aspects stratégiques de l'analyse et de l'évaluation des services écosystémiques à l'appui du processus décisionnel.

Pour répondre à cette priorité, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux du Canada ont élaboré conjointement un guide technique exhaustif intitulé *Boîte à outils des services écosystémiques – Réalisation et utilisation d'une évaluation des services écosystémiques aux fins de prises de décisions : boîte à outils interdisciplinaire à l'intention des gestionnaires et des analystes*. La Boîte à outils des services écosystémiques, publiée en 2017, peut être téléchargée gratuitement en français ou en anglais, sous forme de fichier PDF dynamique.

Il s'agit d'un guide pratique, étape par étape, avec de nombreuses ressources qui permettent une meilleure compréhension et une meilleure orientation. L'approche est entièrement interdisciplinaire. Elle vise à aider à répondre au besoin de renforcer la capacité d'utiliser l'évaluation des services écosystémiques et à tenir compte des considérations relatives aux services écosystémiques dans la gestion et la prise de décisions environnementales. Les rôles des différents types de connaissances, y compris les connaissances autochtones, sont entrelacés, parce que les services écosystémiques sont le résultat d'interactions entre les écosystèmes et les sociétés humaines. L'évaluation des services écosystémiques et bon nombre des analyses qui la composent seront donc réalisées grâce à une collaboration interdisciplinaire entre biophysiciens, spécialistes des sciences sociales et économistes à chaque étape.

- Le **chapitre 1** établit les fondements : les raisons justifiant l'utilisation d'une optique axée sur les services écosystémiques dans la prise de décisions, les types de services écosystémiques, un cadre conceptuel pour l'évaluation et des conseils sur la façon de déterminer si une évaluation des services écosystémiques est souhaitable ou justifiée dans une situation donnée.
- Le **chapitre 2** explique les six étapes de l'évaluation des services écosystémiques, de la définition claire des raisons et du contexte de travail à la communication des résultats finaux. Des liens vers les outils et ressources clés sont intégrés aux onglets d'outils (*Tool Tabs*) pour aider à réaliser chaque étape.
- Le **chapitre 3** offre des conseils sur la façon d'aborder les considérations relatives aux services écosystémiques dans divers contextes stratégiques, tels que la planification spatiale, l'évaluation environnementale et la gestion des espèces sauvages. Pour chaque contexte stratégique ou décisionnel, le chapitre donne des conseils sur la pertinence des services écosystémiques et les points d'accès pour intégrer l'analyse ou les considérations relatives aux services écosystémiques dans les processus types. Des exemples canadiens sont présentés pour la plupart des contextes.
- **Dix onglets d'outils (Tool Tabs)** fournissent des outils et des ressources pour effectuer une évaluation des services écosystémiques, notamment :

- des descriptions pratiques avec des exemples pour chacun des 28 types de services écosystémiques;
- des conseils concis concernant sept questions intersectorielles;
- des considérations relatives à l'évaluation touchant des communautés autochtones du Canada;
- neuf feuilles de travail pratiques pour effectuer une évaluation;
- des explications pour les 11 catégories d'indicateurs et un tableau détaillé des indicateurs de chaque type de service écosystémique;
- des conseils clairs sur les approches économiques et socioculturelles de l'évaluation;
- un recueil de fiches d'information sur plus de 40 sources de données, méthodes d'analyse et outils d'évaluation des services écosystémiques;
- une foire aux questions (FAQ) contenant les réponses à 45 questions fréquemment posées dans les chapitres de la Boîte à outils;
- un glossaire comprenant plus de 70 termes clés;
- une liste de références pour plus de 110 analyses liées aux services écosystémiques canadiens.

Des notes de bas de page sont utilisées tout au long du document pour clarifier et étayer le contenu, diriger les utilisateurs vers d'autres ressources importantes ailleurs dans la Boîte à outils et contribuer à la valeur des ressources de la Boîte à outils. Une liste bibliographique complète des sources citées est également incluse.

Objectif(s) national/nationaux ou objectif(s) d'Aichi pour la biodiversité auxquels les mesures de mise en œuvre contribuent :

- Objectifs 3, 13 et 17 du Canada
- Objectifs 1, 2, 3, 11, 14 et 19 d'Aichi

Évaluation de l'efficacité des mesures de mise en œuvre prises pour obtenir les résultats souhaités :

- Les mesures prises ont été efficaces
- Les mesures prises ont été en partie efficaces
- Les mesures prises ont été inefficaces
- Inconnu

Veillez expliquer votre choix et indiquer si possible les outils ou la méthode employés pour l'évaluation de l'efficacité ci-dessus.

La Boîte à outils a été publiée le 22 février 2017. Des groupes de partout au Canada et d'ailleurs sont en train de l'étudier pour formuler des conseils sur la façon d'aborder les aspects des services écosystémiques dans un large éventail de situations de planification et de gestion de l'utilisation des terres. Il est trop tôt pour dire dans quelle mesure la Boîte à outils sera efficace.

Autres informations pertinentes illustrant comment les mesures prises ont produit (ou devraient produire) des résultats qui contribuent à la mise en œuvre de la SPANB

La première étape pour s'assurer que la Boîte à outils des services écosystémiques donne les résultats escomptés est la sensibilisation et la formation sur la façon d'utiliser la ressource. Depuis la publication de la Boîte à outils, des présentations sur celle-ci ont été données à des publics cibles au Canada et à l'étranger. Par exemple, elle a été présentée lors d'un atelier/une réunion de la Table ronde sur les terres humides du Canada et d'un atelier du Conseil canadien des aires écologiques et du groupe de travail du

Partenariat de l'UICN sur la science au service de la nature et des populations portant sur l'élaboration de lignes directrices de l'UICN sur les zones clés pour la biodiversité et les services écosystémiques. Des webinaires généraux ont été donnés par l'entremise du réseau d'outils de gestion écosystémique et du National Ecosystem Services Partnership des États-Unis, et les deux webinaires sont affichés en ligne. Une série d'ateliers sont prévus pour les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux du Canada. La Boîte à outils a également fait l'objet d'un événement parallèle à la Vingt-et-unième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (SBSTTA 21).

Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents

- On peut accéder à la Boîte à outils des services écosystémiques sur le site Web du centre d'échange sur la biodiversité en consultant les liens ci-dessous :
 - Français : <http://biodivcanada.ca/default.asp?lang=Fr&n=B443A05E-1>
 - Anglais : <http://biodivcanada.ca/default.asp?lang=En&n=B443A05E-1>
 - On peut visualiser les webinaires sur les pages suivantes :
 - <https://www.openchannels.org/webinars/2017/completing-and-using-ecosystem-service-assessment-decision-making-interdisciplinary>
 - <https://www.youtube.com/watch?v=ja7oejHMc6w&feature=youtu.be>
-

Veillez décrire les mesures prises pour contribuer à la mise en œuvre de la stratégie et du plan d'action nationaux de votre pays

Évolution de la comptabilité des écosystèmes au Canada

Parallèlement aux exigences pour atteindre l'objectif 17 du Canada, l'organisme statistique national du Canada, Statistique Canada, développe sa capacité de mettre en œuvre la Comptabilité expérimentale des écosystèmes du Système de comptabilité économique et environnementale (SCEE-CEE) des Nations Unies. La comptabilité des écosystèmes est un domaine émergent dans la discipline de la comptabilité environnementale, qui vise à mesurer l'étendue et l'état des écosystèmes dans le temps, la capacité de ces derniers à fournir des services écosystémiques, la qualité et les bénéficiaires de ces services, et leur valeur monétaire. Les concepts et les méthodes de la comptabilité environnementale sont décrits dans le *Cadre central du Système de comptabilité économique et environnementale* (SCEE-CC) des Nations Unies, qui est devenu une norme statistique internationale en 2012. Les concepts et les méthodes de la comptabilité des écosystèmes sont décrits dans le document intitulé *System of Environmental-Economic Accounting – Experimental Ecosystem Accounting* des Nations Unies, qui a été publié en 2012 également et qui sera révisé en 2020.

Certains bureaux nationaux de statistiques, dont Statistique Canada, s'efforcent de valider et de développer davantage les concepts et les méthodes décrits dans le SCEE-CEE. Depuis qu'il a adopté le « Cadre sur la statistique de l'environnement » en 2013, Statistique Canada a publié de nouvelles données sur le capital naturel pour les écosystèmes du Canada dans la série de publications « L'activité humaine et l'environnement ». Ces publications comprennent des données sur les biens écosystémiques et les flux de services écosystémiques analysés dans le contexte de la société canadienne. Elles présentent des analyses, des tableaux de données, des graphiques, des infographies et des cartes fondées sur des données de Statistique Canada, d'autres ministères fédéraux et des provinces. Elles fournissent des informations utiles aux décideurs et au grand public, et sont également utilisées comme ressources pédagogiques dans les systèmes scolaires. En plus d'être diffusées par le biais des publications susmentionnées, les données sont publiées dans la base de données en ligne de Statistique Canada, accessible au public (voir, par exemple, l'Apport en eau annuel pour certaines régions de drainage et le Sud du Canada).

Objectif(s) national/nationaux ou objectif(s) d'Aichi pour la biodiversité auxquels les mesures de mise en œuvre contribuent :

- Objectif 17 du Canada
- Objectif 2 d'Aichi

Évaluation de l'efficacité des mesures de mise en œuvre prises pour obtenir les résultats souhaités :

- Les mesures prises ont été efficaces
 Les mesures prises ont été en partie efficaces
 Les mesures prises ont été inefficaces
 Inconnu

Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents

- Statistique Canada, 2013, « *Mesure des biens et services écosystémiques au Canada* », L'activité humaine et l'environnement 2013, n° 16-201-X au catalogue : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/16-201-x/16-201-x2013000-fra.htm>

- Statistique Canada, 2014, « *Quelle est la valeur d'un écosystème? Trousse de l'enseignant pour L'activité humaine et l'environnement, 2013 : Mesure des biens et services écosystémiques au Canada* », n° 16-507-X au catalogue : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/16-507-x/16-507-x2014001-fra.htm>
 - Statistique Canada, 2014, « *L'agriculture au Canada* », L'activité humaine et l'environnement 2014, n° 16-201-X au catalogue : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/16-201-x/16-201-x2014000-fra.htm>
 - Statistique Canada, 2015, « *Le paysage changeant des régions métropolitaines du Canada* », L'activité humaine et l'environnement 2015, n° 16-201-X au catalogue : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/16-201-x/16-201-x2016000-fra.htm>
 - Statistique Canada, 2016, « *L'eau douce au Canada* », L'activité humaine et l'environnement 2016, n° 16-201-X au catalogue : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/16-201-x/16-201-x2017000-fra.htm>
 - Statistique Canada, 2017, « *Les forêts du Canada* », L'activité humaine et l'environnement 2017, n° 16-201-X au catalogue : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/16-201-x/16-201-x2018001-fra.htm>
 - Division de la statistique des Nations Unies, Commission européenne, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Fonds monétaire international, Organisation de coopération et de développement économiques et Banque mondiale, 2016, *Cadre central du Système de comptabilité économique et environnementale, 2012* : https://unstats.un.org/unsd/publication/seriesf/Seriesf_109f.pdf
 - Nations Unies, Commission européenne, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation de coopération et de développement économiques et Banque mondiale, 2014, *System of Environmental-Economic Accounting 2012: Experimental Ecosystem Accounting*: http://unstats.un.org/unsd/envaccounting/seeaRev/eea_final_en.pdf (consulté le 24 novembre 2015).
 - Apport en eau annuel pour certaines régions de drainage et le Sud du Canada : https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=3810028301&request_locale=fr
-

Veillez décrire les mesures prises pour contribuer à la mise en œuvre de la stratégie et du plan d'action nationaux de votre pays

Éducation, sensibilisation et participation du public à la conservation de la biodiversité

De nombreuses initiatives ciblent différents publics au Canada dans l'intention d'éduquer et de sensibiliser les Canadiens à la biodiversité, de les encourager à se rapprocher de la nature et de promouvoir la participation aux activités de conservation. Des mesures sont prises aux échelles locale, infranationale, nationale et internationale. La liste suivante met en lumière certaines de ces initiatives qui contribuent à accroître la sensibilisation à la biodiversité et à rapprocher les Canadiens de la nature :

- Le Centre de recherche et d'apprentissage Dechinta, situé dans les Territoires du Nord-Ouest, est une école offrant des expériences éducatives liées à la terre, dont la direction est assurée par des dirigeants, des experts, des aînés et des professeurs du Nord, dans le but de faire participer les jeunes du Nord et du Sud à un programme d'études axé sur la transformation et les besoins de premier ordre des communautés du Nord du Canada. Des étudiants autochtones et non autochtones en apprennent davantage sur l'environnement, la politique et l'histoire du Denendeh/des Territoires du Nord-Ouest auprès d'experts autochtones, de professeurs éminents, de dirigeants locaux et d'aînés grâce à des travaux sur le terrain, à des exercices pratiques et à l'interaction avec la terre, les gens et les communautés, notamment les communautés autonomes des Territoires du Nord-Ouest. Les cours sont de niveau universitaire reconnu (en association avec l'Université de l'Alberta).
- Conservation de la nature Canada est un organisme de conservation sans but lucratif qui achète des terres et conclut des accords en matière de conservation avec des propriétaires fonciers pour contribuer à la conservation. Son programme Destinations Nature invite les visiteurs à explorer des exemples d'aires naturelles du Canada et à se rapprocher de la nature à l'aide d'une carte interactive en ligne qui met en évidence les aires de conservation à travers le pays. Conservation de la nature Canada coordonne des activités de bénévolat pour la conservation, emploie de jeunes stagiaires en conservation et rapproche les jeunes des villes de la nature dans le cadre de son programme de journées de la nature.
- Des élèves provenant de presque tous les territoires et provinces du Canada participent à l'Envirothon de l'Amérique du Nord, un concours annuel sur le thème de l'environnement, organisé par la National Conservation Foundation, à l'intention des élèves du secondaire. Le concours a lieu au Canada et aux États-Unis à l'échelle régionale, étatique/provinciale et binationale. L'Envirothon porte sur quatre thèmes principaux (l'exploitation forestière, les sols, la vie aquatique et la faune) ainsi que sur un enjeu environnemental actuel qui relie les quatre thèmes principaux. Parmi les enjeux abordés, on retrouve les changements climatiques, la biodiversité, les espèces envahissantes et l'agriculture durable.
- Éco Héros est un organisme de conservation sans but lucratif pour les enfants, qui se consacre à éduquer les enfants et leurs familles sur la biodiversité, à les inspirer à adopter des comportements durables et à les habiliter afin qu'ils participent directement à la protection des animaux et de leurs habitats. Les programmes d'Éco Héros sont offerts par le biais de présentations dans les écoles, d'un programme d'adhésion gratuit qui donne aux enfants les outils nécessaires pour s'impliquer dans une cause qui les intéresse, d'activités interactives en ligne et de conseils pour encourager les enfants à entreprendre leurs propres initiatives de conservation, notamment fournir un habitat à la faune locale et soutenir les organismes locaux de conservation.

Au cours des dernières années, divers ordres de gouvernement ainsi que des organismes variés se sont associés à Éco Héros pour appuyer leurs efforts visant à éduquer les enfants canadiens et à les rapprocher de la nature.

- En 2018, le gouvernement du Canada a lancé un appel de propositions dans le cadre duquel jusqu'à 2,25 millions de dollars seraient versés sur trois ans à l'appui de programmes nationaux visant à éduquer les enfants de 6 à 12 ans sur la conservation des espèces sauvages canadiennes et à les faire participer à celle-ci. Le financement appuiera des programmes qui : a) permettent aux enfants de mieux connaître les espèces sauvages du Canada et d'être mieux sensibilisés à celles-ci; b) donnent aux enfants l'occasion de participer à des activités qui contribuent à la conservation de la nature; c) incitent les enfants à être des intendants actifs de la nature.
- Le Grand Sentier est l'un des plus longs réseaux de sentiers au monde, sillonnant le Canada d'un océan à l'autre. Le Sentier comprend maintenant 24 000 km de sentiers, de pistes et de chemins récréatifs locaux à travers le pays. L'application mobile « Le Grand Sentier – Explorez le Canada » a récemment été lancée. Développée en partenariat avec la firme de cartographie Esri Canada, l'application offre des fonctions de cartographie, de planification d'itinéraires et de suivi des activités aux utilisateurs de sentiers, et est conçue pour aider à bâtir une communauté d'utilisateurs de sentiers, car elle permet à ces derniers de téléverser et de partager des photos.
- « La faune et vous » est un programme du gouvernement du Québec visant à faire connaître aux élèves de 6^e année la diversité des espèces sauvages du Québec, les habitats de celles-ci et les impacts des activités sur les espèces sauvages au moyen de démonstrations en classe et d'activités interactives en ligne. Le programme a été lancé en 2015.
- Plusieurs programmes de surveillance citoyenne relèvent d'AttentionNature, notamment AttentionGrenouille, AttentionGlace, AttentionFlore, AttentionVer, AttentionTrèfle, qui a été récemment lancé, et AttentionFauneArctique, qui sera lancé bientôt (2018). AttentionNature fait participer les Canadiens à la surveillance de l'environnement depuis 2000. Un nouveau site Web d'AttentionNature, adapté aux appareils mobiles, a été lancé en 2014 avec des outils améliorés pour identifier les espèces et cartographier les observations des utilisateurs. Depuis 2014, le programme a considérablement élargi sa portée, recruté de nouveaux partenaires et entrepris diverses collaborations et activités, notamment des partenariats avec la Ligue nationale de hockey, des entreprises d'écotourisme, des groupes de jeunes inuits, des enseignants du primaire, Scouts Canada et le Musée des sciences et de la technologie du Canada. Les étudiants et les chercheurs utilisent les données d'AttentionNature à des fins scientifiques, et le programme encourage les Canadiens de tous âges à se rapprocher de l'environnement naturel du Canada.

Objectif(s) national/nationaux ou objectif(s) d'Aichi pour la biodiversité auxquels les mesures de mise en œuvre contribuent :

- Objectifs 18 et 19 du Canada
- Objectif 1 d'Aichi

Évaluation de l'efficacité des mesures de mise en œuvre prises pour obtenir les résultats souhaités :

- Les mesures prises ont été efficaces
- Les mesures prises ont été en partie efficaces
- Les mesures prises ont été inefficaces
- Inconnu

Veillez expliquer votre choix et indiquer si possible les outils ou la méthode employés pour l'évaluation de l'efficacité ci-dessus.

De nombreuses initiatives visant à éduquer et à sensibiliser le public et à encourager la participation à la conservation de la nature sont en cours chaque année au Canada. L'efficacité de chaque initiative n'a pas été évaluée systématiquement aux fins du présent rapport. Toutefois, pour quelques-unes des initiatives présentées ci-dessus, des résultats ont été publiés démontrant leur impact positif sur la participation des Canadiens à la conservation. Par exemple :

- Conservation de la nature Canada a fait participer 2 472 bénévoles à la réalisation de 224 projets d'intendance au Canada en 2016-2017, embauché 62 jeunes stagiaires en conservation et donné à 105 élèves du primaire et du secondaire de Montréal et de Calgary l'occasion de passer du temps dans la nature, d'explorer les espèces et les systèmes naturels locaux et de découvrir les mesures de conservation par le biais d'activités pratiques à l'appui d'experts sur le terrain.
- En Ontario, par exemple, plus de 1 000 élèves de 200 écoles participent chaque année à des ateliers Envirothon provinciaux, à des sorties éducatives et à 24 concours régionaux. L'Ontario a été l'hôte de l'Envirothon d'Amérique du Nord de 2016, qui a réuni 500 participants de 50 équipes provinciales et d'États. C'est une équipe de l'Ontario qui a décroché la victoire. Le programme Envirothon de l'Ontario compte 10 000 anciens élèves qui ont acquis une meilleure compréhension des écosystèmes naturels du Canada et du rôle qu'ils peuvent jouer comme champions de la durabilité.
- Chaque année, la présentation d'Éco Héros est donnée dans des centaines d'écoles à travers le Canada, rejoignant ainsi près d'un quart de million d'enfants. Quelque 200 000 enfants canadiens sont devenus membres d'Éco Héros. En 2017-2018, près de 10 000 membres ont accepté la mission de planter un arbre dans leur collectivité, et plus de 27 000 \$ CAN ont été recueillis par les membres pour aider un chercheur de l'Université de l'Alberta à étudier les impacts des changements climatiques sur le lièvre d'Amérique.
- Quatre-vingts pour cent des Canadiens vivent à moins de 30 minutes du Grand Sentier, et des millions de Canadiens et de visiteurs étrangers l'utilisent pour faire de la randonnée pédestre, du vélo, du ski, de l'équitation, du canot et de la motoneige. Le Grand Sentier offre d'innombrables possibilités d'explorer la mosaïque de paysages et la riche histoire du Canada.

Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents

- Dechinta Centre for Research and Learning : <http://dechinta.ca/>
- Programme Destinations Nature de Conservation de la nature Canada : <http://naturedestinations.ca/?url=http://naturedestinations.ca/wp-ncc/home-fr>
- Éco Héros : <https://www.ecoheros.ca/>
- Le Grand Sentier : <https://thegreattrail.ca/fr/>
- La faune et vous : <http://pleinderessources.gouv.qc.ca/fiche/faune-vous-programme-educatif-44.html>
- AttentionNature : <https://www.naturewatch.ca/fr/>

Autres informations pertinentes illustrant comment les mesures prises ont produit (ou devraient produire) des résultats qui contribuent à la mise en œuvre de la SPANB

Les initiatives ci-dessus illustrent les diverses façons dont on s’y est pris pour intégrer la biodiversité par le biais de l’éducation, de la sensibilisation du public, de la communication et du rapprochement des Canadiens à la nature. Les résultats de ces projets contribuent directement à l’atteinte du But D des Buts et objectifs canadiens pour la biodiversité d’ici 2020 : *D’ici 2020, les Canadiens sont informés sur la valeur de la nature et participent plus activement à son intendance*, et des objectifs de ce but, les objectifs 18 et 19.

Partie III. Évaluation des progrès vers l'atteinte de chaque objectif national

Note : La présente partie comprend les gabarits remplis qui permettent d'évaluer le progrès vers l'atteinte de chaque objectif national de diversité biologique du Canada.

Évaluation des progrès vers l'atteinte de l'objectif 1 du Canada

D'ici 2020, au moins 17 % des zones terrestres et d'eaux intérieures et 10 % des zones côtières et marines sont conservées par l'entremise de réseaux d'aires protégées, et d'autres mesures efficaces de conservation dans des superficies clairement définies.

Catégorie de progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif sélectionné

17 % des zones terrestres et d'eaux intérieures

- En voie de dépasser l'objectif
- En voie d'atteindre l'objectif
- Progrès accomplis en vue d'atteindre l'objectif, mais trop lents
- Aucun changement notable
- Éloignement de l'objectif
- Inconnu

10 % des zones côtières et marines

- En voie de dépasser l'objectif
- En voie d'atteindre l'objectif
- Progrès accomplis en vue d'atteindre l'objectif, mais trop lents
- Aucun changement notable
- Éloignement de l'objectif
- Inconnu

Date de l'évaluation

Juillet 2018

Informations supplémentaires et éléments à l'appui de cette évaluation

Depuis 2015, le Canada a pris d'importantes mesures pour assurer l'atteinte de l'objectif 1 grâce à des initiatives nationales coordonnées des ministères et des organismes fédéraux, en collaboration avec les provinces, les territoires, des groupes autochtones, des groupes de l'industrie, des utilisateurs de ressources marines et d'autres intervenants. Le grand public est également consulté sur les mesures à prendre pour protéger les zones côtières et marines du pays.

Lancée en 2017, En route vers l'objectif 1 du Canada est une importante initiative multipartite nationale visant à accroître les mesures ainsi qu'à coordonner et à encourager le progrès vers la réalisation de l'élément portant sur les zones terrestres et les eaux intérieures de l'objectif 1. De plus amples renseignements sur cette initiative se trouvent à la partie II du présent rapport. Les travaux réalisés dans le cadre de cette initiative sont en cours, et leurs effets sur l'atteinte de l'objectif 1 devraient être positifs pour le Canada, mais ne sont pas encore tous connus. En 2018, le gouvernement du Canada a annoncé la création du Fonds pour la nature du Canada, qui comprend un investissement important à l'appui d'En route vers l'objectif 1 du Canada, qui a permis entre autres d'établir de nouvelles aires protégées et conservées.

Les travaux réalisés au cours des dernières années en vue de réaliser l'élément portant sur les zones côtières et marines de l'objectif 1 ont permis de placer le Canada en voie d'atteindre son objectif de 10 % d'ici 2020. Le Canada a dépassé son objectif provisoire de 5 % de protection de zones marines d'ici 2017 et a annoncé le 21 décembre 2017 que 7,7 % de son territoire marin est conservé. Ces zones protégées et

conservées se trouvent dans de nombreuses biorégions marines, qui comprennent des écosystèmes marins uniques et représentatifs. La réalisation de l'objectif de 10 % est en cours et devrait être achevée d'ici 2020. Le Canada a décrit son approche pour l'atteinte de ces jalons dans un plan en cinq points visant à atteindre les objectifs de conservation marine, tel qu'il est décrit à la partie II.

Indicateurs utilisés pour cette évaluation

1. Pourcentage de territoire terrestre total (y compris les eaux intérieures) conservé dans les aires protégées et autres mesures efficaces de conservation dans des superficies clairement définies
2. Pourcentage de territoire côtier et maritime total conservé dans les aires marines protégées et autres mesures efficaces de conservation dans des superficies clairement définies

Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents

- Atteinte de la cible de 5 % pour la protection des zones marines du Canada : <http://www.dfo-mpo.gc.ca/oceans/conservation/achievement-reussite-fra.html>
- Aires conservées au Canada : <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/indicateurs-environnementaux/aires-conservees.html>
- Conservation 2020 : <http://www.conservation2020canada.ca/>

Niveau de confiance de l'évaluation ci-dessus

- Fondée sur des données factuelles
 Fondée en partie sur des données factuelles
 Fondée sur des données factuelles limitées

Explication du niveau de confiance indiqué ci-dessus

L'évaluation de l'objectif indiqué ci-dessus est fondée en partie sur des données factuelles.

Le Canada est actuellement en voie de réaliser l'élément des zones marines et côtières de l'objectif d'après les réalisations accomplies jusqu'à présent, son plan pour atteindre l'objectif de 2020 au cours des prochaines années et l'engagement du Canada envers l'objectif, notamment de la part des gouvernements national, infranationaux et autochtones et de nombreux autres partenaires de conservation.

La reconnaissance et la création de zones terrestres et d'eau douce protégées et conservées nécessitent la consultation d'un nombre important de parties et la collaboration avec celles-ci. Bien que l'initiative En route vers l'objectif 1 du Canada ait considérablement amélioré la collaboration, il reste encore beaucoup de travail à faire. Les processus d'établissement d'aires protégées, d'aires protégées et de conservation autochtones (APCA) et d'autres mesures efficaces de conservation dans des superficies clairement définies (AMC) dépendent de plusieurs facteurs, dont le soutien de partenaires et d'intervenants, et sont des processus chronophages ambitieux à réaliser selon l'échéance actuelle. L'ampleur du défi est également ambitieuse. D'ici la fin de 2020, le Canada doit protéger et conserver une superficie à peu près égale à celle d'une des trois provinces des Prairies. Ces facteurs conduisent à la détermination du niveau de confiance actuel.

Caractère adéquat des données de suivi qui appuient l'évaluation

- Le suivi relatif à cet objectif est adéquat
 Le suivi relatif à cet objectif est partiel (p. ex. ne couvre qu'une partie du domaine ou de la question)

- Aucun système de suivi en place
- Le suivi n'est pas nécessaire

Suivi de l'objectif et système de suivi en place

L'indicateur de l'objectif 1 du Canada fait l'objet d'un suivi par le biais d'un inventaire des zones protégées et des AMC et d'un calcul du pourcentage de la couverture. Les données sont mises à jour annuellement par le biais des Indicateurs canadiens de durabilité de l'environnement des aires protégées et autres aires conservées et présentées dans la base de données mondiale sur les aires marines protégées (World Database on Protected Areas ou WDPA).

Le progrès vers l'atteinte de l'objectif 1 du Canada contribue directement aux mesures mondiales pour atteindre l'objectif 11 d'Aichi. Cet objectif comprend des éléments au-delà du pourcentage de couverture qui ne sont pas explicites dans la formulation de l'objectif 1 du Canada (p. ex. gestion efficace et équitable, représentabilité, connectivité, intégration dans l'ensemble des paysages terrestres et marins). Ces éléments sont tous pris en considération dans l'approche plus vaste du Canada en matière de conservation de la biodiversité, et des efforts sont en cours pour continuer de traiter ces éléments. La plupart, à l'exception de la représentabilité, ne font pas l'objet d'un suivi constant dans le pays. La représentation écologique des aires protégées du Canada est abordée chaque année dans les Indicateurs canadiens de durabilité de l'environnement des aires protégées et autres aires conservées.

Des travaux sont en cours pour veiller à ce que les aires protégées et les AMC fassent l'objet d'une gestion et d'un suivi à l'échelle des sites pour garantir leur contribution à long terme à la conservation de la biodiversité. Selon le Rapport sur la situation des aires protégées du Canada (2012-2015), la plupart des organismes gouvernementaux responsables des aires protégées ont fait des progrès dans l'élaboration et la mise en œuvre des plans de gestion des aires protégées. Certaines autorités de gestion, dont Parcs Canada, ont mis en place des régimes de suivi normalisés appliqués à l'ensemble de leur réseau d'aires protégées. Toutefois, la gestion et le suivi propre à un site exigent beaucoup de ressources, et des lacunes subsistent.

Dans le cas des refuges marins (AMC marines), l'efficacité sera surveillée au moyen d'une gamme d'outils, dont l'examen de toute nouvelle science disponible, des examens de conformité et la planification de la gestion dans le cadre de la mise à jour périodique des plans individualisés de gestion intégrée des pêches. Si les objectifs visant les refuges marins incluent des espèces spécifiques couvertes par les évaluations des stocks, ces évaluations serviront au suivi et à la gestion adaptative des refuges marins.

De plus, des activités sont en cours, et se poursuivront au-delà de 2020, pour créer un réseau d'aires marines protégées (AMP) dans les océans canadiens et les Grands Lacs (eau douce). Une fois en place, le réseau d'AMP augmentera la représentation, assurera la connectivité entre les aires protégées et accroîtra l'intégration dans des paysages marins plus vastes.

Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents

- Aires conservées au Canada : <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/indicateurs-environnementaux/aires-conservees.html>

- [Aires protégées au Canada : http://www.ec.gc.ca/indicateurs-indicators/default.asp?lang=Fr&n=478A1D3D-1&pedisable=true](http://www.ec.gc.ca/indicateurs-indicators/default.asp?lang=Fr&n=478A1D3D-1&pedisable=true)
 - [Rapport sur la situation des aires protégées du Canada de 2012 à 2015 – chapitre 3 : https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/habitats-fauniques/publications/rapport-aires-protegees-2012-2015/chapitre-3.html#_3](https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/habitats-fauniques/publications/rapport-aires-protegees-2012-2015/chapitre-3.html#_3)
 - [État des lieux patrimoniaux naturels et culturels administrés par l'Agence Parcs Canada : https://www.pc.gc.ca/fr/docs/pc/rpts/elnhc-scnhp/2016/part-b](https://www.pc.gc.ca/fr/docs/pc/rpts/elnhc-scnhp/2016/part-b)
-

Évaluation des progrès vers l'atteinte de l'objectif 2 du Canada

D'ici 2020, les espèces qui sont en sécurité demeurent en sécurité, et les populations des espèces en péril inscrites dans le cadre des lois fédérales affichent des tendances qui correspondent aux programmes de rétablissement et aux plans de gestion.

Catégorie de progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif sélectionné

- En voie de dépasser l'objectif
- En voie d'atteindre l'objectif
- Progrès accomplis en vue d'atteindre l'objectif, mais trop lents
- Aucun changement notable
- Éloignement de l'objectif
- Inconnu

Date de l'évaluation

Janvier 2018

Informations supplémentaires et éléments à l'appui de cette évaluation

Le Canada fait des progrès vers cet objectif. Toutefois, comme il est expliqué ci-dessous, les données ne montrent pas suffisamment d'éléments à l'appui pour indiquer que l'objectif est en voie d'être atteint, tant pour les objectifs de rétablissement que pour la réévaluation des espèces, ou que l'objectif sera atteint d'ici 2020 malgré des progrès favorables.

Sur les 113 espèces pour lesquelles des tendances démographiques ont pu être déterminées, 49 (43 %) montrent des progrès dans la réalisation de leurs objectifs démographiques et 51 espèces (45 %) ne montrent aucun progrès, tandis que les autres espèces montrent une certaine amélioration ou un déclin (juin 2018).

De plus, sur les 455 espèces sauvages pour lesquelles on dispose de données suffisantes pour déterminer s'il y a eu un changement de statut, 83 (18 %) appartiennent à une catégorie à risque plus élevé, 80 (18 %), à une catégorie à risque plus faible, et 292 (65 %) ne présentent aucun changement de statut (juin 2018).

Enfin, de 2000 à 2005, la proportion d'espèces classées non en péril a varié de 70 à 80 %. Cette variation est principalement due à l'évaluation d'espèces supplémentaires. Le rapport *Espèces sauvages 2015* a permis d'évaluer le statut de conservation de 29 848 espèces appartenant à 34 groupes. Au total, 16 078 espèces indigènes se sont vues attribuer un statut de risque de disparition à l'échelle nationale. Sur ce total, 80 % sont classées comme non en péril ou apparemment non en péril, 10 % sont vulnérables et 10 % sont en péril ou gravement en péril. Moins de 1 % sont présumées disparues ou possiblement disparues du pays (mai 2018).

Des éléments à l'appui sont recueillis dans le cadre du programme d'Indicateurs canadiens de durabilité de l'environnement (ICDE), qui fournit des données et de l'information pour suivre le rendement du Canada en matière de durabilité environnementale (p. ex. changements climatiques et qualité de l'air, qualité et disponibilité de l'eau et protection de la nature). Les indicateurs environnementaux, établis à

partir de données objectives et complètes, permettent de dégager des tendances environnementales de façon directe et transparente. Les éléments à l'appui utilisés pour les trois indicateurs du présent objectif proviennent en grande partie des rapports de situation du Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) et des rapports *Espèces sauvages* (Conseil canadien de conservation des espèces en péril).

En juin 2018, les ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux responsables des parcs, des aires protégées, de la conservation, des espèces sauvages et de la biodiversité se sont réunis et ont convenu de l'Approche nationale pour la transformation de la conservation des espèces en péril au Canada. Les ministres ont convenu d'un nouvel ensemble de principes pour aider à orienter les travaux collaboratifs de mise en œuvre, dont une approche axée sur des espèces multiples et sur les écosystèmes, le renforcement des partenariats, la participation des peuples autochtones ainsi que l'amélioration du suivi et de la préparation de rapports. Dans le cadre de cette nouvelle approche, les priorités communes mettent l'accent sur des lieux, des espèces et des menaces prioritaires. L'Approche nationale vise à obtenir de meilleurs résultats de conservation pour davantage d'espèces en péril, un meilleur rendement du capital investi et des avantages accrus pour la biodiversité et les écosystèmes.

Dans le cadre de l'initiative Patrimoine naturel du gouvernement du Canada, le Fonds pour la nature du Canada permettra aux partenaires de contribuer à la protection et au rétablissement d'espèces en péril et d'autres éléments de la biodiversité grâce à des mesures novatrices axées sur des espèces multiples et les écosystèmes qui visent des espèces, des lieux et des secteurs prioritaires. Des initiatives visant les espèces en péril terrestres et aquatiques appuieront des mesures prioritaires et établiront des relations avec les peuples autochtones, les provinces et les territoires, les organismes environnementaux non gouvernementaux et communautaires, l'industrie, les municipalités et les collectivités, les propriétaires fonciers et les utilisateurs des ressources, le milieu universitaire et d'autres partenaires. Le Fonds pour la nature du Canada attribuera plus de 200 millions de dollars sur cinq ans à des projets visant l'amélioration de la protection et du rétablissement des espèces en péril terrestres et aquatiques.

Indicateurs utilisés pour cette évaluation

1. Tendances démographiques des espèces en péril (c.-à-d. tendances de la taille des populations d'espèces en péril par rapport aux objectifs du programme de rétablissement fédéral)
2. Modifications des risques de disparition des espèces en péril
3. Tendances de la situation générale des espèces sauvages

Outils ou moyens additionnels employés pour évaluer les progrès accomplis

Une analyse des rapports et des indicateurs provinciaux et territoriaux a été effectuée pour établir s'il y avait des points communs entre les données déclarées. Malheureusement, on a constaté que plusieurs provinces et territoires ne disposent pas de données récentes sur la situation de leurs espèces en péril. Dans le cas des provinces et des territoires qui possèdent des données récentes, il est à noter que l'analyse des tendances et les espèces prioritaires sont les indicateurs les plus couramment utilisés.

Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents

- Indicateurs sur les espèces sauvages et les habitats du gouvernement du Canada : <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/indicateurs-environnementaux/especes-sauvages-habitats.html>
- Sources des données et méthodes pour les ICDE : <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/indicateurs-environnementaux/publications.html>
- Rapports sur la situation générale des espèces sauvages (2000, 2005, 2010, 2015) : http://www.registrelep-sararegistry.gc.ca/sar/assessment/general_f.cfm

Niveau de confiance de l'évaluation ci-dessus

- Fondée sur des données factuelles
- Fondée en partie sur des données factuelles
- Fondée sur des données factuelles limitées

Explication du niveau de confiance indiqué ci-dessus

Ces indicateurs sont fondés sur une méthodologie solide et, bien qu'ils se basent sur des données probantes exhaustives, il existe encore certaines limites connues, comme il est expliqué ci-dessous.

Indicateur 1 : L'indicateur offre une couverture très limitée des espèces comparativement au nombre d'espèces sauvages évaluées par le COSEPAC comme étant disparues du pays (23), en voie de disparition (321), menacées (172) ou préoccupantes (219), ou comparativement au nombre d'espèces inscrites à l'annexe 1 de la *Loi sur les espèces en péril* (23 espèces disparues du pays, 241 en voie de disparition, 127 menacées et 130 préoccupantes).

Il faut du temps pour que la réponse des espèces aux mesures de rétablissement devienne apparente, en particulier chez les espèces dont le temps de régénération est plus long ou qui ont moins de petits (p. ex. une population d'insectes peut commencer à se rétablir en quelques années, alors qu'il faut des décennies pour déceler des changements dans les populations de baleines). L'indicateur utilise la meilleure information disponible, mais cela peut comprendre des périodes avant l'achèvement des documents de rétablissement. Les résultats de l'indicateur ne doivent pas être interprétés comme une mesure du succès du rétablissement jusqu'à ce qu'une période suffisante se soit écoulée pour permettre au moins possiblement aux espèces de se rétablir et de recueillir assez d'information pour évaluer le rétablissement. Les observations d'espèces rares sont souvent difficiles à recueillir, et les évaluations sont nécessairement basées sur des données incomplètes.

Avec le temps, le nombre d'espèces dont les documents de rétablissement sont terminés et le nombre d'espèces réévaluées augmenteront, et les tendances deviendront plus significatives à mesure que les populations auront suffisamment de temps pour réagir aux mesures de rétablissement.

Indicateur 2 : Les connaissances sur les espèces sauvages qui pourraient être en péril sont loin d'être complètes, et seule une portion de ces espèces qu'on pense en péril peuvent être évaluées. Le COSEPAC établit l'ordre de priorités des évaluations en fonction de l'opinion de spécialistes. Les premiers efforts ont principalement été centrés sur les vertébrés et les plantes, qui sont aussi les espèces sauvages les plus connues. Ainsi, ces espèces sont surreprésentées parmi les espèces réévaluées. De même, c'est dans le sud du Canada et les systèmes terrestres que l'on connaît le mieux les espèces sauvages. Les espèces en péril

peuvent mettre beaucoup de temps à se rétablir, notamment si elles vivent longtemps et se reproduisent lentement. De plus, l'amélioration de l'habitat, par exemple, peut nécessiter des décennies. En vertu de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP), le COSEPAC est tenu de réévaluer au moins tous les dix ans les espèces sauvages déjà désignées dans une catégorie au moyen d'un rapport de situation.

De nombreuses espèces sauvages au Canada n'ont pas encore été évaluées par le COSEPAC, mais sont soupçonnées d'être menacées de disparition du pays ou de la planète. Ces espèces sauvages, connues sous le nom d'espèces sauvages candidates, sont désignées et classées par ordre de priorité par les sous-comités de spécialistes des espèces ou le Sous-comité des connaissances traditionnelles autochtones à titre de candidates à un rapport de situation détaillé. Les espèces candidates peuvent aussi inclure des espèces sauvages déjà évaluées par le COSEPAC comme « non en péril » ou ayant des « données insuffisantes », mais pour lesquelles de nouvelles informations donnent à penser qu'elles pourraient être en péril.

Indicateur 3 : Le nombre d'espèces évaluées dans les rapports *Espèces sauvages* est passé de 1 670 en 2000 à 11 950 en 2010 et à près de 30 000 en 2015. Cependant, comme environ 80 000 espèces sont présentes au Canada (*Espèces sauvages 2015*), il reste encore beaucoup d'espèces à évaluer, et la plus grande partie de ces espèces sont des insectes et autres invertébrés. L'indicateur de la situation générale des espèces reflète l'état de la biodiversité au Canada. Il ne représente toutefois que la diversité des espèces et ne rend pas compte de la diversité génétique et écosystémique. Par conséquent, l'indicateur ne donne un aperçu que d'un seul aspect de la biodiversité au Canada.

Caractère adéquat des données de suivi qui appuient l'évaluation

- Le suivi relatif à cet objectif est adéquat
- Le suivi relatif à cet objectif est partiel (p. ex. ne couvre qu'une partie du domaine ou de la question)
- Aucun système de suivi en place
- Le suivi n'est pas nécessaire

Suivi de l'objectif et système de suivi en place

Indicateur 1 sur les tendances démographiques des espèces en péril : Cet indicateur permet une évaluation des tendances de rétablissement des espèces en péril qui : 1) sont inscrites à la Liste des espèces en péril en vertu de la *Loi sur les espèces en péril* du gouvernement fédéral; 2) ont un programme de rétablissement final ou un plan de gestion contenant des objectifs en matière de population; 3) sont considérées comme pouvant être rétablies, tant sur le plan biologique que technique, si elles sont inscrites comme espèces disparues du pays, en voie de disparition ou menacées; 4) ont fait l'objet d'une réévaluation par le COSEPAC depuis la publication du document de rétablissement final (programme de rétablissement ou plan de gestion). Une évaluation est généralement effectuée tous les cinq ans.

Indicateur 2 sur les modifications des risques de disparition des espèces sauvages : Cet indicateur vise les espèces sauvages canadiennes évaluées par le COSEPAC, comité composé de spécialistes qui détermine le statut national des espèces sauvages, des sous-espèces, des variétés ou d'autres unités désignables que l'on croit en péril dans le monde ou au Canada. L'indicateur mesure l'efficacité de la conservation et est élaboré à partir de données fournies par le Secrétariat du COSEPAC. Il est à noter que,

de façon générale, les espèces sauvages sont réévaluées tous les dix ans, et les rapports sont présentés tous les cinq ans, en fonction des données disponibles.

Indicateur 3 sur les tendances de la situation générale des espèces sauvages : L'indicateur de la situation générale résume l'état des espèces individuelles au Canada. Une « espèce » est définie comme une population d'organismes qui ne s'accouplent pas avec d'autres populations même lorsqu'elles occupent un même territoire au même moment (Conseil canadien de conservation des espèces en péril [CCCEP], 2011). L'indicateur de la situation générale fournit une mesure du risque de disparition et une indication de la situation globale de la biodiversité au Canada, puisque la perte d'une espèce correspond à une perte de biodiversité. Pour mieux comprendre quelles espèces sont en péril, un indicateur connexe fournit des renseignements sur le risque de disparition d'un groupe d'espèces. La situation des espèces sauvages est généralement évaluée par le CCCEP tous les cinq ans. La première évaluation a été effectuée en 2000 pour 1 670 espèces (CCCEP, 2001). De nouveaux groupes d'espèces ont été ajoutés dans les rapports subséquents et, en 2005, 7 732 espèces ont été évaluées (CCCEP, 2006). En 2010, 11 950 espèces ont été évaluées, mais les espèces de poissons n'ont pas été réévaluées (CCCEP, 2011). En 2015, 29 848 espèces ont été évaluées.

Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents

- Indicateurs sur les espèces sauvages et les habitats du gouvernement du Canada : <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/indicateurs-environnementaux/especes-sauvages-habitats.html>
 - Sources des données et méthodes pour les ICDE : <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/indicateurs-environnementaux/publications.html>
 - Rapports sur la situation générale des espèces sauvages (2000, 2005, 2010, 2015) : http://www.registrelep-sararegistry.gc.ca/sar/assessment/general_f.cfm
 - Liste des espèces sauvages en péril : http://www.sararegistry.gc.ca/species/default_f.cfm
-

Évaluation des progrès vers l'atteinte de l'objectif 3 du Canada

D'ici 2020, les terres humides du Canada sont conservées ou améliorées afin de soutenir leurs services écosystémiques grâce à des activités de rétention, de restauration et de gestion.

Catégorie de progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif sélectionné

- En voie de dépasser l'objectif
- En voie d'atteindre l'objectif
- Progrès accomplis en vue d'atteindre l'objectif, mais trop lents
- Aucun changement notable
- Éloignement de l'objectif
- Inconnu

Date de l'évaluation

L'évaluation est fondée sur les données disponibles dans le rapport national du Canada de 2018 à la Convention de Ramsar (décembre 2017), et les données du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine (PNAGS) sur les réussites en matière de conservation de l'habitat (31 mars 2017).

Informations supplémentaires et éléments à l'appui de cette évaluation

Cet objectif souligne le rôle important que jouent les intendants des terres humides du Canada dans le maintien de la santé et du bien-être d'un écosystème vital qui profite à tous les Canadiens. En fait, de grands efforts sont en cours pour protéger et conserver les terres humides. Des millions d'hectares de terres humides ont été conservés grâce au réseau d'aires protégées du Canada, établi par les gouvernements, et d'autres types d'aires de conservation par des propriétaires fonciers privés, des organismes de conservation et des collectivités locales. Malgré ces efforts, le déclin et la dégradation se poursuivent. L'engagement et la collaboration continus de nombreux intervenants, dont les planificateurs municipaux et régionaux de l'aménagement du territoire, les promoteurs, les secteurs de l'industrie et de l'agriculture et les utilisateurs récréatifs, seront essentiels.

La Convention sur les zones humides de Ramsar fournit le cadre pour la conservation et l'utilisation rationnelle des terres humides et de leurs ressources. La participation à la Convention et les engagements en découlant sont un facteur important de la mise en œuvre au Canada du PNAGS et de diverses initiatives stratégiques fédérales et provinciales, dont la Politique fédérale sur la conservation des terres humides (1991). Le rapport national du Canada de 2018 à la Convention de Ramsar présente les progrès du Canada par rapport au plan stratégique Ramsar durant les trois dernières années (2014-2017). Ce rapport comprend de l'information pertinente pour évaluer les progrès accomplis dans la réalisation de cet objectif. Un lien vers le rapport se trouve dans la section Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents.

La mise en œuvre du PNAGS, plan d'action international visant à conserver la sauvagine au Canada, aux États-Unis et au Mexique, continue d'être la pierre angulaire de la conservation des terres humides et de la sauvagine au Canada. Axé sur la collaboration avec des propriétaires fonciers et des gouvernements, le PNAGS a aidé à réduire le rythme de la perte et de la dégradation des terres humides depuis 1986 en restaurant les terres humides, en établissant des accords de conservation et en exerçant auprès des propriétaires fonciers, des agriculteurs, des gestionnaires de terres et des organismes de conservation une influence sur leurs activités d'intendance. De 1986 au 31 mars 2017, 8,5 millions d'hectares de terres

humides et de milieux secs environnants ont été conservés au Canada dans le cadre du Plan, et 6,6 millions d'hectares ont été restaurés et/ou ont fait l'objet de gestion. Plus précisément, du 1^{er} janvier 2013 au 31 mars 2017, plus de 550 000 hectares de terres humides et de milieux secs environnants ont été conservés, et plus de 1,7 million d'hectares ont été restaurés et/ou ont fait l'objet de gestion par les partenaires du PNAGS (voir le graphique dans le lien fourni à la section Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents pour de plus amples renseignements : *Cumulative area of wetlands and associated uplands conserved in Canada under the North American Waterfowl Management Plan (1986-2017)*).

Les partenaires du PNAGS au Canada couvrent une grande superficie de terres, mais des segments du pays n'ont pas encore été pris en compte dans cette évaluation. Ainsi, le principal obstacle à une évaluation complète est l'impossibilité l'heure actuelle d'évaluer les gains et/ou les pertes de la superficie de terres humides dans tout le Canada. Les études qui permettent d'examiner les tendances des terres humides sont localisées, et leur échelle varie. Cela étant dit, l'élaboration continue de l'indicateur « Étendue des milieux humides au Canada », dans le cadre du programme d'Indicateurs canadiens de durabilité de l'environnement, permettra d'obtenir un inventaire national complet des terres humides.

Quelques exemples d'autres progrès importants accomplis récemment

Des politiques et des lois nouvelles et améliorées continuent d'orienter la conservation des terres humides au Canada. Par exemple, la Stratégie de conservation des terres humides en Ontario 2017-2030 est un cadre de travail visant à orienter le futur de la conservation des terres humides dans cette province. La stratégie comprend une vision, des objectifs et des résultats souhaités ainsi qu'une série de mesures que le gouvernement de l'Ontario a entreprises ou entreprendra d'ici 2030. La nouvelle *Loi sur la protection des tourbières* du Manitoba, qui est entrée en vigueur en 2015, fait la promotion de la protection et de la conservation des tourbières, et la nouvelle *Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques* du Québec (2017) propose une réforme de l'encadrement juridique en vue de moderniser les mesures prévues pour assurer leur conservation et leur utilisation durable.

En 2014, le gouvernement du Canada a annoncé un investissement de 50 millions de dollars sur cinq ans dans le cadre du Fonds national de conservation des milieux humides pour restaurer les terres humides dégradées. De septembre 2014 à mars 2016, de nombreux partenaires ont investi plus de 41 millions de dollars dans plus de 130 projets réalisés dans le cadre de ce fonds. Ces projets de restauration et de mise en valeur des terres humides et projets scientifiques ont permis de restaurer plus de 1 000 hectares de terres humides et de milieux secs environnants, d'améliorer plus de 318 000 hectares de terres et de contribuer à l'amélioration de la qualité de l'eau pour les poissons, la sauvagine et les autres espèces sauvages.

À l'échelle provinciale, il existe de nombreux projets ou programmes de protection, de restauration et de remise en état qui donnent des résultats. À titre d'exemple, grâce à l'Accord Canada-Ontario, l'Ontario a investi 10,65 millions de dollars de 2007 à 2017 dans 73 projets individuels de restauration, de mise en valeur, de surveillance et d'évaluation et de recherche dans le bassin des Grands Lacs. Ce financement a été mis à profit par des partenaires, des groupes communautaires, des propriétaires fonciers et d'autres organismes gouvernementaux. Comme il a été noté dans le 5^e rapport national du Canada, l'Alberta a publié une politique sur les terres humides (Alberta Wetland Policy) en 2013. Cette politique, mise en œuvre en 2015, est toujours en place.

Canards Illimités Canada, Conservation de la nature Canada et de nombreuses autres organisations non gouvernementales contribuent aussi activement à la conservation des terres humides grâce à des projets de protection, de restauration et de gestion, notamment l'installation de barrages de fossés pour restaurer les terres humides qui ont été drainées pour l'agriculture ainsi que le remplacement de structures de contrôle des eaux et de déversoirs pour permettre une meilleure gestion de l'habitat et l'adoption de pratiques de broutage modifiées.

De nombreux projets de réhabilitation ont été entrepris par l'industrie ou avec son soutien. Par exemple, en collaboration avec des chercheurs de l'Université de Waterloo, Suncor Energy a dirigé des recherches d'avant-garde sur les tourbières et l'ouverture officielle d'une tourbière reconstruite dans un site réhabilité. En 2013, Suncor a marqué une étape importante dans la réhabilitation des terres humides : l'ouverture officielle de la première tourbière reconstruite au Canada qui devrait reproduire les propriétés d'une tourbière naturelle. Cette tourbière permet également de faire participer une communauté autochtone à la conservation des terres humides.

En 2016, Environnement et Changement climatique Canada a élaboré un nouvel indicateur, Étendue des milieux humides au Canada, dans le cadre du programme d'Indicateurs canadiens de durabilité de l'environnement. Le Canada compte environ 1,29 million de kilomètres carrés de terres humides, qui couvrent 13 % de la superficie terrestre du pays. L'indicateur fournit une base de référence (vers 2000) à partir de laquelle le changement peut être mesuré à l'avenir.

Indicateur utilisé pour cette évaluation

1. Superficie d'habitat qui est conservée, gérée et rétablie conformément au Plan nord-américain de gestion de la sauvagine.

Outils ou moyens additionnels employés pour évaluer les progrès accomplis

Le rapport national du Canada de 2018 à la Convention de Ramsar a été soumis au Secrétariat Ramsar en février 2018. Le rapport a été préparé par Environnement et Changement climatique Canada avec la participation d'autres ministères fédéraux, des provinces et des territoires, d'organisations non gouvernementales, d'universités et de l'industrie. Le rapport fait état du progrès du Canada par rapport au plan stratégique Ramsar au cours des trois dernières années (2014-2017). Il contient de l'information pertinente pour évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre du présent objectif.

Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents

- À propos des habitats canadiens – rapports annuels du PNAGS : <http://nawmp.wetlandnetwork.ca/publications/>
- Étendue des milieux humides au Canada : <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/indicateurs-environnementaux/etendue-milieux-humides.html>
- Rapports nationaux du Canada à la Convention de Ramsar : https://www.ramsar.org/fr/search?search_api_views_fulltext=&f%5B0%5D=type%3Adocument&f%5B1%5D=field_document_type%3A532&f%5B2%5D=field_tag_countries%3A16&f%5B3%5D=field_tag_countries%3A173

- Lien pour télécharger le document *Cumulative area of wetlands and associated uplands conserved in Canada under the North American Waterfowl Management Plan (1986-2017)* : <http://twk.pm/n43xgcq1zh>

Niveau de confiance de l'évaluation ci-dessus

- Fondée sur des données factuelles
- Fondée en partie sur des données factuelles
- Based on limited evidence

Explication du niveau de confiance indiqué ci-dessus

L'intérêt pour la conservation des terres humides augmente au Canada, comme en témoigne l'élaboration de nouveaux programmes et politiques. Le Plan nord-américain de gestion de la sauvagine continue d'avoir beaucoup de succès au Canada, et des gains pour la conservation des terres humides sont réalisés chaque année. Toutefois, il n'est pas encore possible d'évaluer objectivement les gains ou les pertes dans l'étendue de terres humides pour l'ensemble du pays.

Caractère adéquat des données de suivi qui appuient l'évaluation

- Le suivi relatif à cet objectif est adéquat
- Le suivi relatif à cet objectif est partiel (p. ex. ne couvre qu'une partie du domaine ou de la question)
- Aucun système de suivi en place
- Le suivi n'est pas nécessaire

Suivi de l'objectif et système de suivi en place

En plus des rapports triennaux à la Convention de Ramsar qui fournissent des éléments à l'appui sur les principales réalisations en matière de conservation et d'utilisation durable des terres humides, le Système de suivi national du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine assure un suivi des contributions, des dépenses et des réalisations du programme canadien. Il sert à l'élaboration de rapports annuels sur le programme (*À propos des habitats canadiens*). Les réalisations de tous les partenaires au Canada qui font l'objet d'un suivi comprennent la conservation, la restauration et la gestion de l'habitat.

À l'avenir, le nouvel indicateur « Étendue des milieux humides au Canada », dans le cadre du programme d'Indicateurs canadiens de durabilité de l'environnement, pourra être utilisé pour mesurer les changements de la couverture des terres humides au pays.

Il existe également des systèmes de suivi infranationaux dans certaines parties du pays. Par exemple, le rapport *L'État de la biodiversité de l'Ontario* (2015) comprend un indicateur de l'étendue de la couverture des terres humides et de la perte de terres humides, qui évalue les changements de l'étendue des terres humides dans le sud de l'Ontario de 2000-2002 à 2011 en fonction de données à jour sur la couverture terrestre.

Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents

- À propos des habitats canadiens – rapports annuels du PNAGS : <http://nawmp.wetlandnetwork.ca/publications/>

- Étendue des milieux humides au Canada : <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/indicateurs-environnementaux/etendue-milieux-humides.html>
 - State of Ontario's Biodiversity Report 2015: Extent of Wetland Cover and Wetland Lost : <http://sobr.ca/biosite/wp-content/uploads/Indicator-Extent-of-Wetland-Cover-and-Wetland-Loss-May-19-2015.pdf>
-

Évaluation des progrès vers l'atteinte de l'objectif 4 du Canada

D'ici 2020, les considérations en matière de biodiversité sont intégrées dans la planification municipale et les activités des principales municipalités à travers le Canada.

Catégorie de progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif sélectionné

- En voie de dépasser l'objectif
- En voie d'atteindre l'objectif
- Progrès accomplis en vue d'atteindre l'objectif, mais trop lents.
- Aucun changement notable
- Éloignement de l'objectif
- Inconnu

Date de l'évaluation

Novembre 2017-mars 2018

Informations supplémentaires et éléments à l'appui de cette évaluation

Les considérations en matière de biodiversité continuent d'être intégrées dans la planification municipale et les activités des principales municipalités à travers le Canada; ainsi, le pays est en voie d'atteindre cet objectif.

À la fin 2017, le bureau canadien du Conseil international pour les initiatives écologiques communales (ICLEI) – gouvernements locaux pour la durabilité a entrepris une enquête sur l'action des municipalités canadiennes en matière de biodiversité afin de recueillir des données pour faire rapport sur le présent objectif. On a demandé à des représentants municipaux de répondre à une brève enquête pour montrer comment leur municipalité participe à la conservation de la biodiversité. L'enquête s'appuie sur un sondage similaire de 2014 sur les municipalités canadiennes, avec quelques légères modifications aux questions pour permettre une analyse plus précise des données.

Les indicateurs associés au présent objectif se concentrent sur les moyens et les grands centres urbains, qui, au Canada, sont des municipalités de 30 000 à 99 999 habitants et de 100 000 habitats ou plus, respectivement. Au total, 54 municipalités canadiennes ont répondu au sondage volontaire. Le nombre total de répondants des grands et des moyens centres urbains est de 46, soit 34 grands et 12 moyens. Les autres répondants étaient de petites municipalités de moins de 30 000 habitants. Selon le dernier recensement, en 2016, le Canada compte 3 grands centres urbains, 57 moyens et 918 petits.

Vingt-trois municipalités (représentant 51 % des 46 moyennes et grandes municipalités qui ont répondu à l'enquête de 2017) ont indiqué qu'elles avaient une politique ou une stratégie portant précisément sur la biodiversité (14 municipalités) ou en ont une en cours d'élaboration (9 municipalités). Vingt-deux municipalités (49 % des répondants) ont indiqué qu'elles n'en avaient pas en place, et une municipalité n'a pas donné de réponse. En 2014, 4 des 16 municipalités moyennes et grandes (25 %) qui avaient participé à l'enquête avaient mentionné qu'elles disposaient d'une politique ou d'une stratégie portant précisément sur la biodiversité en place.

Quarante-deux municipalités (soit 91 % des 46 municipalités moyennes et grandes qui ont répondu au sondage de 2017) ont indiqué qu'elles avaient des objectifs en matière de biodiversité dans les documents de planification municipaux. Pour de plus amples renseignements, un lien vers le rapport complet des résultats du sondage de 2017 et de plusieurs études de cas pertinentes se trouve dans la section Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents. Des changements à la méthodologie du sondage rendent les comparaisons impossibles avec les résultats de 2014.

Indicateurs utilisés pour cette évaluation

1. Nombre de moyens et grands centres de populations urbains qui ont élaboré des stratégies de conservation de la biodiversité.
2. Nombre de moyens et grands centres de population urbains qui ont des objectifs de biodiversité dans des documents de planification municipale.

Nota :

- Moyen (population de 30 000 à 99 999 habitants)
- Grand (population de plus de 100 000 habitants)

Outils ou moyens additionnels employés pour évaluer les progrès accomplis

En plus des moyens et grands centres de population, l'enquête de 2017 a permis de recueillir des données auprès de certaines petites municipalités canadiennes (population de 1 000 à 29 999 habitants). Les résultats pour ces petites municipalités sont inclus dans le rapport dont le lien est fourni à la section Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents.

Le rapport d'analyse de l'enquête de l'ICLEI Canada comprend plusieurs études de cas qui montrent comment les municipalités canadiennes intègrent les considérations relatives à la biodiversité dans la planification et les activités municipales.

Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents

- Lien vers le document *Analysis Report : Survey on Canadian Municipal Action on Biodiversity* : <http://twk.pm/46c5e4i3h4>

Niveau de confiance de l'évaluation ci-dessus

- Fondée sur des données factuelles
- Fondée en partie sur des données factuelles
- Fondée sur des données factuelles limitées

Explication du niveau de confiance indiqué ci-dessus

La méthode de l'enquête comporte certaines limites. Les réponses ont été recueillies à l'aide d'une liste ciblée, sur une base volontaire, durant une période limitée, et les résultats représentent de nombreuses municipalités importantes, mais pas toutes. De plus, les réponses étaient fondées sur les connaissances professionnelles des répondants et, par conséquent, peuvent être limitées à leur niveau de sensibilisation et de connaissances. De même, puisque les municipalités du Canada sont très diverses, il peut y avoir des incohérences dans l'interprétation et l'application des pratiques et des considérations relatives à la biodiversité dans le contexte des activités municipales. Enfin, les enquêtes de 2014 et de 2017 utilisent des méthodologies comparables, mais non identiques, ce qui rend impossible la comparaison directe des résultats des deux indicateurs.

Caractère adéquat des données de suivi qui appuient l'évaluation

- Le suivi relatif à cet objectif est adéquat
- Le suivi relatif à cet objectif est partiel (p. ex. ne couvre qu'une partie du domaine ou de la question)
- Aucun système de suivi en place
- Le suivi n'est pas nécessaire

Suivi de l'objectif et système de suivi en place

Le bureau canadien de l'ICLEI – gouvernements locaux pour la durabilité travaille depuis 2009 avec les municipalités canadiennes pour les sensibiliser aux enjeux de biodiversité, faire connaître les champions et les intendants de la biodiversité et créer une plateforme de mise en commun d'idée. L'ICLEI a appuyé le suivi du présent objectif en administrant une enquête sur les mesures municipales canadiennes en matière de biodiversité. L'enquête a été menée en 2014 et en 2017 à la demande d'Environnement et Changement climatique Canada.

Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents

- Activités sur la biodiversité d'ICLEI Canada : <http://icleicanada.org/programs/biodiversity>
-

Évaluation des progrès vers l'atteinte de l'objectif 5 du Canada

D'ici 2010, la capacité des systèmes écologiques canadiens à s'adapter aux changements climatiques est mieux comprise, et des mesures d'adaptation prioritaires sont en cours.

Catégorie de progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif sélectionné

- En voie de dépasser l'objectif
- En voie d'atteindre l'objectif
- Progrès accomplis en vue d'atteindre l'objectif, mais trop lents
- Aucun changement notable
- Éloignement de l'objectif
- Inconnu

Date de l'évaluation

Février 2018

Informations supplémentaires et éléments à l'appui de cette évaluation

Le Canada est en voie d'atteindre l'objectif 5. Voici des exemples de travaux en cours pour atteindre cet objectif.

Gouvernement du Canada – Rapports et évaluations

Quatre évaluations des risques associés aux grands bassins aquatiques couvrant les océans Pacifique, Arctique et Atlantique et les eaux intérieures du Canada visent à analyser les tendances et les projections climatiques pour appuyer les décisions sensibles au climat concernant les activités de gestion des ressources des écosystèmes aquatiques.

Vivre avec les changements climatiques au Canada : perspectives des secteurs relatives aux impacts et à l'adaptation : Le gouvernement du Canada a publié en 2014 une évaluation scientifique d'envergure nationale sur les impacts des changements climatiques au pays, qui comprend un chapitre sur la biodiversité, les aires protégées et les ressources naturelles (p. ex. foresterie).

Le littoral maritime du Canada face à l'évolution du climat : Le gouvernement du Canada a publié une évaluation sectorielle des impacts des changements climatiques sur les côtes canadiennes, dont les défis et les occasions touchant les écosystèmes côtiers. L'évaluation met en lumière les mesures d'adaptation qui sont adoptées dans différentes régions côtières (p. ex. utilisation de l'infrastructure naturelle comme solution de rechange aux mesures de protection rigoureuses des côtes pour réduire les risques climatiques) et l'adaptation pour assurer la santé et la biodiversité des écosystèmes côtiers canadiens et des services qu'ils rendent.

Gouvernement du Canada – plans, gestion et plans d'utilisation des terres

Le Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques est le plan des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux pour réduire les émissions, faire croître l'économie et renforcer la résilience du climat. Il souligne les risques importants que les impacts des changements climatiques posent à l'environnement naturel et détermine les domaines dans lesquels des mesures doivent être prises pour améliorer l'accès à la science et à l'information climatiques à l'appui du

processus décisionnel en matière d'adaptation, notamment pour protéger les écosystèmes et la biodiversité contre les impacts des changements climatiques. Dans le cadre du Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques, le rapport du groupe de travail sur l'adaptation et la résilience aux changements climatiques présente des mesures pour renforcer la résilience aux changements climatiques au Canada. Le rapport comprend également un domaine d'action prioritaire pour promouvoir des écosystèmes sains et des populations en santé en faisant progresser la résilience des écosystèmes comme solution d'adaptation et en intégrant les considérations relatives aux changements climatiques dans la gestion des ressources naturelles et la conservation de la biodiversité.

Programmes de financement

Programme de surveillance du climat dans les communautés autochtones : Il s'agit d'une occasion de financer des mesures liées aux changements climatiques pour appuyer les peuples autochtones dans la surveillance des effets des changements climatiques sur leurs collectivités. Les projets réalisés dans le cadre du programme devront tenir compte d'indicateurs climatiques clés relatifs à la santé des écosystèmes et à la biodiversité, comme les populations, la répartition, la santé et la période saisonnière des plantes et des animaux; la qualité de l'habitat; les espèces en péril; les espèces envahissantes. Ce programme a été élaboré dans le cadre du Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques.

Côtes : Initiative des écosystèmes du Canada atlantique (IECA) : Grâce à un financement du gouvernement du Canada, un total de 1,3 million de dollars a été accordé à huit projets mettant l'accent sur la qualité de l'eau, l'habitat de la biodiversité et les impacts des changements climatiques. L'IECA vise à améliorer la santé, la productivité et la durabilité à long terme des écosystèmes dans le Canada atlantique.

Initiative du golfe du Maine (IGM) : Les projets financés dans le cadre de l'IGM appuient la prise de décisions et/ou les actions qui encouragent le développement responsable en améliorant la compréhension et la surveillance de la santé des écosystèmes, en déterminant et en réduisant les principaux facteurs de stress pour la santé des écosystèmes et en mettant en œuvre des activités qui contribuent à la santé écosystémique.

Fonds vert pour le climat (FVC) : Le gouvernement du Canada s'est engagé à verser 300 millions de dollars au FVC. Se faisant, le Canada aide à promouvoir des voies de développement résilientes aux changements climatiques en apportant son soutien aux pays en voie de développement. La résilience des écosystèmes et des services qu'ils fournissent pour l'adaptation est l'un des huit domaines de résultats stratégiques du FVC.

Outils d'aide à la décision

Adaptation : Plateforme d'adaptation aux changements climatiques du Canada : Cette plateforme regroupe des représentants des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, de l'industrie, des Premières Nations, des organisations professionnelles et des organisations sans but lucratif. Elle compte des groupes de travail qui travaillent à l'atteinte de cibles en matière de biodiversité et d'aires protégées, notamment en ce qui concerne la foresterie, la biodiversité et la gestion côtière. Le Groupe de travail sur l'adaptation à la biodiversité, coprésidé par le gouvernement du Canada et le gouvernement de la

Saskatchewan, qui a pour mission de faire progresser la conservation et l'adaptation aux changements climatiques et à la biodiversité, a permis d'établir un réseau et de mettre en commun de l'information, notamment sur les pratiques exemplaires en matière d'adaptation et les efforts pour intégrer l'adaptation aux activités de conservation de la biodiversité.

Agriculture et agroalimentaire : Fournir de l'information en temps opportun sur les données météorologiques et climatiques pertinentes pour le secteur agricole canadien (p. ex. Guetter la sécheresse et information agroclimatique projetée); mener et appuyer des recherches pour mieux comprendre les impacts des changements climatiques sur la production agricole et orienter les mesures d'adaptation; exécuter le programme Initiatives Agri-risques, qui appuie la recherche et le développement; mettre en œuvre et administrer de nouveaux outils de gestion des risques qui seront utilisés dans le secteur agricole pour orienter la planification de l'adaptation; appuyer un ensemble de programmes de gestion des risques offrant aux producteurs une couverture pour gérer les risques liés aux revenus (p. ex. pertes de revenus attribuables aux conditions météorologiques, aux ravageurs, aux maladies) et aider les producteurs à se remettre des phénomènes météorologiques extrêmes; partager les coûts avec les gouvernements provinciaux et territoriaux de programmes qui évaluent les risques environnementaux à la ferme et offrent des incitatifs pour l'adoption de pratiques bénéfiques afin de contrer ces risques et d'améliorer la résilience aux changements climatiques.

Forêts : Les scientifiques des forêts ont élaboré, et continuent d'élaborer, une gamme d'outils pour évaluer et gérer les risques liés au climat et des mesures d'adaptation (p. ex. liste exhaustive de ressources en matière d'adaptation; mises à jour des zones de rusticité des plantes du Canada montrant les changements correspondant aux changements climatiques; élaboration de cadres de travail, de guides [p. ex. *Guide d'évaluation de la vulnérabilité et d'intégration des mesures d'adaptation dans le processus décisionnel*] et d'outils pour aider les aménagistes forestiers à mieux comprendre les sources de vulnérabilité et les façons possibles de s'adapter). Le cadre d'adaptation du guide est mis à l'essai dans plusieurs études de cas au pays. L'industrie explore aussi de nouveaux marchés pour le bois des arbres tués par le dendroctone, et certaines entreprises forestières ont commencé à utiliser des pneus à grande portance pour se déplacer dans les zones humides, ce qui leur permet de prolonger leur saison d'exploitation. Les scientifiques tiennent également compte des conditions climatiques dans les outils de recherche et de planification. De plus, l'Inventaire forestier national du Canada (IFN) est un outil additionnel important de modélisation des changements forestiers. La Communauté de pratique en adaptation forestière (CdPAF) est une communauté en ligne pour la mise en commun d'information et de pratiques exemplaires en matière de vulnérabilité et d'adaptation aux changements climatiques du secteur canadien de la foresterie, et le Groupe de travail sur l'adaptation forestière, présidé par le gouvernement du Canada et comptant des représentants des provinces, des territoires, de l'industrie et des universités, vise à mettre en commun les connaissances et l'information sur l'adaptation aux changements climatiques pour soutenir les écosystèmes forestiers résilients.

Parcs et zones protégées : Le gouvernement du Canada travaille en partenariat avec des organismes et des spécialistes pour élaborer des outils et des approches visant à mieux comprendre et à appuyer l'adaptation aux changements climatiques dans les parcs et les zones protégées du Canada. À titre d'exemple, on a préparé une série de rapports régionaux résumant l'évolution des conditions climatiques dans les lieux patrimoniaux de Parcs Canada et les impacts possibles que pourraient avoir les changements prévus. Le

Groupe de travail sur le changement climatique du Conseil canadien des parcs, coprésidé par le gouvernement du Canada et le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, offre une tribune pour la mise en commun intergouvernementale d'outils, d'information et de pratiques exemplaires afin d'intégrer les décisions relatives aux changements climatiques dans la planification et les activités de gestion des parcs et des zones protégées. Le groupe fait aussi la promotion du concept de parcs et de zones protégées comme solutions naturelles par le biais de nouvelles approches et de nouveaux outils et moyens de communication.

Côtes : Argo est un réseau international de plus de 4 000 flotteurs dérivants qui recueillent des données sur la température et la salinité des océans. Les données d'Argo sont accessibles gratuitement et sont utilisées à diverses fins, comme l'évaluation des changements climatiques, l'amélioration des prévisions météorologiques et l'élaboration de modèles océaniques. Activités océaniques : Le gouvernement du Canada appuie l'observation des conditions physiques, chimiques et biologiques des océans et de l'eau douce (p. ex. marées, courants océaniques, pH, salinité, température, couleur de l'océan, phytoplancton) afin de mieux comprendre les océans et les cours d'eau du Canada et de produire des modèles pour aider à réagir aux urgences (déversements d'hydrocarbures) et à évaluer l'état des écosystèmes. Le Programme des services d'adaptation aux changements climatiques en milieu aquatique surveille et examine les effets des changements des conditions océaniques sur les pêches, les écosystèmes aquatiques et les côtes du Canada. Le Groupe de travail sur la gestion des côtes vise à faire progresser la compréhension des impacts des changements climatiques sur les écosystèmes côtiers (et les services écosystémiques) et du rôle que ces écosystèmes peuvent jouer dans la résilience côtière à long terme.

Espèces sauvages : Le Canada appuie une vaste gamme de programmes de surveillance de la biodiversité et vise à rendre ces données accessibles au public pour appuyer la modélisation des impacts des changements climatiques (et d'autres facteurs de stress) sur la répartition et l'abondance des espèces sauvages. Par exemple :

- Les programmes de suivi et de recherche les plus anciens visent les populations d'oiseaux, et bon nombre sont appuyés par Environnement et Changement climatique Canada (ECCC), souvent en partenariat avec d'autres organismes comme des organisations non gouvernementales, des provinces et des territoires, des universités et d'autres pays, notamment les États-Unis. Parmi les relevés les plus anciens, on compte le Relevé des oiseaux nicheurs de l'Amérique du Nord (depuis 1966) et le Recensement des oiseaux de Noël (depuis 1900), qui s'appuient tous deux fortement sur des chercheurs bénévoles, et les relevés conjoints du Fish and Wildlife Service des États-Unis et du Service canadien de la faune sur la sauvagine nicheuse (depuis 1955).
- De nombreux autres relevés et programmes de recherche comblent des lacunes géographiques et taxonomiques précises, comme les relevés de migration de la sauvagine, le Réseau canadien de surveillance des migrations, les relevés des colonies d'oiseaux de mer et les relevés par hélicoptère des oiseaux de rivage nichant dans l'Arctique. Ces données sont utilisées pour surveiller l'état des populations et pour comprendre les moteurs des changements démographiques, et ont été analysées pour des centaines de publications scientifiques, dont beaucoup sont pertinentes aux changements climatiques. Beaucoup de ces ensembles de données sont déjà accessibles au public, et des activités sont en cours pour améliorer les outils disponibles pour leur analyse afin d'appuyer la prise de décisions. De plus, les provinces et les territoires, par

l'entremise de leurs Centres de données sur la conservation et du réseau NatureServe Canada, tiennent à jour des bases de données sur les aires de répartition actuelles et historiques de nombreuses autres espèces sauvages (faune et flore), en mettant l'accent sur les espèces en péril. Ces données peuvent aider à appuyer les évaluations des impacts probables des changements climatiques sur les espèces en péril.

- En plus de la surveillance de la biodiversité, ECCC met en œuvre des programmes de recherche pour élaborer des outils d'observation de la Terre afin d'évaluer les impacts des changements climatiques sur l'habitat sauvage.

Caribou

Environnement et Changement climatique Canada mène des recherches pour mieux comprendre les impacts possibles des changements climatiques sur le caribou boréal et la capacité de l'espèce à s'ajuster et à s'adapter aux futurs changements environnementaux. À titre d'exemple, ECCC :

- établit des modèles qui examinent comment le caribou répond aux changements futurs du paysage, en estimant les changements au sein des communautés végétales, les perturbations humaines et naturelles et les conditions climatiques;
- simule les effets des changements climatiques sur le régime des feux et leurs répercussions sur le caribou boréal et les communautés d'oiseaux terrestres dans les Territoires du Nord-Ouest;
- organise un atelier pour discuter des impacts possibles des changements climatiques sur le caribou lors de la 17^e édition de la conférence nord-américaine sur le caribou, en 2018.

Abeilles indigènes

ECCC reconnaît que les espèces d'abeilles indigènes sont un élément clé de la biodiversité mondiale et fournissent un service écosystémique essentiel par le biais de la pollinisation des cultures agricoles et des espèces de plantes sauvages, dont de nombreuses espèces de fleurs sauvages. Plusieurs espèces d'abeilles figurent actuellement comme espèces en péril en vertu de la *Loi sur les espèces en péril*.

ECCC effectue des recherches pour évaluer les causes du déclin des abeilles indigènes, dont les effets directs de la perte d'habitat et des changements climatiques sur les espèces d'abeilles indigènes et les conséquences sur l'habitat d'alimentation et de nidification. D'autres recherches mettent l'accent sur l'amélioration de la compréhension au Canada de la vulnérabilité des espèces d'abeilles indigènes aux changements climatiques. En comblant ces lacunes dans les connaissances, on pourra définir des stratégies de gestion fondées sur des données pour contrer le déclin des pollinisateurs et gérer des communautés de pollinisateurs résilientes.

Provinces et territoires – rapports et évaluations

Alberta : Le rapport *Tree Species Adaptation Risk Management Project : Final Report* décrit les activités et les résultats du projet ainsi que leur lien avec la politique provinciale d'aménagement forestier. De plus, Tree Improvement Alberta a compilé des rapports à présenter aux responsables des programmes d'amélioration des arbres pour leur permettre d'intégrer les résultats du projet dans les prochaines activités de planification et de gestion.

Alberta : Le rapport *Climate change and Alberta's forests: an information and discussion paper of predicted implications* examine les impacts des changements climatiques sur les forêts et les écosystèmes forestiers pertinents à l'Alberta (p. ex. impacts sur la répartition des essences d'arbres, écosystèmes et biodiversité, milieux humides, croissance et productivité, épisodes de perturbation, génétique, espèces envahissantes).

Territoires du Nord-Ouest : On y entreprend des analyses de la vulnérabilité aux changements climatiques pour toutes les espèces valorisées et les espèces en péril afin de mieux éclairer les décisions relatives à la gestion des espèces sauvages. On effectue des évaluations de la vulnérabilité pour les écosystèmes aquatiques et pour mesurer les impacts possibles des changements climatiques, et on a mis à jour le plan d'action de 2006 des Territoires du Nord-Ouest sur la biodiversité, avec une nouvelle analyse des lacunes pour veiller à ce que les mesures de maintien de la biodiversité tenant compte du climat changeant sont en place. De plus, on gère les espèces exotiques envahissantes, qui constituent une menace pour la biodiversité.

Nunavut : *Frobisher Bay Long-Term Ecology and Habitat Mapping Study* : Le ministère de l'Environnement du Nunavut réalise une étude visant à examiner les conséquences du développement humain et du climat changeant sur l'habitat des oiseaux de mer de l'Arctique.

Nunavut : L'étude *Linking Changes in the Arctic Marine Ecosystem to the Provisioning of Ecosystem Services and Inuit Well-Being* évaluera l'importance pour les collectivités des services fournis par l'écosystème marin. Elle déterminera également la façon dont les conditions environnementales touchent les services d'approvisionnement en omble chevalier, en plus d'évaluer comment les changements climatiques modifieront la relation socioécologique entre les collectivités et l'écosystème marin. Cette étude combinera des méthodes diverses mais complémentaires pour examiner l'écosystème marin de l'Arctique et ses liens avec les communautés inuites dans le contexte d'un Arctique en évolution.

Provinces et territoires – plans, gestion et plans d'utilisation des terres

Plans

Colombie-Britannique : La *Climate Change Strategy 2015 – 2020* décrit comment le ministère des Forêts, des Terres, de l'Exploitation des ressources naturelles et du Développement rural de la province intégrera l'adaptation aux changements climatiques et leur atténuation dans l'ensemble des programmes, des activités, des décisions relatives à la gestion des ressources et des mesures du ministère.

Nouveau-Brunswick : Dans le document *La transition vers une économie à faibles émissions de carbone* : *Le plan d'action sur les changements climatiques du Nouveau-Brunswick*, la province s'engage à reconnaître l'importance des écosystèmes (p. ex. terres humides, forêts, sols, dunes, marais salés côtiers) dans les mesures d'atténuation des impacts des changements climatiques et à intégrer les services écosystémiques (p. ex. contrôle de la température, maintien de la qualité de l'air, contrôle de l'érosion, amélioration de la qualité de l'eau et réduction des inondations) dans la planification de l'utilisation des terres. Le plan vise également à assurer un équilibre entre l'économie et l'environnement, à désigner les espèces, les habitats et les paysages les plus vulnérables et à mettre l'accent sur ceux-ci grâce à des mesures d'adaptation, et à gérer la connectivité des paysages pour permettre la migration des espèces.

Terre-Neuve-et-Labrador : Le document *Coastal and Ocean Management Strategy and Policy Framework* est la vision à long terme du gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador pour la planification et la gestion, la conservation et l'utilisation durable des zones et des ressources côtières et océaniques de la province, notamment en veillant à ce que les écosystèmes côtiers, particulièrement ceux qui ont une grande importance écologique, soient protégés, entretenus et restaurés, au besoin, et que les activités et le développement côtiers n'entraînent pas de dommages irréversibles ni de dommages aux zones et aux ressources côtières et océaniques.

Territoires du Nord-Ouest : Le *Northwest Territories Climate Change Strategic Framework* (NWT CCSF), publié au printemps 2018, présente l'approche à long terme de la province pour une économie forte et saine qui dépend moins des combustibles fossiles et met l'accent sur l'amélioration des connaissances des impacts des changements climatiques dans les Territoires du Nord-Ouest, tout en renforçant la résilience et l'adaptation aux changements climatiques. La prochaine étape est d'élaborer un plan d'action pour la mise en œuvre du NWT CCSF qui intégrera les considérations relatives aux changements climatiques fondées sur les meilleures connaissances scientifiques, traditionnelles et locales dans la planification du réseau de conservation, et appuiera la création de zones candidates existantes, conformément au *Healthy Land, Healthy People : GNWT Priorities for Advancement of Conservation Network Planning 2016-2021*.

Territoires du Nord-Ouest : Les gouvernements autochtones sont consultés à propos des initiatives politiques et législatives liées à la conservation de la biodiversité dans les Territoires du Nord-Ouest (p. ex. les gouvernements autochtones ont contribué de façon importante au *Wildlife Act*), et ils participent à des groupes de travail techniques pour l'élaboration de nouvelles lois sur la création de zones conservées et protégées, car la désignation de zones peut avoir des conséquences sur les droits autochtones ou les droits issus de traités. Il s'agit d'un processus de collaboration important. Les plans d'utilisation des terres sont également un outil stratégique important pour répondre aux changements climatiques. Les considérations relatives aux changements climatiques peuvent être intégrées dans la vision et les objectifs d'un plan d'utilisation des terres et intégrées dans des exigences de conformité juridiquement contraignantes, ce qui peut faciliter l'adaptation aux changements climatiques à l'échelle régionale.

Territoires du Nord-Ouest : L'élément sur l'adaptation aux changements climatiques et leur atténuation du *GNWT Land Use and Sustainability Framework (2014)* est l'un des objectifs d'utilisation des terres et de durabilité qui seront élaborés au fur et à mesure que le cadre de travail sera mis en œuvre.

Ontario : L'*Ontario's Biodiversity Strategy* comprend des engagements à rendre compte de l'état de la biodiversité dans la province et du progrès réalisé dans l'atteinte des *Ontario's 15 Biodiversity Targets* tous les cinq ans. Le site du rapport inclut des indicateurs qui résument les données provenant des programmes de surveillance afin d'évaluer le progrès réalisé dans l'atteinte de chacun des 15 objectifs ainsi que l'état et les tendances de trois domaines thématiques de la biodiversité : pressions sur la biodiversité; état de l'écosystème, des espèces et de la diversité génétique; conservation et utilisation durable.

Québec : Le gouvernement du Québec travaille actuellement à la mise en place d'un réseau de suivi québécois de la biodiversité en vue de détecter les changements de l'état d'écosystèmes, de communautés et de populations et d'en effectuer le suivi au fil du temps, afin d'analyser les tendances dans un contexte de changements climatiques. En vue de mettre en place le réseau de suivi de la biodiversité, une première sélection d'indicateurs a été faite par un comité d'experts (2013-2016). La validation de ces indicateurs est en cours. Un portrait de la biodiversité du Québec est en cours de réalisation. Cette initiative fait partie du *Plan d'action sur les changements climatiques 2013-2020 du Québec*, lequel intègre tous les principes du développement durable.

Outils d'aide à la décision

L'*Alberta : Biodiversity Management and Climate Change Adaptation project* fournit des connaissances et des outils pour appuyer la gestion de la biodiversité de l'Alberta dans un contexte de climat changeant (p. ex. prévoir les changements dans les sous-régions naturelles; prévoir les répercussions sur les espèces et les écosystèmes de l'Alberta; évaluer la vulnérabilité climatique des espèces naturelles; élaborer des plans de rétablissement propres aux espèces; mettre à l'essai des techniques de gestion au sol, comme la migration assistée; recommander des moyens d'incorporer l'information sur les répercussions dans la prise de décision; fournir aux collectivités des outils pour améliorer leur résistance aux répercussions des changements climatiques).

Alberta : La Climate Change and Emissions Management Corporation a appuyé des projets liés aux impacts des changements climatiques dans la province afin d'améliorer la capacité de l'Alberta à réagir adéquatement. Le projet *South Saskatchewan River Basin Adaptation to Climate Variability* aide les collectivités à examiner les impacts possibles de la variabilité climatique et à cerner les occasions d'améliorations environnementales et économiques en matière de stockage d'eau, d'infrastructure et de choix du moment des prélèvements, des rejets et des débits. Le *Tree Species Adaptation Risk Management Project* renforce la résilience aux facteurs de stress climatiques. Le *Biodiversity Management and Climate Change Adaptation Project* estime les impacts sur les espèces indigènes et les écosystèmes, dont la réponse des plantes envahissantes aux changements climatiques, et fournit des outils pour aider les espèces vulnérables. L'Alberta contribue également aux mesures d'infrastructure naturelle pour améliorer la résilience aux inondations et à la sécheresse dans le cadre du *Watershed Resiliency and Restoration Program*. À ce jour, 600 hectares de terres humides et de zones riveraines ont été remis en état.

Colombie-Britannique : La province utilise des outils d'adaptation de la gestion des ressources naturelles pour que les forêts et d'autres ressources de la Colombie-Britannique demeurent résilientes aux changements climatiques, à la variabilité et à d'autres facteurs de stress. Par exemple :

- *Climate Change Tools – Comprehensive List* : un fichier Excel qui fournit une liste d'outils d'adaptation aux changements climatiques connus qui peuvent être utilisés par les professionnels des ressources naturelles, le personnel gouvernemental et les Premières Nations de la Colombie-Britannique.
- Poisson et espèces sauvages : *Climate Change Vulnerability of B.C.'s Fish & Wildlife Species – First Approximation* fournit une approche pour évaluer la vulnérabilité, dont une base de données et des classements pour 130 espèces.

- Santé des forêts : Les SEDA (Stand Establishment Decision Aids) sont des notes de vulgarisation qui résument l'information la plus récente sur les outils et les pratiques sylvicoles.
- Évaluations des impacts et de la vulnérabilité : Les évaluations des changements climatiques peuvent aider à cerner les risques et les occasions. L'outil comprend un guide pour aider les gestionnaires des ressources en Colombie-Britannique à comprendre les différents types d'évaluations afin d'intégrer les changements climatiques dans les processus opérationnels.
- Sciences appliquées liées aux ressources naturelles et au climat changeant : Des recherches scientifiques sont en cours en Colombie-Britannique pour adapter le secteur provincial des ressources naturelles à un climat changeant, réduire les émissions de carbone et augmenter les puits de carbone. Elles sont répertoriées par sujet de recherche : évaluation et planification de la vulnérabilité; impacts et risques de la perturbation naturelle; économie et collectivités; eau et écosystèmes aquatiques; données de base, surveillance et classification; approvisionnement en bois, forêts et productivité des aires de répartition; données climatiques spatiales.
- Transfert de semences en fonction du climat : Le système de transfert de semences de la Colombie-Britannique aidera à faire en sorte que les forêts plantées soient adaptées à leur environnement climatique.

Île-du-Prince-Édouard : Le document *Prince Edward Island Climate Change Adaptation: Recommendations Report* présente une étude sur les impacts des changements climatiques sur plusieurs secteurs, dont l'agriculture, les poissons et l'aquaculture, la foresterie, la biodiversité et l'eau.

Municipalités – Plans, gestion et plans d'utilisation des terres

De nombreuses initiatives sont en cours dans les municipalités canadiennes pour mieux comprendre et adapter les systèmes écologiques aux impacts des changements climatiques. Il peut s'agir de rapports techniques ou encore de plans stratégiques. En voici quelques exemples.

Plans

Ville de Gibsons : *Towards an Eco-Asset Strategy for the Town of Gibsons* : Ce rapport présente les pratiques prometteuses de la ville de Gibsons en matière de gestion du capital naturel dans la collectivité (c.-à-d. espaces verts, aquifères, estrans et cours d'eau) et les services écosystémiques offerts, au cœur du réseau d'infrastructure municipale.

Ville de Surrey : La Ville a publié en 2016 le *Shade Tree Management Plan*, qui décrit comment elle assurera la résilience de sa forêt urbaine en augmentant la diversité des espèces, en choisissant et en plantant des espèces pour les climats futurs et en offrant des conditions de croissance plus favorable.

Ville de Vancouver : La *Vancouver Park Board's Biodiversity Strategy* présente un but, une cible, des objectifs et des mesures pour soutenir la biodiversité dans les parcs et sur d'autres terres publiques et privées. Avec l'*Urban Forest Strategy*, le *Rewilding Action Plan* et la *Vancouver Bird Strategy*, elle fournit une base pour la protection et la restauration des zones naturelles, des espèces et des processus écologiques et pour l'amélioration de l'accès à la nature.

Outils d'aide à la décision

ICLEI Canada et l'Office de protection de la nature de Toronto et de la région : Ces organismes ont lancé une ressource sur la biodiversité : *biodiverCities : A Primer on Nature in Cities*. Il s'agit d'un document d'accompagnement d'un guide de gestion de la biodiversité urbaine, qui concrétise le thème du programme préparatoire et présente des étapes pratiques et orientées vers l'action ou des « jalons » que les municipalités peuvent suivre dans la mise en œuvre d'un plan de biodiversité.

Le *Don Mouth Naturalization and Port Lands Flood Protection Project* (DMNP) transformera l'embouchure actuelle de la rivière Don, dont le canal Keating, en un exutoire plus sain et plus naturalisé, tout en offrant une protection essentielle contre les inondations dans 240 hectares du secteur riverain est de Toronto.

Ouranos élabore des outils d'aide à la décision pour faciliter l'adaptation et promouvoir son intégration dans la conservation de la biodiversité ainsi que la gestion et la planification environnementales. Ce réseau améliore la connaissance des impacts des changements climatiques sur la biodiversité et évalue la vulnérabilité des espèces et des collectivités, de l'habitat et des écosystèmes. Il met en commun de nouvelles connaissances sur les impacts des changements climatiques et le rôle des services écosystémiques pour faire participer tous les citoyens aux mesures d'adaptation.

La *Municipal Natural Assets Initiative* fournit aux administrations locales des outils pour déterminer les biens naturels à l'échelle communautaire et en tenir compte ainsi que les pratiques exemplaires de gestion pour aider les administrations à réduire les coûts tout en offrant des services plus efficaces et en s'adaptant aux changements climatiques.

Indicateurs utilisés pour cette évaluation

1. Réalisation d'évaluations de la vulnérabilité des systèmes écologiques et de la biodiversité à l'égard des changements climatiques dans des secteurs et des régions du Canada qui déterminent des aires prioritaires et des espèces les plus préoccupantes.
2. Nombre et étendue des plans de gestion, d'utilisation et d'exploitation des terres réalisés et mis en œuvre qui intègrent des considérations explicites de l'adaptation, afin de faciliter ou d'accroître la résilience et l'utilisation durable des espèces et des aires les plus préoccupantes.

Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents

- Grand Bassin Aquatique du Pacifique – Évaluation fondée sur les risques 2013/016 : http://www.dfo-mpo.gc.ca/csas-sccs/Publications/ScR-RS/2013/2013_016-fra.html
- Grand bassin aquatique de l'Arctique – Évaluation fondée sur les risques 2012/042 : http://www.dfo-mpo.gc.ca/csas-sccs/Publications/ScR-RS/2012/2012_042-fra.html
- Grand bassin aquatique de l'Atlantique – Évaluation fondée sur les risques 2012/044 : http://www.dfo-mpo.gc.ca/csas-sccs/Publications/ScR-RS/2012/2012_044-fra.html
- Grand bassin aquatique d'eau douce – Évaluation fondée sur les risques 2013/016 : http://www.dfo-mpo.gc.ca/csas-sccs/Publications/ScR-RS/2013/2013_011-fra.html
- Vivre avec les changements climatiques au Canada : https://www.rncan.gc.ca/sites/www.rncan.gc.ca/files/earthsciences/pdf/assess/2014/pdf/Rapport-complet_Fra.pdf

- Le littoral maritime du Canada face à l'évolution du climat : <https://www.rncan.gc.ca/environnement/ressources/publications/impacts-adaptation/rapports/evaluations/2016/18391>
- Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques : <https://www.canada.ca/fr/services/environnement/meteo/changementsclimatiques/cadre-pancanadien.html>
- Programme de surveillance du climat dans les communautés autochtones : <https://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1100100034249/1100100034253>
- Initiatives des écosystèmes du Canada atlantique (IECA) : <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/nouvelles/2016/08/initiatives-des-ecosystemes-du-canada-atlantique.html>
- Initiative du golfe du Maine : <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/nouvelles/2016/08/initiative-du-golfe-du-maine.html>
- Plateforme canadienne d'adaptation aux changements climatiques : <https://www.rncan.gc.ca/environnement/impacts-adaptation/plateforme-adaptation/10028>
- Les groupes de travail de la Plateforme d'adaptation : <https://www.rncan.gc.ca/environnement/impacts-adaptation/plateforme-adaptation/17295>
- Guetter la sécheresse : <http://www.agr.gc.ca/fra/programmes-et-services/guetter-la-secheresse/?id=1461263317515>
- Scénarios de changements climatiques pour le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire : <http://www.agr.gc.ca/fra/science-et-innovation/pratiques-agricoles/changements-climatiques-et-agriculture/perspectives-d-avenir/scenarios-de-changements-climatiques/?id=1362684401064>
- Incidence des changements climatiques sur l'agriculture au Canada : <http://www.agr.gc.ca/fra/science-et-innovation/pratiques-agricoles/changements-climatiques-et-agriculture/perspectives-d-avenir/incidence-des-changements-climatiques-sur-l-agriculture-au-canada/?id=1329321987305>
- Initiative Agri-risques : <https://www.canada.ca/fr/nouvelles/archive/2015/03/initiative-agri-risques-alberta-federation-agriculture.html>
- Programmes de gestion des risques de l'entreprise : <http://www.agr.gc.ca/fra/programmes-et-services/gestion-des-entreprises-agricoles/programmes-de-gestion-des-risques-de-lentreprise/?id=1490812852619>
- Changements forestiers : outils d'adaptation : <https://www.rncan.gc.ca/forets/changements-climatiques/outils-ressources/17771>
- Forêts – Options d'adaptation proposées : http://scf.rncan.gc.ca/options-dadaptation?lang=fr_CA
- Zones de rusticité des plantes : <http://planthardiness.gc.ca/index.pl?&lang=fr>
- Examen de la migration assistée des espèces d'arbres u CCMF : https://www.ccfm.org/pdf/CCFM_Assisted_Tree_Migration_November_2014_French.pdf
- Inventaire forestier national du Canada (IFN) : <https://nfi.nfis.org/fr>
- Communauté de pratique de l'adaptation au changement climatique (CdPACC) : <https://www.ccadaptation.ca/fr/landing>
- Argo : <http://www.dfo-mpo.gc.ca/science/Publications/multimedia/argo/video-fra.html>
- Activités océanographiques : <http://www.dfo-mpo.gc.ca/science/oceanography-oceanographie/activities/index-fra.html>
- Programme des services d'adaptation aux changements climatiques en milieu aquatique (PSACCMA) : <http://www.dfo-mpo.gc.ca/science/rp-pr/accasp-psaccma/index-fra.html>

- Tree Species Adaptation Risk Management Project: Final Report : <https://friresearch.ca/resource/tree-species-adaptation-risk-management-project-final-report>
- Climate change and Alberta's forests : <https://open.alberta.ca/publications/climate-change-and-alberta-s-forests-an-information-and-discussion-paper-of-predicted-implications>
- Frobisher Bay Long-Term Ecology and Habitat Mapping Study : <https://climatechangenunavut.ca/en/project/frobisher-bay-long-term-ecology-and-habitat-mapping-study>
- Linking Changes in the Arctic Marine Ecosystem to the Provisioning of Ecosystem Services and Inuit Well-Being : <https://climatechangenunavut.ca/en/project/linking-changes-arctic-marine-ecosystem-provisioning-ecosystem-services-and-inuit-wellbeing>
- FLNR Climate Change Strategy 2015-2020 : https://www2.gov.bc.ca/assets/gov/environment/natural-resource-stewardship/nrs-climate-change/climate_change_strat_2015-20.pdf
- La transition vers une économie à faibles émissions de carbone : Le plan d'action sur les changements climatiques du Nouveau-Brunswick : <https://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/env/pdf/Climate-Climatiques/LaTransitionVersUneEconomieAFaiblesEmissionsDeCarbone.pdf>
- Coastal and Ocean Management Strategy and Policy Framework : http://www.fishaq.gov.nl.ca/publications/pdf/CoastalStrategy_2011.pdf
- Northwest Territories Climate Change Strategic Framework (NWT CCSF) : <http://www.enr.gov.nt.ca/en/services/climate-change/have-your-say-draft-climate-change-strategic-framework>
- Healthy Land, Healthy People : <http://www.enr.gov.nt.ca/en/services/conservation-network-planning/healthy-land-healthy-people>
- The GNWT Land Use and Sustainability Framework (2014) : http://www.lands.gov.nt.ca/sites/lands/files/resources/land_use_and_sustainability_framework_updated_email.pdf
- Ontario's Biodiversity Strategy : <http://sobr.ca/>
- Ontario's Biodiversity Targets : http://sobr.ca/biosite/wp-content/uploads/OBS_Targets.pdf
- Plan d'action sur les changements climatiques 2013-2020 du Québec : <http://www.mdelcc.gouv.qc.ca/changementsclimatiques/plan-action-fonds-vert.asp>
- Biodiversity Management and Climate Change Adaptation : <http://www.abmi.ca/home/biodiversity/biodiversity-climate-change.html>
- South Saskatchewan River Basin Adaptation to Climate Variability : <http://eralberta.ca/projects/details/south-saskatchewan-river-basin-ssrb-adaptation-climate-variability-project/>
- Tree Species Adaptation Risk Management Project : <http://eralberta.ca/projects/details/tree-species-adaptation-risk-management-project/>
- Biodiversity Management and Climate Change Adaptation : <http://eralberta.ca/projects/details/biodiversity-management-climate-change-adaptation/>
- Watershed Resiliency and Restoration Program : <http://aep.alberta.ca/water/programs-and-services/watershed-resiliency-and-restoration-program/default.aspx>
- British Columbia Natural Resource Management Tools : <https://www2.gov.bc.ca/gov/content/environment/natural-resource-stewardship/natural-resources-climate-change/natural-resources-climate-change-adaptation/tools>

- Climate-Based Seed Transfer (CBST) Project : <https://www2.gov.bc.ca/gov/content/industry/forestry/managing-our-forest-resources/tree-seed/seed-planning-use/climate-based-seed-transfer/climate-based-seed-transfer-project>
- Île-du-Prince-Édouard – Rapport de recommandations sur l’adaptation aux changements climatiques : <https://www.princeedwardisland.ca/fr/information/communautes-terres-et-environnement/rapport-recommandations-ladaptation-aux-changements>
- Towards an Eco-Asset Strategy for the Town of Gibsons : <http://gibsons.ca/wp-content/uploads/2017/12/Eco-Asset-Strategy.pdf>
- Shade Tree Management Plan : <http://www.surrey.ca/files/Shade Tree Management Plan final.pdf>
- Vancouver Park Board’s Biodiversity Strategy : <http://vancouver.ca/news-calendar/park-board-wants-nature-in-the-city-not-an-urban-jungle.aspx>
- Urban Forest Strategy : <http://vancouver.ca/home-property-development/urban-forest-strategy.aspx>
- Rewilding Action Plan : <http://vancouver.ca/files/cov/enviromental-education-stewardship-action-plan.pdf>
- Vancouver Bird Strategy : <http://vancouver.ca/parks-recreation-culture/vancouver-bird-strategy.aspx>
- BiodiverCities: A Primer on Nature in Cities : http://www.icleicanada.org/images/icleicanada/pdfs/biodiverCities_A Primer on Nature in Cities.pdf
- The Don Mouth Naturalization and Port Lands Flood Protection Project (DMNP) : <https://trca.ca/conservation/green-infrastructure/don-mouth-naturalization-port-lands-flood-protection-project/>
- Ouranos : <https://www.ouranos.ca/programme/ecosystemes-biodiversite/>
- Initiative sur les biens naturels dans les municipalités : <https://institut.intelliprosperite.ca/content/initiative-sur-les-biens-naturels-dans-les-municipalites>

- Des données et ressources supplémentaires sont accessibles à partir du lien suivant : <http://twk.pm/ghjbv74k1u>

Niveau de confiance de l’évaluation ci-dessus

- Fondée sur des données factuelles
- Fondée en partie sur des données factuelles
- Fondée sur des données factuelles limitées

Explication du niveau de confiance indiqué ci-dessus

Des données ont été recueillies à grande échelle dans une multitude d’administrations, de secteurs et de domaines. Par exemple, les données proviennent de la septième communication nationale du Canada, préparée dans le cadre de la CCNUCC, du Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques, conformément auquel les premiers ministres ont demandé aux gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux de produire des rapports annuels aux Canadiens et aux premiers ministres sur les progrès réalisés, dont les travaux pour faire progresser l’adaptation partout au pays, et de discussions ciblées avec de multiples intervenants responsables des systèmes écologiques et de l’adaptation. Ces mécanismes d’établissement de rapports reflètent les données fédérales, provinciales et territoriales et sont partiels à l’échelle municipale et locale. À l’avenir, un système de suivi national pourrait contribuer à

orienter une communication coordonnée et approfondie des progrès réalisés au niveau local, ce qui aiderait à recueillir des données pour atteindre le présent objectif.

Caractère adéquat des données de suivi qui appuient l'évaluation

- Le suivi relatif à cet objectif est adéquat
- Le suivi relatif à cet objectif est partiel (p. ex. ne couvre qu'une partie du domaine ou de la question)
- Aucun système de suivi n'est en place
- Le suivi n'est pas nécessaire

Suivi de l'objectif et système de suivi en place

La plupart des administrations au Canada surveillent les progrès réalisés en vue d'atteindre le présent objectif. Certains rapports sur la biodiversité et les écosystèmes font l'objet d'un processus de rapport national annuel conformément au Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques; cependant, un système national officiel de suivi pourrait aider à surveiller et à communiquer les progrès réalisés à l'échelle nationale pour atteindre l'objectif.

Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents

Voici des exemples de systèmes de suivi en place pour mesurer les progrès en matière d'adaptation et de biodiversité :

- Premier rapport annuel du Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques : adaptation et résilience au climat : <https://www.canada.ca/fr/services/environnement/meteo/changementsclimatiques/cadre-pancanadien/premier-rapport-annuel/adaptation-resilience-climat.html>
 - 7^e communication nationale du Canada à la CCNUCC : <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/changements-climatiques/emissions-gaz-effet-serre/septieme-communication-nationale-troisieme-rapport-biennal.html>
 - State of Ontario's Biodiversity : <http://sobr.ca/>
 - Plan d'action sur les changements climatiques 2013-2020 du Québec : <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/changementsclimatiques/plan-action-fonds-vert.asp>
-

Évaluation des progrès vers l'atteinte de l'objectif 6 du Canada

D'ici 2020, des progrès continus sont réalisés en matière de gestion durable des forêts du Canada.

Catégorie de progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif sélectionné

- En voie de dépasser l'objectif
- En voie d'atteindre l'objectif
- Progrès accomplis en vue d'atteindre l'objectif, mais trop lents
- Aucun changement notable
- Éloignement de l'objectif
- Inconnu

Date de l'évaluation

20 décembre 2017

Informations supplémentaires et éléments à l'appui de cette évaluation

L'aménagement durable des forêts fondé sur la recherche scientifique et les processus de planification participative, combiné à des outils législatifs et réglementaires solides, est essentiel pour la protection, la remise en état et l'utilisation durable des écosystèmes terrestres, dont la biodiversité. Le Canada est en voie de réaliser des progrès continus en matière d'aménagement durable des forêts canadiennes. Les pratiques d'aménagement forestier durable intègrent dans les plans d'aménagement forestier les événements perturbateurs comme les incendies et d'autres épisodes de mortalité des peuplements. Le gouvernement fédéral a investi considérablement dans des programmes qui jettent les bases d'un avenir plus vert et plus durable pour le secteur forestier, et continuera d'appuyer l'émergence de technologies transformatrices. Les provinces et les territoires, qui sont en grande partie responsables de la gestion des forêts du Canada, notamment de l'exploitation et du renouvellement, prennent des mesures continues pour renforcer les pratiques de gestion, les politiques et les règlements, qui contribuent à la conservation de la biodiversité. Chaque province et territoire établit une possibilité annuelle de coupe en fonction du taux de croissance durable d'une région forestière, tout en tenant compte des facteurs économiques, sociaux et écologiques, dont la biodiversité. Le gouvernement fédéral et d'autres intervenants continueront de fournir des connaissances scientifiques pour gérer les risques et réduire au minimum l'incidence de l'exploitation des ressources forestières, notamment par la production de l'Inventaire forestier national, qui intègre de nouveaux renseignements économiques et biophysiques sur les forêts du Canada.

Sélection des indicateurs

Dans le dernier rapport à la CDB, le Canada a utilisé les critères et les indicateurs du Conseil canadien des ministres des forêts pour mesurer les progrès vers l'atteinte de l'objectif 6. Depuis la publication de ce rapport, la communauté internationale a élaboré un ensemble mondial d'indicateurs forestiers de base ainsi que des objectifs de développement durable (ODD), qui rendent compte de l'aménagement durable des forêts dans l'ODD 15. Compte tenu de ce qui précède, les neuf indicateurs suivants, qui sont conformes aux critères et indicateurs d'aménagement durable des forêts convenus à l'échelle internationale ainsi qu'à d'autres exigences convenues à l'échelle internationale en matière de production de rapports sur les forêts, ont été choisis pour la présentation de rapports.

Le Canada a fondé son évaluation sommaire sur des progrès réalisés en vue de l'atteinte de l'objectif 6 sur ses rapports nationaux concernant l'aménagement durable des forêts, tels que présentés dans son Rapport sur l'état des forêts du Canada annuel. Ce rapport utilise une série d'indicateurs fondés sur les critères et les indicateurs du Processus de Montréal, et fournit une évaluation plus complète de l'aménagement durable des forêts au Canada. Les critères et les indicateurs du Processus de Montréal sont alignés sur ceux du Conseil canadien des ministres des forêts, de l'Évaluation des ressources forestières mondiales, des objectifs de développement durable des Nations Unies et du nouvel ensemble d'indicateurs forestiers mondiaux de base de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. Cela permet de s'assurer que l'évaluation du Canada est fondée sur une compréhension de l'aménagement durable des forêts convenue à l'échelle internationale, que des données cohérentes sont utilisées dans les forums de présentation de rapports et que les rapports sont appuyés par un cadre bien établi de collecte et de présentation de données. La réduction du couvert forestier peut nuire à la biodiversité, affecter la qualité du sol et de l'eau et avoir des répercussions sur l'habitat faunique. On s'attend à ce que le taux global de déboisement du Canada diminue davantage avec le temps.

Superficie forestière et changement de la superficie forestière

L'aménagement durable des forêts est une façon d'utiliser et d'entretenir les forêts de manière à préserver leurs valeurs environnementales, sociales et économiques au fil du temps. Le Canada compte environ 347 millions d'hectares de terres forestières, ce qui représente quelque 9 % des forêts mondiales. La superficie des forêts au Canada est assez stable, diminuant de moins d'un demi-pour cent depuis 2011. La faible réduction de la superficie forestière au cours de la période de 2011 à 2015 est attribuée au déboisement de terres forestières pour de nouvelles utilisations non forestières (p. ex. agriculture, extraction de pétrole et de gaz, routes et aménagements hydroélectriques). Bien qu'il y ait de la déforestation (la conversion de forêts en terres non forestières en raison de l'activité humaine) au Canada, le taux de déforestation a diminué de 13 % depuis la dernière période de déclaration, passant de 41 600 hectares de déforestation par année en 2011 à 36 000 hectares par année en 2015. Une diminution de la déforestation indique que le Canada est en voie d'atteindre l'objectif 6. De plus, le taux annuel de déforestation diminue depuis 1990, et la conversion de forêts en terres agricoles est demeurée, et demeurera probablement, la principale cause de déforestation au Canada. Le niveau de déforestation est faible par rapport à la superficie globale des forêts du pays. Des initiatives de boisement (la conversion de terres non forestières en forêts grâce à une gestion active) sont en cours dans de nombreuses régions canadiennes; toutefois, le niveau de boisement a été très faible par rapport à la superficie forestière totale du pays et ne fait donc plus l'objet d'un suivi à l'échelle nationale.

Zone faisant l'objet d'un plan de gestion à long terme

Sur la superficie forestière totale du Canada, 226 millions d'hectares sont considérés comme étant aménagés, tandis que les 35 % restants ne le sont pas. Il y a peu d'activité humaine et aucune récolte commerciale dans les forêts non aménagées du pays. Plus de 91 %, soit 206 millions d'hectares, des forêts aménagées du Canada ont un plan d'aménagement à long terme. Les données sur les tendances ne sont pas disponibles pour le moment, mais elles devraient l'être pour la prochaine évaluation des ressources forestières mondiales de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture en 2020.

Superficie certifiée

La superficie des terres forestières au Canada qui est couverte par un système de certification vérifié par un organisme indépendant a augmenté de 11 % entre 2011 et 2016. En 2011, 150 567 044 hectares, soit 43 % de la superficie forestière totale du Canada, étaient couverts par un système de certification. En 2016, 167 797 442 hectares, soit 48 % de la superficie forestière totale du Canada, étaient couverts. Au Canada, les forêts aménagées représentent 65 % de l'ensemble des terres forestières; 66 % de ces terres forestières aménagées ont fait l'objet d'un système de certification en 2011. Ce pourcentage est passé à 74 % en 2016. Bien qu'une augmentation de la superficie totale certifiée soit considérée comme positive, il est important de noter que les régimes de certification de l'aménagement forestier vérifiés de façon indépendante complètent l'ensemble de lois et de règlements canadiens exhaustif et rigoureux en matière d'aménagement forestier. Les régimes fournissent une assurance supplémentaire qu'une entreprise forestière est exploitée de façon légale, durable et conforme aux normes d'aménagement durable des forêts reconnues dans le monde entier. Cela ne signifie pas que les forêts non certifiées sont gérées de manière non durable.

Superficie récoltée

La superficie de forêt récoltée chaque année fait l'objet d'un suivi afin de s'assurer que le niveau d'activité industrielle dans les forêts du Canada est durable à long terme. En 2015, 779 577 hectares de forêt ont été récoltés, ce qui représente une augmentation de 13 % par rapport à 2011. La plus grande partie de cette augmentation est attribuable à une hausse de la superficie des terres publiques exploitées, bien que la superficie des terres privées exploitées ait également augmenté. L'augmentation de la superficie récoltée depuis 2011 peut aussi être attribuée en grande partie à une demande accrue de produits forestiers, alors que l'économie mondiale continue de s'améliorer depuis la récession de 2008. La croissance soutenue des mises en chantier aux États-Unis et la demande constante de produits du bois en Chine ont eu des conséquences sur la superficie forestière récoltée au Canada. Bien qu'elle augmente lentement depuis 2009, la superficie récoltée demeure bien en deçà des niveaux d'avant la récession de 2008, et les terres récoltées représentent moins de un demi-pour cent des 347 millions d'hectares de terres forestières au pays. Les lois provinciales au Canada garantissent que la superficie forestière récoltée chaque année demeure dans des limites durables; ces lois aident à faire en sorte que le Canada soit en mesure de continuer à progresser vers l'aménagement durable de ses forêts.

Volume récolté par rapport à l'approvisionnement durable en bois

Le régime d'aménagement durable des forêts du Canada veille à ce que les forêts du pays demeurent saines et continuent de procurer un apport régulier d'avantages aux Canadiens. Grâce à des lois, une surveillance et une gestion solides, l'approvisionnement en bois au Canada est durable. Partout au Canada, le bois récolté à des taux inférieurs de plus de 30 % à l'approvisionnement en bois au Canada est considéré comme durable. De 2011 à 2015, le volume total de récolte sur tous les types de terres (provinciales, territoriales, fédérales et privées) s'est établi en moyenne à un peu plus de 149 millions de mètres cubes (m³) par année, bien en deçà de l'approvisionnement moyen en bois durable de 226 millions de m³ par année. Au cours de la même période, la récolte de bois résineux sur tous les types de terres a été en moyenne de 124 millions de m³ par année, soit plus de 25 % de moins que l'approvisionnement estimatif en résineux d'environ 171 millions de m³ par année. Les récoltes de feuillus sur tous les types de terres ont atteint en moyenne 25 millions de m³ par année de 2011 à 2015, une récolte inférieure de 55 % à l'approvisionnement estimé de 56 millions de m³ de feuillus pour la même période. Le volume de bois récolté a augmenté régulièrement de 2011 à 2015, passant de 146,1 millions de m³ à 154,3 millions de m³;

malgré cela, le volume de bois récolté est demeuré bien en deçà du niveau d’approvisionnement durable en bois au Canada. Pour de nombreuses années, les niveaux de récolte réels sont bien inférieurs au niveau d’approvisionnement en bois à cause des conditions du marché ou de décisions commerciales. À mesure que la demande mondiale de produits forestiers canadiens augmente, on peut s’attendre à ce que le volume de bois récolté augmente aussi, ce qui réduira l’écart entre les niveaux de récolte et l’approvisionnement durable en bois. Pourtant, on s’attend à ce que les niveaux de récolte annuelle demeurent inférieurs à l’approvisionnement annuel durable en bois, compte tenu des solides régimes de réglementation provinciaux et territoriaux en place. Malgré l’augmentation de l’exploitation forestière depuis 2011, le Canada est en voie d’atteindre l’objectif 6 parce que les niveaux de récolte sont demeurés bien en deçà de la limite durable.

Régénération

En vertu des lois provinciales, toutes les zones récoltées sur les terres de la Couronne provinciale doivent être régénérées avec succès. Les normes et les règlements visant à assurer la réussite de la régénération varient d’une province à l’autre, mais portent généralement sur la composition des espèces, la densité et la répartition, l’âge et la hauteur des arbres en régénération et la répartition des divers types et classes d’âge des forêts dans le paysage. Une régénération réussie des zones de récolte garantit que les terres forestières demeurent productives pour la fibre ligneuse et continuent de fournir des services écosystémiques clés comme le stockage de carbone, la régulation de la qualité et de la quantité d’eau et la création d’habitats fauniques et de possibilités de loisirs. Lorsque la régénération naturelle est insuffisante pour rétablir une forêt, des moyens artificiels, comme la plantation ou l’ensemencement, sont utilisés pour assurer le respect des normes et des règlements.

En 2015, 574 millions de semis ont été plantés sur 413 400 hectares de terres provinciales au Canada. L’ensemencement a permis d’établir 13 000 hectares supplémentaires. La superficie des terres forestières régénérées par la plantation et l’ensemencement n’a cessé d’augmenter depuis 2011, et 11 % supplémentaires de terres forestières ont été plantées et ensemencées en 2015 par rapport à 2011. La plupart des activités de régénération se déroulent sur des terres exploitées, de sorte que les taux de régénération sont liés aux niveaux de récolte. Les niveaux de récolte sont à leur tour influencés par les conditions du marché des produits forestiers. Il est peu probable que la proportion de régénération naturelle et artificielle s’écarte des tendances récentes. Les lois provinciales et territoriales garantissent que les terres récoltées au pays sont régénérées avec succès; ces lois aident à faire progresser les mesures vers l’aménagement durable des forêts canadiennes.

Proportion de la superficie forestière située à l’intérieur d’une aire protégée légalement établie

Environ 11,5 %, soit 23,66 millions d’hectares, des terres forestières aménagées du Canada font partie d’une aire légalement protégée (telle que définie par les catégories I à IV de l’Union internationale pour la conservation de la nature [UICN]). Cela représente 6,8 % de l’ensemble des terres forestières du Canada. Les données sur l’évolution des aires forestières protégées ne sont pas encore disponibles, mais la tendance de la superficie terrestre protégée au Canada est positive, ce qui indique un progrès vers l’atteinte de l’objectif 6.

En plus de ces forêts protégées et aménagées, approximativement 35 % des forêts du pays appartiennent à la catégorie des forêts non aménagées. Les zones non aménagées contribuent de façon importante à la

biodiversité forestière au Canada : ces forêts ne sont pas exploitées commercialement et sont souvent très éloignées et peu fréquentées par l'humain.

Stock total de biomasse de surface dans les forêts

Les forêts aménagées du Canada contenaient 98 tonnes hectare⁻¹ de biomasse de surface en 2010, ce qui représente une baisse d'environ 1 tonne hectare⁻¹ par rapport aux niveaux de 2005. Les pertes naturelles sont la principale cause de la perte de biomasse au Canada, y compris une épidémie de dendroctone du pin ponderosa d'une ampleur historique sans précédent. Des données plus récentes sur les tendances ne sont pas disponibles pour le moment, mais elles devraient l'être pour la prochaine évaluation des ressources forestières mondiales de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture en 2020. Ces données permettront de dégager une tendance à plus long terme, ce qui conduira à une meilleure évaluation de l'indicateur.

Les variations du stock de biomasse de surface dans les forêts indiquent l'équilibre entre les gains du stock de biomasse attribuable à la croissance des forêts et les pertes dues à l'enlèvement du bois, aux pertes naturelles, aux incendies, au vent, aux insectes et aux maladies. À l'échelle nationale et sur une plus longue période, l'aménagement durable des forêts impliquerait un stock de biomasse stable ou croissant par hectare, tandis qu'une réduction à long terme du stock de biomasse par hectare signifierait soit une gestion non durable des forêts et une dégradation, soit des pertes imprévues dues au feu, au vent, aux insectes ou aux maladies.

Collectivités et emploi

Les forêts du Canada sont de riches écosystèmes qui fournissent de nombreuses ressources renouvelables. Elles offrent d'importants avantages environnementaux, des possibilités sociales et culturelles et des occasions de développement économique durable. Parce que les forêts sont essentielles au bien-être de l'environnement, des collectivités, des citoyens et de l'économie du Canada, les Canadiens sont fermement déterminés à gérer de manière durable les ressources forestières du pays. Le secteur forestier occupe une place importante dans la vie de nombreux Canadiens. Près du tiers d'entre ces derniers vivent dans des régions forestières ou à proximité, et le secteur forestier représente directement 20 % ou plus de la base économique de plus de 170 collectivités au Canada.

En 2016, l'emploi direct total dans l'industrie forestière canadienne représentait 211 075 emplois; ce nombre est demeuré relativement stable depuis 2011, avec une augmentation globale des emplois de moins de 1 % depuis 2011. Plus de 70 % des Autochtones du Canada vivent dans les forêts ou à proximité. Le secteur forestier est l'un des gros plus employeurs d'Autochtones du pays et, d'après le Recensement de 2016, il emploie 11 565 Autochtones.

L'industrie forestière a surclassé l'ensemble de l'économie canadienne en 2016, affichant une croissance de 2,4 % par rapport à 2015, tandis que l'économie au pays a progressé de 1,4 %. L'industrie forestière représentait plus de 23 milliards de dollars du PIB en 2016. Le PIB réel a augmenté d'un peu plus de 11 % de 2011 à 2016, et il n'a cessé d'augmenter pour chaque année intermédiaire. Des taux **stables** d'emploi et de contribution au PIB dans l'industrie forestière indiquent des avantages socioéconomiques stables pour les populations et les collectivités, ce qui indique un progrès vers l'atteinte de l'objectif 6.

Indicateurs utilisés pour cette évaluation

Les indicateurs utilisés dans le présent rapport ont été choisis pour refléter les obligations nationales et internationales du Canada en matière d'établissement de rapports et pour refléter les indicateurs d'aménagement durable des forêts qui ont été élaborés depuis le dernier rapport à la CDB. Le rapport du Canada comprend des indicateurs tirés du Processus de Montréal (PM), du Conseil canadien des ministres des forêts (CCMF), de l'ensemble d'indicateurs forestiers mondiaux de base (EIFNB) de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), de l'évaluation des ressources forestières mondiales de 2015 (ERFM) de la FAO et des objectifs de développement durable (ODD). Il est à noter qu'il y a un chevauchement entre les indicateurs des différents forums.

- **Superficie forestière et changement à la superficie forestière** : coïncide avec les indicateurs 1.1.a et 3.b du PM; l'indicateur 2.2 du CCMF; les indicateurs 1 et 15 de l'EIFNB; l'indicateur 1 de l'ERFM; le sous-indicateur 1 de l'ODD 15.2.1
- **Superficie forestière faisant l'objet d'un système de certification de gestion forestière vérifié par un organisme indépendant** : coïncide avec l'indicateur 10 de l'EIFNB; l'indicateur 16 de l'ERFM; le sous-indicateur 5 de l'ODD 15.2.1
- **Proportion de la superficie forestière faisant l'objet d'un plan d'aménagement forestier à long terme** : coïncide avec l'indicateur 1.1 du PM; l'indicateur 9 de l'EIFNB; l'indicateur 14 de l'ERFM; le sous-indicateur 4 de l'ODD 15.2.1
- **Superficie récoltée** : coïncide avec l'indicateur 2.3 du CCMF; l'indicateur 4 de l'ERFM
- **Volume récolté par rapport à l'approvisionnement durable en bois** : coïncide avec les indicateurs 2.b et 2.d du PM; l'indicateur 5.3.1 du CCMF; l'indicateur 12 de l'EIFNB
- **Régénération des forêts** : coïncide avec l'indicateur 2.5 du CCMF; l'indicateur 2 de l'ERFM
- **Proportion de la superficie forestière située dans des aires protégées légalement établies** : coïncide avec l'indicateur 1.1.b du PM; l'indicateur 1.1.2 du CCMF; l'indicateur 2 de l'EIFNB; l'indicateur 6 de l'ERFM; le sous-indicateur 3 de l'ODD 15.2.1
- **Stock total de biomasse de surface dans les forêts** : coïncide avec l'indicateur 2.5 du PM; l'indicateur 3 de l'EIFNB; l'indicateur 3 de l'ERFM; le sous-indicateur 2 de l'ODD 15.2.1
- **Collectivités et emploi** : coïncide avec les indicateurs 6.3.a et 6.3.c du PM; les indicateurs 5.1.1 et 5.3.5 du CCMF; les indicateurs 5 et 16 de l'EIFNB; les indicateurs 19 et 20 de l'ERFM
- Des renseignements supplémentaires sur les critères et les indicateurs utilisés dans le cadre de la présente évaluation se trouvent dans le fichier intitulé *Canada Target 6 Criteria and Indicators Table*.

Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents

Les données nationales relatives à chaque indicateur se trouvent dans les rapports annuels *L'État des forêts au Canada* de 2012 à 2018.

- 2018 : <http://cfs.nrcan.gc.ca/entrepotpubl/pdfs/39337.pdf>
- 2017 : <http://cfs.nrcan.gc.ca/entrepotpubl/pdfs/38872.pdf>
- 2016 : <http://cfs.nrcan.gc.ca/entrepotpubl/pdfs/37266.pdf>
- 2015 : <http://cfs.nrcan.gc.ca/entrepotpubl/pdfs/36554.pdf>
- 2014 : <http://cfs.nrcan.gc.ca/entrepotpubl/pdfs/35714.pdf>
- 2013 : <http://cfs.nrcan.gc.ca/entrepotpubl/pdfs/35192.pdf>
- 2012 : <http://cfs.nrcan.gc.ca/entrepotpubl/pdfs/34056.pdf>

Des tableaux associés à chaque indicateur se trouvent dans le rapport *L'État des forêts au Canada : rapport annuel 2017* (EFC 2017), aux pages indiquées ci-dessous.

- Volume récolté par rapport à l'approvisionnement en bois durable : page 33, tableau : Récolte annuelle par rapport à l'approvisionnement jugé durable, de 2005 à 2015
- Superficie forestière et changement de la superficie forestière : page 27, tableau : Superficie estimée de forêt au Canada (en million d'hectares); page 28, tableau : Superficie estimée (ha) de déboisement annuel au Canada, par secteur d'activité, de 1990 à 2015
- Régénération forestière : page 32, tableau : Superficie régénérée artificiellement et nombre de semis plantés sur les terres publiques provinciales au Canada, de 2005 à 2015
- Superficie récoltée : page 31, tableau : Superficie forestière sur des terres privées et publiques au Canada, de 2005 à 2015
- Collectivités et emploi : page 45, tableau : Emplois directs dans l'industrie forestière, de 2006 à 2016; page 51, tableau : Contribution de l'industrie forestière canadienne au PIB, de 2006 à 2016
- Proportion de superficie forestière située dans des zones protégées légalement établies, page 60, section Aménagement des forêts

Les deux indicateurs suivants ne sont pas mentionnés dans l'EFC 2017. Leurs sources (en anglais seulement) sont indiquées ci-dessous.

- Proportion de la superficie forestière faisant l'objet d'un plan d'aménagement forestier à long terme : questionnaire préparé par le Service canadien des forêts pour les gouvernements provinciaux et territoriaux, dont les résultats figurent dans le rapport national du Canada de 2015 sur l'évaluation des ressources forestières mondiales (tableau 14a : Type de plan de gestion forestière).
- Stock total de biomasse de surface dans les forêts : Le Système national de surveillance, de comptabilisation et de production de rapports concernant le carbone des forêts (SNSCPRCF), dont les données figurent dans le rapport national du Canada de 2015 sur l'évaluation des ressources forestières mondiales (section 3.2.3 : stocks de biomasse dans les forêts aménagées).

Il n'y a pas de taux de changement pour l'indicateur « Proportion des terres forestières faisant l'objet d'un plan d'aménagement à long terme », car c'est en 2010 que cet indicateur a été présenté pour la première fois. Des données ont été recueillies pour cet indicateur au moyen d'un questionnaire préparé par le Service canadien des forêts à l'intention des gouvernements provinciaux et territoriaux; de plus amples renseignements sur ce processus se trouvent dans le tableau 14a (type de plan de gestion forestière) du rapport national du Canada de 2015 sur l'évaluation des ressources forestières mondiales.

Les données concernant l'indicateur « Stocks de biomasse de surface en forêt » sont basées sur les données les plus récentes pour les forêts du Canada, qui datent de 2010; les données de 2005 sont utilisées pour indiquer une tendance relative à cet indicateur. La production de rapport sur la biomasse dans le cas présent ne concerne que les zones de forêts aménagées du Canada, conformément aux rapports de l'inventaire national des gaz à effet de serre à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Les données les plus récentes figurent à la section 3, plus particulièrement à la section 3.2.1 (sources des données et commentaires additionnels) et à la section 3.2.3 (données originales, stocks de biomasse) du rapport national du Canada de 2015 sur l'évaluation des ressources forestières mondiales.

Les figures et les tableaux pertinents pour la présente évaluation se trouvent dans les pièces jointes ci-dessous : *CanadaTarget6ChartsFR.pdf* et *CanadaTarget6ChartsEN.pdf*.

- Pièce jointe : *Canada Target 6 Criteria and Indicators Table* <http://twk.pm/jsrb3ecu8d>
- Pièce jointe : *Canada Target 6 Charts FR* <http://twk.pm/mu16znglzz>
- Pièce jointe : *Canada Target 6 Charts EN* <http://twk.pm/shm6oemfxj>

Niveau de confiance de l'évaluation ci-dessus

- Fondée sur des données factuelles
- Fondée en partie sur des données factuelles
- Fondée sur des données factuelles limitées

Explication du niveau de confiance indiqué ci-dessus

La présente évaluation est fondée sur un sous-ensemble de tous les critères et indicateurs de l'aménagement durable des forêts d'après lesquels le Canada produit des rapports, ce qui limite l'évaluation et fait que le rapport est seulement fondé en partie sur des données factuelles. Pour une évaluation plus approfondie de l'aménagement durable des forêts, les critères et les indicateurs du Processus de Montréal, mentionnés dans le rapport annuel *L'État des forêts au Canada*, devraient être consultés.

Caractère adéquat des données de suivi qui appuient l'évaluation

- Le suivi relatif à cet objectif est adéquat
- Le suivi relatif à cet objectif est partiel (p. ex. ne couvre qu'une partie du domaine ou de la question)
- Aucun système de suivi en place
- Le suivi n'est pas nécessaire

Suivi de l'objectif et système de suivi en place

Le Canada assure un suivi de son progrès vers l'atteinte de l'objectif 6 en utilisant plusieurs bases de données nationales : Inventaire forestier national (IFN) Base nationale de données sur les forêts, Système national de surveillance, de comptabilisation et de production de rapports concernant le carbone des forêts (SNSCPRCF), Système national de surveillance de la déforestation (SNSD) et la base de données de cartographie Système de rapport et de suivi pour les aires de conservation (SRSAC), dont s'occupe le Conseil canadien des aires écologiques.

L'Inventaire forestier national (IFN) du Canada utilise des levés par télédétection de parcelles de 2 x 2 km se trouvant sur une grille nationale systématique de 20 x 20 km pour assurer un suivi des forêts canadiennes; la résolution de cet échantillonnage est inférieure dans les écozones nordiques éloignées (40 x 40 km). Au total, il existe 13 158 parcelles de télédétection. Ces parcelles font l'objet d'un suivi grâce à une combinaison de photographies aériennes stéréoscopiques et de données satellites de résolution spatiale très élevée, qui sont manuellement interprétées par des professionnels de l'inventaire forestier. Des parcelles au sol permanentes sont conservées dans un sous-ensemble de ces parcelles sélectionné de façon aléatoire. Les parcelles d'échantillonnage par télédétection et les parcelles au sol de l'IFN ont été établies de 2000 à 2006, et ont été remesurées pour la première fois de 2008 à 2017. On procède

actuellement au traitement des données du premier remesurage; le deuxième remesurage commencera en 2018.

Le rôle principal de la Base nationale de données sur les forêts (BNDF) est de recueillir et de compiler les données forestières nationales et les statistiques d'aménagement forestier. La BNDF sert de source de données nationales crédibles, précises et fiables sur l'aménagement des forêts et ses répercussions sur les ressources forestières du Canada. Mandaté par le Conseil canadien des ministres des forêts (CCMF), partenariat composé de quatorze ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux, le gouvernement du Canada met à jour et maintient la BNDF et a la responsabilité de diffuser les statistiques forestières nationales. Avec le support des membres du CCMF, le Service canadien des forêts (SCF) recueille des données auprès des organismes provinciaux et territoriaux sur la gestion de ressources forestières. Les données fédérales sont fournies par les ministres fédéraux responsables et sont compilées par le SCF.

Les données sur la biomasse de surface (en tonnes) sont fournies pour les « forêts aménagées » seulement, qui correspondent à une superficie de 2,3 millions de km² du total de 3,5 millions de km² de superficie forestière au Canada, comme il a été mentionné dans l'évaluation des ressources forestières mondiales de 2015. Les données sur la biomasse de surface proviennent du Système national de surveillance, de comptabilisation et de production de rapports concernant le carbone des forêts (SNSCPRCF), comme il est mentionné dans l'évaluation des ressources forestières mondiales de 2015. Les données du SNSCPRCF proviennent d'une version utilisée par le Canada pour le rapport national des GES de 2013 à la CCNUCC (Environnement Canada, 2013).

Le Système national de surveillance du déboisement (SNSD) du Canada utilise les données sur le déboisement cartographiées dans des zones d'échantillonnage partout au pays pour obtenir de l'information sur l'ampleur du déboisement ainsi que pour expliquer pourquoi, où et quand il s'est produit. Contrairement à d'autres systèmes de surveillance satellitaires, le SNSD fait la distinction entre le déboisement et toute autre perte de couvert forestier qui se produit au pays. Des analystes spécialisés ont localisé et cartographié les épisodes de déboisement à l'aide de l'imagerie satellitaire et d'autre information provenant de l'imagerie à haute résolution, de l'inventaire forestier et des bases de données provenant de l'industrie. On peut également utiliser aux fins de cartographie de l'information provenant de dossiers existants et des connaissances des spécialistes.

Au Canada, le réseau d'aires protégées inclut les parcs et les réserves établis par les gouvernements fédéral, provinciaux, territoriaux et autochtones et les administrations municipales. Le Conseil canadien des aires écologiques tient à jour un Système de rapport et de suivi pour les aires de conservation (SRSAC) à l'échelle nationale, qui offre de l'information sur le rapport et le suivi de la situation des aires protégées au Canada de façon uniforme, normalisée et fiable. Les rapports et les ensembles de données (dont des fichiers SIG) du SRSAC sont disponibles en ligne. La situation de la protection des forêts est évaluée à l'aide de ce système et de données provenant de l'Inventaire forestier national du Canada.

Le Canada utilise une variété de sources de données pour produire des rapports sur les éléments sociaux et économiques des forêts et de la foresterie. À titre de bureau central des statistiques (et membre de la Commission de statistique des Nations Unies), Statistique Canada produit la plupart des principales statistiques socioéconomiques du Canada, notamment sur les tendances en matière d'emplois,

d'exportations, d'importations, des salaires et de la contribution de la foresterie au produit intérieur brut du Canada. Un recensement effectué tous les cinq ans constitue une source importante de données sur les effets de l'industrie forestière sur le bien-être des collectivités.

Les données sur l'emploi autochtone dans le secteur forestier proviennent du Recensement du Canada de 2016. De l'information supplémentaire sur les définitions exactes se trouve sur le site de Statistique Canada.

Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents

- Inventaire forestier national du Canada : <https://nfi.nfis.org/fr>
 - Base de données nationale sur les forêts : <http://nfdp.ccfm.org>
 - Système de rapport et de suivi pour les aires de conservation : <http://www.ccea.org/fr/carts/>
 - Ressources naturelles Canada : <https://www.rncan.gc.ca/forets/ressources/13510>
 - Système national de surveillance, de comptabilisation et de production de rapports concernant le carbone des forêts : <https://www.rncan.gc.ca/forets/changements-climatiques/comptabilisation/13088>
 - Dictionnaire de Statistique Canada, Recensement de la population : <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/ref/dict/az1-fra.cfm>
-

Évaluation des progrès accomplis vers l'atteinte de l'objectif 7 du Canada

D'ici 2020, les paysages exploités agricoles fournissent un niveau stable ou amélioré de biodiversité et de capacité d'habitat.

Catégorie de progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif sélectionné

- En voie de dépasser l'objectif
- En voie d'atteindre l'objectif
- Progrès accomplis en vue d'atteindre l'objectif, mais trop lents
- Aucun changement notable
- Éloignement de l'objectif
- Inconnu

Informations supplémentaires et éléments à l'appui de cette évaluation

Cet objectif souligne l'importance du paysage agricole pour la biodiversité et le rôle des agriculteurs à titre d'intendants de leurs terres.

Mesure des progrès : capacité de l'habitat faunique sur les terres agricoles

L'indicateur de la capacité d'habitat faunique (CHF) des terres agricoles permet d'évaluer les grandes tendances relatives à la capacité des terres agricoles canadiennes de fournir un milieu adéquat à plusieurs espèces de vertébrés terrestres. Conformément à la formulation de l'objectif 7, le principal objectif de cet indicateur pour la plupart des paysages agricoles est de fournir un niveau de capacité d'habitat stable ou amélioré, et ainsi d'éviter une dégradation plus importante de l'habitat et d'apporter des améliorations, si possible.

Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) a entrepris des mesures importantes pour mieux évaluer la relation entre l'agriculture et la disponibilité de l'habitat faunique sur les terres agricoles au Canada. Plus précisément, AAC élabore un indicateur agroenvironnemental (IAE) national basé sur l'observation de la Terre afin de déterminer la disponibilité de l'habitat possible pour les vertébrés terrestres. Cet IAE utilise des observations annuelles de la Terre (Inventaire annuel des cultures d'AAC; résolution de 30 mètres) pour une préparation plus rapide de rapports comparativement au Recensement de l'agriculture au Canada, qui est compilé tous les cinq ans. Cela permet un meilleur suivi des changements de la couverture terrestre (habitat) et de ses effets possibles sur les espèces sauvages à l'échelle des espèces, des guildes ou de plusieurs espèces.

De 2011 à 2017, la CHF possible est demeurée stable dans 93,74 % du paysage agricole canadien, avec des augmentations de 3,43 % et des diminutions de 3,08 %. Dans l'ouest des Prairies, une CHF accrue était généralement associée à des changements du type de cultures, qui est passée de moins favorable à plus favorable pour les espèces sauvages (de céréales à prairies/pâturages/champs de foin). Dans l'est des Prairies, une diminution de la CHF a été causée par un déclin des prairies/pâturages/champs de foin en faveur de cultures annuelles (soja, céréales, oléagineux). Un déclin de la CHF dans les plaines à forêts mixtes de l'Est a été associé à plusieurs facteurs, dont l'expansion de l'empreinte urbaine, la perte de prairies/pâturages/champs de foin et l'expansion agricole entraînant la perte d'arbustales/de boisés. Dans l'ouest des provinces de l'Atlantique, le déclin de la CHF était lié à un léger déclin des arbustales/boisés riches en espèces.

Mesure des progrès : proportion d'exploitations agricoles ayant un plan agroenvironnemental (PA)

Les analyses ont montré que l'éducation, la sensibilisation et la vulgarisation, combinées à un certain appui financier, sont généralement les façons les plus efficaces et efficaces pour atteindre les résultats environnementaux souhaités. La planification agroenvironnementale est un outil ou un processus d'auto-évaluation volontaire et confidentiel visant à aider les agriculteurs à améliorer la gestion environnementale en améliorant leurs connaissances et leur sensibilité aux risques et avantages agroenvironnementaux. Cette planification est accomplie grâce à des interactions avec du personnel de soutien (p. ex. facilitateur ou coordonnateur du PA et atelier sur le PA) et des experts techniques (p. ex. personnel agricole des provinces, agronomes et ingénieurs agricoles) et l'utilisation de documents d'orientation (p. ex. documents de travail, manuels de référence et fiches d'information sur le plan agroenvironnemental). Les producteurs utilisent les connaissances qu'ils ont acquises pour définir les risques et les avantages agroenvironnementaux associés à leurs activités agricoles. L'aboutissement de ce processus est la création d'un PA, qui comprend une liste de risques agroenvironnementaux à la ferme et un plan d'action détaillant les pratiques exemplaires de gestion (PEG) nécessaires pour atténuer ces risques. Un PA complet est généralement nécessaire pour obtenir un financement à frais partagés fédéral-provincial afin de mettre en œuvre les PEG possibles dans le but de réduire les risques agroenvironnementaux à la ferme.

En date de 2018, le plus récent relevé national (Enquête sur la gestion environnementale) examinant la proportion d'exploitations agricoles au Canada qui ont un PA avait été réalisé en 2011. Les résultats, mentionnés dans le cinquième rapport national du Canada à la CDB, montraient que 35 % des exploitations agricoles canadiennes avaient un PA écrit officiel, ce qui représente 50 % des terres agricoles et une augmentation de 7 % du nombre d'exploitations agricoles qui possède un PA officiel depuis 2006. De plus, 2 % des exploitations agricoles sont en train d'élaborer un PA. Sur les exploitations agricoles possédant un PA, la plupart (95 %) avait totalement ou partiellement mis en œuvre les pratiques recommandées dans leur PA.

Les données du relevé national sur la protection des exploitations agricoles qui possèdent un PA ont été recueillies en 2018; cependant, l'analyse des données n'a pas été réalisée à temps pour être incluse dans le présent rapport.

Indicateurs utilisés pour cette évaluation

1. Capacité de l'habitat faunique sur les terres agricoles
2. Planification agroenvironnementale sur les terres agricoles

Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents

- Enquête sur la gestion agroenvironnementale : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/131009/dq131009a-fra.htm>
- Indicateurs canadiens de durabilité de l'environnement, Capacité d'habitat faunique des terres agricoles : <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/indicateurs-environnementaux/capacite-habitat-faunique-terres-agricoles.html>

Niveau de confiance de l'évaluation ci-dessus

Fondée sur des données factuelles

- Fondée en partie sur des données factuelles
- Fondée sur des données factuelles limitées

Explication du niveau de confiance indiqué ci-dessus

Les indicateurs utilisés pour évaluer les progrès vers l'atteinte de l'objectif 7 (CHF et PA) examinent la capacité des terres agricoles de soutenir la biodiversité et la participation à une initiative visant à accroître la sensibilisation aux mesures pouvant avoir des avantages sur la capacité de biodiversité des terres agricoles. Les deux indicateurs ont une portée nationale avec une représentativité connue.

Toutefois, les limites suivantes liées à la CHF justifient l'évaluation ci-dessus :

- la CHF n'évalue pas directement la situation démographique;
- le regroupement de certains types de couvertures terrestres fait de l'indicateur une estimation prudente (voir Obstacles et besoins scientifiques relatifs aux mesures prises à la partie II);
- la CHF n'est actuellement pas liée aux seuils agroenvironnementaux ou biologiques (p. ex. superficie d'habitat suffisante pour soutenir des populations viables).

Caractère adéquat des données de suivi qui appuient l'évaluation

- Le suivi relatif à cet objectif est adéquat
- Le suivi relatif à cet objectif est partiel (p. ex. ne couvre qu'une partie du domaine ou de la question)
- Aucun système de suivi en place
- Le suivi n'est pas nécessaire

Suivi de l'objectif et système de suivi en place

La principale source de données sur la planification agroenvironnementale est l'Enquête sur la gestion agroenvironnementale (et de l'Enquête sur la gestion des exploitations agricoles de 2018). Ces données sont recueillies par le bureau central des statistiques du gouvernement fédéral, Statistique Canada, selon un cycle de cinq ans.

La principale source de données sur la capacité d'habitat faunique sur les terres agricoles est l'Inventaire annuel des cultures, qu'on trouve sur le portail Données ouvertes du gouvernement du Canada. Il s'agit de données sur la couverture terrestre basées sur des observations satellites. Pour de plus amples renseignements sur ces sources de données, consultez la section Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents.

Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents

- Enquête sur la gestion agroenvironnementale : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/131009/dq131009a-fra.htm>
- Données de l'équipe d'observation de la Terre d'Agriculture et Agroalimentaire Canada : <https://ouvert.canada.ca/data/fr/dataset/ba2645d5-4458-414d-b196-6303ac06c1c9>

Évaluation des progrès vers l'atteinte de l'objectif 8 du Canada

D'ici 2020, toute forme d'aquaculture au Canada est gérée dans le cadre d'un régime scientifique qui préconise l'utilisation durable de ressources aquatiques (y compris les ressources marines, d'eau douce et terrestres) par des moyens qui conservent la biodiversité.

Catégorie de progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif sélectionné

- En voie de dépasser l'objectif
- En voie d'atteindre l'objectif
- Progrès accomplis en vue d'atteindre l'objectif, mais trop lents
- Aucun changement notable
- Éloignement de l'objectif
- Inconnu

Date de l'évaluation

Décembre 2017

Informations supplémentaires et éléments à l'appui de cette évaluation

L'approche du Canada pour progresser vers un régime aquacole fondé sur la science d'ici 2020 consiste à établir un cadre réglementaire appuyé par les meilleurs avis scientifiques disponibles. C'est dans cette optique qu'en 2013, le Canada a renouvelé le Programme d'aquaculture durable, poursuivant ainsi son engagement en accordant 54 millions de dollars sur cinq ans pour les réformes réglementaires en cours et la recherche scientifique en aquaculture. De ce nouvel investissement, 60 % ont été versés à la science aquacole afin d'obtenir de nouvelles connaissances et de nouveaux conseils scientifiques pour aider à éclairer les décisions de gestion. En 2018, le Canada renouvellera le financement de 22 millions de dollars sur deux ans pour poursuivre ses progrès vers un régime de gestion de l'aquaculture fondé sur la science d'ici 2020.

Grâce à l'investissement de 2013, des recherches scientifiques ont été menées dans le cadre du Programme de recherche sur la réglementation de l'aquaculture (PRRA) pour appuyer la prise de décisions réglementaires en aquaculture dans les domaines de la santé du poisson, des interactions entre les poissons sauvages et d'élevage, du rejet de matières organiques et des effets cumulatifs de l'aquaculture sur l'environnement. À titre d'exemple, pour répondre aux préoccupations concernant les répercussions de l'aquaculture sur l'abondance et la diversité du saumon rouge sauvage du fleuve Fraser, dans le sud-ouest de la Colombie-Britannique, une série d'évaluation des risques a été prévue pour déterminer les risques particuliers que présente un pathogène connu pour cette population sauvage. Une évaluation a notamment été effectuée pour déterminer le risque lié au transfert du virus de la nécrose hématopoïétique infectieuse, et elle a révélé que les répercussions sont minimales; les résultats seront intégrés dans la prise de décisions de gestion concernant les activités aquacoles dans cette région. Chaque évaluation des risques et chaque analyse scientifique produites dans le cadre du processus font l'objet d'examen par des pairs par l'entremise du Secrétariat canadien de consultation scientifique de Pêches et Océans Canada. Un autre exemple est l'avis scientifique fourni sur la capacité de production de mollusques à l'Île-du-Prince-Édouard, qui a éclairé la prise de décisions concernant les demandes de baux. Ces deux exemples illustrent certaines des façons dont l'information et les conseils scientifiques sont utilisés pour la prise de décisions réglementaires.

Des avis scientifiques ont également servi à l'élaboration de la première réglementation nationale sur l'aquaculture. Connu sous le nom de *Règlement sur les activités liées à l'aquaculture* (RAA), ce règlement pris en vertu de la *Loi sur les pêches* fédérale contient des dispositions qui appuient la prévention de la pollution et visent à réduire au minimum les dommages accessoires au poisson et à son habitat causés par les activités aquacoles. En se fondant sur des avis scientifiques, une norme de surveillance a été élaborée pour aider les exploitants aquacoles à se conformer aux règlements sur la gestion des médicaments, des pesticides et des matières organiques polluantes (matières biochimiques qui exigent de l'oxygène). Afin de rendre la norme adaptable aux changements technologiques et aux conditions environnementales, un examen scientifique triennal est prévu. Une fois que l'analyse scientifique examinée par des pairs sera disponible, le Canada utilisera l'information pour éclairer les changements apportés à la réglementation et à la norme de surveillance.

Le Canada a également financé des projets de recherche scientifique sur la réglementation dans le cadre du Programme de recherche sur la réglementation de l'aquaculture. Les priorités de ces projets sont déterminées après avoir aligné les questions de gestion sur les lacunes des connaissances scientifiques et sont destinées à appuyer des décisions plus scientifiques en matière de réglementation et de politiques. À ce jour, les domaines de recherche prioritaires dans lesquels des projets ont été financés comprennent la gestion et le traitement des ravageurs et des agents pathogènes du poisson, les interactions entre les poissons sauvages et d'élevage, le rejet de matières organiques, les effets environnementaux cumulatifs et la gestion écosystémique.

Les règlements et les normes élaborés pour l'aquaculture sont appliqués principalement au moyen de conditions de permis d'aquaculture. Un exploitant est tenu de mettre en œuvre des plans de gestion de l'exploitation qui comprennent, entre autres, la gestion des maladies et des parasites, la prévention des fuites de poissons d'élevage dans l'environnement, la surveillance environnementale et le rejet de substances nocives dans les eaux poissonneuses. Les données sur la conformité produites par l'Équipe de conformité et d'application de la loi du Canada pour les pêches et l'aquaculture indiquent une augmentation du taux de conformité, qui est passé de 98 % en 2011-2016 à 100 % en 2017-2018 (voir les liens pertinents pour de plus amples renseignements). Bien qu'il s'agisse d'une mesure indirecte, ce taux élevé de conformité à la réglementation au fil des ans montre un progrès perceptible vers la cible. Bon nombre de ces conditions font également l'objet d'un suivi en vertu de règlements provinciaux distincts (voir les liens pertinents pour de plus amples renseignements).

L'engagement du Canada à promouvoir l'utilisation durable des ressources aquatiques et la conservation de la biodiversité est également maintenu dans le *Code national sur l'introduction et le transfert d'organismes aquatiques* (2017). Le Code sert à réglementer les déplacements intentionnels d'organismes aquatiques vivants (c.-à-d. poissons, mollusques et plantes) d'un plan d'eau à un autre, y compris les installations aquacoles, afin de réduire au minimum les risques écologiques, sanitaires et génétiques potentiels qui y sont associés. Le Code repose toujours sur l'utilisation de cadres d'évaluation des risques objectifs et fondés sur des données scientifiques. Le processus d'évaluation des risques du Code permet de réduire les risques de propagation non intentionnelle de maladies ou d'organismes nuisibles, de modification de la composition génétique des espèces indigènes ou d'autres effets négatifs sur les écosystèmes environnants. L'utilisation de ce Code est conforme aux Orientations stratégiques pour les

zones aquatiques de la Stratégie canadienne de la biodiversité, qui s'engage à « réduire à des niveaux acceptables ou éliminer les effets nocifs, sur la biodiversité aquatique, de l'introduction d'espèces qui résulte de projets d'aquaculture ».

L'un des défis inhérents à l'application des connaissances scientifiques aux mesures de gestion a trait aux processus à long terme nécessaires pour mener à terme la recherche aquacole et l'examen scientifique par les pairs avant qu'elle puisse être intégrée aux modifications réglementaires ou législatives.

Indicateur utilisé pour cette évaluation

1. La mesure selon laquelle l'aquaculture est gérée conformément à un cadre réglementaire environnemental scientifique. L'unité de mesure spécifique utilisée pour cet indicateur est le pourcentage de conformité à la réglementation fédérale en matière d'aquaculture.

Outils ou moyens additionnels employés pour évaluer les progrès accomplis

Le Comité de gestion stratégique, mené par le Conseil canadien des ministres des pêches et de l'aquaculture, se réunit tous les trimestres pour discuter des questions d'intérêt national liées à la gestion et aux sciences aquacoles.

Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents

- Indicateurs canadiens de durabilité de l'environnement : <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/indicateurs-environnementaux/gestion-aquaculture-canadienne.html>
- Lois et règlements des provinces et des territoires : <http://www.dfo-mpo.gc.ca/aquaculture/management-gestion/regs-fra.htm>
- Réglementation et surveillance des installations de pisciculture marine de la Colombie-Britannique 2015–2016 : <http://www.dfo-mpo.gc.ca/aquaculture/management-gestion/mar-rep-rap-2015-2016/index-fra.html>
- Aquaculture – Gestion environnementale et rapports : <http://www.dfo-mpo.gc.ca/aquaculture/environnement-fra.html>
- Code national sur l'introduction et le transfert d'organismes aquatiques : <http://www.dfo-mpo.gc.ca/aquaculture/management-gestion/it-code-fra.htm#avantpropos>
- Programme de recherche sur la réglementation de l'aquaculture : <http://www.dfo-mpo.gc.ca/aquaculture/parr-prra/index-fra.html>
- Conseil canadien des ministres des pêches et de l'aquaculture – Stratégie de développement de l'aquaculture 2016-2019 : <http://www.dfo-mpo.gc.ca/aquaculture/collaboration/ccfam-fra.html>

Niveau de confiance de l'évaluation ci-dessus

- Fondée sur des données factuelles
 Fondée en partie sur des données factuelles
 Fondée sur des données factuelles limitées

Explication du niveau de confiance indiqué ci-dessus

Au cours des dernières années, l'approche réglementaire du Canada s'est simplifiée, et ce processus de rationalisation a de plus en plus intégré des données scientifiques. Ce processus donne à penser que la gestion de l'aquaculture évolue afin d'approfondir et d'élargir son cadre de réglementation fondé sur la science. L'adoption de règlements nationaux visant à prévenir la pollution et les dommages à l'habitat du poisson, les initiatives scientifiques pour mettre à jour les normes de surveillance des règlements et l'utilisation d'une évaluation scientifique des risques liés aux introductions et aux transferts pour prévenir la modification non intentionnelle de la composition génétique des espèces indigènes sont autant d'éléments à l'appui de l'évaluation voulant que le Canada soit en voie de réaliser cet objectif. De plus, plusieurs projets scientifiques ciblés devraient être terminés et produiront de nouvelles connaissances avant 2020 à propos des répercussions écosystémiques de l'aquaculture. Ces nouvelles connaissances devraient contribuer à améliorer encore davantage de nombreuses pratiques et normes de gestion existantes, renforçant ainsi l'orientation scientifique du régime de gestion.

Caractère adéquat des données de suivi qui appuient l'évaluation

- Le suivi relatif à cet objectif est adéquat
- Le suivi relatif à cet objectif est partiel (p. ex. ne couvre qu'une partie du domaine ou de la question)
- Aucun système de suivi en place
- Le suivi n'est pas nécessaire

Suivi de l'objectif et système de suivi en place

Les données utilisées pour évaluer le présent objectif comprennent le pourcentage de conformité aux règlements sur l'aquaculture en vertu des articles 35 et 36 de la *Loi sur les pêches*. Les agents fédéraux des pêches évaluent la conformité à tous les règlements nationaux et régionaux en vertu de la *Loi sur les pêches* qui s'appliquent à l'aquaculture, notamment le *Règlement sur les activités liées à l'aquaculture* et, en Colombie-Britannique, le *Pacific Aquaculture Regulations*. Les agents des pêches effectuent des inspections pour valider les rapports de permis et déterminer si les permis d'aquaculture, les conditions de permis et les autres lois applicables sont respectés. Au besoin, les agents des pêches répondent aux plaintes et mènent des enquêtes. Un rapport de conformité est produit tous les trimestres à partir des données sur la conformité conservées dans la base de données des infractions du Canada. Veiller à ce que les exploitants aquacoles respectent les normes de protection environnementale aide à protéger l'environnement aquatique canadien et à maintenir la productivité des ressources marines et leur disponibilité au bénéfice des générations futures.

Évaluation des progrès vers l'atteinte de l'objectif 9 du Canada

D'ici 2020, tous les stocks de poissons et d'invertébrés et plantes aquatiques sont gérés et récoltés de manière durable, légale et en appliquant des approches fondées sur les écosystèmes.

Catégorie de progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif sélectionné

- En voie de dépasser l'objectif
- En voie d'atteindre l'objectif
- Progrès accomplis en vue d'atteindre l'objectif, mais trop lents
- Aucun changement notable
- Éloignement de l'objectif
- Inconnu

Date de l'évaluation

20 novembre 2017

Informations supplémentaires et éléments à l'appui de cette évaluation

Le Canada possède deux indicateurs pour suivre les progrès vers l'atteinte de l'objectif : l'état des principaux stocks de poissons et l'état des pratiques de pêche durables, qui indique si les récoltes annuelles des principaux stocks de poissons sont considérées comme durables (voir les liens pertinents pour de plus amples renseignements). La plus grande partie de l'information sur l'état des principaux stocks de poissons provient des rapports d'évaluation des stocks et des documents de recherche qui sont examinés par des pairs. Les deux indicateurs montrent que, pour ce qui est des principaux stocks de poissons, le Canada est généralement en voie d'atteindre l'objectif. En plus de ces deux indicateurs, le Canada a récemment fait des progrès considérables dans la mise en œuvre de mesures régionales visant à protéger et à conserver les zones benthiques sensibles des engins de pêche de fond.

Toutefois, les progrès ont été plus lents pour l'atteinte d'autres volets de l'objectif. Bien que les données sur les prises soient généralement complètes pour les stocks cibles et qu'il existe des éléments à l'appui pour rendre compte de la durabilité des niveaux annuels de récolte de ces stocks, l'information sur la mortalité liée aux prises accessoires de la pêche n'est pas complète et, par conséquent, l'ensemble du risque posé par la pêche sur ces espèces peut ne pas être bien compris dans certains cas. De plus, les politiques du Cadre pour des pêches durables mettent principalement l'accent sur la gestion des risques découlant d'une seule pêche et non à l'échelle de toutes les pêches et de tous les stocks dans une zone d'écosystème définie. À ce jour, le Canada n'a pas élaboré de méthodologie pour gérer les pêches et les stocks dans le contexte d'une zone écosystémique. Une méthode uniforme n'a pas encore été élaborée pour tenir compte du rôle des espèces fourragères dans un écosystème lors de l'établissement des prises admissibles pour une population de poissons-fourrage, ce qui constitue également une lacune.

Indicateurs utilisés pour cette évaluation

1. État des principaux stocks de poissons
2. Pratiques de pêche durables

Outils ou moyens additionnels employés pour évaluer les progrès accomplis

La principale source de données pour l'évaluation est l'Étude sur la durabilité des pêches. Dans le cadre de cette étude annuelle, de l'information est recueillie sur l'état des principaux stocks, le caractère durable des pêches et les progrès réalisés dans l'application de l'approche de précaution et de la politique de gestion des prises accessoires découlant des pêches de ces stocks principaux. L'information fournie dans l'étude provient des rapports d'évaluation des stocks et des documents de recherche publiés par le Secrétariat canadien de consultation scientifique et les Plans de gestion intégrés des pêches.

Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents

- Étude sur la durabilité des pêches : <http://www.dfo-mpo.gc.ca/reports-rapports/regs/sff-cpd/survey-sondage/index-fr.html>
- Indicateurs canadiens de durabilité de l'environnement, Pratiques de pêche durables : <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/indicateurs-environnementaux/pratiques-peche-durables.html>
- Indicateurs canadiens de durabilité de l'environnement, État des principaux stocks de poissons : <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/indicateurs-environnementaux/etat-principaux-stocks-poissons.html>
- Politiques du Cadre pour la pêche durable : <http://www.dfo-mpo.gc.ca/reports-rapports/regs/sff-cpd/overview-cadre-fra.htm>
- Rapports sur l'état des stocks et documents de recherche publiés par le SCCS : <http://www.isdm-gdsi.gc.ca/csas-sccs/applications/Publications/index-fra.asp>
- Plans de gestion intégrée des pêches : <http://www.dfo-mpo.gc.ca/fm-gp/peches-fisheries/ifmp-gmp/index-fra.htm>

Niveau de confiance de l'évaluation ci-dessus

- Fondée sur des données factuelles
- Fondée en partie sur des données factuelles
- Fondée sur des données factuelles limitées

Explication du niveau de confiance indiqué ci-dessus

L'évaluation est fondée sur des éléments probants exhaustifs. Depuis 2010, le Canada suit annuellement l'état de ses principaux stocks de poissons et détermine si les pêches de ces stocks sont considérées comme durables. Depuis 2014, une étude permet de suivre les progrès réalisés dans l'application de la politique canadienne sur les prises accessoires. En 2016, l'étude a évalué les progrès réalisés dans l'application de la politique canadienne sur les espèces fourragères. De plus, le Canada a terminé une enquête sur les outils de déclaration et de surveillance des prises utilisés dans toutes ses principales pêches.

Caractère adéquat des données de suivi qui appuient l'évaluation (propre à ces objectifs)

- Le suivi relatif à cet objectif est adéquat
- Le suivi relatif à cet objectif est partiel (p. ex. ne couvre qu'une partie du domaine ou de la question)
- Aucun système de suivi en place
- Le suivi n'est pas nécessaire

Suivi de l'objectif et système de suivi en place

Deux indicateurs sont utilisés pour suivre les progrès réalisés en vue d'atteindre l'objectif : l'état des principaux stocks de poissons et l'état des pratiques de pêche durables, qui indique si les pêches annuelles des principaux stocks de poissons sont considérées comme durables (voir les liens pertinents pour de plus amples renseignements). La plus grande partie de l'information sur l'état des principaux stocks de poissons provient des rapports d'évaluation des stocks et des documents de recherche qui sont examinés par des pairs. Les deux indicateurs montrent que, pour ce qui est des principaux stocks de poissons, le Canada est généralement en voie d'atteindre l'objectif. À l'heure actuelle, les deux indicateurs permettent de suivre les résultats relatifs à 170 principaux stocks de poissons. L'étude annuelle comprend un processus de validation des résultats.

Le suivi lié à cet objectif est considéré comme partiel pour les raisons suivantes :

1. Les deux indicateurs portent sur 170 des principaux stocks de poissons, principalement marins, gérés par le Canada. Ce sont tous des stocks importants ou des stocks qui sont pêchés accessoirement.
2. On manque de données sur la mortalité totale de certaines espèces de prises accessoires interceptées dans plusieurs pêches.
3. Les indicateurs ne rendent pas compte de l'application d'une approche écosystémique à la gestion des pêches (p. ex. la prise en compte des besoins alimentaires des prédateurs lors de l'établissement des niveaux de récolte pour les espèces de poissons-fourrage).
4. Au cours des dernières années, le Canada a réalisé des progrès considérables dans la gestion des répercussions de la pêche sur les zones d'habitat benthique vulnérables en fermant des zones de pêche, dont bon nombre ont été désignées comme d'autres mesures de conservation efficaces contribuant à l'objectif 1 du Canada et à l'objectif 11 d'Aichi, mais les fermetures de zones de pêche ne sont pas incluses comme indicateur dans l'objectif 9 du Canada.
5. Les indicateurs ne rendent pas compte de la récolte des plantes marines, bien que ces récoltes soient limitées au Canada.

Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents

- Étude sur la durabilité des pêches : <http://www.dfo-mpo.gc.ca/reports-rapports/regs/sff-cpd/survey-sondage/index-fr.html>
- Indicateurs canadiens de durabilité de l'environnement, Pratiques de pêche durables : <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/indicateurs-environnementaux/pratiques-peche-durables.html>
- Indicateurs canadiens de durabilité de l'environnement, État des principaux stocks de poissons : <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/indicateurs-environnementaux/etat-principaux-stocks-poissons.html>
- Politiques du Cadre pour la pêche durable : <http://www.dfo-mpo.gc.ca/reports-rapports/regs/sff-cpd/overview-cadre-fra.htm>
- Rapports sur l'état des stocks et documents de recherche publiés par le SCCS : <http://www.isdm-gdsi.gc.ca/csas-sccs/applications/Publications/index-fra.asp>

Évaluation des progrès vers l'atteinte de l'objectif 10 du Canada

D'ici 2010, les niveaux de pollution dans les eaux canadiennes, y compris la pollution provenant d'un excès d'éléments nutritifs, sont réduits ou maintenus à des niveaux qui permettent des écosystèmes aquatiques sains.

Catégorie de progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif sélectionné

- En voie de dépasser l'objectif
- En voie d'atteindre l'objectif
- Progrès accomplis en vue d'atteindre l'objectif, mais trop lents
- Aucun changement notable
- Éloignement de l'objectif
- Inconnu

Date de l'évaluation

5 janvier 2018

Informations supplémentaires et éléments à l'appui de cette évaluation

Le Canada fait des progrès vers l'atteinte du présent objectif, mais à un rythme insuffisant. Un résumé de l'état de la qualité de l'eau réalisé à l'aide d'une variété d'indicateurs est présenté ci-dessus et est accompagné d'un tableau. Les principaux indicateurs, y compris l'indicateur national de la qualité de l'eau, reflètent des progrès limités. En tenant compte de l'ensemble des indicateurs, on note plus d'améliorations que de détériorations, mais la plupart des cas ne montrent aucun changement.

Aux fins d'analyse des changements de l'indicateur national de la qualité de l'eau douce, 82 % des sites font partie des catégories passable, bonne et excellente. Des changements de la qualité de l'eau douce ont été notés à quelques sites, et presque autant de sites ont vu leur qualité s'améliorer et se détériorer. On note des résultats semblables lorsqu'on examine cet indicateur à l'échelle régionale, car les résultats sont mitigés pour ce qui est des concentrations de phosphore dans les Grands Lacs : les concentrations sont trop élevées dans le lac Érié, mais sont à la baisse; les concentrations dans le lac Supérieur sont correctes et stables; les concentrations dans les lacs Huron et Ontario et dans la baie Georgienne sont trop faibles et continuent de diminuer. Les changements observés, tant à la hausse qu'à la baisse, sont de longue durée (de 1972 à 2013), et aucune tendance n'a pu être déterminée de 2010 à 2013. Les concentrations de phosphore et d'azote dans le fleuve Saint-Laurent étaient pour la plupart trop élevées durant la période de 2012 à 2014. Une tendance à l'amélioration a été décelée, mais la plupart des stations ne montrent aucun changement. Plusieurs autres indicateurs de substances différentes et évaluations régionales ont été examinés. La plupart des résultats sont jugés mauvais ou passables et sans changement, et certains affichent une amélioration. Une détérioration n'était évidente que pour les indices de rendement agroenvironnemental de la qualité de l'eau, même si le statut était généralement bon. Pour de plus amples renseignements, consultez le tableau *Éléments nutritifs dans le fleuve Saint-Laurent* pour l'évaluation des sources spécifiques d'éléments nutritifs.

Indicateurs utilisés pour cette évaluation

1. Concentrations de phosphore dans les Grands Lacs
2. Concentrations de phosphore dans le fleuve Saint-Laurent

3. Qualité de l'eau douce régionale dans les rivières canadiennes
4. Modification de l'indicateur de qualité de l'eau douce nationale au fil du temps

Ces indicateurs font l'objet de rapports périodiques dans le cadre des Indicateurs canadiens de durabilité de l'environnement (ICDE). D'autres indicateurs des ICDE relatifs à l'eau ont également été consultés.

Outils ou moyens additionnels employés pour évaluer les progrès accomplis

Les résultats préliminaires du Réseau canadien de biosurveillance aquatique (RCBA) ont également été pris en compte comme contexte. Des rapports régionaux sur l'eau ont été consultés, dont l'*État des Grands Lacs 2017*, *Le Portrait global de l'état du Saint-Laurent*, le *Rapport sur l'état du lac Winnipeg*, le rapport *Health of the Salish Sea Ecosystem*, le rapport *Gulf of Maine Ecosystem Indicators* ainsi que les rapports sur les bassins versants du Fonds mondial pour la nature (Canada) intitulés *A national assessment of Canada's freshwater*.

Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents

- Concentrations de phosphore dans les eaux au large des Grands Lacs (mis à jour en mai 2018) : <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/indicateurs-environnementaux/concentrations-phosphore-large-grands-lacs.html>
- Éléments nutritifs dans le fleuve Saint-Laurent (mis à jour en septembre 2016) : <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/indicateurs-environnementaux/elements-nutritifs-fleuve-saint-laurent.html>
- Qualité de l'eau des cours d'eau canadiens (prépublié en janvier 2018) : <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/indicateurs-environnementaux/qualite-eau-cours-eau-canadiens.html>
- Polybromodiphényléthers (PBDE) dans les poissons et les sédiments (mis à jour en janvier 2018) : <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/indicateurs-environnementaux/polybromodiphenylethers-poissons-sediments.html>
- Sulfonate de perfluorooctane (SPFO) dans les poissons et l'eau (mis à jour en novembre 2016) : <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/indicateurs-environnementaux/sulfonate-perfluorooctane-poissons-eau.html>
- Éléments nutritifs dans le lac Winnipeg (mis à jour en novembre 2018) : <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/indicateurs-environnementaux/elements-nutritifs-lac-winnipeg.html>
- Utilisation de pesticides et d'engrais chimiques par les ménages (mis à jour en octobre 2017) : <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/indicateurs-environnementaux/utilisation-pesticides-engrais-chimiques-menages.html>
- Risque associé aux effets de l'agriculture sur la qualité des sols et de l'eau (mis à jour en août 2016) : <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/indicateurs-environnementaux/risque-effets-agriculture-qualite-sols-eau.html>
- Rejets de substances nocives dans l'eau (mis à jour en octobre 2018) : <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/indicateurs-environnementaux/rejets-substances-nocives-eau.html>

- Rétablissement des secteurs préoccupants des Grands Lacs (mis à jour en octobre 2018) : <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/indicateurs-environnementaux/retablissement-secteurs-preoccupants-grands-lacs.html>
- Réseau canadien de biosurveillance aquatique (RCBA) : <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/reseau-canadien-biosurveillance-aquatique.html>
- État des Grands Lacs 2017 : <https://binational.net/fr/2017/06/19/sogl-edgl-2017/>
- Le Portrait global de l'état du Saint-Laurent : http://planstlaurent.qc.ca/fr/suivi_de_letat/portrait_global_de_letat_du_saint_laurent_2014.html
- Rapport sur l'état du lac Winnipeg : https://gov.mb.ca/waterstewardship/water_quality/state_lk_winnipeg_report/index.fr.html
- Health of the Salish Sea Ecosystem Report : <https://www.epa.gov/salish-sea>
- Gulf of Maine Ecosystem Indicators : <http://www.gulfofmaine.org/2/esip-homepage/>
- Évaluation nationale de l'eau douce au Canada du Fonds mondial pour la nature (Canada) – Rapports sur les bassins versants : <http://watershedreports.wwf.ca/fr/#intro>

Niveau de confiance de l'évaluation ci-dessus

- Fondée sur des données factuelles
 Fondée en partie sur des données factuelles
 Fondée sur des données factuelles limitées

Explication du niveau de confiance indiqué ci-dessus

Bien que les données sur les tendances de la qualité de l'eau soient partielles, on considère que la quantité d'information est relativement bonne étant donné que le Canada est un pays très vaste, mais peu peuplé. Il y a donc des limites, et le besoin d'améliorations et d'innovations pour gérer les défis susmentionnés en matière d'évaluation est évident. Par exemple, le suivi des concentrations de polybromodiphényléthers (PBDE) dans les poissons implique un échantillonnage limité et une logistique difficile, de sorte que les sites d'échantillonnage dans un bassin versant donné peuvent changer d'une année à l'autre. Ce problème peut être géré en regroupant de multiples années d'échantillonnage, mais la détection des changements est lente. De plus, les données du RCBA ne sont pas encore complètes à l'échelle nationale. L'impact de l'hydrologie (quantité et débit de l'eau) est également un problème lors de l'interprétation de la qualité de l'eau à certains sites, et les effets des changements climatiques sur le régime hydrologique devront être pris en compte à l'avenir.

L'évaluation de l'objectif pose des défis difficiles, comme les suivants.

1. Il est difficile de définir des niveaux de pollution « qui permettent des écosystèmes aquatiques sains ». Malgré cela, le Canada a fait des progrès importants en élaborant et en utilisant l'Indice de la qualité de l'eau et les recommandations relatives à la qualité de l'eau, qui permettent d'intégrer les connaissances d'experts et le contexte propre à un site dans la détermination des niveaux de seuils. Il s'agit de la base de l'indicateur de la qualité de l'eau dans les cours d'eau canadiens.
2. Les types de pollution de l'eau ne sont pas tous évalués adéquatement. De nombreuses nouvelles substances nocives peuvent pénétrer dans les plans d'eau et s'accumuler dans les tissus des espèces sauvages. La collecte de données nécessite encore beaucoup de ressources, et il est difficile de tenir à jour des données complètes. Les plus récentes données et études sur la pollution par les

microplastiques dans l'eau, par exemple, ne sont pas encore complètes. Le contexte de gouvernance par plusieurs administrations de la gestion des ressources en eau au Canada nécessite également une solide coordination pour harmoniser les méthodes, optimiser les réseaux de surveillance et assurer la comparabilité des données.

3. Les variations régionales et locales dans un pays aussi vaste que le Canada peuvent entraîner des résultats trop généralisés qui cachent des différences importantes. Des améliorations sont évidentes à certains endroits, mais des détériorations sont décelées ailleurs. On suppose que s'il y a plus de cas d'améliorations que de détériorations; l'évaluation globale est faiblement positive.
4. Il existe des incertitudes quant aux effets synergiques de multiples substances nocives ainsi qu'aux problèmes émergents, comme les nanoparticules, les microplastiques, certains pesticides et les produits pharmaceutiques.

Caractère adéquat des données de suivi qui appuient l'évaluation

- Le suivi relatif à cet objectif est adéquat
- Le suivi relatif à cet objectif est partiel (p. ex. ne couvre qu'une partie du domaine ou de la question)
- Aucun système de suivi en place
- Le suivi n'est pas nécessaire

Suivi de l'objectif et système de suivi en place

Les programmes de surveillance environnementale appuient les indicateurs utilisés dans la présente évaluation. Des études ponctuelles ou périodiques sont également mentionnées à l'appui de l'évaluation. Il existe de multiples systèmes de surveillance environnementale, et le suivi de la qualité de l'eau est relativement bon pour un pays vaste, mais peu peuplé, grâce à des réseaux fédéraux de longue date et à des partenariats fiables avec les instances provinciales et territoriales responsables de l'eau. Il existe toutefois quelques lacunes dans la surveillance environnementale, et des innovations sont nécessaires pour dresser un tableau complet de la situation. Dans certains cas, il s'agit d'un suivi continu pour recueillir une série chronologique de données suffisamment longue pour permettre une détermination plus précise des tendances; dans d'autres cas, il s'agit d'harmoniser les méthodes d'échantillonnage, d'analyse et d'interprétation des données entre les programmes de surveillance.

Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents

- Environnement et Changement climatique Canada – Suivi et surveillance de la qualité des eaux : <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/surveillance-qualite-eaux-douces/a-propos.html>
- Programme de surveillance des Grands Lacs : <http://ec.gc.ca/scitech/default.asp?lang=Fr&n=3F61CB56->
- Programme Suivi de l'état du Saint-Laurent : http://planstlaurent.qc.ca/fr/accueil/a_notre_sujet/historique/2011_2026/rapport_quinquennal_2011_2016/programme_suivi_de_letat_du_saint_laurent.html
- Programme de monitoring et de surveillance de l'environnement du PGPC : <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/sciences-technologies/programmes/monitoring-surveillance-gestion-produits-chimiques.html#toc3>
- Qualité de l'eau – index : <https://www.ccme.ca/fr/resources/water/water-quality.html>

- Qualité de l'eau des cours d'eau canadiens : <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/indicateurs-environnementaux/qualite-eau-cours-eau-canadiens.html>
 - Lien pour télécharger le tableau d'évaluation des éléments nutritifs en lien avec l'objectif 10 : <http://twk.pm/bhbrfbgr1x>
-

Évaluation des progrès vers l'atteinte de l'objectif 11 du Canada

D'ici 2020, les voies d'invasion des espèces exotiques envahissantes sont identifiées, et des plans d'intervention ou de gestion fondés sur les risques sont en place dans le cas des voies d'invasion et des espèces prioritaires.

Catégorie de progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif sélectionné

- En voie de dépasser l'objectif
- En voie d'atteindre l'objectif
- Progrès accomplis en vue d'atteindre l'objectif, mais trop lents
- Aucun changement notable
- Éloignement de l'objectif
- Inconnu

Date de l'évaluation

Évaluation initiale : 8 mars 2018

Informations supplémentaires et éléments à l'appui de cette évaluation

Initiatives nationales

Les voies d'invasion des espèces exotiques envahissantes (EEE) au Canada sont généralement bien comprises. De nombreuses voies d'invasion sont réglementées ou partiellement réglementées; c'est le cas notamment de l'aquaculture, du matériel d'emballage, des plantes envahissantes, de l'agriculture, des cultures, de l'horticulture, des produits végétaux, de la foresterie et des produits forestiers. Des évaluations des risques et des plans de gestion ont été préparés pour les voies d'invasion à risque élevé, dont les eaux de ballast, la navigation de plaisance et les matériaux d'emballage en bois. Toutefois, des lacunes dans les connaissances demeurent en ce qui concerne certains domaines clés, comme les maladies animales émergentes, le commerce des animaux de compagnie, la dispersion transfrontalière à partir des États-Unis et le commerce électronique, et des travaux sont en cours pour combler les lacunes prioritaires. Parmi les voies d'invasion hautement prioritaires, on compte l'horticulture, le commerce des animaux de compagnie et des organismes aquatiques pour les aquariums, les poissons-appâts vivants, les conteneurs dans le transport commercial, les produits du bois, les organismes potentiellement nuisibles, la construction de routes et les voies récréatives comme la navigation de plaisance et l'utilisation de VTT hors route. Des plans d'intervention et de gestion sont en cours d'élaboration pour les appâts vivants et les aliments vivants, les ravageurs des cultures agricoles, les plantes envahissantes, les espèces aquatiques envahissantes ainsi que les conteneurs pour le transport maritime et les envois en transit.

Le Canada améliore continuellement son cadre réglementaire national. Des outils législatifs et réglementaires pour la lutte contre les espèces envahissantes et la prévention de leur propagation ont été renforcés depuis 2014, tant à l'échelle nationale qu'infranationale. Par exemple, le *Règlement sur les espèces aquatiques envahissantes* a été établi pour fournir une série d'outils réglementaires en vertu de la *Loi sur les pêches* afin de prévenir l'introduction d'espèces aquatiques envahissantes dans les eaux canadiennes et de réduire et de gérer leur établissement et leur propagation, une fois qu'elles se sont introduites. Ce règlement, qui sera mis à jour régulièrement, complète les règlements fédéraux et provinciaux existants. En 2017, 28 nouveaux ravageurs ont été ajoutés à la Liste des parasites réglementés par le Canada en vertu de la *Loi sur la protection des végétaux*, dont l'*Arundo donax* (grand roseau) et le

Lycorma delicatula (fugore tacheté). Un document de gestion des risques a été élaboré pour l'*Arundo donax* et consulté par les intervenants, ce qui a mené à la réglementation de cette plante envahissante en vertu de la *Loi sur la protection des végétaux* en février 2018.

Le Canada a déterminé que les eaux de ballast sont une voie d'invasion prioritaire dans la lutte contre l'introduction des espèces aquatiques envahissantes, et a mis en place en 2006 un solide régime de réglementation des eaux de ballast qui établit des normes pour leur échange et leur traitement. En 2010, le Canada a adhéré à la Convention internationale de 2004 pour le contrôle et la gestion des eaux de ballast et sédiments des navires (la Convention). La Convention, qui permettra de réduire considérablement le risque posé par les voies d'invasion de grandes préoccupations que sont les eaux de ballast, est entrée en vigueur le 8 septembre 2017. Le Canada élabore actuellement des modifications à ses règlements sur les eaux de ballast à la suite de l'entrée en vigueur de la Convention.

Des plans nationaux et/ou infranationaux ont été élaborés et sont en cours d'élaboration pour des espèces prioritaires, comme la carpe asiatique, l'agrile du frêne, la moule zébrée et la moule quagga, la spongieuse asiatique et le *Batrachochytrium salamandrivorans* (*B. sal.*, champignon pathogène qui peut toucher les salamandres), le compte-venin de Russie, la renouée du Japon, la linaira, les roseaux, la spartine et d'autres espèces exotiques envahissantes importantes d'un point de vue agricole. De plus, des recherches sont en cours pour lutter contre les EEE. À titre d'exemple, Agriculture et Agroalimentaire Canada collabore avec le Center for Agricultural and Biosciences International (CABI) afin d'élaborer des stratégies de lutte biologique contre les EEE établies.

Initiatives provinciales, territoriales et régionales

En 2012, le gouvernement de l'Ontario a publié le Plan stratégique contre les espèces envahissantes (PSEE), qui décrit comment la province atteindra les objectifs nationaux établis dans la Stratégie nationale sur les espèces exotiques envahissantes. En 2016, la *Loi de 2015 sur les espèces envahissantes* et sa première série de règlements (20 espèces envahissantes réglementées) sont entrées en vigueur en Ontario. L'objectif de la Loi est d'appuyer les activités de prévention, de détection précoce, d'intervention et d'éradication liées aux espèces envahissantes en Ontario. Les règlements établissent plusieurs interdictions concernant les EEE inscrites, comme la possession, le transport (de l'extérieur de la province et à l'intérieur de celle-ci), la remise en liberté, la propagation ou les activités liées à leur commerce. La *Loi de 2015 sur les espèces envahissantes* permet également l'adoption de règlements concernant les vecteurs (voies d'invasion) d'EEE, et limite les activités qui peuvent mener à l'introduction ou à la propagation.

Le gouvernement du Manitoba a élaboré une loi sur les espèces aquatiques envahissantes en vertu de la *Loi sur la protection des eaux* (2015) et du *Règlement sur les espèces aquatiques envahissantes* (2015) qui, en plus des interdictions, comprend des instructions et des dispositions particulières pour empêcher la propagation d'EEE au Manitoba par embarcations, hydravions, véhicules hors route et autres embarcations nautiques. Les dispositions générales relatives au nettoyage garantissent que les moyens de transport (embarcations, équipement nautique, véhicules à moteur et aéronefs) sont exempts d'espèces aquatiques envahissantes ou de plantes aquatiques, exempts d'eau stagnante et bien secs. Il y a également des dispositions ciblant la récolte commerciale et la vente d'appâts vivants et exigeant la déclaration obligatoire d'EEE lorsqu'elles sont découvertes. Les dispositions portent en outre sur la capacité

d'émettre des ordonnances de décontamination et de contrôle et l'établissement de zones de contrôle pour mettre en œuvre des activités ou des mesures visant à prévenir l'introduction dans ces zones ou la propagation à partir de celles-ci. Enfin, les dispositions fournissent le mécanisme de certification des services fournis par des tiers pour décontaminer les embarcations et l'équipement nautique.

Le gouvernement de la Colombie-Britannique a publié son *Invasive Species Strategic Plan (2015)* et son *Early Detection, Rapid Response Plan (2015)*, et a mis à jour le *Controlled Alien Species Regulation (2017)*. La Province a établi l'*Invasive Mussel Defence Program* en 2015 et a publié son *Zebra and Quagga Mussel Early Detection Rapid Response Plan (2015)*. Le programme comprend des stations d'inspection des embarcations obligatoires, la détection précoce ainsi que la sensibilisation et l'éducation du public. Le gouvernement de la Colombie-Britannique a également lancé la campagne « *Clean Drain Dry* », axée sur les loisirs aquatiques, qui comprend également des stations d'inspection obligatoire des embarcations. La province a également mis en œuvre l'*Invasive Species Strategy* mise à jour en 2018, en collaboration avec de nombreux intervenants. Le ministère des Transports et de l'Infrastructure a aussi mis à jour ses attentes en matière de passation de marchés afin d'inclure des rôles clairs sur la façon dont les entrepreneurs peuvent réduire la propagation des plantes envahissantes.

Le gouvernement de l'Alberta a modifié le *Fisheries (Alberta) Act* en 2015 et le *Fisheries (Ministerial) Regulation* en 2016 afin de renforcer la protection contre les espèces aquatiques envahissantes, en obligeant l'arrêt aux postes d'inspection des embarcations, en renforçant les pouvoirs des agents en ce qui concerne les espèces aquatiques envahissantes et en créant une liste des espèces interdites. Des stations d'inspection obligatoires des embarcations sont maintenant situées le long des frontières provinciales et, en partenariat avec l'Agence des services frontaliers du Canada et d'autres administrations frontalières, on a augmenté le nombre d'inspections d'embarcations effectuées chaque année. Plusieurs campagnes d'éducation et de sensibilisation ont été lancées en Alberta (qui s'inspire du modèle des provinces et territoires partenaires); on a mis l'accent sur « *Clean Drain Dry* », qui cible les plaisanciers qui prennent des mesures personnelles pour freiner la propagation d'espèces envahissantes, et « *Don't Let It Loose* », qui vise les pêcheurs et l'industrie des animaux de compagnie et des aquariums et la libération intentionnelle d'organismes aquatiques. Une campagne plus récente, « *Pull the Plug* », vise à assurer l'harmonisation avec les exigences législatives en matière de drainage d'embarcations avant le transport. L'Alberta a également mis en pratique un programme de détection précoce et de réponse rapide comportant un volet de surveillance et de contrôle des lacs lorsque des espèces aquatiques envahissantes sont décelées (qui a permis l'éradication de l'*Ameiurus melas* [barbotte noire] dans la province en 2015).

En plus des initiatives susmentionnées, d'autres provinces ont élaboré des règlements qui contribuent à prévenir la propagation d'espèces aquatiques envahissantes au Canada, comme c'est le cas au Québec avec le *Règlement sur l'aquaculture et la vente du poisson (2012)*.

Le Western Inter-Provincial-Territorial Agreement for Coordinated Regional Defense Against Invasive Species, qui a été signé en 2016 par la Colombie-Britannique, l'Alberta, la Saskatchewan, le Manitoba et le Yukon, fournit un cadre pour élargir le travail de collaboration existant entre les provinces de l'Ouest afin de freiner la propagation des espèces envahissantes.

En 2013, la Conférence des gouverneurs et des premiers ministres des Grands Lacs et du Saint-Laurent (8 États des États-Unis et l'Ontario et le Québec) s'est engagée à collaborer pour contrer la menace des espèces aquatiques envahissantes et a établi une « liste des espèces les moins souhaitées » pour la prévention et la gestion. En 2014, les gouverneurs et les premiers ministres ont également établi un accord d'entraide pour répondre aux menaces communes qui pèsent sur le bassin des Grands Lacs. En 2017, ces engagements ont été renforcés par l'établissement d'un protocole d'entente régional sur l'application de la loi pour appuyer les mesures transfrontalières d'application de la loi et l'allongement de la liste des espèces les moins souhaitées, pour un total de 21 espèces. Depuis 2013, les gouvernements ont pris plus de 40 mesures réglementaires distinctes pour s'attaquer à la liste des espèces les moins souhaitées. En 2012, le Canada et les États-Unis ont mis à jour l'Accord concernant la qualité de l'eau des Grands Lacs (AQEGL) pour restaurer et protéger les eaux des Grands Lacs. Les nouvelles dispositions de l'accord portent sur les espèces aquatiques envahissantes et comprennent des engagements pour une initiative de détection précoce et d'intervention rapide, des programmes de rejet des eaux de ballast et des évaluations des risques visant à cibler les espèces à risque élevé. L'Accord Canada-Ontario concernant la qualité de l'eau et la santé de l'écosystème des Grands Lacs contribue à appuyer la mise en œuvre des engagements du Canada conformément à l'AQEGL.

De nombreux programmes provinciaux, territoriaux et municipaux, en plus de ceux d'organisations non gouvernementales, appuient également la prévention et le contrôle des espèces envahissantes au Canada. À titre d'exemple, il existe des programmes portant, entre autres, sur le poisson rouge, le butome à ombelle, le tournis des truites, les roseaux, l'iris jaune pâle, les moules envahissantes, la spartine, la renouée et la berce du Caucase.

Collaboration et coordination dans la lutte contre les espèces aquatiques envahissantes

La coopération à l'échelle nationale en matière de prévention, de détection précoce, d'intervention rapide et de gestion des espèces aquatiques envahissantes demeure solide, mais des efforts soutenus sont nécessaires pour faire progresser la collaboration entre les ministères fédéraux, les gouvernements provinciaux et territoriaux et d'autres partenaires afin d'empêcher l'introduction de nouvelles espèces et maladies au Canada. En plus de la coopération à l'échelle nationale, il existe une collaboration infrarégionale au pays par l'entremise de conseils et de comités indépendants.

Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux (FPT) continuent d'accorder la même priorité à la lutte contre les espèces aquatiques envahissantes. En 2015, les ministres FPT responsables de la conservation, des espèces sauvages et de la biodiversité ont renouvelé leur engagement à travailler à l'atteinte des objectifs stratégiques de la Stratégie nationale sur les espèces exotiques envahissantes, et ont convenu d'établir un groupe de travail représentatif pour soutenir les efforts de collaboration futurs visant à lutter contre les EEE au Canada. En 2017, les ministres FPT responsables de la conservation, des espèces sauvages et de la biodiversité ont approuvé la création d'un comité FPT permanent sur les espèces exotiques envahissantes (le Comité national sur les EEE). Le Comité s'efforcera de faire progresser les objectifs en se fondant sur les trois principales recommandations énoncées dans le rapport intitulé *Recommendations to Improve Invasive Alien Species Prevention and Management in Canada* (voir la partie II du présent rapport).

Des conseils et des comités multisectoriels et multilatéraux sur les espèces envahissantes existent maintenant dans neuf provinces et territoires, en plus du Conseil canadien sur les espèces envahissantes qui a joué un rôle clé dans l'accroissement des activités de sensibilisation et d'éducation nationales et régionales sur les EEE. Le Conseil canadien des espèces exotiques envahissantes, de concert avec les conseils provinciaux et territoriaux, a entrepris des travaux sur plusieurs campagnes nationales visant à modifier les comportements et à fermer les voies d'invasion des espèces envahissantes, incluant les suivantes : « *Nettoyez, videz, séchez* » (ciblant les espèces aquatiques envahissantes), « *Playcleango* » (ciblant les espèces terrestres envahissantes) « *Ne déplacez pas le bois de chauffage* » (ciblant les ravageurs et les maladies des forêts), « *Don't Let it Loose* » (ciblant le commerce des animaux de compagnie, les voies de diffusion culturelles et les espèces aquatiques envahissantes) et « *PlantWise* » (ciblant les plantes ornementales envahissantes). Le Conseil canadien sur les espèces envahissantes a également lancé en 2018 une enquête pour obtenir des données de base à propos des connaissances des Canadiens sur les espèces envahissantes liées aux loisirs de plein air afin d'élaborer des campagnes efficaces sur les espèces envahissantes.

Toutefois, il reste encore du travail à faire pour empêcher la propagation d'EEE établies au Canada dans les régions où elles sont actuellement absentes. Bien qu'il existe des mesures de gestion globales efficaces des EEE au pays, les espèces exotiques envahissantes demeurent une menace sérieuse pour la biodiversité, l'économie et la santé humaine. Des efforts soutenus et accrus sont nécessaires pour améliorer la surveillance et les diagnostics, les mesures d'intervention en cas d'urgence, la mise en œuvre complète de plans d'intervention et de gestion et pour examiner les nouvelles voies comme le commerce électronique et se préparer à la dispersion transfrontalière depuis les États-Unis et le Mexique.

Indicateurs utilisés pour cette évaluation

1. Nombre de nouvelles espèces exotiques envahissantes connues au Canada, par situation réglementaire fédérale
2. Pourcentage d'espèces exotiques envahissantes réglementées par le gouvernement fédéral qui ne sont pas établies au Canada
3. Nombre de plans d'intervention ou de gestion en place

À l'heure actuelle, 254 espèces sont réglementées par le gouvernement fédéral pour empêcher leur établissement au Canada, et 23 de ces espèces ont été réglementées pour la première fois en janvier 2012, la date de référence. Aucune de ces espèces ne s'est établie au Canada depuis cette date de référence. Toutefois, de nouvelles introductions d'espèces qui pourraient devenir envahissantes continuent d'être observées. Il convient de noter qu'il n'y a pas de recherche active sur le terrain de nouvelles espèces exotiques envahissantes, bien que certaines espèces fassent l'objet d'une surveillance. Ces indicateurs ne tiennent pas compte non plus de la propagation d'espèces ou de maladies envahissantes que l'on trouve actuellement au pays vers d'autres régions du Canada.

Le Conseil canadien sur les espèces envahissantes a mené une enquête pour mettre à jour l'information sur le nombre de plans de gestion et d'intervention en place. De 2009 à 2014, au moins 47 plans d'intervention ont été préparés par les gouvernements ou en partenariat avec des organisations non gouvernementales pour faire face à la menace des EEE. En 2016, il y avait 31 plans d'intervention et de gestion en place dont 50 % ou plus des investissements provenaient de sources gouvernementales; sur ce nombre, 24 plans sont en cours d'exécution. En date de mai 2018, on comptait 73 de ces plans d'intervention et de gestion. En plus de ces plans, 21 plans d'intervention et de gestion ont été élaborés de

façon indépendante par des municipalités et des ONG ou en partenariat dans le cadre duquel moins de 50 % des investissements provenaient de fonds publics. Cela montre une importante tendance à la hausse du nombre de plans d'intervention ou de gestion en place pour lutter contre les EEE au Canada.

Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents

- *Loi de 2015 sur les espèces envahissantes* : <https://www.ontario.ca/fr/lois/loi/15i22>
- *Espèces aquatiques envahissantes – Stratégies et plans d'action* : <http://www.dfo-mpo.gc.ca/species-especes/ais-eae/strategies/index-fra.html>
- *Les espèces exotiques envahissantes* : <http://biodivcanada.ca/default.asp?lang=Fr&n=81BC7F85-1>
- *Les phytoravageurs et les espèces envahissantes* : <http://www.inspection.gc.ca/vegetaux/phytoravageurs-especes-envahissantes/fra/1299168913252/1299168989280>
- *Loi sur la protection des végétaux* : <https://laws-lois.justice.gc.ca/fr/lois/P-14.8/>
- *Règlement modifiant le Règlement sur le commerce d'espèces animales et végétales sauvages* : <http://canadagazette.gc.ca/rp-pr/p2/2017/2017-05-31/html/sor-dors86-fra.html>
- *Conseil canadien sur les espèces envahissantes* : <http://canadainvasives.ca/fr/>
- *Invasive Species Center* : <http://www.invasivespeciescentre.ca/>
- *Stratégie sur les espèces exotiques envahissantes for Canada* : <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/biodiversite/strategie-especes-exotiques-envahissantes.html>
- *Règlement sur les espèces aquatiques envahissantes* : <http://laws-lois.justice.gc.ca/PDF/SOR-2015-121.pdf>
- *Loi de 2015 sur les espèces envahissantes* : <https://www.ontario.ca/fr/lois/reglement/r16354>
- *Organisation maritime internationale, Convention internationale pour le contrôle et la gestion des eaux de ballast et sédiments des navires (2004)* : [http://www.imo.org/fr/about/conventions/listofconventions/pages/international-convention-for-the-control-and-management-of-ships%27-ballast-water-and-sediments-\(bwm\).aspx](http://www.imo.org/fr/about/conventions/listofconventions/pages/international-convention-for-the-control-and-management-of-ships%27-ballast-water-and-sediments-(bwm).aspx)
- *Règlement sur l'aquaculture et la vente des poissons* : <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cr/C-61.1,%20r.%207>
- *Plan stratégique contre les espèces envahissantes de l'Ontario (2012)* : <https://www.ontario.ca/fr/document/plan-strategique-contre-les-especes-envahissantes-2012>
- *Controlled Alien Species Regulation (2017)* : <https://www2.gov.bc.ca/gov/content/environment/plants-animals-ecosystems/invasive-species/controlled-alien-species-regulation>
- *Invasive Mussel Defence Program (2015)*: <https://www2.gov.bc.ca/gov/content/invasive-mussels/invasive-mussel-defence-program>
- *Loi de 2015 sur la protection des Grands Lacs* : <https://www.ontario.ca/fr/lois/loi/15g24>
- *Loi et règlements du Manitoba sur les espèces envahissantes* : <https://www.gov.mb.ca/waterstewardship/stopais/legislation.fr.html>
- *Zebra and Quagga Mussel Early Detection Rapid Response Plan (2015)* : https://www.for.gov.bc.ca/hra/invasive-species/Publications/Prov_ZQM_EDRR_Plan.pdf
- *State of Ontario's Biodiversity* : <http://sobr.ca/indicators/indicators-by-target/>
- *État des Grands Lacs 2017 : Rapport technique* : https://binational.net/wp-content/uploads/2017/09/SOGL_2017_Technical_Report-FR.pdf
- *Environ. Sci. Technol. 45, 2554-2561 "Evaluating Efficacy of an Environmental Policy to Prevent a Biological Invasion"* : <https://pubs.acs.org/doi/ipdf/10.1021/es102655j>
- *2013 DFO National Risk Assessment*: <http://www.dfo-mpo.gc.ca/Library/352598.pdf>

- Projet de loi 37, *Loi de 2015 sur les espèces envahissantes* : <https://www.ola.org/fr/affaires-legislatives/projets-loi/legislature-41/session-1/projet-loi-37>
- Page Web de la Conférence des gouverneurs et des premiers ministres des Grands Lacs : www.gsgp.org/projects/aquatic-invasive-species/
- Page Web sur les espèces en péril d'Alberta Environment and Parks : <http://aep.alberta.ca/fish-wildlife/invasive-species/default.aspx>

Niveau de confiance de l'évaluation ci-dessus

- Fondée sur des données factuelles
- Fondée en partie sur des données factuelles
- Fondée sur des données factuelles limitées

Explication du niveau de confiance indiqué ci-dessus

Une analyse sommaire des activités, des priorités et des voies d'invasion a été effectuée à l'échelle nationale en 2015-2016 dans le cadre des travaux de groupe de travail FPT sur les espèces exotiques envahissantes. Les membres du groupe de travail étaient invités à cerner les principales mesures de portée nationale qui sont pertinentes et bénéfiques à plus d'une province ou d'un territoire; qui renforcent le cadre stratégique visant les EEE au Canada; qui encouragent la collaboration; qui sont rentables et durables à long terme. Le groupe de travail a ensuite formulé des recommandations dans trois domaines d'intérêt stratégique afin d'appuyer les travaux de collaboration à venir sur les EEE. Ces recommandations sont décrites à la partie II du présent rapport. L'information contenue dans cette partie a été examinée et mise à jour en 2018 par les membres du Comité national sur les espèces exotiques envahissantes.

Caractère adéquat des données de suivi qui appuient l'évaluation

- Le suivi relatif à cet objectif est adéquat
- Le suivi relatif à cet objectif est partiel (p. ex. ne couvre qu'une partie du domaine ou de la gestion)
- Aucun système de suivi en place
- Le suivi n'est pas nécessaire

Suivi de l'objectif et système de suivi en place

L'indicateur lié à l'établissement des espèces envahissantes inclut des espèces qui sont découvertes pendant des activités régulières et qui se sont établies après l'année de référence. De façon générale, il n'y a pas de recherche active sur le terrain de nouvelles EEE, bien que certaines espèces fassent l'objet d'une surveillance. Pour de plus amples renseignements sur la méthodologie, consultez la section Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents.

L'information sur les plans d'intervention et de gestion est recueillie périodiquement par Environnement et Changement climatique Canada, ou en son nom, auprès des organismes fédéraux et provinciaux responsables de la gestion des espèces exotiques envahissantes et de partenaires nationaux, provinciaux et territoriaux par l'entremise de conseils sur les espèces envahissantes.

Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents

- Indicateurs canadiens de durabilité de l'environnement (ICDE) :
<https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/indicateurs-environnementaux/especes-exotiques-envahissantes.html>
-

Évaluation des progrès vers l'atteinte de l'objectif 12 du Canada

D'ici 2002, l'utilisation coutumière par les peuples autochtones des ressources biologiques est maintenue, de manière compatible avec leur conservation et leur utilisation durable.

Catégorie de progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif sélectionné

- En voie de dépasser l'objectif
- En voie d'atteindre l'objectif
- Progrès accomplis en vue d'atteindre l'objectif, mais trop lents
- Aucun changement notable
- Éloignement de l'objectif
- Inconnu

Date de l'évaluation

Novembre 2017-juillet 2018

Informations supplémentaires et éléments à l'appui de cette évaluation

Il existe peu de données gouvernementales à jour permettant d'évaluer les progrès réalisés à l'égard de cet objectif depuis le dernier rapport du Canada à la CDB. Par exemple, l'Enquête auprès des peuples autochtones de Statistique Canada, source clé d'information sur le type de données requises pour faire rapport sur certains objectifs du Canada, ne sera pas disponible pendant la période visée par le présent exercice. Toutefois, les renseignements provenant de sources telles que le Centre de gouvernance de l'information des Premières Nations, le Centre autochtone de ressources environnementales, le projet Nuluaq et la Fondation des Métis du Manitoba, montrent que les Premières Nations, les Inuits et les Métis utilisent actuellement les ressources biologiques comme moyen d'expression artistique et culturelle et qu'ils chassent, pêchent et cueillent pour se procurer d'importantes sources d'aliments et de remèdes traditionnels. Les peuples autochtones apprécient ces activités et, par conséquent, prennent des initiatives qui favorisent et facilitent l'utilisation des pratiques traditionnelles et la gérance des terres. Cela comprend une gamme d'activités allant de la cueillette des fruits, du tambour, du chant, de l'enseignement de la fabrication de canots et du tannage des peaux de bison, à la collaboration avec le gouvernement pour la gestion des terres et des écosystèmes.

Les progrès réalisés par rapport à cet objectif sont évalués selon trois indicateurs, résumés ci-dessous, et de l'information détaillée est incluse dans l'annexe ci-jointe : *Objectif 12 du Canada : Rapport d'évaluation détaillé*.

Indicateur 1 : Nombre de ménages participant à des activités traditionnelles

Les données disponibles pour évaluer l'activité en fonction de cet indicateur sont limitées. L'Enquête auprès des peuples autochtones (Statistique Canada), réalisée tous les cinq ans, est une source clé de données sur la participation des ménages aux activités traditionnelles. Les résultats de la plus récente enquête ne seront pas disponibles avant la fin de 2018.

Les données provenant de sources privées fournissent certains renseignements sur les tendances récentes. Par exemple, de nouvelles données de l'Enquête régionale sur la santé des Premières Nations (ERSPN), réalisée par le Centre de gouvernance de l'information des Premières Nations, laissent penser qu'il y a eu

un léger déclin du taux de participation des Premières Nations dans les réserves aux activités traditionnelles depuis 2010. À titre d'exemple, 18,3 % des participants à l'enquête ont déclaré avoir pratiqué la chasse ou le piégeage au cours des trois mois précédant l'enquête, comparativement à 22,1 % en 2008-2010. De même, 16,8 % des participants ont déclaré avoir cueilli des baies ou d'autres aliments, comparativement à 28,3 % lors de l'enquête précédente, et 22,5 % des adultes ont déclaré avoir pêché, comparativement à 32,2 % en 2008-2010. Un total de 8,3 % des adultes ont déclaré avoir fait du canot ou du kayak en 2008-2010, comparativement à 5,7 % dans le plus récent sondage.

L'Étude sur l'alimentation, la nutrition et l'environnement chez les Premières Nations (Université d'Ottawa, Université de Montréal et Assemblée des Premières Nations) montre qu'en moyenne, dans plusieurs provinces au cours de la dernière décennie, 65 % des ménages de Premières Nations dans les réserves ont participé à des activités de récolte traditionnelles.

Aucune donnée sur la participation des Inuits aux activités traditionnelles n'est actuellement disponible, et il n'a pas été possible d'obtenir de données propres aux Métis.

Il existe un grand nombre d'informations anecdotiques sur les efforts déployés à l'heure actuelle, au nom des gouvernements et des peuples autochtones, pour encourager et appuyer l'utilisation coutumière des ressources biologiques. Par exemple, des programmes de gardiens dirigés par les peuples autochtones font la promotion de la gérance environnementale et de la gestion des terres, d'initiatives de sécurité alimentaire fondées sur les terres et de projets visant à relancer l'agriculture dans le Nord (voir la partie II du présent rapport pour de plus amples renseignements sur le programme de gardiens autochtones).

Indicateur 2 : Consommation d'aliments traditionnels

La disponibilité des données pour évaluer les activités liées à cet indicateur est actuellement limitée aux Premières Nations et aux Inuits; il n'a pas été possible de cerner des données propres aux Métis.

Le Centre de gouvernance de l'information des Premières Nations a récemment publié de nouvelles données provenant de l'ERSPN qui indiquent que les Premières Nations dans les réserves consomment de plus en plus d'aliments traditionnels. Dans l'enquête la plus récente, 96,7 % des adultes ont déclaré avoir consommé des aliments traditionnels souvent ou au moins quelques fois au cours de la dernière année, comparativement à 85 % en 2008-2010. Les données de l'Étude sur l'alimentation, la nutrition et l'environnement chez les Premières Nations (menée par l'Assemblée des Premières Nations en partenariat avec l'Université d'Ottawa et l'Université de Montréal) permettent de dégager des tendances semblables.

Selon l'ERSPN, les gros animaux terrestres (orignal, caribou, ours, cerf, bison, etc.) étaient les aliments traditionnels à base de protéines les plus souvent consommés au cours des 12 derniers mois (30,4 %, comparativement à 26,4 % en 2008-2010) par les adultes des Premières Nations, suivis par les poissons d'eau douce (24,8 %, comparativement à 22,3 % en 2008-2010), les oiseaux gibier comme l'oie ou le canard (10,9 %), le petit gibier comme le lapin ou le rat musqué (9,9 %) et les poissons de mer (8,3 %). De plus, les adultes des Premières Nations consomment d'autres types d'aliments traditionnels, comme le pain bannock ou le pain frit (42,6 %), et 26,2 % ont déclaré manger souvent des baies ou d'autres végétaux sauvages (comparativement à 18,6 % en 2008-2010).

De plus, l'ERSPN donne à penser qu'il y a une hausse de la proportion de jeunes et d'enfants dans les réserves qui déclarent consommer certains aliments traditionnels comparativement à l'enquête de 2008-2010.

De nouvelles données importantes devraient être disponibles sous peu pour les Inuits. L'Enquête sur la santé au Nunavik (menée par la Régie régionale de la santé et des services sociaux Nunavik [RRSSSN] du Service de santé publique en partenariat avec l'Institut national de santé publique du Québec) et l'Enquête sur la santé des Inuits (menée par le Centre pour l'alimentation et l'environnement des peuples autochtones de l'Université McGill) fourniront bientôt de l'information sur la consommation d'aliments traditionnels dans les régions inuites.

Indicateur 3 : Études de cas illustrant l'utilisation coutumière de ressources biologiques

Comme le montrent dix études de cas présentées dans ce rapport, les Premières Nations, les Inuits et les Métis de partout au pays continuent de penser à des façons traditionnelles, modernes et créatives d'utiliser les ressources aquatiques et terrestres pour satisfaire leurs besoins physiques, sociaux, culturels et spirituels.

La récolte d'aliments traditionnels à des fins de santé et de subsistance est un exemple d'utilisation coutumière des ressources biologiques. Le Centre autochtone de ressources environnementales (CARE) a élaboré une stratégie alimentaire axée sur la sécurité alimentaire et l'aide aux communautés des Premières Nations afin de développer une économie alimentaire florissante et d'automatiser la gestion de leurs propres réseaux alimentaires. La stratégie alimentaire vise à accroître l'accès à des aliments traditionnels et sains pour améliorer la santé, le bien-être et la prospérité des Premières Nations. De même, dans le Nord, le projet Nuluq s'attaque à la crise d'insécurité alimentaire des Inuits en faisant la promotion d'initiatives communautaires comme les banques alimentaires, les programmes axés sur les terres et les cuisines communautaires, qui appuient la consommation d'aliments provenant de la terre. Ces initiatives font appel à une gamme d'approches allant du soutien des besoins nutritionnels à l'enseignement des compétences traditionnelles, en passant par le renforcement des liens sociaux autour de l'alimentation.

Les peuples autochtones utilisent également les ressources biologiques pour célébrer la culture et transmettre des enseignements dans le but de maintenir ou de faire revivre des pratiques culturelles anciennes. En Nouvelle-Écosse, les apprentis des Premières Nations de toute la province peuvent apprendre à fabriquer un canot traditionnel mi'kmaq en écorce de bouleau au centre culturel de Milbrook. Au Manitoba, la Fondation des Métis du Manitoba contribue à l'utilisation coutumière des ressources biologiques grâce à diverses initiatives comme les cercles de perlage de fleurs et les ateliers de tannage de peaux de bison, où les Métis se réunissent pour construire des cadres de bois afin d'étirer des peaux brutes de bison et les nettoyer avant de les fumer aux fins de conservation. Un autre exemple est l'« enseignement de la fraise » (Strawberry Teaching), qui est enseigné aux jeunes femmes autochtones et qui associe la baie en forme de cœur à la féminité et au don de vie.

Il existe de nombreux exemples de collaboration entre le gouvernement et les peuples autochtones pour la protection et la conservation des espèces et de l'environnement; par exemple, la restauration de la forêt boréale par le biais de la chasse à l'orignal en Nouvelle-Écosse.

De plus, la gestion des terres et des ressources est un point important à l'appui de l'utilisation coutumière des ressources biologiques. Grâce à des programmes de gardiens dirigés par des Premières Nations et d'autres initiatives comme la restauration des parcs à mye par les Salishs de la côte, les peuples autochtones continuent leurs travaux importants en tant qu'intendants des terres par le suivi écologique et culturel, la protection des zones et des espèces sensibles, etc.

Indicateurs utilisés par cette évaluation

1. Nombre de ménages participants à des activités traditionnelles
2. Consommation d'aliments traditionnels
3. Études de cas illustrant l'utilisation coutumière de ressources biologiques

Outils ou moyens additionnels employés pour évaluer les progrès accomplis

Recherche en ligne, examen de la littérature, entrevue. Veuillez consulter le mémoire de l'Association des femmes autochtones du Canada intitulé *Indigenous Women and Girls, Traditional Knowledge, and Environmental Biodiversity Protection*, qui porte sur la conservation de la biodiversité dans son ensemble et plus particulièrement sur les objectifs 12 et 15 du Canada. Pour de plus amples renseignements, un lien vers le document est inclus dans la section Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents.

Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents

- Lien pour télécharger le rapport d'évaluation détaillé en lien avec l'objectif 12 du Canada : <http://twk.pm/h9wsv8x8m8>
- Lien pour télécharger le document de l'Association des femmes autochtones du Canada intitulé *Indigenous Women and Girls, Traditional Knowledge, and Environmental Biodiversity Protection* : <http://twk.pm/2ffqkqthns>

Niveau de confiance de l'évaluation ci-dessus

- Fondée sur des données factuelles
- Fondée en partie sur des données factuelles
- Fondée sur des données factuelles limitées

Explication du niveau de confiance indiqué ci-dessus

Il est difficile de suivre les progrès accomplis, car une grande partie des données utilisées dans le précédent rapport national n'a pas été mise à jour entre-temps. De nouvelles données seront disponibles plus tard au cours de 2018. De plus, l'information sur l'utilisation coutumière des ressources biologiques pour les membres des Premières Nations vivant hors réserve, les Inuits et les Métis, de façon générale, n'est pas facilement accessible pour une analyse à l'échelle nationale.

Caractère adéquat des données de suivi qui appuient l'évaluation

- Le suivi relatif à cet objectif est adéquat
- Le suivi relatif à cet objectif est partiel (p. ex. ne couvre qu'une partie du domaine ou de la question)
- Aucun système de suivi en place
- Le suivi n'est pas nécessaire

Suivi de l'objectif et système de suivi en place

L'objectif fait l'objet d'un suivi partiel grâce à des statistiques gouvernementales, mais ce suivi ne couvre pas toute l'information pertinente. De plus, les données ne sont pas toujours mises à jour de façon opportune pour les rapports de la CDB. Par exemple, comme nous l'avons mentionné plus haut, il existe de l'information à jour sur les Premières Nations vivant dans les réserves, mais il y avait très peu d'information sur les membres des Premières Nations vivant hors réserve, les Inuits et les Métis. Ces données ne seront disponibles qu'après le processus de rapport. D'autres renseignements peuvent ne viser que partiellement l'objectif, n'être recueillis que de façon sporadique et appartenir au secteur privé (c.-à-d. recueillis par des organismes à l'extérieur du gouvernement); ils ne sont donc pas facilement accessibles aux fins de rapport sur le présent objectif.

Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents

- Centre de gouvernance de l'information des Premières nations : <https://fnigc.ca/fr>
 - Centre de gouvernance de l'information des Premières nations, *First Nations Regional Health Survey*, Phase 3, Volume 2 :
http://fnigc.ca/sites/default/files/docs/fnigc_rhs_phase_3_volume_two_en_final_screen.pdf
 - Statistique Canada, Enquête auprès des peuples autochtones (2017) :
<https://www.statcan.gc.ca/fra/enquete/menages/3250>
 - Centre for Indigenous Environmental Resources (CIER) : <http://www.yourcier.org/>
 - Inuit Tapiriit Kanatami, The Nuluaq Mapping Project : <https://www.itk.ca/nuluaq-mapping-project/>
 - Manitoba Métis Federation : <http://www.mmf.mb.ca/>
 - Étude sur l'alimentation, la nutrition et l'environnement chez les Premières Nations (2018) :
<http://www.fnfnes.ca/fr/>
 - Centre for Indigenous Peoples' Nutrition and Environment de l'Université McGill, Inuit Health Survey : <https://www.mcgill.ca/cine/resources/ihs>
-

Évaluation des progrès vers l'atteinte de l'objectif 13 du Canada

D'ici 2020, des mécanismes novateurs visant à favoriser la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité sont élaborés et mis en application.

Catégorie de progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif sélectionné

- En voie de dépasser l'objectif
- En voie d'atteindre l'objectif
- Progrès accomplis en vue d'atteindre l'objectif, mais trop lents
- Aucun changement notable
- Éloignement de l'objectif
- Inconnu

Date de l'évaluation

Mars 2018

Informations supplémentaires et éléments à l'appui de cette évaluation

Plusieurs outils sont disponibles à l'échelle nationale et régionale pour atteindre les résultats en matière de biodiversité. Les résultats peuvent être obtenus au moyen de normes, de lignes directrices et de règlements, de permis et d'approbation, de lois traditionnelles des peuples autochtones, d'engagements envers des accords volontaires, d'incitatifs économiques, de surveillance environnementale, de stratégies de conservation, de plans de gestion spécifique à un secteur, à un habitat ou à une espèce, de stratégies de rétablissement, de restauration et d'outils spatiaux comme les aires protégées.

Un rapport de 2018 (voir le lien en pièce jointe à la section Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents pour de plus amples renseignements) fournit des exemples canadiens illustrant une gamme de mécanismes novateurs pour appuyer la conservation de la biodiversité et l'utilisation durable de ses composantes qui entrent dans les catégories suivantes :

- mécanismes de génération de revenus;
- compensations pour la conservation;
- instruments fiscaux;
- outils de planification;
- initiatives volontaires et multipartites;
- autres politiques et programmes.

Les exemples couvrent une gamme d'échelles allant du local au national, et comprennent des mécanismes qui ont été ou sont utilisés à tous les ordres de gouvernement et dans tous les secteurs économiques. Des exemples ont été tirés des gouvernements fédéral, provinciaux, territoriaux, municipaux et autochtones et de leurs organismes ainsi que d'organismes de l'industrie et des organisations non gouvernementales.

Indicateurs utilisés pour cette évaluation

Études de cas qui mettent en évidence la conservation et/ou l'utilisation durable de la biodiversité au moyen de mécanismes novateurs, dans des secteurs et des régions partout au Canada.

Autre outil ou moyen employé pour évaluer les progrès accomplis

Recherches et analyses

Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents

- Pièce jointe : Objectif 13 – études de cas <http://twk.pm/9xksah1uo4>

Niveau de confiance de l'évaluation ci-dessus

- Fondée sur des données factuelles
- Fondée en partie sur des données factuelles
- Fondée sur des données factuelles limitées

Explication du niveau de confiance indiqué ci-dessus

L'objectif et l'indicateur ne sont pas des variables définitives – il est théoriquement impossible d'être au courant de tous les mécanismes novateurs; ainsi, il n'est pas réaliste de s'attendre à des données complètes. Des chercheurs spécialistes dans le domaine ont effectué un examen pour déterminer, décrire et évaluer plusieurs exemples qui illustrent les progrès réalisés dans l'élaboration et l'application d'approches novatrices.

Caractère adéquat des données de suivi qui appuient l'évaluation

- Le suivi relatif à cet objectif est adéquat
- Le suivi relatif à cet objectif est partiel (p. ex. ne couvre qu'une partie du domaine ou de la question)
- Aucun système de suivi en place
- Le suivi n'est pas nécessaire

Suivi de l'objectif et système de suivi en place

Il n'y a aucun système de suivi en place pour cet objectif. De l'information est recueillie au besoin pour la production de rapports.

Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents

- Institut pour l'IntelliProsperité : <https://institut.intelliprosperite.ca>
-

Évaluation des progrès vers l'atteinte de l'objectif 14 du Canada

D'ici 2020, la base scientifique relative à la biodiversité est améliorée et le savoir en matière de biodiversité est mieux intégré et plus accessible.

Catégorie de progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif sélectionné

- En voie de dépasser l'objectif
- En voie d'atteindre l'objectif
- Progrès accomplis en vue d'atteindre l'objectif, mais trop lents
- Aucun changement notable
- Éloignement de l'objectif
- Inconnu

Date de l'évaluation

Février 2018

Informations supplémentaires et éléments à l'appui de cette évaluation

Dans l'ensemble, de nombreux éléments montrent que la base scientifique de la biodiversité s'est améliorée depuis 2011, grâce à des publications scientifiques pertinentes, à l'amélioration des bases de données sur la biodiversité et à la disponibilité accrue des données en ligne.

Il existe de nombreux exemples d'activités scientifiques qui contribuent à faire progresser l'atteinte de l'objectif. Par exemple, le gouvernement du Canada a examiné plus de 4 000 articles et études scientifiques et publié 11 documents résumant l'état actuel des connaissances scientifiques sur la zone boréale et ses écosystèmes afin de rendre l'information disponible aux responsables de la gestion des écosystèmes boréaux et du développement des ressources naturelles. Le gouvernement du Canada a également produit un atlas ontarien de la biodiversité qui cartographie les zones de biodiversité de grande valeur pour appuyer les politiques et la prise de décisions en matière de conservation. Afin de rendre les données largement accessibles, elles sont disponibles sur le portail Données ouvertes du gouvernement du Canada. De plus amples renseignements sur ces deux exemples se trouvent à la partie II du présent rapport.

Le portail Données ouvertes du gouvernement du Canada consolide les données de tous les ministères et organismes gouvernementaux et les rend accessibles au public au moyen d'un guichet unique permettant d'effectuer des recherches et donnant ainsi accès aux données produites, recueillies et utilisées par les ministères et les organismes du gouvernement fédéral. Cela comprend, par exemple, des données sur la qualité de l'eau et la santé des écosystèmes, de l'information sur l'échantillonnage biologique, des données géospatiales, des cartes et d'autres ressources.

Dans son Plan d'action pour le caribou des bois (*Rangifer tarandus caribou*), population boréale, le gouvernement du Canada a mis sur pied un nouveau Consortium national du savoir sur le caribou boréal pour permettre aux gouvernements, aux peuples autochtones et aux intervenants de combler les principales lacunes dans les connaissances, de mettre régulièrement en commun de l'information et des leçons apprises et d'effectuer des études pour appuyer le rétablissement du caribou boréal. De plus, le gouvernement fédéral mène plusieurs projets de recherche en collaboration avec des partenaires clés. À

titre d'exemple, une recherche est entreprise pour améliorer notre compréhension des effets de différents types de perturbations démographiques pour appuyer la planification. Plus de travaux scientifiques seront effectués pour mieux comprendre les impacts des changements climatiques sur la survie du caribou boréal. L'objectif de cette science est d'améliorer les chances de survie et de rétablissement de l'espèce au Canada grâce à une meilleure compréhension de l'espèce et de son habitat.

BioSpace – la surveillance de la biodiversité à l'aide de données d'observation de la Terre – est un projet conjoint du Service canadien des forêts et de l'Agence spatiale canadienne qui utilise la technologie de télédétection pour observer le paysage, recueillir des données sur la biodiversité et effectuer un suivi des changements. BioSpace recueille des données sur la topographie, la productivité, la couverture terrestre et les perturbations. Les données de ces quatre domaines sont utiles aux scientifiques et aux gestionnaires des terres parce que des changements peuvent signaler des modifications de la biodiversité.

Le projet Écobiomique, dans le cadre de l'Initiative de recherche et de développement en génomique (IRDG), est un projet de métagénomique sur cinq ans lancé en avril 2016. Il est composé de 64 scientifiques de plusieurs ministères et organismes (Agriculture et Agroalimentaire Canada, Agence canadienne d'inspection des aliments, Environnement et Changement climatique Canada, Pêches et Océans Canada, Conseil national de recherches du Canada, Ressources naturelles Canada et Agence de la santé publique Canada). Le projet utilise des outils fondés sur la génomique pour mieux comprendre et promouvoir la biodiversité dans une vaste gamme d'écosystèmes au Canada. Agriculture et Agroalimentaire Canada participe à plusieurs projets de recherche et de développement dans le cadre du projet Écobiomique qui déploient des outils de génomique pour augmenter l'utilisation de pratiques favorisant : i) la biodiversité sur le terrain (p. ex. cultures de couverture, travail réduit du sol) et ii) la biodiversité du paysage résultant d'un meilleur équilibre entre les caractéristiques naturelles et les terres arables dans les écosystèmes agricoles (p. ex. utilisation de terres protégées comme les milieux humides, les zones riveraines et les limites forestières).

Le gouvernement du Canada s'associe avec des universités de tout le pays pour faire progresser la science et la recherche sur la biodiversité. L'un des nombreux partenaires est le Centre d'écologie faunique (Centre for Wildlife Ecology), qui est une collaboration entre l'Université Simon Fraser et Environnement et Changement climatique Canada. Sa mission est de favoriser la formation et la recherche de grande qualité aux cycles supérieurs, de mener des recherches fondamentales et appliquées en écologie faunique et de fournir des connaissances et du personnel qui aideront Environnement et Changement climatique Canada et d'autres organismes à relever les défis de la conservation au XXI^e siècle.

L'évaluation globale du progrès est fondée sur l'analyse et les indicateurs ci-dessous. De plus amples travaux sont nécessaires pour terminer l'évaluation des connaissances scientifiques requises pour répondre aux besoins en matière de politiques et pour évaluer dans quelle mesure les efforts récents répondent à ces besoins. Des efforts supplémentaires sont également nécessaires pour rendre l'information plus facilement accessible et pour mettre au point des outils permettant de mieux intégrer les données de manière plus accessible, en particulier dans les cadres de prise de décision.

1. Réalisation d'une évaluation nationale de la science de la biodiversité pour répondre aux besoins stratégiques

Un groupe de travail fédéral-provincial-territorial mixte a élaboré une ébauche de document d'orientation sur un processus visant à déterminer les besoins en science de la biodiversité. Ce document comprend une annexe avec une liste provisoire des possibles besoins et des lacunes scientifiques liés aux objectifs du Canada en matière de biodiversité. Des efforts sont maintenant nécessaires pour réunir les principaux intervenants afin d'achever l'évaluation et de déterminer les approches pour répondre à ces besoins scientifiques.

2. Nombre de rapports préparés d'ici 2020 qui contribuent à répondre aux principaux besoins scientifiques en matière de biodiversité

Une recherche sur le site Web of Science avec les mots clés « biodiversity » et « Canada » pour la période de 2001 à 2018 a indiqué un total de 3 685 articles scientifiques publiés ou documents connexes dans le domaine des sciences et technologies parmi toutes les bases de données indexées par Web of Science (consulté le 22 février 2018). Cette évaluation peut être incomplète puisque d'autres articles n'ayant pas utilisé le mot clé « biodiversity » peuvent avoir été publiés.

Cette recherche indique qu'il y a eu d'importantes contributions à la science de la biodiversité au Canada depuis 2011, mais une évaluation de la mesure dans laquelle ces contributions aident à répondre aux principaux besoins en matière de politiques sur la biodiversité ne peut être entreprise qu'une fois l'établissement des priorités en matière de besoins scientifiques terminé.

3. Nombre de programmes de suivi de la biodiversité qui fournissent de l'information à un portail Web national ou provincial

Le plus grand portail Web international relatif à l'information sur la biodiversité est le Système mondial d'information sur la biodiversité (SMIB), qui compte près d'un milliard d'observations dans le monde. En date de février 2018, cela comprenait 44,4 millions d'observations liées à la biodiversité au Canada provenant de plus de 1 000 sources ou programmes différents. Seulement certaines de ces observations sont liées à des programmes de suivi officiel. Plus de 80 % des données du SMIB sont tirées d'un seul programme, eBird, qui regroupe les observations d'ornithologues amateurs. Bien qu'il ne s'agisse pas d'un programme de suivi officiel, eBird fournit une quantité importante de données sur la répartition et l'abondance relative des oiseaux au Canada (et dans le monde). Ces données peuvent être utilisées pour cartographier l'abondance relative des oiseaux dans de nombreuses régions du Canada et pour faire un suivi de la migration saisonnière des populations d'oiseaux dans les Amériques. Les données d'iNaturalist sont également disponibles dans le SMIB, bien que les données les plus à jour soient également disponibles sur le portail d'iNaturalist. Il s'agit d'un autre programme fondé sur les données de scientifiques amateurs qui recueille de l'information sur la répartition d'un large éventail de taxons, dont de nombreux groupes d'animaux, de plantes et de champignons. Le programme comprenait plus de 360 000 observations faites au Canada en date du 22 février 2018. Le SMIB comprend également des données provenant de musées (voir ci-dessous) et certains ensembles de données tirés de programmes de suivi officiels afin de déceler des tendances au fil du temps, bien que le portail du SMIB n'affiche pas toutes les données pertinentes aux efforts nécessaires pour analyser les tendances.

NatureCounts, géré par Études d'oiseaux Canada, est un autre portail Web sur la biodiversité canadienne. À l'heure actuelle, il compte des centaines de bases de données provenant de programmes de suivi de la biodiversité, principalement sur les oiseaux, et comprend également le Programme de surveillance des

marais, ciblant les amphibiens, et la Renfrew County Biotabase, couvrant une vaste gamme d'espèces dans un seul comté de l'Ontario. NatureCounts est un nœud de l'Avian Knowledge Network, vaste portail de biodiversité regroupant les données sur les oiseaux de plus de 850 programmes, principalement dans les Amériques, et plus de 12 millions d'observations. Le réseau comprend également des données provenant de certains programmes de surveillance pertinents au Canada.

Tous ces portails comprennent au moins quelques outils pour visualiser les données, que ce soit selon une échelle spatiale ou temporelle, ou les deux.

Le gouvernement du Canada a élaboré une plateforme en ligne de cartographie géospatiale, CartesOuvertes, pour appuyer la prise de décisions et la planification de l'utilisation des terres. Cet outil intègre de nombreuses couches de base différentes qui seront utiles pour la conservation de la biodiversité. Des travaux sont en cours pour intégrer des données de biodiversité aux autres couches, comme celles sur les données de couverture terrestre.

De nombreux autres programmes de surveillance de la biodiversité existent au Canada, pour lesquels un inventaire préliminaire, mais non vérifié, a été préparé. Pour bon nombre de ces programmes, aucune donnée n'est encore disponible sur un portail Web.

4. Nombre de spécimens classés de façon taxonomique dans les collections canadiennes qui sont disponibles pour une utilisation scientifique et proportion de ces spécimens pour laquelle il existe des données en ligne

À la fin de décembre 2017, les collections des principaux musées canadiens comptaient 26,23 millions de spécimens provenant de localités canadiennes, soit une augmentation de 4,26 millions par rapport au total de 2013. De ce nombre, les données de 8,2 millions (31,3 %) de spécimens ont été numérisées, soit une augmentation par rapport à 4,98 millions en 2013 (22,7 %). Les données numériques sont généralement disponibles par le biais du SMIB (décrit ci-dessus). Parmi les 17 collections ayant fait l'objet d'un examen, seules les données de 3 collections avaient été totalement numérisées. Pour de plus amples renseignements, consultez le document en pièce jointe : *Données sur la biodiversité des collections canadiennes*.

Indicateurs utilisés pour cette évaluation

1. Réalisation d'une évaluation nationale de la science requise en matière de biodiversité pour répondre aux besoins politiques
2. Nombre de rapports rédigés d'ici 2020 qui permettront de répondre aux principaux besoins scientifiques en matière de biodiversité
3. Nombre de programmes de surveillance de la biodiversité offrant des données à un portail Web provincial ou national
4. Nombre de spécimens classés de façon taxonomique dans les collections canadiennes qui sont disponibles pour une utilisation scientifique et la proportion de ces spécimens pour laquelle il existe des données en ligne

Outils ou moyens additionnels employés pour évaluer les progrès accomplis

On a utilisé pour la présente évaluation plusieurs outils de recherche en ligne afin d'évaluer chacun des indicateurs de l'objectif 14 (voir ci-dessous).

Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents

- Global Biodiversity Information Facility : <https://www.gbif.org/fr/>
- NatureCounts : <https://www.birdscanada.org/birdmon/default/main.jsp?switchlang=FR>
- eBird Canada : <https://ebird.org/canada/home>
- iNaturalist : inaturalist.ca
- Avian Knowledge Network : <http://www.avianknowledge.net/index.php?page=home>
- Cartes ouvertes : <https://ouvert.canada.ca/fr/cartes-ouvertes>
- Web of Science : <https://webofknowledge.com/>
- NatureServe Canada : <http://www.natureserve.org/natureserve-network/canada>
- Lien pour télécharger le document sur les collections de spécimens du Canada en lien avec l'objectif 14 du Canada : <http://twk.pm/igpo5whltg>
- Initiative de recherche et développement en génomique : <https://www.canada.ca/fr/conseil-national-recherches/nouvelles/2016/11/initiative-recherche-developpement-genomique.html>

Niveau de confiance de l'évaluation ci-dessus

- Fondée sur des données factuelles
- Fondée en partie sur des données factuelles
- Fondée sur des données factuelles limitées

Explication du niveau de confiance indiqué ci-dessus

L'évaluation est fondée sur des paramètres comme le nombre de publications scientifiques et la quantité de données d'observation/de répartition disponibles publiquement. L'évaluation ne tient pas compte de la pertinence des données et des publications relativement aux besoins stratégiques et aux décisions concernant la conservation et ne tient pas compte de l'information qui n'est pas disponible publiquement, mais pourrait être disponible pour les décideurs de certaines administrations (p. ex. rapports non publiés ou internes, programmes de surveillance dont les données ne sont pas disponibles sur des portails publics).

Une évaluation des exigences scientifiques pour répondre aux besoins stratégiques devrait être réalisée en premier lieu pour évaluer dans quelle mesure ces activités et données scientifiques contribuent aux besoins prioritaires en matière d'information.

Caractère adéquat des données de suivi qui appuient l'évaluation

- Le suivi relatif à cet objectif est adéquat
- Le suivi relatif à cet objectif est partiel (p. ex. ne couvre qu'une partie du domaine ou de la question)
- Aucun système de suivi en place
- Le suivi n'est pas nécessaire

Suivi de l'objectif et système de suivi en place

Le présent objectif est évalué selon des paramètres liés aux publications scientifiques et à la disponibilité des données sur des portails Web publics. Cette approche est considérée comme partielle parce qu'elle ne

tient pas compte de la littérature « grise » (p. ex. rapports non publiés ou internes), qui peut néanmoins être utilisée pour orienter les décisions stratégiques. Il ne tient pas compte non plus des données d'observation ou de répartition qui ne sont pas publiées ou qui sont seulement disponibles sur des portails ayant un accès limité ou restreint, mais qui peuvent tout de même être disponibles pour appuyer la prise de décisions dans certains cas.

Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents

- Global Biodiversity Information Facility : <https://www.gbif.org/fr/>
 - NatureCounts : <https://www.birdscanada.org/birdmon/default/main.jsp?switchlang=FR>
 - eBird Canada : <https://ebird.org/canada/home>
 - iNaturalist : [inaturalist.ca](https://www.inaturalist.ca)
 - Avian Knowledge Network : <http://www.avianknowledge.net/index.php?page=home>
 - Cartes ouvertes : <https://ouvert.canada.ca/fr/cartes-ouvertes>
 - Web of Science : <https://webofknowledge.com/>
 - NatureServe Canada : <http://www.natureserve.org/natureserve-network/canada>
-

Évaluation des progrès vers l'atteinte de l'objectif 15 du Canada

D'ici 2020, les connaissances traditionnelles autochtones sont respectées, promues, et lorsque rendues disponibles par les peuples autochtones, informent de façon régulière, significative et efficace la prise de décisions en matière de conservation et de gestion de la biodiversité.

Catégorie de progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif sélectionné

- En voie de dépasser l'objectif
- En voie d'atteindre l'objectif
- Progrès accomplis en vue d'atteindre l'objectif, mais trop lents
- Aucun changement notable
- Éloignement de l'objectif
- Inconnu

Date de l'évaluation

Novembre 2017-juillet 2018

Informations supplémentaires et éléments à l'appui de cette évaluation

En tant que premiers habitants du Canada, les peuples autochtones ont une relation unique avec ses écosystèmes, ses espèces et ses ressources. Ils possèdent des connaissances précieuses sur la flore et la faune, acquises grâce à une interaction étroite à long terme avec les écosystèmes, qu'ils appliquent dans le cadre de leur utilisation coutumière continue des ressources biologiques.

Il existe peu de données à l'appui d'une évaluation complète des progrès réalisés vers l'atteinte de l'objectif 15. Des efforts sont toutefois en cours pour aller de l'avant avec cet objectif. Bien que l'on puisse faire plus de travail, l'intégration des connaissances autochtones (CA) contribue déjà grandement à l'efficacité des diverses initiatives du Canada en matière de biodiversité, en fournissant de l'information sur l'utilisation durable des plantes et des animaux ainsi que sur les relations et les facteurs de stress dans les écosystèmes.

Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) a pris des mesures pour tenir à jour l'information sur les mécanismes fédéraux, provinciaux et territoriaux en place dans le pays qui tiennent compte des CA dans la prise de décisions gouvernementales; toutefois, ce travail en est à ses débuts, et les données disponibles pour cette évaluation sont peu concluantes. Statistique Canada recueille régulièrement de l'information sur les langues autochtones (fondement important des CA); cependant, les données les plus exhaustives permettant de montrer les tendances relatives à la diversité linguistique ne seront disponibles qu'après la présentation du sixième rapport national au Secrétariat de la CDB. Néanmoins, les données disponibles ainsi que l'information anecdotique provenant d'études de cas permettent de rendre compte d'un certain niveau d'évaluation depuis le dernier rapport et peuvent fournir un portrait de base des activités actuelles liées à cet objectif.

Les progrès réalisés vers l'atteinte de l'objectif 15 sont évalués à l'aide de quatre indicateurs, résumés ci-dessous, et de plus amples renseignements se trouvent dans le rapport détaillé ci-joint sur l'objectif 15 du Canada.

Indicateur 1 : Nombre de mécanismes en place permettant de tenir compte des connaissances traditionnelles autochtones (CTA ou CA) dans la prise de décisions

En 2014, ECCC a commencé à compiler de l'information sur les mécanismes des gouvernements fédéral, provinciaux, territoriaux et autochtones en place au Canada pour tenir compte des CA dans la prise de décisions gouvernementales. Dans ce contexte, les « mécanismes » représentent l'ensemble des procédures et des moyens existant au sein d'une structure gouvernementale pour que les CA permettent d'éclairer la conservation, la gestion et la prise de décisions en matière de biodiversité.

Selon la présente évaluation, de nouveaux mécanismes ont été créés depuis 2014. Le nombre total de mécanismes est de 147, comparativement à 113 en 2014. Sur les 34 nouveaux mécanismes signalés, 30 ont été créés avant 2014 et 4 sont nouveaux. Cela donne à penser que peu de progrès ont été réalisés dans la création de nouveaux mécanismes pertinents pour cet objectif, mais les moyens de collecte de l'information ne sont pas exhaustifs, et les résultats sont considérés comme indicatifs.

Les conseils de gestion de la faune, les programmes d'évaluation et de rétablissement des espèces ainsi que l'évaluation, la législation, les politiques et les processus en matière d'impacts environnementaux sont des exemples de mécanismes en place pour tenir compte des CA dans la prise de décisions. Un exemple récent est la création d'un cercle d'experts autochtones, groupe formé pour conseiller les peuples autochtones sur le concept d'aires protégées et de conservation autochtones à la lumière de l'objectif 1 du Canada. Ce groupe se fonde sur les connaissances autochtones et l'expérience en matière de conservation menée par des Autochtones (voir Vers l'atteinte de l'objectif 1 du Canada à la partie II du présent rapport pour de plus amples renseignements). Un autre exemple important récent est le Plan fédéral en matière de sciences des changements climatiques, qui reconnaît l'importance de l'intégration des CA à la recherche scientifique (voir Vers l'atteinte de l'objectif 15 du Canada à la partie II du présent rapport pour de plus amples renseignements sur le plan).

Il est important de noter que les CA sont fondées sur de l'information culturellement sensible. Toute mesure prise par les gouvernements pour l'utilisation de CA doit l'être avec le consentement des communautés autochtones gardiennes et en partenariat avec celles-ci.

Indicateur 2 : Études de cas pour évaluer l'efficacité des mécanismes établis pour tenir compte des CA dans la prise de décisions

ECCC a mené une étude exploratrice en 2014 dans le but d'évaluer les mécanismes et les structures de gouvernance en place au Canada qui permettent aux CA d'éclairer les décisions en matière de conservation et de gestion de la biodiversité.

Dans le cadre de cette étude, quatre importantes études de cas permettent de mieux comprendre l'efficacité des structures ou des mécanismes en place au Canada dans le cadre desquels les CA ont été prises en compte avec succès dans les pratiques de conservation et de gestion de la biodiversité. Parmi les exemples notables, on compte le Sous-comité des connaissances traditionnelles autochtones du Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC), qui a contribué à l'acquisition et à l'intégration des CA dans le processus d'évaluation de la situation des espèces, et le Conseil de gestion des ressources fauniques du Nunavut, qui réunit les connaissances et la compréhension des gestionnaires, des utilisateurs et du public pour la prise de décisions concernant la gestion des espèces sauvages au Nunavut.

Ces études de cas ont été évaluées pour mesurer le progrès réalisé par rapport à cet indicateur ainsi que les progrès réalisés par rapport à l'objectif 15 en général. Elles montrent des exemples concrets d'efforts déployés pour bâtir des structures robustes afin de mieux intégrer les CA dans le processus de prise de décisions en matière de conservation.

Le COSEPAC, par l'entremise du Sous-comité sur les connaissances traditionnelles autochtones, travaille étroitement avec les peuples autochtones pour décider comment les CA seront intégrées au processus d'évaluation des espèces en péril. L'intégration de ces connaissances à l'évaluation des espèces en péril du COSEPAC améliore le processus et, par conséquent, la qualité des désignations faites par le COSEPAC, en recueillant des renseignements et des points de vue sur les espèces sauvages qui ne sont pas disponibles dans la littérature scientifique publiée.

Indicateur 3 : Études de cas illustrant des pratiques exemplaires pour promouvoir les CA ou pour que ces dernières puissent orienter la prise de décisions

Les études de cas évaluées par rapport à cet indicateur montrent des exemples concrets de la promotion des CA dans les processus décisionnels, ce qui donne à penser que le Canada élabore de plus en plus de méthodes pour inclure respectueusement ces CA dans la prise de décisions en matière de conservation, tant sur le plan politique qu'institutionnel. Il s'agit notamment d'exemples de scientifiques et de représentants du gouvernement qui collaborent avec des détenteurs de CA dans le cadre de projets de recherche et d'initiatives de conservation ainsi que d'exemples d'intégration de CA dans des accords de conservation.

Les examinateurs autochtones ont noté qu'on pourrait explorer d'autres possibilités d'utilisation de CA d'une manière qui tienne davantage compte des points de vue autochtones et qui permette une participation accrue des détenteurs de connaissances aux processus décisionnels. Les études de cas relatives à cet indicateur sont cependant un signe de progrès.

Indicateur 4 : Tendances en matière de diversité linguistique et nombre de locuteurs des langues autochtones

Selon le Recensement du Canada de 2016, il y a eu une augmentation, en termes absolus, du nombre de locuteurs de langues autochtones parmi les populations d'identité autochtone (Premières Nations, Métis et Inuits) depuis 2011. Cette augmentation n'a toutefois pas suivi le rythme de la hausse démographique. Il y a donc une diminution du pourcentage d'Autochtones capables de parler des langues autochtones, ce qui indique une tendance à la baisse.

Selon les données fournies par la 21^e édition de l'*Ethnologue*, un outil mondial qui mesure les tendances de la diversité linguistique partout dans le monde, le nombre de langues autochtones et leur statut n'ont pas beaucoup changé depuis 2014. En termes absolus, plus de 60 % des langues autochtones sont menacées, moribondes, presque éteintes ou dormantes.

Si l'on ajoute à cela une diminution du pourcentage d'Autochtones capables de parler une langue autochtone, on constate une tendance à la baisse de la diversité linguistique.

Il est à noter que ces conclusions sont seulement fondées sur les données fournies par le Recensement du Canada de 2016 et l'*Ethnologue*. Une source d'information plus exhaustive sur les langues autochtones, l'Enquête auprès des peuples autochtones, devrait être publiée à la fin 2018 et brosera un tableau plus complet des tendances de la diversité linguistique au Canada.

Il existe des exemples notables d'initiatives en cours où l'on s'efforce de préserver et de promouvoir l'utilisation des langues autochtones. C'est le cas de l'Initiative des langues autochtones du ministère du Patrimoine canadien, qui a appuyé la participation directe de 5 137 personnes à des activités en langues autochtones en 2016-2017. Il s'agit notamment de l'enseignement des langues aux enfants d'âge préscolaire, de la présentation des langues sous forme numérique ainsi que des programmes et des ressources d'immersion linguistique.

Depuis la présentation du cinquième rapport national du Canada à la CDB, le gouvernement du Canada s'est engagé à prendre des mesures importantes pour appuyer la préservation et la revitalisation des langues autochtones. Par exemple, en 2016, le gouvernement du Canada a annoncé qu'il adopterait une loi sur les langues autochtones, élaborée conjointement avec les peuples autochtones, dans le but d'assurer la préservation, la promotion et la revitalisation des langues des Premières Nations, des Métis et des Inuits au Canada. Le 15 juin 2017, le ministère du Patrimoine canadien, l'Assemblée des Premières Nations, l'Inuit Tapiriit Kanatami et le Conseil national des Métis ont lancé l'élaboration conjointe d'une loi sur les langues autochtones et ont convenu d'un processus de collaboration.

En 2017, le gouvernement du Canada s'est également engagé à investir 89,9 millions de dollars pour soutenir les langues et les cultures autochtones. Cet investissement s'ajoute au financement de programmes existants accordé par le ministère du Patrimoine canadien et appuiera des projets communautaires qui facilitent la communication et la revitalisation des langues autochtones. Des fonds seront également fournis pour appuyer la numérisation de documents en langues autochtones et sur des histoires transmises oralement.

Indicateurs utilisés pour cette évaluation

1. Nombre de mécanismes en place permettant de tenir compte des CA dans la prise de décisions
2. Études de cas pour évaluer l'efficacité des mécanismes établis pour tenir compte des CA dans la prise de décisions
3. Études de cas illustrant des pratiques exemplaires pour promouvoir les CA ou pour que ces dernières puissent orienter la prise de décisions
4. Tendances en matière de diversité linguistique

Outils ou moyens additionnels employés pour évaluer les progrès accomplis

Articles revus par des pairs, histoires, discussions avec les gouvernements autochtones et autres données. Veuillez consulter le mémoire de l'Association des femmes autochtones du Canada intitulé *Indigenous Women and Girls, Traditional Knowledge, and Environmental Biodiversity Protection*, qui porte sur la conservation de la biodiversité dans son ensemble et plus particulièrement sur les objectifs 12 et 15 du Canada. Pour de plus amples renseignements, un lien vers le document est inclus dans la section Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents.

Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents

- Lien pour télécharger le rapport d'évaluation détaillé en lien avec l'objectif 15 du Canada : <http://twk.pm/ml9hcfhoq3>
- Lien pour télécharger le rapport de base en lien avec l'objectif 15 du Canada : <http://twk.pm/m9chuiklvu>
- Lien pour télécharger le tableau des mécanismes de décisions fondées sur les connaissances autochtones en lien avec l'objectif 15 du Canada : <http://twk.pm/keolk7elry>
- Lien pour télécharger le document de l'Association des femmes autochtones du Canada intitulé *Indigenous Women and Girls, Traditional Knowledge, and Environmental Biodiversity Protection* : <http://twk.pm/2ffqkqthns>
- Cercle autochtone d'experts pour En route vers l'objectif 1 du Canada : <http://www.conservation2020canada.ca/enroute/>
- Sous-comité des connaissances traditionnelles autochtones du COSEPAC : <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/comite-situation-especes-peril/sous-comite-connaissances-traditionnelles-autochtones.html>

Des liens additionnels se trouvent dans le rapport détaillé sur l'objectif 15.

Niveau de confiance de l'évaluation ci-dessus

- Fondée sur des données factuelles
- Fondée en partie sur des données factuelles
- Fondée sur des données factuelles limitées

Explication du niveau de confiance indiqué ci-dessus

À l'heure actuelle, les données sur les tendances linguistiques ne sont que partielles. L'information sur les mécanismes des CA est également partielle, et la qualité de l'information pourrait être améliorée. L'évaluation est fondée sur des données partielles, mais on est sûr que les données utilisées sont exactes.

Caractère adéquat des données de suivi qui appuient l'évaluation

- Le suivi relatif à cet objectif est adéquat
- Le suivi relatif à cet objectif est partiel (p. ex. ne couvre qu'une partie du domaine ou de la question)
- Aucun système de suivi en place
- Le suivi n'est pas nécessaire

Suivi de l'objectif et système de suivi en place

L'objectif 15 du Canada fait l'objet d'un suivi partiel au moyen de programmes permanents de statistiques gouvernementales. Leur délai de publication ne permet pas d'examiner les progrès de tous les indicateurs aux quatre ans pour coïncider avec la présentation des rapports nationaux du Canada à la CDB. D'autres indicateurs ne font pas l'objet d'un suivi systématique, de sorte qu'il n'est pas facile d'obtenir une image complète des progrès accomplis dans la réalisation de cet objectif.

Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents

- Statistique Canada : Recensement de la population de 2016 : Peuples autochtones : <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/ref/98-501/98-501-x2016009-fra.cfm>
-

- Statistique Canada : Enquête nationale auprès des ménages : Peuples autochtones :
<https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/catalogue/99-011-X>
 - Statistique Canada : Enquête auprès des peuples autochtones :
http://www23.statcan.gc.ca/imdb/p2SV_f.pl?Function=getSurvey&SDDS=3250
-

Évaluation des progrès vers l'atteinte de l'objectif 16 du Canada

D'ici 2020, le Canada dispose d'un répertoire complet des aires protégées qui comprend les aires de conservation privées.

Catégorie de progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif sélectionné

- En voie de dépasser l'objectif
- En voie d'atteindre l'objectif
- Progrès accomplis en vue d'atteindre l'objectif, mais trop lents
- Aucun changement notable
- Éloignement de l'objectif
- Inconnu

Date de l'évaluation

Janvier 2018

Informations supplémentaires et éléments à l'appui de cette évaluation

Système de rapport et de suivi pour les aires de conservation

Le Système de rapport et de suivi pour les aires de conservation (SRSAC) est une base de données qui contient des données fiables et à jour sur les aires protégées provenant des organismes des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux responsables des aires protégées (à l'exception des gouvernements autochtones; voir Discussions en cours et possibles changements à venir ci-dessous pour de plus amples renseignements). La base de données utilise la définition d'aire protégée, les catégories de gestion et les types de gouvernance de l'Union internationale pour la conservation de la nature comme cadre normalisé pour l'établissement de rapports et de cartes, ce qui permet des comparaisons interorganisationnelles et des rapports et des cartes sur les aires protégées nationales. Les organismes gouvernementaux fédéraux, provinciaux et territoriaux responsables des aires protégées soumettent actuellement des mises à jour annuelles pour tenir les données à jour.

Nouvelles méthodes intégrées dans le système canadien de suivi et d'établissement de rapports sur les espaces protégés

Deux mises à jour ont été apportées aux méthodes utilisées pour la déclaration et le suivi des aires protégées et conservées :

1. En 2014, le cadre écologique du Canada, qui divise le pays en zones écologiques, a été mis à jour en fonction de nouvelles données sur les limites entre les écosystèmes. La mise à jour du cadre écologique permet une meilleure analyse du pourcentage de chaque écozone qui est protégée, ce qui constitue un indicateur important de l'état du réseau d'aires protégées du Canada.
2. En 2015, la superficie officielle du domaine océanique du Canada a également été mise à jour. Cette révision a permis de mieux estimer le pourcentage des zones côtières et marines conservées au Canada et, par conséquent, les progrès du Canada vers l'objectif de 10 %.

Nouveaux éléments intégrés au système canadien de suivi et de rapports sur les espaces protégés

Depuis la dernière parution du présent rapport, la base de données du SRSAC ainsi que le manuel de procédures et le schéma de base des données correspondantes ont été mis à jour pour permettre la

production de rapports plus précis et se préparer à d'éventuels changements dans la façon dont les aires protégées et conservées sont définies au Canada. Quatre nouveaux champs ont été ajoutés à la base de données : autres mesures efficaces de conservation dans des superficies clairement définies (AMC), date de retrait de la liste, régime de gestion et statut des droits d'exploitation du sous-sol.

Autres mesures efficaces de conservation dans des superficies clairement définies (Other effective area-based conservation measures) Ce champ a été ajouté afin de permettre l'inclusion des AMC dans la base de données. Une définition et des critères nationaux pour les AMC terrestres sont en cours d'élaboration dans le cadre d'une initiative conjointe nationale-infranationale (En route vers l'objectif 1 du Canada) et devraient être prêts en 2018. Pour de plus amples renseignements, voir Vers l'atteinte de l'objectif 1 du Canada à la partie II du présent rapport.

Des directives opérationnelles nationales pour désigner les AMC marines et établir des rapports à ce sujet ont été élaborées et publiées. Pour ce faire, des discussions ont eu lieu avec le groupe de travail sur les AMC de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologies de la CDB et le Conseil canadien des aires écologiques.

Date de retrait de la liste (De-listed date)

Ce champ a été créé pour afficher l'année de retrait des aires protégées et conservées. Cela permet de préserver l'information sur les zones qui existaient auparavant (retirées de la liste) ainsi que d'analyser les tendances historiques.

Régime de gestion (Management regime)

Ce champ a été ajouté pour permettre la reconnaissance et la distinction des aires comme étant gouvernées par le secteur privé, sous gouvernance partagée, gouvernées par les peuples autochtones ou gouvernées par les gouvernements.

Statut des droits d'exploitation du sous-sol (Sub-surface status)

Ce champ contient le nom des organismes et/ou individus qui détiennent les droits d'exploitation et d'exploration du sous-sol, y compris les hydrocarbures et le gaz, de la zone protégée ou conservée.

Les problèmes techniques et les obstacles liés à l'inclusion d'aires protégées privées (et d'AMC et d'aires protégées et de conservation autochtones [APCA]) ont été éliminés grâce à des améliorations au SRSAC. Cependant, le Canada n'a pas encore surmonté les obstacles procéduraux liés à l'inclusion de ces données dans le système national de suivi. Jusqu'en 2018, l'acquisition de données a été largement menée par les gouvernements national et infranationaux. Pour assurer un suivi complet des aires protégées privées, des AMC et des APCA, le processus d'acquisition des données devra être modifié.

Discussions en cours et possibles changements à venir

Une initiative nationale et infranationale dirigée conjointement pour déterminer comment l'objectif 1 du Canada peut être atteint (connue sous le nom d'En route vers l'objectif 1 du Canada) examine actuellement l'approche du Canada en matière de reconnaissance des aires protégées et conservées. Il s'agit notamment d'explorer des moyens par lesquels le Canada peut assurer un suivi et des rapports plus

équitable sur les aires protégées et conservées privées ainsi que sur les APCA, tout en s'assurant que les données sont exactes, à jour et conformes aux directives nationales. Dans le cadre d'En route vers l'objectif 1 du Canada, le Canada travaille avec des organismes autochtones, des organismes de fiducie foncière et des municipalités pour créer un processus de présentation de rapports. D'importants progrès devraient être réalisés d'ici 2020 pour disposer d'un inventaire plus complet des aires protégées et conservées; il est cependant peu probable que toutes les aires protégées et conservées privées seront prises en compte d'ici cette date. Ce processus se poursuivra au-delà de 2020.

Indicateurs utilisés pour cette évaluation

1. Mise en place d'un inventaire complet et centralisé
2. Nombre et/ou nature des nouveaux éléments ou méthodes qui sont intégrés au système canadien de suivi et d'établissement de rapports sur les espaces protégés

Outils ou moyens additionnels employés pour évaluer les progrès accomplis

Le gouvernement du Canada produit un rapport sommaire annuel sur l'état des aires protégées dans le pays à l'aide des données de la base du SRSAC (voir les Indicateurs canadiens de durabilité de l'environnement à la section Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents). Un rapport plus approfondi, le Rapport sur la situation des aires protégées du Canada, est produit tous les cinq ans; le prochain rapport portera sur la période de 2016 à 2020. Les données du SRSAC servent également à suivre les progrès réalisés par rapport aux objectifs canadiens et internationaux en matière de biodiversité (objectif 1 du Canada et objectif 11 d'Aichi) et à en rendre compte.

Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents

- Données du SRSAC accessibles à partir du site Web du Conseil canadien des aires écologiques : <http://www.ccea.org/fr/carts/>
- Indicateurs canadiens de durabilité de l'environnement, Aires conservées au Canada : <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/indicateurs-environnementaux/aires-conservees.html>
- Rapport quinquennal – Rapport sur la situation des aires protégées du Canada de 2012 à 2015 : <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/habitats-fauniques/publications/rapport-aires-protegees-2012-2015.html>

Niveau de confiance de l'évaluation ci-dessus

- Fondée sur des données factuelles
 Fondée en partie sur des données factuelles
 Fondée sur des données factuelles limitées

Explication du niveau de confiance indiqué ci-dessus

Mises à jour annuelles de la base de données du SRSAC et utilisation régulière des données pour la production de rapports ainsi qu'examen régulier et gestion adaptative de la base de données par une communauté de pratique.

Caractère adéquat des données de suivi qui appuient l'évaluation

- Le suivi relatif à cet objectif est adéquat
- Le suivi relatif à cet objectif est partiel (p. ex. ne couvre qu'une partie du domaine ou de la question)
- Aucun système de suivi en place
- Le suivi n'est pas nécessaire

Suivi de l'objectif et système de suivi en place

Les données du SRSAC peuvent être consultées pour déterminer les changements relatifs à l'ensemble des données d'une année à l'autre. La base de données est activement maintenue et mise à jour régulièrement. Des modifications à la structure de la base de données ou aux méthodes utilisées pour la production de rapport ont été notées. La communauté de pratique participe à l'amélioration de la base de données et examine régulièrement les modifications.

Évaluation des progrès vers l'atteinte de l'objectif 17 du Canada

D'ici 2020, des mesures de capital naturel liées à la biodiversité et aux services écosystémiques sont développées à l'échelle nationale et des progrès sont accomplis relativement à leur intégration dans le système statistique national du Canada.

Catégorie de progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif sélectionné

- En voie de dépasser l'objectif
- En voie d'atteindre l'objectif
- Progrès accomplis en vue d'atteindre l'objectif, mais trop lents
- Aucun changement notable
- Éloignement de l'objectif
- Inconnu

Date de l'évaluation

Décembre 2017

Informations supplémentaires et éléments à l'appui de cette évaluation

Depuis le dernier rapport, Statistique Canada a continué d'intégrer un nombre croissant de données écosystémiques et d'éléments du capital naturel dans le système statistique national. Cela comprend la diffusion de données par le biais de la base de données en ligne ainsi que la publication de tableaux, de graphiques, de cartes et d'analyses dans le rapport national intitulé *L'activité humaine et l'environnement*. Ce rapport est demeuré parmi les publications les plus téléchargées ou consultées de l'organisme et continue de générer un nombre important de téléchargements et de pages consultées, avec une moyenne annuelle de 23 050 téléchargements et de 171 700 consultations de 2012 à 2018.

Les récentes diffusions du rapport ont porté sur : 1) le paysage changeant dans les régions métropolitaines de recensement du Canada et autour de celles-ci; 2) l'approvisionnement en eau douce, l'utilisation de celle-ci et l'état des écosystèmes d'eau douce; 3) l'agriculture au Canada; 4) les forêts au Canada.

1. *Paysage changeant dans régions métropolitaines de recensement (RMR) du Canada et autour de celles-ci* : En 2015, Statistique Canada a mesuré l'expansion et la densification urbaines dans les 33 RMR du Canada et cartographiant et en analysant les données sur la couverture terrestre et l'utilisation des terres pour une nouvelle région définie : la région métropolitaine de recensement-écosystème (RMR-E). Cette RMR-E est une unité spatiale qui combine les RMR avec une géographie environnementale : les pédo-paysages du Canada (PPC).

Bien qu'elle ne vise pas à délimiter les écosystèmes en tant que tels, la RMR-E permet l'analyse des régions métropolitaines d'un point de vue écosystémique. Elle reconnaît que les villes, dont les limites sont définies politiquement et administrativement, dépendent de leur environnement naturel pour fournir des biens et des services écosystémiques ainsi que de l'espace physique nécessaire à leur expansion urbaine. L'utilisation de cette unité permet de broser un tableau plus exhaustif de l'évolution de l'utilisation des terres et de l'expansion urbaine autour des RMR, puisque ces changements se produisent souvent sur les biens environnementaux, y compris les terrains situés à l'extérieur des limites des villes existantes. En d'autres termes, l'expansion spatiale de la zone bâtie entraîne la perte d'actifs et de services écosystémiques. Cette publication comprenait des cartes et des ensembles de données spatiales numériques pour chaque RMR, qui étaient également disponibles par l'entremise de la Plateforme géospatiale fédérale (PGF). Par exemple, la publication comptait une

carte intitulée Zone bâtie, région métropolitaine de recensement et région métropolitaine de recensement-écosystème de Kingston et des données sur la couverture terrestre et l'utilisation des terres pour certaines régions géographiques.

2. *Approvisionnement en eau douce, utilisation de celle-ci et état des écosystèmes d'eau douce* : En 2017, Statistique Canada a mis à jour les données et les analyses sur l'approvisionnement et l'utilisation d'eau douce qui avaient été publiées en 2010 et en 2003 dans la publication intitulée *L'activité humaine et l'environnement*. De plus, cette nouvelle publication a ajouté des données sur les pressions anthropiques exercées sur les écosystèmes aquatiques et a fourni des indicateurs sur l'état de chacune des 25 régions de drainage du Canada, présentées sous forme de profils des régions de drainage. L'approvisionnement en eau douce a été cartographié, et des ensembles de données spatiales sont fournis dans la publication et par l'entremise de la PGF, par exemple dans les Fichiers des ressources d'eau douce, les données sur l'apport en eau annuel pour certaines régions de drainage et le Sud du Canada et les données sur l'apport en eau mensuel médian, maximum et minimum pour certaines régions de drainage.
3. *Agriculture au Canada* : En 2014, Statistique Canada a fourni des analyses et des tableaux de données sur l'agriculture du point de vue des écosystèmes. Ces publications ont offert des données et des analyses sur la quantité de terres agricoles de haute qualité perdues par écozone dans les régions habitées ainsi que sur l'offre de certains services écosystémiques associés aux terres agricoles.
4. *Forêts au Canada* : D'autres mesures du capital naturel liées à la biodiversité et aux services écosystémiques ont été rendues disponibles en mars 2018. Cette publication, axée sur les forêts, porte sur les fonds de données sur les écosystèmes (et d'autres données environnementales) conformément au cadre de données élaboré pour le projet de 2011-2013 intitulé *Mesure des biens et services écosystémiques au Canada* (Statistique Canada, 2013, *Mesure des biens et services écosystémiques au Canada, L'activité humaine et l'environnement*, n° de catalogue 16-201-X), où l'information est compilée, présentée et analysée pour chacune des catégories suivantes : infrastructure écologique, services écosystémiques, bénéficiaires et gestion environnementale.

Indicateurs utilisés pour cette évaluation

1. Nombre d'éléments distincts du capital naturel pour lesquels Statistique Canada a publié des tableaux de données nationaux
2. Nombre et étendue des différents éléments du capital naturel pour lesquels Statistique Canada a publié des couches cartographiques nationales
3. Nombre de services écosystémiques pour lesquels il existe des données nationales

Outils ou moyens additionnels employés pour évaluer les progrès accomplis

Nombre de téléchargements et de pages consultées pour la publication *L'activité humaine et l'environnement* depuis 2012-2013.

Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents

- Statistique Canada, 2010, *L'activité humaine et l'environnement* : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/16-201-x/2010000/part-partie1-fra.htm>
- Statistique Canada, 2003, *L'activité humaine et l'environnement* : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/16-201-x/16-201-x2003000-fra.pdf>

- Statistique Canada, 2013, « *Mesure des biens et services écosystémiques au Canada* », L'activité humaine et l'environnement 2013, n° 16-201-X au catalogue : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/16-201-x/16-201-x2013000-fra.htm>
- Statistique Canada, 2014, « *Quelle est la valeur d'un écosystème? Trousse de l'enseignant pour L'activité humaine et l'environnement, 2013 : Mesure des biens et services écosystémiques au Canada* », n° 16-507-X au catalogue : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/16-507-x/16-507-x2014001-fra.htm>
- Statistique Canada, 2014, « *L'agriculture au Canada* », L'activité humaine et l'environnement 2014, n° 16-201-X au catalogue. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/16-201-x/16-201-x2014000-fra.htm>
- Statistique Canada, 2015, « *Le paysage changeant des régions métropolitaines du Canada* », L'activité humaine et l'environnement 2015, n° 16-201-X au catalogue. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/16-201-x/16-201-x2016000-fra.htm>
- Statistique Canada, 2016, « *L'eau douce au Canada* », L'activité humaine et l'environnement 2016, n° 16-201-X au catalogue. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/16-201-x/16-201-x2017000-fra.htm>
- Statistique Canada, 2017, « *Les forêts du Canada* », L'activité humaine et l'environnement 2017, n° 16-201-X au catalogue. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/16-201-x/16-201-x2018001-fra.htm>
- Statistique Canada Carte 3.11 : *Zone bâtie, région métropolitaine de recensement et région métropolitaine de recensement-écosystème de Kingston* : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/16-201-x/2016000/m-c/map3.11-fra.htm>
- Statistique Canada, *Couverture terrestre et utilisation des terres pour certaines régions géographiques* : https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=3810028001&request_locale=fr
- Statistique Canada, Section 3 : Les profils des régions de drainage : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/16-201-x/2017000/sec-3-fra.htm>
- Fichiers des ressources d'eau douce : <https://www.statcan.gc.ca/fra/mgeo/deau-douce>
- Statistique Canada, *Apport en eau annuel pour certaines régions de drainage et le Sud du Canada* : https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=3810028301&request_locale=fr
- Statistique Canada, *Apport en eau mensuel médian, maximum et minimum pour certaines régions de drainage* : https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=3810000301&request_locale=fr

Niveau de confiance de l'évaluation ci-dessus

- Fondée sur des données factuelles
- Fondée en partie sur des données factuelles
- Fondée sur des données factuelles limitées

Explication du niveau de confiance indiqué ci-dessus

Chaque nouvel ensemble de données fait l'objet de recherche, d'une élaboration et d'un examen par les autorités fédérales, est publié sous forme de statistiques nationales et est largement consulté.

Caractère adéquat des données de suivi qui appuient l'évaluation

Ébauche pour approbation : Sixième rapport national du Canada à la CDB des Nations Unies

- Le suivi relatif à cet objectif est adéquat
 - Le suivi relatif à cet objectif est partiel (p. ex. ne couvre qu'une partie du domaine ou de la question)
 - Aucun système de suivi en place
 - Le suivi n'est pas nécessaire
-

Évaluation des progrès vers l'atteinte de l'objectif 18 du Canada

D'ici 2020, la biodiversité est intégrée dans les programmes d'études des niveaux élémentaire et secondaire.

Catégorie de progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif sélectionné

- En voie de dépasser l'objectif
- En voie d'atteindre l'objectif
- Progrès accomplis en vue d'atteindre l'objectif, mais trop lents
- Aucun changement notable
- Éloignement de l'objectif
- Inconnu

Date de l'évaluation

Janvier et février 2018

Informations supplémentaires et éléments à l'appui de cette évaluation

Dans une analyse de 2014 des gouvernements provinciaux et territoriaux, des cinq provinces et territoires ayant présenté un rapport, tous ont indiqué que la biodiversité avait été intégrée dans les programmes d'études primaires et secondaires et tous ont indiqué que la biodiversité est une unité ou un thème spécifique dans le programme d'études. Dans l'analyse de 2018, des dix provinces et territoires ayant présenté un rapport, tous ont indiqué que la biodiversité avait été intégrée dans les programmes d'études. La plupart des provinces et des territoires ont également mentionné que les principaux concepts et termes liés à la compréhension de la biodiversité et à la sensibilisation à celle-ci sont enseignés à tous les niveaux scolaires (de la 1^{re} à la 12^e année). Les sujets et les concepts incluent : la science de la diversité de la vie (p. ex. habitats et collectivités); le rôle des organismes vivants dans les écosystèmes (p. ex. réseaux trophiques); les impacts des humains sur la biodiversité (p. ex. espèces envahissantes et perte d'habitat); l'utilité économique et technologique de la biodiversité (p. ex. services écosystémiques); les perspectives socioculturelles et les rôles des gouvernements (valeur intrinsèque et inhérente, conservation et protection). L'enseignement sur la biodiversité touche plusieurs matières, principalement les sciences et la géographie, et fait aussi partie du contenu d'apprentissage des études sociales et des études professionnelles et techniques. Dans quelques provinces et territoires, la biodiversité est un élément des cours obligatoires que tous les élèves doivent suivre aux niveaux primaire et secondaire. Un lien vers les résultats du questionnaire de 2018 se trouve dans la section Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents pour de plus amples renseignements.

Indicateur utilisé pour cette évaluation

1. Nombre d'administrations canadiennes qui ont intégré la diversité biologique à leurs programmes d'études primaires et secondaires. [*Nota* : Conformément à la Constitution du Canada, l'éducation est une compétence exclusivement provinciale. De plus, les territoires canadiens (Territoires du Nord-Ouest, Nunavut et Yukon) ont obtenu la compétence législative du gouvernement fédéral en matière d'éducation publique.]

Outils ou moyens additionnels employés pour évaluer les progrès accomplis

L'information sur l'intégration de la biodiversité dans les programmes d'études primaires et secondaires a été fournie par les provinces et les territoires canadiens dans un questionnaire qui demandait si la biodiversité était une unité ou un thème spécifique enseigné dans les écoles, à quel niveau et dans quelle matière. De plus, on a demandé aux provinces et aux territoires quels étaient les sujets ou concepts spécifiques de la biodiversité contenus dans le programme d'études. La sélection des sujets et des concepts a été faite à partir d'un examen de documents publiés par le Réseau d'éducation et de sensibilisation à la biodiversité (Ontario), L'éducation au service de la Terre (Canada) et le comité sur l'éducation de la Society for Conservation Biology (international), qui ont décrit les principaux éléments d'apprentissage fondamentaux. Bien que le programme d'études ne contienne pas d'unités distinctes sur la biodiversité, cette question permet d'évaluer si l'équivalent d'une compréhension fondamentale des principaux sujets et concepts de la biodiversité est enseigné dans les écoles. Le questionnaire portait sur les politiques d'éducation environnementale ainsi que sur l'apprentissage en plein air et l'apprentissage par l'expérience, des éléments importants pour favoriser la compréhension et la sensibilisation à la biodiversité.

En appuyant l'enseignement sur la biodiversité dans les écoles canadiennes, de nombreuses organisations non gouvernementales élaborent et mettent à la disposition des enseignants des modules d'apprentissage sur la biodiversité pour les salles de classe ou les milieux d'apprentissage en plein air. À ce jour, aucune étude exhaustive de ces ressources n'a été entreprise, bien que plusieurs organismes offrent un mécanisme d'échange d'information sur les modules disponibles (p. ex. L'éducation au service de la Terre).

Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents

- Lien pour télécharger les résultats du questionnaire de 2018 : <http://twk.pm/r7g23vdp17>
- In the *State of Ontario's Biodiversity* report, the province of Ontario reports on the integration of biodiversity in the school curricula. The report for this target is available from the referenced website : <http://sobr.ca/indicators/indicators-by-target/>
- Éducation au service de la Terre : <http://resources4rethinking.ca/fr/>

Niveau de confiance de l'évaluation ci-dessus

- Fondée sur des données factuelles
- Fondée en partie sur des données factuelles
- Fondée sur des données factuelles limitées

Explication du niveau de confiance indiqué ci-dessus

Puisque les provinces et les territoires n'ont pas tous rempli le questionnaire, une évaluation complète des progrès réalisés vers l'atteindre de l'objectif de 2020 voulant que la biodiversité soit intégrée dans les programmes d'études ne peut être effectuée.

Caractère adéquat des données de suivi qui appuient l'évaluation

- Le suivi relatif à cet objectif est adéquat
- Le suivi relatif à cet objectif est partiel (p. ex. ne couvre qu'une partie du domaine ou de la question)
- Aucun système de suivi en place
- Le suivi n'est pas nécessaire

Suivi de l'objectif et système de suivi en place

L'évaluation de cet objectif repose sur un indicateur qui dépend d'un sondage périodique auprès des provinces et territoires canadiens pour savoir si la biodiversité a été intégrée aux programmes d'études des écoles primaires et secondaires. Les personnes-ressources en matière de biodiversité des provinces et des territoires collaborent avec les spécialistes de l'éducation de chaque province et territoire pour remplir le questionnaire.

Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents

Liens choisis vers des documents provinciaux et territoriaux sur les programmes utilisés pour évaluer les progrès réalisés vers l'atteinte de cet objectif :

- Québec, Science et technologie :
http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/PFEQ/6c-sciencetechno.pdf
 - Alberta Education : <https://education.alberta.ca/programmes-detudes/>
 - Northwest Territories Experimental Science :
https://nwtresearch.com/sites/default/files/experiential_science10-20-30_screen.pdf
 - Newfoundland Labrador Curriculum Guides :
<http://www.ed.gov.nl.ca/edu/k12/curriculum/guides/index.html>
 - Nouveau-Brunswick – Élaboration du programme d'études :
https://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/ministeres/education/m12/content/secteur_anglophone/programme_detudes_anglophone.html#1
 - Le curriculum de l'Ontario de la 9^e à la 12^e année :
<http://www.edu.gov.on.ca/fre/curriculum/secondary/environment.html>
 - Le curriculum de l'Ontario de la 1^{re} à la 8^e année :
<http://www.edu.gov.on.ca/fre/curriculum/elementary/environment.html>
-

Évaluation des progrès vers l'atteinte de l'objectif 19 du Canada

D'ici 2020, plus de Canadiens font des sorties en nature et participent à des activités de conservation de la biodiversité.

Catégorie de progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif sélectionné

- En voie de dépasser l'objectif
- En voie d'atteindre l'objectif
- Progrès accomplis en vue d'atteindre l'objectif, mais trop lents
- Aucun changement notable
- Éloignement de l'objectif
- Inconnu

Date de l'évaluation

2 février 2018

Informations supplémentaires et éléments à l'appui de cette évaluation

Le Canada est en voie d'atteindre l'objectif 19. De plus en plus de Canadiens semblent faire des sorties en nature et participer à des activités de conservation de la biodiversité. Les progrès vers l'atteinte de cet objectif ont été évalués à l'aide de quatre indicateurs, à partir des données de l'Enquête nationale sur les ménages et l'environnement, de données provenant de plusieurs programmes de surveillance de la biodiversité, de statistiques sur la fréquentation des parcs gouvernementaux partout au pays et de renseignements supplémentaires provenant de plusieurs autres sources (voir la section Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents pour de plus amples renseignements).

L'Enquête sur les ménages et l'environnement, menée tous les deux ans, évalue les pratiques et les comportements environnementaux des ménages canadiens (à l'exception des ménages des territoires) qui ont trait à l'état de l'air, de l'eau et des sols du Canada. En 2015, 17 % des ménages canadiens ont déclaré avoir pris des mesures pour protéger l'environnement en participant, par exemple, à des activités non rémunérées visant à conserver ou à protéger l'environnement ou les espèces sauvages, à nettoyer les rives ou d'autres zones, à surveiller ou à évaluer les espèces sauvages ou l'habitat naturel ou à donner de la formation sur la nature. Depuis le début de cette enquête, les tendances montrent une légère baisse : 19 % des ménages canadiens participaient à ces activités en 2011, tandis que 18 % y participaient en 2013.

Un nombre croissant de Canadiens ont participé à des programmes de surveillance mis en œuvre par des citoyens sur une base volontaire. L'information sur la participation annuelle a été évaluée dans le cadre de plusieurs grands programmes de surveillance en vigueur au Canada : le Relevé des oiseaux nicheurs, le Recensement des oiseaux de Noël, eBird et iNaturalist. La tendance depuis 2011 montre une augmentation globale de la participation à ces programmes de même qu'une hausse de l'effort. Les données montrant cette tendance peuvent être consultées dans le document intitulé *Participation aux programmes de surveillance fondés sur la science citoyenne au Canada* (voir la section Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents pour de plus amples renseignements). Le nombre de participants et le niveau d'effort relatifs au Relevé des oiseaux nicheurs et au Recensement des oiseaux de Noël sont demeurés stables ou ont légèrement augmenté au cours de cette période. Le nombre de participants qui soumettent des listes de vérification à eBird a augmenté chaque année, tout comme le nombre de listes

soumises. La plateforme iNaturalist, qui a été lancée au Canada en 2011, a connu une augmentation importante du nombre d'observateurs qui soumettent de l'information sur des observations des espèces sauvages au Canada. Le nombre d'observations présentées à iNaturalist a également augmenté de façon spectaculaire en 2017 grâce à une campagne nationale visant à promouvoir des activités de Bioblitz dans le cadre des célébrations du 150^e anniversaire du Canada.

Les taux de fréquentation des parcs des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux du pays révèlent une augmentation globale des visites. Au cours de la période de cinq ans allant de 2012 à 2016, le nombre de visiteurs a augmenté dans 7 des 8 réseaux de parcs ayant fait l'objet d'un rapport et est demeuré stable dans un seul, comme on peut le voir dans le document intitulé *Tendances de fréquentation des parcs canadiens* (voir la section Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents pour de plus amples renseignements).

Dans le cadre de l'Enquête sur les ménages et l'environnement, on a également interrogé les Canadiens au sujet des visites dans les parcs et les espaces verts. Ce terme général englobe les parcs municipaux de quartier, les jardins publics, les sentiers riverains et forestiers ou d'autres types de zones extérieures, mais il pourrait aussi englober les aires de conservation plus officielles ou les parcs des gouvernements fédéral, provinciaux ou territoriaux. En 2015, 87 % des ménages canadiens ont déclaré vivre à moins de 10 minutes d'un parc ou d'un espace vert et 87 % d'entre eux, soit 76 % des ménages canadiens, ont indiqué avoir visité un parc ou un espace vert à proximité. Il s'agit d'une hausse par rapport aux 72 % des ménages canadiens qui avaient déclaré avoir visité un parc ou un espace vert à proximité en 2011 et en 2013.

Indicateurs utilisés pour cette évaluation

1. Pourcentage de Canadiens qui signalent avoir pris des mesures précises pour protéger l'environnement
2. Participation à des programmes de surveillance scientifique mis en œuvre par des citoyens sur une base bénévole
3. Tendances dans la visite des parcs et des aires de conservation
4. Tendances dans le pourcentage des Canadiens qui ont indiqué avoir visité des parcs ou des espaces verts publics

Outils ou moyens additionnels employés pour évaluer les progrès accomplis

En plus des tendances associées aux indicateurs susmentionnés, d'autres sources d'information appuient l'évaluation des progrès vers l'objectif 19 du Canada. Les Canadiens accordent beaucoup d'importance à passer du temps en nature et à participer à des activités axées sur la nature. L'Enquête canadienne sur la nature de 2012 a révélé que plus des deux tiers des adultes canadiens (70 %) choisissent de passer du temps à l'extérieur pour faire des sorties en nature. Un total de 89 % des adultes canadiens ont participé à au moins une de plus de 30 activités différentes axées sur la nature, les plus populaires étant le pique-nique ou la détente en nature (71 % à l'échelle nationale), suivis de la lecture ou de l'écoute de médias sur la nature (66 %), de la randonnée pédestre, de l'escalade et de l'équitation (64 %) et du jardinage et de l'aménagement paysager avec des plantes (51 %). L'enquête a révélé que 24 % des adultes canadiens participaient à des activités de conservation de la nature et que 15 % des Canadiens participaient à des activités de science citoyenne.

Dans le cadre des célébrations du 150^e anniversaire de la Confédération, le gouvernement du Canada a offert l'entrée gratuite dans tous les parcs nationaux, les lieux historiques nationaux et les aires marines nationales de conservation du Canada. Une carte d'entrée Découverte valide dans 150 emplacements de Parcs Canada, accordant une entrée gratuite illimitée en 2017, a été offerte sur demande. Cette initiative a été entreprise pour encourager et aider les Canadiens (et d'autres personnes) à sortir et à explorer les aires protégées du pays. Les demandes en ligne et la distribution locale (sur place et par l'intermédiaire de partenaires) ont totalisé plus de 8 millions de cartes d'entrée Découverte en 2017 (la plupart étant possédée par des Canadiens). Le nombre de visiteurs pour l'exercice financier 2017 a atteint 27,2 millions, soit une augmentation de 11 % par rapport à l'année précédente. Les campagnes de médias sociaux connexes (p. ex. #MontrezVotreCarte) ont touché 20 millions de personnes et ont mis en évidence la fierté des Canadiens pour leurs aires protégées.

Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents

- Les ménages et l'environnement : participation environnementale – résumé de l'enquête : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/170605/dq170605a-fra.htm>
- Les ménages et l'environnement : participation environnementale – données : https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=3810002301&request_locale=fr
- Les ménages et l'environnement – Parcs et espaces verts : https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=3810002001&request_locale=fr
- Relevé des oiseaux nicheurs : <https://www.bsc-eoc.org/volunteer/bbs/index.jsp?lang=FR&targetpg=index>
- Recensement des oiseaux de Noël : <https://www.birdscanada.org/volunteer/cbc/?lang=FR>
- eBird Canada : <https://ebird.org/canada/home>
- iNaturalist : inaturalist.ca
- *Enquête canadienne sur la nature 2012* – rapport sommaire : <http://biodivcanada.ca/default.asp?lang=Fr&n=2A0569A9-1>
- *Enquête canadienne sur la nature 2012* – données : <https://ouvert.canada.ca/data/fr/dataset/694b9da8-1f06-4ebe-ad38-1b14bdaf756e>
- Lien pour télécharger le document sur la participation aux programmes de surveillance fondés sur la science citoyenne au Canada : <http://twk.pm/uhbt1136g7>
- Lien pour télécharger le document sur les tendances de fréquentation des parcs canadiens : <http://twk.pm/maw4tc3fyb>

Niveau de confiance de l'évaluation ci-dessus

- Fondée sur des données factuelles
 Fondée en partie sur des données factuelles
 Fondée sur des parties factuelles limitées

Explication du niveau de confiance indiqué ci-dessus

Bien qu'ils appuient généralement l'évaluation, les éléments à l'appui de chaque indicateur comportent certaines limites. En ce qui concerne les données d'enquête, on sait que les différences dans la méthodologie d'échantillonnage influent sur les résultats, même dans le cas d'enquêtes statistiquement

représentatives. L'Enquête sur les ménages et l'environnement porte sur les ménages des provinces canadiennes, mais non ceux des territoires.

Dans l'ensemble, les résultats de la fréquentation des parcs ne font pas la distinction entre les visiteurs canadiens (tant dans la province que hors province) et les visiteurs internationaux sur une base annuelle, de sorte qu'il est possible que les visiteurs étrangers, plutôt que les Canadiens, aient eu un certain effet sur l'augmentation des visiteurs dans les parcs. Il semble toutefois que les visiteurs canadiens constituent la grande majorité des visiteurs des parcs canadiens : en moyenne, 80 % des visiteurs des parcs nationaux et des aires marines nationales de conservation du Canada sont des Canadiens. En supposant que la proportion est encore plus élevée dans les réseaux de parcs provinciaux et territoriaux, la tendance donne à penser qu'il y a eu une hausse des visites de Canadiens. En 2017, les parcs nationaux et les aires marines les plus proches des grands centres urbains (dans un rayon de 100 km ou une heure de route) ont connu la plus forte augmentation globale de visiteurs, ce qui donne à penser que les Canadiens ont peut-être été le moteur de l'augmentation du nombre de visiteurs dans ces endroits.

De même, les données sur les visites ne permettent pas de distinguer les visites répétées de visiteurs uniques; cependant, les visites répétées peuvent être un indicateur de l'intérêt général pour les aires protégées. Les parcs et les aires marines nationaux qui comptent un grand nombre de visiteurs réguliers (ceux dont le taux moyen de fréquentation répétée est supérieur à 60 %) ont connu la plus forte augmentation du nombre total de visiteurs avec l'entrée gratuite en 2017. Le succès de l'initiative de la carte d'entrée Découverte de Parcs Canada et de sa portée médiatique connexe en 2017 appuie toutefois la conclusion que les Canadiens aiment explorer et passer du temps dans les espaces naturels du Canada.

Caractère adéquat des données de suivi qui appuient l'évaluation

- Le suivi relatif à cet objectif est adéquat
- Le suivi relatif à cet objectif est partiel (p. ex. ne couvre qu'une partie du domaine ou de la question)
- Aucun système de suivi en place
- Le suivi n'est pas nécessaire

Suivi de l'objectif et un système de suivi en place

Les processus d'enquêtes et de collecte de données susmentionnés ont été utilisés pour faire un suivi des progrès vers l'atteinte de cet objectif.

Partie IV. Description de la contribution nationale à la réalisation de chaque objectif d'Aichi pour la biodiversité mondiale

Remarque : La présente section a pour but de rendre compte de la contribution du Canada à l'atteinte des objectifs mondiaux tant à l'échelle nationale qu'internationale.

Objectif 1 d'Aichi : D'ici à 2020 au plus tard, les individus sont conscients de la valeur de la diversité biologique et des mesures qu'ils peuvent prendre pour la conserver et l'utiliser de manière durable.

Comment et dans quelle mesure le Canada a-t-il contribué à la réalisation de cet objectif d'Aichi pour la biodiversité à l'échelle nationale et quelles sont les données factuelles utilisées à l'appui de cette description?

Des initiatives destinées à éduquer la population et à la sensibilisation davantage à l'importance de la nature sont mises en œuvre dans l'ensemble du pays et ciblent plusieurs publics. Au nombre des ressources en ligne qui présentent de l'information sur l'importance de la biodiversité et la façon dont les citoyens peuvent la conserver et l'utiliser de façon durable, on compte le centre d'échange national sur la biodiversité (www.biodivcanada.ca) ainsi que d'autres sites Web des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, et d'organisations non gouvernementales.

L'intégration de la biodiversité dans les programmes d'études primaires et secondaires des provinces et des territoires canadiens permet aux jeunes du Canada d'acquérir des connaissances et une compréhension de la biodiversité, des pressions qui sont exercées sur elle, de son importance pour la santé et le bien-être des humains et des mesures pouvant être prises pour la conserver et utiliser les biens naturels de façon plus durable. Les connaissances acquises par la jeunesse canadienne et la sensibilisation contribueront à l'édification d'une société canadienne où les personnes sont conscientes des valeurs de la biodiversité et des mesures à prendre pour assurer sa conservation et son utilisation pérenne.

La population canadienne est très sensibilisée à l'importance de la nature. Les résultats de *L'Enquête canadienne sur la nature*, publiés en 2014, indiquent que, à la fin de 2012 et jusqu'au début de 2013, les trois quarts (76 %) des Canadiens adultes avaient déjà entendu le terme « biodiversité », plus des deux tiers (69 %) connaissaient l'expression « services écosystémiques », et 92 % connaissaient l'expression « espèces en péril ». Trois quarts (77 %) des Canadiens savaient que la biodiversité contribue aux services écosystémiques, assure une capacité biologique et offre d'autres avantages importants à la population, et plus de 90 % étaient conscients du fait que la nature peut être essentielle à des services précis, comme fournir de l'air pur et de l'eau propre, des sols fertiles et des lieux pour les loisirs, en plus de jouer un rôle dans la pollinisation et la fourniture de matières premières. Cette sensibilisation peut influencer sur de nombreuses décisions : la moitié des Canadiens choisissent leur milieu de vie en partie pour l'accès à la nature. Plus de la moitié des Canadiens (57 %) ont indiqué qu'ils achetaient les produits et services plus respectueux de l'environnement que les produits concurrentiels, et 45 % ont signalé avoir modifié leur

mode de vie pour réduire leur empreinte écologique. Le sondage a permis de constater que 24 % des Canadiens adultes — 6,4 millions de personnes — ont participé bénévolement à des activités de conservation, y compris à la science citoyenne (<http://www.biodivcanada.ca/default.asp?lang=Fr&n=2A0569A9-1>).

Un sondage d'opinion réalisé en 2015 a établi que 89 % des Canadiens reconnaissent qu'il est important de prévenir la disparition d'espèces de flore et de faune sauvages canadiennes. Dans ce sondage, 82 % des Canadiens convenaient que les propriétaires fonciers ont l'obligation morale de ne pas causer de dommages aux plantes et aux animaux en péril sur leur propriété, et 80 % estimaient qu'il est nécessaire que le gouvernement empêche le développement industriel dans certaines zones pour protéger les plantes et les animaux en péril (<https://www.ipsos.com/en-ca/news-polls/nearly-nine-canadians-consider-preventing-extinction-wild-plants-and-animals-important>).

De plus, selon un sondage d'opinion distinct effectué en 2015 auprès d'enfants canadiens âgés de 8 à 11 ans, 85 % des personnes sondées jugeaient qu'il était « très important » d'agir pour protéger l'environnement, la disparition des espèces était l'enjeu environnemental le plus important, et 84 % estimaient que leurs parents faisaient quelque chose pour protéger l'environnement d'après les activités qu'ils prévoyaient pour eux (<https://www.ipsos.com/en-ca/canadian-kids-aged-8-11-rate-animals-becoming-extinct-environmental-issue-thats-most-important-them>).

Le sondage mené par l'Ontario sur la sensibilisation à la biodiversité (*Ontario Biodiversity Awareness Survey* : <http://sobr.ca/indicators/indicators-by-target/#510>) en 2014 et en 2016 a permis d'obtenir les résultats suivants pour la province de l'Ontario : 64 % des répondants connaissaient l'existence du terme « biodiversité », ce qui représente une augmentation de 4 % par rapport à 2014. Au nombre des répondants connaissant le terme, 58 % le définissaient correctement et 33 % en donnaient une définition partielle. Plus de la majorité des répondants convenaient (78 % dont 22 % étaient d'accord et 56 % étaient fortement d'accord) que la biodiversité joue un rôle important dans le maintien de leur santé et de leur bien-être, ce qui représente une hausse de 5 % par rapport à 2014. Les résultats du sondage donnent à penser que la sensibilisation à la biodiversité et à son importance pour la santé s'approche de l'objectif de 50 % décrit dans la *Stratégie de la biodiversité de l'Ontario, 2011*. Ces résultats pourraient constituer une sous-estimation puisque la partie de la population de l'Ontario vivant de la terre (nombreux peuples autochtones, exploitants agricoles, chasseurs, pêcheurs et autres) pourrait ne pas utiliser le terme « biodiversité », mais pourtant très bien comprendre son importance. Compte tenu de la similitude des questions, les résultats de l'Ontario peuvent être comparés avec les résultats des pays découlant du baromètre de l'Union for Ethical Biotrading (UEBT Biodiversity Barometer : <http://www.biodiversitybarometer.org/>), qui mesure la sensibilisation à la biodiversité et la compréhension de ce concept.

Participation des jeunes Canadiens à la conservation de la faune est un fonds fédéral sur trois ans lancé en 2018 à l'intention des organisations pour qu'elles conçoivent et mettent en œuvre des programmes d'envergure nationale, propres à la région et axés sur l'éducation et la mobilisation des enfants de 6 à 12 ans sur conservation des espèces sauvages canadiennes. Dans l'ensemble, ce financement servira à sensibiliser les enfants à la protection de la biodiversité du Canada pour les générations futures, et aux menaces, comme les changements climatiques, qui ont des incidences sur la

biodiversité. Plus particulièrement, le financement appuiera les programmes qui permettent d'atteindre les trois objectifs suivants :

- accroître la connaissance et la sensibilisation des enfants à l'égard des espèces sauvages du Canada, des principales menaces qui pèsent sur celles-ci et leur habitat, et des mesures de conservation et de rétablissement des espèces en péril;
- offrir aux enfants des occasions de participer à des activités qui aident à préserver la nature;
- inspirer les jeunes à devenir des intendants actifs du milieu naturel.

Comment et dans quelle mesure le Canada a-t-il contribué à la réalisation de l'objectif d'Aichi pour la biodiversité à l'échelle mondiale?

Le Canada joue également un rôle important à l'échelle mondiale en contribuant à la réalisation de l'objectif 1 d'Aichi pour la biodiversité. Plus précisément, il codirige l'initiative mondiale #Naturepourtous, qu'il a créée, laquelle vise à solliciter un vaste appui et des mesures de la part du public et de multiples secteurs pour la conservation de la biodiversité au Canada et partout dans le monde. Le mouvement #Naturepourtous, partenariat qui connaît un essor rapide et qui regroupe plus de 230 organisations de près de 40 pays représentant toutes les régions du monde, cherche à inspirer l'amour et l'appui de la biodiversité et des mesures pour la conserver. Le mouvement repose sur la conviction que les expériences personnelles et les liens avec le monde naturel offrent d'immenses bienfaits pour la santé, le bien-être et la résilience des personnes et de la société et qu'ils constituent aussi le fondement d'un appui et d'un engagement à vie à l'égard de la conservation de la biodiversité.

L'initiative #Naturepourtous rassemble divers partenaires afin d'élargir la portée et les incidences des programmes fructueux qui accroissent la sensibilisation à la nature et à ses valeurs, et favorisent les occasions pour les personnes de tous les horizons de se rapprocher de la nature et de tisser un lien avec elle. À ce jour, plus de 40 exemples de programmes couronnés de succès ont été communiqués. En contribuant à la réalisation de l'objectif 1 d'Aichi, #Naturepourtous renforce la volonté des personnes d'apporter les changements nécessaires, de prendre des mesures et d'influencer la « volonté politique » des gouvernements d'agir, facilitant ainsi grandement la mise en œuvre du Plan stratégique pour la biodiversité et l'atteinte des 19 autres objectifs d'Aichi pour la biodiversité.

Objectif 2 d'Aichi : D'ici 2020 au plus tard, les valeurs de la diversité biologique ont été intégrées dans les stratégies et les processus de planification nationaux et locaux de développement et réduction de la pauvreté, et incorporées dans les comptes nationaux, selon que de besoin, et dans les systèmes de notification.

Comment et dans quelle mesure le Canada a-t-il contribué à la réalisation de cet objectif d'Aichi pour la biodiversité à l'échelle nationale et quelles sont les données factuelles utilisées à l'appui de cette description?

Les valeurs diverses de la biodiversité et des services écosystémiques sont de plus en plus reconnues au Canada aux échelles locale et nationale dans les processus d'élaboration et de planification de l'utilisation des terres. L'activité municipale est illustrée à la partie 3 du présent rapport et présentée dans l'objectif 4 du Canada et ses documents d'appui. En ce qui concerne l'infrastructure naturelle, les contributions des écosystèmes sont reconnues dans le Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques et dans les programmes de financement destinés aux grandes infrastructures et à l'atténuation des catastrophes naturelles pour les gouvernements provinciaux, territoriaux et municipaux en vue d'appuyer la mise en œuvre du Cadre. La valeur de cette infrastructure naturelle est aussi de plus en plus reconnue à l'échelle locale, par exemple dans l'Initiative sur les biens naturels dans les municipalités (Municipal Natural Assets Initiative) décrite dans ce rapport, à la partie 2, objectif 13 du Canada. Même si cette pratique n'est pas universelle au Canada, certains gouvernements provinciaux, comme l'Alberta, intègrent explicitement les valeurs des services écosystémiques dans leurs plans et politiques régionaux d'utilisation des terres. Au Canada, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont travaillé ensemble à l'élaboration et à la publication d'un guide technique détaillé pour l'évaluation des services écosystémiques en vue d'appuyer leur capacité d'analyse des diverses valeurs de ces services et d'utiliser cette information dans un vaste éventail de contextes stratégiques et décisionnels (Boîte à outils des services écosystémiques, 2017 : <http://biodivcanada.ca/default.asp?lang=Fr&n=B443A05E-1>). Le gouvernement fédéral prend en compte les valeurs des services écosystémiques et de la biodiversité lorsqu'il évalue les espèces candidates à l'inscription à la liste de la *Loi sur les espèces en péril*.

Statistique Canada a été l'un des premiers ministères à adopter une méthode nationale de comptabilité environnementale et écosystémique et, à ce jour, ce ministère appuie la conception du Système de comptabilité économique et environnementale (SCEE) des Nations Unies. Ce système comprend maintenant un module sur les écosystèmes et leurs services, connu sous le nom de « Comptabilité expérimentale des écosystèmes du SCEE » (SCEE-CEE). Statistique Canada participe à de nombreux égards à l'élaboration et à l'adoption de ce cadre conceptuel sur la scène internationale : en jouant un rôle de membre actif dans le groupe de travail d'experts du SCEE-CEE et le comité de rédaction des recommandations techniques du SCEE-CEE, et en offrant une formation à l'échelle internationale, notamment en Amérique du Sud et en Asie.

Le Canada donne aussi l'exemple en préparant des rapports et des données sur divers aspects de la biodiversité et en établissant des rapports sur les écosystèmes (c.-à-d. l'infrastructure écologique), les services écosystémiques, les bénéficiaires de ces services et les mesures de gestion prises pour atténuer les incidences sur l'environnement. Ces données sont publiées comme statistiques nationales officielles et rendues publiques au moyen du système statistique national et, dans la mesure du possible, interprétées avec les données sur les comptes nationaux.

Statistique Canada contribue aussi à la réalisation de l'objectif 2 d'Aichi en participant à des mesures internationales (p. ex. l'initiative d'un groupe d'observation de la Terre, soit Earth Observation for Ecosystem Accounting, aussi connue sous le nom d'EO4EA) et à des mesures nationales (p. ex. l'United States Natural Capital Initiative, dirigée par le Powell Centre de la Commission géologique des États-Unis) qui visent à accroître la disponibilité des données sur les écosystèmes, ainsi que leur utilisation et leur application aux échelles internationale, nationale et infranationale.

Le Canada dispose aussi de nombreux mécanismes de production de rapports à l'échelle nationale qui accordent de l'importance à la biodiversité (voir plus précisément la partie 3 du présent rapport et les objectifs 1, 5, 6, 7, 8 et 9 du Canada, et le système de rapports sur les Indicateurs canadiens de durabilité de l'environnement [<https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/indicateurs-environnementaux.html>]). La Stratégie fédérale de développement durable constitue le principal moyen d'échange d'information du gouvernement du Canada sur la planification et l'établissement de rapports en matière de développement durable. La Stratégie sert à déterminer les priorités pour le développement durable, à établir les buts et les objectifs, et à décrire les mesures requises pour les réaliser (http://www.fsds-sfdd.ca/index_fr.html#/fr/goals/).

Comment et dans quelle mesure le Canada a-t-il contribué à la réalisation de l'objectif d'Aichi pour la biodiversité à l'échelle mondiale?

Comme cela a été mentionné précédemment, en offrant de la formation sur la comptabilité environnementale nationale, le Canada aide les pays à atteindre leurs objectifs. La formation sur la comptabilité des écosystèmes s'adresse entre autres à la Chine et aux autres pays de l'Asie de l'Est (Beijing, 2017; Shanghai, 2015), à la Malaisie (septembre 2016), au Chili et aux autres pays de l'Amérique du Sud (novembre 2014). Des organismes des Nations Unies parrainent habituellement cette formation.

Le Canada participe aussi aux travaux de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES). Plusieurs Canadiens comptent parmi les auteurs scientifiques experts des évaluations de l'IPBES, et un membre de cette initiative fait partie du groupe principal d'experts sur les valeurs de l'IPBES et a contribué à l'élaboration du *Guide to the diverse conceptualizations of multiple values of nature and its benefits, including biodiversity and ecosystem functions and services* (2016).

Objectif 3 d’Aichi : D’ici à 2020 au plus tard, les incitations, y compris les subventions néfastes pour la diversité biologique, sont éliminées, réduites progressivement ou réformées, afin de réduire au minimum ou d’éviter les impacts défavorables, et des incitations positives en faveur de la conservation et de l’utilisation durable de la diversité biologique sont élaborées et appliquées, d’une manière compatible et en harmonie avec les dispositions de la Convention et les obligations internationales en vigueur, en tenant compte des conditions socioéconomiques nationales.

Comment et dans quelle mesure le Canada a-t-il contribué à la réalisation de cet objectif d’Aichi pour la biodiversité à l’échelle nationale et quelles sont les données factuelles utilisées à l’appui de cette description?

Des exemples de mécanismes novateurs pour la conservation sont présentés dans ce rapport (voir la partie 3, objectif 13 du Canada). En outre, le Canada a créé de nombreux programmes favorisant la conservation (voir le site suivant pour les programmes existants :

<https://www.canada.ca/fr/services/environnement/conservation/financement.html>).

Le Canada a établi les programmes incitatifs suivants :

Le **Fonds de la nature du Canada** a été conçu pour appuyer les efforts des Canadiens dont la participation est essentielle pour garantir le succès dans le domaine de la conservation de la nature. Il permettra d’établir des aires protégées et des aires conservées, de préserver des terres privées et d’appuyer les mesures de protection des espèces terrestres et aquatiques par les provinces, les territoires, les peuples autochtones et les parties prenantes. Le Fonds pour la nature du Canada fournira un financement fédéral de 500 millions de dollars sur 5 ans. Il sera assorti de contributions de la part de fondations philanthropiques, de partenaires provinciaux et territoriaux, d’entreprises et d’organismes sans but lucratif et autres, et il est prévu qu’ils verseront 500 millions de dollars supplémentaires pour des mesures de conservation.

Le Fonds compte deux volets : le volet Espaces et le volet Espèces. Le volet Espaces consacrera environ 300 millions de dollars sur cinq ans en vue d’accroître la superficie et la connectivité des aires protégées et conservées au Canada ainsi que leur intégrité écologique pour contribuer à l’objectif 1 du Canada sur la biodiversité (c.-à-d. l’objectif 11 d’Aichi). Le volet Espèces consacrera plus de 200 millions de dollars sur cinq ans en vue de la protection et du rétablissement des espèces terrestres en péril — gérées par Environnement et Changement climatique Canada — et des espèces aquatiques en péril — gérées par Pêches et Océans Canada — en faisant la transition vers l’adoption d’approches plurispécifiques axées sur les écosystèmes. Ce financement contribuera à la protection et au rétablissement d’espèces prioritaires — comme le caribou et certains poissons migrateurs — à la protection de secteurs prioritaires et à l’atténuation des risques qui pèsent sur les espèces en péril associées à ces secteurs prioritaires, comme la foresterie, l’agriculture et le développement urbain.

Les objectifs généraux du **Programme d’intendance de l’habitat (PIH)** sont de « contribuer au rétablissement des espèces en voie de disparition, menacées et des autres espèces en péril et de prévenir que d’autres espèces ne deviennent préoccupantes du point de vue de la conservation, en faisant participer

les Canadiennes et les Canadiens de toutes les couches de la société à des mesures de conservation bénéfiques aux espèces sauvages ». Les activités doivent être réalisées sur des terres privées, des terres de la Couronne provinciale, des terres autochtones ou dans des zones aquatiques et marines de l'ensemble du Canada. Les fonds du PIH sont aussi répartis en deux volets distincts : le volet Espèces en péril et le volet Prévention. Le volet Espèces en péril se concentre sur les projets visant le rétablissement des espèces en péril inscrites à l'annexe 1 de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP). De sa création en 2000 à mars 2017, le volet Espèces en péril du PIH a consacré plus de 176,9 millions de dollars répartis dans plus de 2 600 projets. Cet investissement a permis d'obtenir plus de 431 millions des partenaires des projets et a profité annuellement, en moyenne, à 440 espèces en péril. Le programme a aussi appuyé la protection juridique de plus de 193 000 hectares (ha) de terres et l'amélioration ainsi que la remise en état de plus de 429 000 ha de terres et de 3 200 km de littoral. Le volet Prévention met l'accent sur les projets destinés à d'autres espèces (ne figurant pas à l'annexe 1 de la LEP) pour prévenir qu'elles ne deviennent préoccupantes du point de vue de la conservation. De sa création en 2014 à la fin de mars 2017, le volet Prévention du PIH a versé plus de 8,6 millions de dollars pour la réalisation de plus de 220 projets. Cet investissement a permis d'obtenir plus de 18,3 millions de dollars des partenaires des projets. Le programme a appuyé la protection juridique de plus de 1 300 ha de terres ainsi que l'amélioration et la remise en état de plus de 7 700 ha de terres et de 29 km de littoral.

Le **Fonds autochtone pour les espèces en péril** (FAEP) joue un rôle important dans le rétablissement des espèces en péril sur les terres autochtones en invitant les peuples et les communautés autochtones à participer activement à l'application de la LEP (<https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/application-lois-environnementales/lois-reglements/a-propos-loi-especes-en-peril.html>). Les fonds sont affectés à des projets qui visent la protection de l'habitat et qui contribuent au rétablissement des espèces en péril ainsi qu'à des projets qui préviennent que d'autres espèces ne deviennent préoccupantes du point de vue de la conservation. Comme pour le PIH, le financement dans le cadre du FAEP se divise en deux volets : le volet Espèces en péril et le volet Prévention. De sa création en 2004 à la fin de mars 2017, le volet Espèces en péril du FAEP a consacré plus de 36,5 millions de dollars à plus de 880 projets, permettant ainsi d'obtenir plus de 26,9 millions de dollars, en fonds de contrepartie des partenaires des projets, ce qui représente un investissement total de plus de 63,4 millions de dollars. En moyenne, les projets financés ont profité annuellement à 120 espèces inscrites à la LEP. De plus, le programme a appuyé la protection juridique de plus de 71 700 ha de terres ainsi que l'amélioration et la remise en état de plus de 13 500 ha de terres et de 370 km de littoral. De sa création en 2014 à la fin de mars 2017, le volet Prévention du FAEP a investi plus de 2,8 millions de dollars pour appuyer plus de 70 projets de conservation locaux et a contribué à l'établissement de partenariats avec plus de 66 organisations et communautés autochtones distinctes. Les partenaires ont versé plus de 1,9 million de dollars à ces projets. Le programme a aussi appuyé l'amélioration et la remise en état de plus de 4 900 ha de terres et de 66 km de littoral.

Lancé en 2014-2015 pour une durée de cinq ans, le **Fonds national de conservation des milieux humides** (FNCMH) a pour objectif de restaurer les milieux humides dégradés ou disparus et d'améliorer les fonctions écologiques des milieux humides dégradés. Entre septembre 2014 et le 31 mars 2017, environ 25,5 millions de dollars en fonds fédéraux ont été versés à 198 projets du FNCMH. Durant cette période, plus de 2 600 hectares de milieux humides et de zones environnantes ont été remis en état, et plus de 340 000 hectares de milieux humides et de zones environnantes ont été améliorés.

Le **Programme des dons écologiques** du Canada offre aux Canadiens possédant des terres écosensibles la possibilité de protéger la nature et de transmettre un héritage aux générations futures. Grâce aux dispositions de la *Loi sur l'impôt sur le revenu du Canada* et de la *Loi sur les impôts du Québec*, le Programme offre d'importants avantages fiscaux aux propriétaires de terres écosensibles qui font don d'une terre ou d'un intérêt foncier partiel à un organisme bénéficiaire admissible. Le bénéficiaire veille à ce que la biodiversité et le patrimoine naturel de la terre soient conservés à perpétuité. Le Programme des dons écologiques est administré par Environnement et Changement climatique Canada en collaboration avec des dizaines de partenaires, y compris d'autres ministères fédéraux et provinciaux, des administrations municipales et des organisations non gouvernementales de l'environnement. Grâce à l'approche et au dévouement de cette équipe pour faire progresser et améliorer ce programme, celui-ci s'améliore chaque année. De la création du programme en 1995 au 31 mars 2017, 1 300 dons écologiques évalués à plus de 823 millions de dollars ont été offerts dans l'ensemble du Canada, protégeant ainsi environ 184 000 hectares d'habitat pour les espèces sauvages.

Le **Programme de conservation des zones naturelles** (PCZN) est un partenariat visant à accélérer la conservation des terres privées et à protéger d'importants habitats naturels dans les collectivités situées dans le sud du Canada. L'organisation Conservation de la nature Canada (CNC) administre ce programme et acquiert des terres écosensibles — y compris des forêts, des prairies et des milieux humides — avec la participation de Canards Illimités Canada et d'autres fiduciaires foncières. Dans le cadre du PCZN, les fonds fédéraux de 300 millions de dollars investis entre 2007 et le 31 mars 2017 ont contribué à la protection de plus de 430 000 hectares d'habitat écologiquement important et ont permis d'obtenir 580 millions en fonds de contrepartie recueillis par Conservation de la nature Canada et ses partenaires.

Le **Programme de partenariats relatifs à la conservation des pêches récréatives** appuie les projets de remise en état des habitats associés à la pêche récréative qui sont dirigés par les groupes de pêcheurs à la ligne et autres, les organismes de conservation et les groupes autochtones en vue de reconstruire et de remettre en état l'habitat du poisson au Canada. Le gouvernement du Canada investit 8,6 millions de dollars dans des projets de restauration de l'habitat utilisé pour les pêches récréatives partout au pays pour la période de 2017 à 2019. Le programme appuie les projets réalisés par des partenaires multiples à l'échelle locale et destinés à remettre en état l'habitat dégradé et/ou menacé utilisé pour les pêches récréatives afin d'améliorer la durabilité et la productivité de ces pêches au Canada.

Le **Fonds pour la restauration côtière** fait partie du Plan de protection des océans national, lancé en 2016. Le Fonds verse une somme de 75 millions de dollars sur cinq ans pour appuyer des projets qui aident à restaurer les habitats aquatiques côtiers. Le récent lancement du fonds a été couronné de succès et a permis de financer 32 projets, pour un total d'environ 46,9 millions de dollars. Tous les projets

approuvés comprennent la participation de groupes autochtones à leur planification ou à leur mise en œuvre.

Le **Programme de financement communautaire ÉcoAction** appuie les organisations et les groupes communautaires sans but lucratif qui réalisent des projets visant à protéger, à remettre en état, à améliorer et à conserver le milieu naturel. Le financement de 2018 est disponible pour les nouveaux projets qui mobilisent les Canadiens et qui démontrent clairement des résultats mesurables et positifs sur le plan environnemental relativement à l'eau propre et à l'adaptation et à l'atténuation en matière de changements climatiques.

En ce qui concerne la réduction ou l'élimination des subventions néfastes pour la biodiversité, le Canada s'est engagé à éliminer graduellement et à rationaliser les subventions inefficaces aux combustibles fossiles d'ici 2025. À cette fin, le gouvernement évalue actuellement les mesures fiscales et non fiscales à l'échelle fédérale pour déterminer si certaines pourraient être considérées comme des subventions inefficaces aux combustibles fossiles. Conformément à cet engagement, huit dispositions fiscales préférentielles pour le secteur des hydrocarbures (pétrole et gaz) et le secteur minier (y compris l'exploitation du charbon) ont été ou sont en voie d'être éliminées ou rationalisées.

Objectif 4 d'Aichi : D'ici à 2020 au plus tard, les gouvernements, les entreprises et les parties prenantes, à tous les niveaux, ont pris des mesures, ou ont appliqué des plans, pour assurer une production et une consommation durables, et ont maintenu les incidences de l'utilisation des ressources naturelles dans des limites écologiques sûres.

Comment et dans quelle mesure le Canada a-t-il contribué à la réalisation de cet objectif d'Aichi pour la biodiversité à l'échelle nationale et quelles sont les données factuelles utilisées à l'appui de cette description?

Pour obtenir des renseignements supplémentaires sur cet objectif, voir le contenu présenté pour les objectifs 6, 7, 8 et 9 du Canada, aux parties II et III du présent rapport.

Foresterie

Au moyen de ses pratiques d'aménagement forestier durable, le Canada assure la conservation de ses forêts et l'exploitation durable (production) de ses ressources forestières.

Aux termes des lois provinciales et territoriales, toutes les zones de coupe des terres publiques doivent être régénérées par le biais de méthodes naturelles ou artificielles (c.-à-d. la plantation et l'ensemencement), ou d'une combinaison des deux. Une bonne régénération des zones de coupe forestière garantit que les terres forestières demeurent productives en fibre de bois, tout en continuant de préserver la biodiversité et les services écosystémiques : stockage du carbone, régulation de la qualité de l'eau et des quantités d'eau, habitat des espèces sauvages et activités récréatives.

Les provinces et les territoires canadiens élaborent et mettent en œuvre des plans d'aménagement forestier fondés sur la science qui comprennent la détermination des possibilités annuelles de coupe (PAC) pour veiller à ce que le volume de bois récolté ne dépasse pas le niveau d'approvisionnement durable, ce qui représente la quantité de bois pouvant être récoltée sans nuire aux objectifs environnementaux, sociaux, culturels et économiques. Les sociétés forestières sont juridiquement responsables de respecter les niveaux des PAC.

Le Canada possède la troisième superficie forestière en importance dans le monde, et environ 74 % des terres forestières aménagées au pays, ou 48 % de la superficie forestière totale du Canada (168 millions d'hectares), sont couverts par un schéma de certification pour l'aménagement forestier faisant l'objet d'une vérification indépendante par des tiers. Il s'agit là de 37 % des forêts certifiées dans le monde. En plus des lois et des politiques régissant l'exploitation forestière, la certification de l'aménagement forestier durable donne une assurance supplémentaire que les sociétés forestières agissent dans le respect des lois, des principes de la durabilité et des normes mondialement reconnues sur l'aménagement forestier durable.

Trois systèmes de certification forestière reconnus sont utilisés au Canada : Association canadienne de normalisation, Forest Stewardship Council et Sustainable Forestry Initiative.

La Politique d'achats écologiques du gouvernement du Canada (<https://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=32573>) vise à faire progresser la protection de l'environnement et appuie le développement durable en tenant compte de facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement. La politique demande aux ministères et organismes fédéraux d'intégrer des considérations environnementales dans le processus décisionnel lié à tous les biens et services. Les ministères sont responsables de fixer des objectifs d'approvisionnement écologique et d'intégrer des critères et spécifications sur le plan environnemental. En conséquence, les fournisseurs jouent un rôle fondamental dans la réussite de la mise en œuvre du programme environnemental du gouvernement en fournissant des biens et services respectueux de l'environnement. Par exemple, le gouvernement du Canada reconnaît les systèmes de certification des forêts comme un moyen de démontrer que le papier a été obtenu de façon durable.

Que ce soit par le biais de lois et de règlements forestiers stricts, d'une vérification par des tiers ou de politiques axées sur la durabilité, la consommation de matières brutes et la production de biens transformés au Canada doivent respecter les normes d'aménagement durable. Par exemple, les sociétés forestières canadiennes doivent adopter des pratiques d'aménagement durable, et les organismes publics doivent respecter les politiques d'achat écologiques qui exigent l'utilisation de produits du bois issus de sources durables, contribuant directement à l'objectif 4 d'Aichi.

Ressources naturelles Canada a aussi mis sur pied divers programmes et initiatives pour aider à réduire l'empreinte écologique de l'exploitation des ressources naturelles et d'autres industries, notamment les suivants :

- Le recours à l'expertise scientifique en foresterie offerte par le Service canadien des forêts pour améliorer la remise en état des terres forestières et la performance environnementale de l'industrie des hydrocarbures du Canada (<https://www.rncan.gc.ca/forets/industrie/bioproducts/17737>), tout en faisant progresser la restauration des paysages forestiers (<https://www.rncan.gc.ca/forets/industrie/remise-en-etat-terres/17877>).
- Le Programme d'écologisation des pâtes et papiers : les projets achevés dans le cadre du programme de 2009 à 2012 ont permis aux usines canadiennes de pâtes et papiers d'épargner plus de 8,5 millions de gigajoules d'énergie par année, grâce à l'amélioration de l'efficacité énergétique, de diminuer leurs émissions de gaz à effet de serre (GES) de 766 000 tonnes par année et de diminuer les incidences de leurs opérations sur l'environnement de façon générale en réduisant le volume d'eau utilisé, les rejets d'effluents et les déchets envoyés aux sites d'enfouissement (<https://www.rncan.gc.ca/forets/programmes-federaux/13142>).
- Le développement de nouveaux bioproducts et marchés (voie biotechnologique) : ce programme a tiré parti de l'intérêt à l'égard de la conversion de la biomasse forestière en produits respectueux de l'environnement et économiquement rentables. La transformation des résidus de bois en produits du bâtiment écologiques, en bioénergie, en produits biochimiques et en bioproducts n'est pas seulement représentative d'une utilisation intelligente et d'une manière de penser novatrice, mais répond également à la demande mondiale grandissante de produits « verts » faits à partir de sources naturellement renouvelables et gérées de façon durable (<https://www.rncan.gc.ca/forets/industrie/outils-recherche/13332>).

Aquaculture

En ce qui a trait à l'aquaculture, le Canada contribue directement à la réalisation des objectifs d'Aichi dans ce domaine. L'industrie aquacole du Canada joue un rôle accru dans l'économie nationale et compte pour 19 % de la production totale de produits de la mer du Canada, ce qui représentait environ 0,04 % du PIB national en 2016, comparativement à 0,01 % en 2015. Le Canada est déterminé à renforcer l'industrie de l'aquaculture d'une manière durable qui protège les écosystèmes marins et assure la conservation des populations de poissons sauvages. En poursuivant cet objectif, le Canada a investi 54 millions de dollars dans un programme entre 2013 et 2018 pour améliorer la recherche scientifique en vue d'appuyer les décisions sur la réglementation, de rationaliser le régime de réglementation et d'améliorer la transparence grâce à l'établissement de rapports publics. De nouveaux règlements ont été introduits pour clarifier les conditions selon lesquelles les exploitants peuvent installer ou gérer leurs installations aquacoles et rejeter des médicaments et des pesticides dans les eaux fréquentées par les poissons. Un système de rapports publics est en voie d'être créé pour démontrer l'engagement pris par le Canada et la responsabilité de l'industrie à l'égard de la production durable des produits de la mer. De plus, en 2018, le Canada a renouvelé son financement et versera 22 millions de dollars sur deux ans pour continuer d'appuyer les objectifs d'Aichi.

De son côté, l'industrie a aussi entrepris des initiatives qui contribuent à la réalisation des objectifs d'Aichi. La plus importante est l'adoption de la certification par un tiers, qui valide le respect des pratiques d'élevage responsables par l'industrie pour la production de produits de la mer et sa conformité à des normes exhaustives sur l'environnement et la salubrité des aliments. À l'heure actuelle, au Canada, toutes les grandes entreprises salmonicoles, ainsi que certaines entreprises de mytiliculture et certains fournisseurs d'aliments pour animaux ont atteint divers niveaux de certification.

Objectif 5 d'Aichi : D'ici à 2020, le rythme d'appauvrissement de tous les habitats naturels, y compris les forêts, est réduit de moitié au moins et si possible ramené à près de zéro, et la dégradation et la fragmentation des habitats sont sensiblement réduites.

Comment et dans quelle mesure le Canada a-t-il contribué à la réalisation de cet objectif d'Aichi pour la biodiversité à l'échelle nationale et quelles sont les données factuelles utilisées à l'appui de cette description?

Milieus humides

Veillez consulter l'objectif 3 du Canada présenté à la partie III pour obtenir de l'information sur les moyens pris par le Canada pour atteindre cet objectif d'Aichi dans le contexte des milieux humides.

Forêts

La déforestation est le déboisement permanent des forêts en vue d'autres utilisations des terres. Elle diffère de la perte temporaire de couvert forestier causée par les incendies naturels ou les activités d'aménagement forestier durable, y compris la récolte, qui n'entraîne pas de changement de l'utilisation des terres et qui est normalement suivie d'un renouvellement de la forêt.

Comme le précise le rapport *L'État des forêts au Canada* (<http://cfs.nrcan.gc.ca/pubwarehouse/pdfs/38872.pdf>), le taux annuel de déforestation au Canada, à moins de 0,02 % de la superficie forestière totale, est parmi les plus faibles dans le monde, il est en baisse depuis plus de 25 ans. Par exemple, en 1990, une superficie de 63 100 hectares était déboisée, alors qu'en 2015, cette valeur a chuté pour s'établir à 36 000 hectares. Les données statistiques sur la perte temporaire de couvert forestier à l'intérieur de l'assise forestière, par exemple la perte découlant de la récolte forestière et des activités sylvicoles, sont présentées dans le Programme national de données sur les forêts.

L'expansion agricole demeure la principale cause de déforestation (12 300 hectares en 2015), suivie de l'exploitation pétrolière et gazière et de l'urbanisation (9 800 et 3 200 hectares en 2015, respectivement). Le boisement et la conversion de terres non forestières en terres forestières ne font pas l'objet d'une surveillance nationale. Des études indiquent que la zone touchée est très restreinte.

Au Canada, depuis de nombreuses années, la remise en état fait partie de l'aménagement forestier en raison des mesures de rétablissement de l'habitat des espèces en péril qui mettent l'accent sur le caribou des bois (population boréale). La remise en état des forêts et des paysages est le processus de rétablissement des fonctions écologiques dans les paysages déboisés ou les paysages forestiers dégradés. Il s'agit d'une occasion de rétablir l'état fonctionnel de terres qui ont été dégradées ou qui ne sont plus productives.

Réussite de la remise en état des forêts et des paysages :

- Renverser la dégradation de l'environnement
- Améliorer la gestion et la gouvernance des terres
- Accroître la résilience des collectivités et des paysages

- Contribuer au mécanisme d'atténuation des changements climatiques au moyen du stockage de carbone
- Optimiser les biens et les services écosystémiques pour répondre aux besoins d'une société en évolution.

Au Canada, l'aménagement forestier durable facilite et appuie les initiatives de remise en état concrètes. De multiples programmes nationaux et provinciaux appuient la remise en état des forêts et des paysages au Canada, comme le Programme national de verdissement (<https://arbrescanada.ca/reboisement-compensation-emissions-carbone/programme-national-de-verdissement/>), qui favorise la plantation en masse de semis partout au Canada, dans des lieux qui ont besoin d'être boisés ou reboisés. Dans le cadre du Programme de 50 millions d'arbres de l'Ontario (<https://www.forestsonario.ca/fr/planting/programs/programme-50-millions-darbres/>), plus de 24 millions d'arbres ont été plantés depuis 2007, créant plus de 14 000 ha de nouvelles forêts. Des programmes semblables au Manitoba, au Québec et en Colombie-Britannique interviennent lors des perturbations causées par les catastrophes naturelles. La BC Forest Carbon Initiative finance des projets visant à accroître la séquestration du carbone au moyen du reboisement, de l'emploi accru d'engrais et d'amendements, de l'augmentation de la densité des plantations et de l'utilisation améliorée. Le Programme de construction verte en bois (CVBois) (<https://www.rncan.gc.ca/forets/programmes-federaux/cvbois/20047>) appuie la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans la fabrication des matériaux de construction en faisant la promotion de l'utilisation accrue des produits du bois dans les projets de construction.

Habitat des oiseaux

L'Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord (ICOAN) a pour objectif de veiller à ce que les populations et les habitats des oiseaux de l'Amérique du Nord soient protégés, remis en état et améliorés au moyen de mesures coordonnées aux échelles internationale, nationale, régionale et locale, et à ce que ses activités soient fondées sur des données scientifiques rigoureuses et une gestion efficace. L'ICOAN a été conçue pour accroître l'efficacité des initiatives existantes et nouvelles par le biais d'une coordination efficace s'appuyant sur les partenariats régionaux existants, comme les Projets conjoints, et renforçant la collaboration entre les nations et les peuples du continent.

En mai 2016, l'ICOAN a publié *L'état des populations d'oiseaux de l'Amérique du Nord*, le premier rapport exhaustif sur l'évaluation du statut de conservation de toutes les espèces d'oiseaux vivant au Canada, dans la partie continentale des États-Unis et au Mexique. En décembre 2016, les comités de l'ICOAN du Canada, du Mexique et des États-Unis ont publié le document *North American Vision for Hemispheric Bird Conservation*, qui se veut un guide pour les travaux concertés de l'ICOAN sur la conservation des oiseaux à l'échelle internationale au cours des 100 prochaines années.

Si l'ICOAN comprend officiellement la participation du Canada, du Mexique et des États-Unis, elle favorise l'établissement de liens avec d'autres pays et programmes de l'hémisphère occidental. Par exemple, les partenaires de l'ICOAN sont des membres actifs du Réseau de réserves pour les oiseaux de rivage de l'hémisphère occidental, dont la mission est d'assurer la conservation des oiseaux de rivage et de leur habitat au moyen d'un réseau de sites importants dans l'ensemble des Amériques.

Les piliers de l'ICOAN sont les quatre plans de conservation des oiseaux suivants : le Plan nord-américain de gestion de la sauvagine (PNAGS), le Plan de conservation des oiseaux de rivage, le Plan nord-américain de conservation des oiseaux aquatiques et le Plan de conservation des oiseaux terrestres de Partenaires d'envol.

Le Comité du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine est un organisme international qui assure la direction et la surveillance des activités entreprises à l'appui du PNAGS. Le Comité du Plan offre une tribune favorisant les discussions sur les enjeux relatifs à la sauvagine à l'échelle internationale et formule des recommandations stratégiques à l'intention des ministères fédéraux responsables de la gestion des espèces sauvages au Canada, aux États-Unis et au Mexique. Au nombre des sous-comités et des organismes consultatifs internationaux qui relèvent du Comité du Plan, on compte l'équipe de soutien scientifique, le groupe de travail sur les dimensions humaines, l'équipe responsable de la mobilisation du public et le groupe de travail sur la gestion des prises.

Objectif 6 d'Aichi : D'ici à 2020, tous les stocks de poisson et d'invertébrés et plantes aquatiques sont gérés et récoltés d'une manière durable, légale et en appliquant des approches fondées sur les écosystèmes, de telle sorte que la surpêche soit évitée, des plans et des mesures de récupération sont en place pour toutes les espèces épuisées, que les pêcheries n'aient pas d'impacts négatifs marqués sur les espèces menacées et les écosystèmes vulnérables, et que l'impact de la pêche sur les stocks, les espèces et les écosystèmes restent dans des limites écologiques sûres.

Comment et dans quelle mesure le Canada a-t-il contribué à la réalisation de cet objectif d'Aichi pour la biodiversité à l'échelle nationale et quelles sont les données factuelles utilisées à l'appui de cette description?

En 2009, le Canada a présenté les politiques de son Cadre pour la pêche durable (CPD) pour orienter la gestion des pêches (<http://www.dfo-mpo.gc.ca/reports-rapports/regs/sff-cpd/overview-cadre-fra.htm>). Ces politiques appuient directement les efforts déployés par le Canada pour atteindre l'objectif en établissant des approches de gestion durable des pêches qui sont fondées sur les risques. De plus, en 2010, le Canada a entrepris une étude annuelle, l'Étude sur la durabilité des pêches (<http://www.dfo-mpo.gc.ca/reports-rapports/regs/sff-cpd/survey-sondage/index-fr.html>), pour faire le suivi des progrès réalisés dans la mise en œuvre des politiques définies dans le CPD qui s'appliquent aux principaux stocks de poissons du Canada. L'étude est la source des deux indicateurs utilisés pour rendre compte des progrès liés à l'atteinte de cet objectif. Les résultats de l'étude montrent les progrès réalisés par le Canada relativement à l'atteinte de l'objectif.

Le Canada a accompli des progrès considérables pour gérer les répercussions des pêches sur les zones d'habitat benthique marin au moyen de fermetures de pêches. Il a aussi été déterminé que les nombreuses fermetures de zones de pêche du Canada sont d'autres mesures de conservation efficaces fondées sur les zones, qui contribuent à la réalisation de l'objectif 1 du Canada et de l'objectif 11 d'Aichi. Des renseignements supplémentaires sont présentés aux parties I, II et III du présent rapport et sur le site Web de Pêches et Océans Canada (<http://www.dfo-mpo.gc.ca/oceans/oeabcm-amcepz/refuges/index-fra.html>).

Le Canada a élaboré un plan pour achever les plans de rétablissement de 19 stocks de poissons prioritaires, qui ont décliné à de faibles niveaux (<http://www.dfo-mpo.gc.ca/ae-ve/audits-verifications/16-17/work-plan-travail-fra.html>). Les mesures visant la reconstitution des stocks de poissons épuisés sont essentielles, car ces stocks contribuent à la biodiversité.

Comment et dans quelle mesure le Canada a-t-il contribué à la réalisation de l'objectif d'Aichi pour la biodiversité à l'échelle mondiale?

Le Canada participe à de multiples organisations régionales de gestion des pêches (ORGP) pour gérer, conserver et protéger les stocks de poissons communs conformément au mandat des conventions respectives des ORGP. Outre sa participation aux ORGP énumérées sur le site Web de Pêches et Océans Canada (<http://www.dfo-mpo.gc.ca/international/dip-rfmo-fra.htm>), le Canada est aussi un membre de la Commission internationale des pêcheries du Pacifique Nord, une partie qui coopère à la Commission des pêches de l'Atlantique Nord-Est (CPANE) et un rôle observateur pour la Commission des mammifères marins de l'Atlantique Nord (NAMMCO) et la Commission baleinière internationale (CBI), et un État

adhérant à la Convention sur la conservation de la faune et de la flore marines de l'Antarctique (CCAMLR).

Le Canada est aussi membre du Comité des pêches de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), qui examine les grands enjeux et problèmes internationaux relatifs aux pêches et à l'aquaculture, et formule des recommandations aux gouvernements, aux organismes de pêche régionaux, aux ONG, aux travailleurs des pêches et à la communauté internationale à l'échelle mondiale. Par le biais du Comité des pêches de la FAO, le Canada participe activement à la négociation d'ententes mondiales contraignantes sur la gestion des pêches ainsi qu'à des instruments non contraignants, comme les lignes directrices volontaires.

Le Canada est sur point de ratifier l'Accord relatif aux mesures du ressort de l'État du Port (PSMA), qui vise à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN). L'objectif du PSMA est de fixer des normes mondiales minimales pour les mesures que les États côtiers peuvent prendre lorsqu'un navire étranger pratique ou est soupçonné de pratiquer une pêche INN, ou cherche à entrer dans un port pour y débarquer ses captures ou y utiliser les services.

Le MPO fait aussi partie du Réseau international de contrôle, de suivi et de surveillance (RICSS), qui vise à accroître l'efficacité et l'efficience des activités relatives à la surveillance, au contrôle et au suivi (SCS) des pêches au moyen de l'amélioration de la coopération, de la coordination, et de la collecte et de l'échange de données entre les organisations/institutions nationales qui sont responsables des activités de SCS des pêches.

Le Canada mobilise les États pour qu'ils améliorent la gestion des pêches, la recherche scientifique et la salubrité des aliments partout dans le monde. Ces éléments permettent tous aux États de tirer parti de leurs ressources de façon durable. Ces dernières années, le Canada a travaillé avec le Sénégal, notamment au moyen d'échanges d'information et d'activités de formation sur la gestion et la délivrance de permis, la collecte et l'analyse de données, la conservation et la protection, et la transformation des produits de la mer. De plus, des représentants officiels canadiens ont sollicité la participation de leurs homologues groenlandais pour renforcer la capacité du Groenland en matière de surveillance, de contrôle et de suivi des pêches. Cet engagement a été mis au point au moyen d'échanges d'information et de visites de sites.

Objectif 7 d'Aichi : D'ici à 2020, les zones consacrées à l'agriculture, l'aquaculture et la sylviculture sont gérées d'une manière durable, afin d'assurer la conservation de la diversité biologique.

Comment et dans quelle mesure le Canada a-t-il contribué à la réalisation de cet objectif d'Aichi pour la biodiversité à l'échelle nationale et quelles sont les données factuelles utilisées à l'appui de cette description?

Agriculture

La contribution du Canada à cet objectif lié à l'agriculture est reflétée dans les mesures qui contribuent à l'objectif 7 du Canada, décrit aux parties II et III du présent rapport. Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) a entrepris des mesures importantes pour mieux évaluer la relation entre l'agriculture et la disponibilité de l'habitat des espèces sauvages sur les terres agricoles au Canada. Plus précisément, AAC a récemment mis au point un indicateur agroenvironnemental (IAE) national fondé sur l'observation de la Terre en vue de déterminer la disponibilité de l'habitat potentiel pour les vertébrés terrestres. Cet IAE utilise des observations terrestres annuelles (Inventaire annuel des cultures d'AAC) pour que les rapports soient établis plus rapidement qu'avec les méthodes antérieures fondées sur le Recensement canadien sur l'agriculture (tous les 5 ans). Cette approche permet au Canada d'améliorer le suivi des changements dans la couverture terrestre (habitat) et de leurs incidences potentielles sur les espèces sauvages (approches axées sur des guildes d'espèces ou approches plurispécifiques).

Aquaculture

En ce qui a trait à l'aquaculture, le Canada contribue directement à la réalisation des objectifs d'Aichi dans ce domaine. L'industrie aquacole du Canada joue un rôle accru dans l'économie nationale et compte pour 19 % de la production totale des produits de la mer du Canada, ce qui représentait environ 0,04 % du PIB national en 2016, comparativement à 0,01 % en 2015. Le Canada est déterminé à renforcer l'industrie de l'aquaculture d'une manière durable qui protège les écosystèmes marins et assure la conservation des populations de poissons sauvages. En poursuivant cet objectif, le Canada a investi 54 millions de dollars dans un programme entre 2013 et 2018 pour améliorer la recherche scientifique en vue d'appuyer les décisions sur la réglementation, de rationaliser le régime de réglementation et d'améliorer la transparence grâce à l'établissement de rapports publics. De nouveaux règlements ont été introduits pour clarifier les conditions selon lesquelles les exploitations peuvent installer ou gérer leurs installations aquacoles et rejeter des médicaments et des pesticides dans les eaux fréquentées par les poissons. Un système de rapports publics est en voie d'être créé pour démontrer l'engagement pris par le Canada et la responsabilité de l'industrie à l'égard de la production durable des produits de la mer. De plus, en 2018, le Canada a renouvelé son financement et versera 22 millions de dollars sur deux ans pour continuer d'appuyer les objectifs d'Aichi.

De son côté, l'industrie a aussi entrepris des initiatives qui contribuent à la réalisation des objectifs d'Aichi. La plus importante est l'adoption de la certification par un tiers, qui valide le respect des pratiques d'élevage responsables par l'industrie pour la production de produits de la mer et sa conformité à des normes exhaustives sur l'environnement et la salubrité des aliments. À l'heure actuelle, au Canada, toutes les grandes entreprises salmonicoles, ainsi que certaines entreprises de mytiliculture et certains fournisseurs d'aliments pour animaux ont atteint divers niveaux de certification.

Foresterie

Comme l'indique le rapport *L'État des forêts au Canada*

(<http://cfs.nrcan.gc.ca/pubwarehouse/pdfs/38872.pdf>), le Canada est constitué d'approximativement 347 millions d'hectares de forêts, ce qui représente environ 9 % des forêts du monde. Sur la superficie forestière totale au Canada, 226 millions d'hectares sont considérés comme aménagés; les 35 % restants ne le sont pas. Dans les forêts non aménagées, il y a pu d'activités humaines et aucune récolte commerciale n'est pratiquée.

Plus de 91 % des forêts aménagées du Canada, soit 206 millions d'hectares, font l'objet d'un plan de gestion à long terme. En outre, environ 74 % des forêts aménagées au Canada, ou 48 % de la superficie forestière totale au Canada (167 797 442 hectares), étaient visées par un système de certification vérifié par des organismes indépendants en 2016. Entre 2011 et 2016, la superficie des forêts du Canada visée par un tel système a augmenté de 11 %. En 2011, 43 % des terres forestières du Canada (150 567 044 hectares), ou 66 % de toutes les forêts aménagées étaient visées par un système de certification.

Comment et dans quelle mesure le Canada a-t-il contribué à la réalisation de l'objectif d'Aichi pour la biodiversité à l'échelle mondiale?

Foresterie – Réseau international de forêts modèles (RIFM)

Le Canada a créé le concept des forêts modèles au début des années 1990. Une forêt modèle est habituellement décrite comme un lieu géographique (comme un bassin versant) et une approche fondée sur un partenariat pour l'aménagement durable des forêts et des paysages avoisinants. Il s'agit d'un paysage de travail qui comprend des forêts, des exploitations agricoles, des aires protégées, des cours d'eau et des villes. L'approche est ancrée dans un système de gouvernance souple et inclusif qui combine les besoins sociaux, environnementaux et économiques des collectivités locales ainsi que la durabilité de vastes paysages. Le partenariat sert à définir la signification de la durabilité pour la collectivité, à préciser une vision commune des paysages, à négocier un plan stratégique, puis à travailler ensemble à l'exécution du plan.

La forêt modèle occupe un juste milieu entre les politiques et les pratiques. Les décideurs jouent le rôle de principaux partenaires afin que les pratiques exemplaires puissent être échangées au-delà des limites des forêts modèles. Les priorités nationales ou infranationales peuvent aussi être mises à l'essai dans une forêt modèle avant d'être appliquées à une échelle supérieure.

Il existe aujourd'hui 71 forêts modèles dans 31 pays qui couvrent une superficie de plus de 100 millions d'hectares, la majorité étant située dans les pays en développement. Toutes sont liées entre elles au moyen de leur appartenance au Réseau international de forêts modèles. Ce réseau a été créé pour faciliter l'échange de connaissances et de pratiques exemplaires entre les membres (que ce soit Nord-Sud, Nord-Nord ou Sud-Sud) pour « accélérer » la mise en œuvre de l'aménagement forestier durable. Un secrétariat, de taille modeste, situé au Service canadien des forêts de Ressources naturelles Canada, assure la surveillance des activités quotidiennes du Réseau.

Les travaux effectués dans le cadre du Réseau international de forêts modèles visent à traduire les priorités et les engagements nationaux et mondiaux en matière de développement durable en pratiques concrètes, au fil du temps et de façon intégrée, souvent en mobilisant les personnes qui peuvent être les plus vulnérables aux pressions sociales, environnementales ou économiques, y compris les femmes et les peuples autochtones. Les responsables de nombreuses forêts modèles travaillent activement à des enjeux portant sur la conservation de la biodiversité, la consommation et la production durables, la protection et le rétablissement des services écosystémiques, et la gestion durable des terres et des bassins versants qui contribuent directement aux objectifs d'Aichi, et ils le font en appliquant à la fois les connaissances traditionnelles et les principes de la recherche scientifique. Des études de cas des contributions des forêts modèles à l'objectif d'Aichi pour la biodiversité sont présentées dans le document UNEP/CBD/SBSTTA/20/INF/41. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le site du Réseau international de forêts modèles à <http://rifm.net/>.

Les produits forestiers et la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES)

Le Canada est un signataire de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES). Dans le cadre de la Convention, les intérêts forestiers canadiens comprennent la lutte contre la récolte et le commerce international illégaux de produits forestiers, et l'élaboration de règlements de la CITES qui appuient le commerce international légal et durable.

La Loi sur la protection d'espèces animales ou végétales sauvages et la réglementation de leur commerce international et interprovincial (WAPPRIITA) est l'instrument juridique par lequel le Canada respecte ses obligations aux termes de la CITES. La WAPPRIITA a pour objet de protéger les espèces animales et végétales canadiennes et étrangères susceptibles d'être surexploitées à cause du commerce illégal, et de protéger les écosystèmes canadiens contre l'introduction d'espèces considérées comme nuisibles. Elle y parvient en contrôlant le commerce international et le transport interprovincial de certaines espèces animales et végétales sauvages, y compris leurs parties et de leurs produits. La WAPPRIITA considère également le transport d'espèces sauvages obtenues illégalement entre les provinces et les territoires ou entre le Canada et d'autres pays comme une infraction.

Le Canada a aussi conclu des accords officiels et non officiels sur les forêts avec la République populaire de Chine, la République de Corée, le Chili, le Mexique, l'Indonésie et d'autres pays. Plusieurs de ces accords sont fondés sur la nécessité de mettre en commun les ressources affectées aux feux de végétation, ou de renforcer la capacité de détecter et de surveiller ces feux de forêt. L'estimation du carbone stocké dans les arbres constitue une autre avancée scientifique canadienne accessible à toutes les parties intéressées.

Voici quelques contributions du Canada aux initiatives multilatérales liées aux forêts qui favorisent l'atteinte de l'objectif d'Aichi pour la biodiversité à l'échelle mondiale :

1. Fonds pour l'environnement mondial (FEM)

Le Canada, sixième contributeur au FEM, y a investi 875 millions de dollars américains à ce jour. Le FEM aide les pays en développement à respecter leurs obligations environnementales aux termes de plusieurs ententes multilatérales sur l'environnement, y compris la Convention sur la diversité biologique. Le FEM offre un appui financier aux projets sur la biodiversité, plus particulièrement dans le secteur forestier, et aide les pays à atteindre les 20 objectifs d'Aichi pour la biodiversité. À ce jour, le FEM a consacré plus de 3,5 milliards de dollars américains dans environ 1 300 projets de conservation de la biodiversité réalisés dans 155 pays, ce qui permis d'obtenir plus de 10 milliards de dollars américains supplémentaires en financement des partenaires.

En 2018, le FEM a établi une stratégie de gestion durable des forêts d'une valeur de 250 millions de dollars américains, qui vise à obtenir un éventail d'avantages environnementaux, notamment la conservation de la biodiversité et l'amélioration de l'aménagement forestier au moyen d'une approche intersectorielle et fondée sur le paysage, et qui cherche à promouvoir la mobilisation des intervenants, dont les communautés autochtones, la société civile, le secteur privé et les collectivités locales.

2. Fonds vert pour le climat

Le Canada, qui s'est engagé à verser 300 millions de dollars canadiens au Fonds vert pour le climat (FVC), est actuellement le dixième contributeur au FVC. Grâce à cette contribution, le Canada aide les pays en développement à promouvoir les voies de développement préconisant de faibles émissions et la résilience aux changements climatiques. Le FVC accorde une grande importance à la biodiversité et aux services écosystémiques que celle-ci offre pour contrer les changements climatiques. La résilience des écosystèmes et les services écosystémiques font partie des huit secteurs de résultats stratégiques, tandis que les critères d'investissement comprennent le développement durable, ce qui englobe des avantages connexes, comme la biodiversité.

3. Fonds de partenariat pour le carbone forestier (FPCF)

Le Canada est le quatrième donateur au FPCF, et sa contribution s'élève à 40 millions de dollars canadiens au Fonds de préparation et à 5 millions de dollars canadiens au Fonds pour le carbone, deux mécanismes de financement distincts, mais complémentaires du FPCF. Le FPCF est un partenariat mondial conclu entre des gouvernements, des entreprises, la société civile et les peuples autochtones, qui met l'accent sur la réduction des émissions provenant de la déforestation et de la dégradation des forêts, la conservation des réserves de carbone, l'aménagement forestier durable, et l'amélioration des réserves de carbone forestier dans les pays en développement (REDD+, pour Reduced Emissions from Deforestation and Forest Degradation). Le FPCF contribue à la biodiversité des forêts en appuyant leur conservation et leur utilisation durable. À ce jour, ces deux fonds combinés ont permis de recueillir environ 1,3 milliard de dollars américains.

4. Fonds d'assistance technique du Fonds biocarbone et Fonds fiduciaire pour le renforcement des capacités

En 2011, le Canada a versé 4,5 millions de dollars canadiens au Fonds d'assistance technique du Fonds biocarbone et au Fonds fiduciaire pour le renforcement des capacités pour des projets qui continueront d'être financés jusqu'en 2020. Ces fonds contribuent à la biodiversité en appuyant l'approche fondée sur

le paysage destinée à réduire les émissions de gaz à effet de serre et en améliorant les moyens de subsistance des collectivités avoisinantes des forêts.

5. Soutien bilatéral

Le Canada apporte aussi un Soutien bilatéral aux initiatives forestières dans les pays en voie de développement. Par exemple, en Indonésie, le Canada a versé plus de 9 millions de dollars pour assurer des moyens de subsistance durables aux petits exploitants agricoles de Sulawesi, dont des femmes, au moyen de la foresterie et de l'agroforesterie. À ce jour, le projet a contribué à l'amélioration de l'aménagement durable de plus de 780 000 hectares dédiés à l'agroforesterie, à l'agriculture et aux systèmes forestiers, et a permis d'augmenter les revenus de plus de 630 000 personnes (dont plus de la moitié sont des femmes) à la suite de l'adoption des technologies favorisées par les projets. Le Canada a aussi versé près de 18 millions de dollars à des producteurs forestiers et horticoles au Sénégal par le biais de l'innovation, de l'entrepreneuriat et de l'offre de services de qualité. À ce jour, le projet a permis d'appuyer directement 20 575 producteurs, de mettre sur pied des programmes de recherche-développement et d'effectuer des analyses de marché ainsi que des manuels de production techniques.

Objectif 8 d'Aichi : D'ici à 2020, la pollution, notamment celle causée par l'excès d'éléments nutritifs, est ramenée à un niveau qui n'a pas d'effet néfaste sur les fonctions des écosystèmes et la diversité biologique.

Comment et dans quelle mesure le Canada a-t-il contribué à la réalisation de cet objectif d'Aichi pour la biodiversité à l'échelle nationale et quelles sont les données factuelles utilisées à l'appui de cette description?

Les activités et les mesures destinées à l'atteinte de l'objectif 10 du Canada représentent la contribution du Canada à la réalisation de l'objectif 8 d'Aichi, en particulier en ce qui concerne les eaux douces. Des précisions sont apportées aux parties II et III du présent rapport.

En ce qui concerne la pollution de l'air, le Canada travaille avec les provinces et les territoires à poursuivre la mise en place du Système de gestion de qualité de l'air (SGQA), un système fondé sur la collaboration qui comprend l'élaboration de normes canadiennes de qualité de l'air ambiant (NCQAA) pour les polluants principaux, la création et la mise en œuvre d'exigences relatives aux émissions du secteur industriel, la gestion de la qualité de l'air qui traverse les frontières provinciales et territoriales à l'aide de bassins atmosphériques et la production d'un rapport public sur la qualité de l'air. Le travail accompli au moyen du SGQA continuera d'améliorer la qualité de l'air ainsi que la santé de la population canadienne et de l'environnement.

Le gouvernement a publié les NCQAA pour les particules fines et l'ozone en 2013 et les normes de qualité de l'air ambiant pour le dioxyde d'azote et le dioxyde de soufre à l'automne 2017. Il a aussi amorcé un examen des normes sur l'ozone. Pour contrer les émissions de polluants atmosphériques nocifs, le gouvernement a publié le *Règlement multisectoriel sur les polluants atmosphériques* (RMPA) et plusieurs autres instruments non réglementaires. Un résultat final de l'Initiative horizontale : Lutte contre la pollution atmosphérique (IH LCPA) est la réduction des effets nuisibles sur la santé humaine et les écosystèmes.

Les dépôts acides et le déséquilibre nutritif ont des incidences sur la biodiversité des écosystèmes. Les émissions atmosphériques d'oxydes de soufre, d'oxydes d'azote et d'ammoniac peuvent contribuer à ces effets nocifs sur les écosystèmes. Les effets des dépôts acides sont mesurés et modélisés par Environnement et Changement climatique Canada (ECCC), qui tient compte de la charge critique d'acidité, c'est-à-dire la quantité de précipitations acides qu'un écosystème peut supporter avant l'apparition d'effets nocifs à long terme. Des mesures à long terme de la charge critique sont disponibles pour sept sites du Canada et ont été modélisées pour le pays. Les mesures prises à ce jour ont révélé une tendance à la baisse ou stable du dépôt acide reçu à chacune des stations de surveillance. Toutefois, malgré la réduction des dépôts acides, les charges critiques continuent d'être dépassées à au moins cinq stations dans l'est du Canada, et les résultats de modélisation indiquent des dépassements dans plusieurs régions du pays.

Objectif 9 d'Aichi : D'ici à 2020, les espèces exotiques envahissantes et les voies d'introduction sont identifiées et classées en ordre de priorité, les espèces prioritaires sont contrôlées ou éradiquées, et des mesures sont en place pour gérer les voies de pénétration, afin d'empêcher l'introduction et l'établissement de ces espèces.

Comment et dans quelle mesure le Canada a-t-il contribué à la réalisation de cet objectif d'Aichi pour la biodiversité à l'échelle nationale et quelles sont les données factuelles utilisées à l'appui de cette description?

La contribution du Canada à cet objectif est reflétée dans les mesures qui contribuent à la réalisation de l'objectif 11 du Canada et qui sont décrites aux parties II et III du présent rapport. Le Canada travaille avec ses partenaires, tant à l'échelle nationale qu'internationale, pour prévenir l'introduction et la propagation d'espèces exotiques envahissantes. Au Canada, plusieurs organismes fédéraux jouent un rôle important dans la prévention de l'introduction, de l'établissement et de la propagation des EEE au pays, mais aussi à l'étranger, au moyen de mesures de contrôle des importations, de la certification des exportations, de l'évaluation et de l'analyse des risques et de l'adoption de normes communes.

Le Programme des ressources végétales de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) vise à faire en sorte que les risques pour les ressources végétales canadiennes découlant des expéditions de produits importés soient atténués, que les produits végétaux et animaux canadiens soient conformes à la réglementation canadienne, que les exportations canadiennes de végétaux et de produits végétaux respectent les exigences réglementaires du pays d'importation, que les introductions confirmées d'organismes nuisibles de quarantaine au Canada soient confinées et sujettes à l'atténuation des risques, que des approches de systèmes soient mises en place pour prévenir les risques associés aux organismes nuisibles et intervenir dans ces cas et que les positions canadiennes soient prises en compte dans les normes internationales. Ces objectifs sont réalisés au moyen de lois, de règlements et de programmes rigoureux, d'activités d'inspection efficaces, de décisions fondées sur des données scientifiques probantes et de partenariats favorisant la collaboration. Le Canada a entrepris plusieurs activités qui contribuent à la réalisation de cet objectif, comme l'évaluation des risques, la recherche scientifique, la sensibilisation et l'éducation ainsi que la coopération internationale.

Le Programme des plantes envahissantes de l'ACIA continue d'analyser les risques associés aux plantes et aux organismes nuisibles et de réglementer leur importation et leur déplacement en territoire canadien. Par exemple, un document de gestion du risque posé par *Arundo donax* (canne de Provence), élaboré et soumis à la consultation des intervenants, a contribué à la réglementation récente de cette plante envahissante en vertu de la *Loi sur la protection des végétaux* en février 2018.

Voici d'autres activités et initiatives entreprises par l'ACIA :

- Éducation et sensibilisation des importateurs, des exportateurs, du secteur industriel, des voyageurs et du grand public à l'égard des incidences des phytoravageurs, des voies d'introduction, des mesures à prendre pour protéger les ressources végétales du Canada, et de la compréhension du lien entre l'activité humaine et ses incidences sur l'environnement. La campagne « Ne déplacez pas le bois de chauffage » est un exemple de projet concerté qui est élargi par le Conseil canadien sur les espèces exotiques envahissantes.
- Travaux en cours avec le Conseil canadien sur les espèces exotiques envahissantes pour mener d'autres campagnes visant l'industrie de l'horticulture en établissant des pratiques exemplaires de réduction de la vente de plantes ornementales envahissantes.
- Les partenariats et la collaboration concernant les plantes exotiques envahissantes sont des responsabilités communes. Par exemple, l'ACIA collabore avec l'USDA (département de

l'Agriculture des États-Unis) à la création d'un programme de certification des navires attestant l'absence de spongieuse asiatique pour maintenir le risque posé par ce ravageur à son point d'origine. L'ACIA travaille aussi avec les États-Unis, l'Australie et la Nouvelle-Zélande à la création d'approches destinées à réduire le déplacement des phytoravageurs au moyen du commerce électronique. L'ACIA et le service d'inspection de la santé animale et végétale aux États-Unis collaborent avec l'industrie dans le cadre de l'Initiative nord-américaine sur la manutention des conteneurs maritimes pour réduire au minimum les risques des phytoravageurs associés aux conteneurs d'expédition.

- Négociations internationales sur l'établissement de normes phytosanitaires, coopération en matière de réglementation, accès au marché et résolutions sur les questions scientifiques et techniques dans des tribunes internationales telles que la Convention internationale pour la protection des végétaux, l'Organisation nord-américaine pour la protection des plantes, et les groupes de travail, les groupes d'experts, les groupes de discussion et les négociations commerciales bilatérales et multilatérales des pays du Quadrilatère.

L'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) remplit aussi un mandat touchant les aliments, les plantes et les animaux, et réalise certains éléments du mandat de l'ACIA à la frontière. À l'heure actuelle, ses travaux comprennent :

- l'inspection des matériaux d'emballage en bois aux ports maritimes, l'inspection des marchandises pour y déceler la présence de sol, le signalement d'autres produits à risque élevé à l'ACIA, et l'identification des marchandises réglementées;
- la certification des exportations d'aliments, de plantes, d'animaux et de produits associés du Canada pour aider à prévenir le transport d'organismes nuisibles vers d'autres pays et à maintenir l'accès aux marchés internationaux;
- la collaboration avec les États-Unis et les partenaires nationaux en vue d'atténuer les risques pour les ressources végétales du Canada que présentent les expéditions en transit au Canada provenant d'un pays étranger et destinées vers un autre pays. Ce travail comprend des visites de sites, la collecte d'information, des consultations et l'élaboration d'un programme de transit.

L'ASFC s'attaque aussi à la question des espèces exotiques envahissantes (EEE). Par exemple, l'ASFC collabore étroitement avec les représentants fédéraux officiels ainsi qu'avec les autorités provinciales et territoriales afin d'empêcher l'entrée des expéditions de carpes asiatiques vivantes au Canada. Les voyageurs peuvent aussi se voir refuser l'entrée sur le territoire canadien ou être tenus de suivre des procédures de décontamination et/ou de quarantaine visant les embarcations remorquées si la présence de moules zébrées et/ou de moules quagga est soupçonnée.

Le gouvernement du Canada appuie un programme scientifique national pour la création d'agents de lutte biologique (ALB) comme stratégie d'atténuation pour lutter contre les EEE (plantes, insectes, champignons, bactéries et virus). Le Canada appuie également la planification et la mise en œuvre adéquates de programmes de lutte biologique, offre un investissement initial important pour l'exploration, l'analyse des risques et l'aménagement d'installations de quarantaine, et fournit un financement durable à long terme à l'élevage à grande échelle et à la redistribution d'ALB ainsi qu'au suivi et à la surveillance post-dissémination des agents. Le Canada mobilise pleinement les autorités d'État (p. ex. Agriculture et Agroalimentaire Canada) dans la gestion des organismes nuisibles et des agents pathogènes. Il sollicite également la participation des organismes de réglementation appropriés (p. ex. l'Agence canadienne d'inspection des aliments) responsables des décisions sur la dissémination, de même que des intervenants concernés. Le Canada, par le biais d'activités de réglementation non officielles et du groupe d'experts sur la lutte biologique de l'Organisation nord-américaine pour la protection des plantes, informe le Mexique et les États-Unis (les pays potentiellement touchés) et les consulte avant toute dissémination pour les renseigner sur les avantages et les risques potentiels de l'utilisation d'un ALB. Le Canada joue un rôle de

chef de file sur la scène internationale dans le développement d'ALB, plus particulièrement pour atténuer les risques qui menacent les agroécosystèmes. Le travail est accompli conjointement avec le Centre pour l'agriculture et les sciences biologiques internationales (CABI), qui regroupe 58 pays membres.

Plusieurs campagnes de sensibilisation et de participation du public sont organisées pour tenter de prévenir la propagation d'espèces envahissantes le long des voies d'entrée hautement prioritaires, comme l'initiative « Nettoyez, videz et séchez » (campagne ciblant les plaisanciers et les espèces aquatiques envahissantes), le programme « Play Clean Go » (ciblant les amateurs de plein air et les espèces envahissantes terrestres), le programme « Don't Let it Loose » (ciblant le commerce d'animaux de compagnie, les pratiques culturelles de dissémination d'espèces et les espèces aquatiques envahissantes) et les réseaux de surveillance des espèces envahissantes (pour inviter la population canadienne à signaler la présence d'espèces envahissantes). Ces initiatives contribuent à prévenir l'introduction et la propagation d'EEE, plus particulièrement en Amérique du Nord.

Comment et dans quelle mesure le Canada a-t-il contribué à la réalisation de l'objectif d'Aichi pour la biodiversité à l'échelle mondiale?

Sur la scène internationale, le Canada collabore avec les principaux partenaires commerciaux et organisations phytosanitaires pour réduire les risques d'introduction d'EEE associés aux produits importés et pour maintenir l'accès des exportations canadiennes aux marchés étrangers au moyen de l'élaboration et de l'application de normes et de lignes directrices harmonisées. La participation, la collaboration et la sensibilisation accrues à l'échelle internationale ainsi que la conformité aux politiques et aux règlements sont essentielles à la gestion des espèces envahissantes à l'échelle mondiale.

Le Canada a déterminé que l'eau des ballasts constitue l'une des voies d'entrée prioritaire pour prévenir l'introduction d'espèces aquatiques envahissantes. Il a mis en place un régime de réglementation de l'eau de ballast rigoureux en 2006, qui établit les normes applicables à l'échange et le traitement d'eau de ballast. En 2010, le Canada a adhéré à la Convention internationale de 2004 pour le contrôle et la gestion des eaux et sédiments de ballast des navires (la Convention). La Convention, qui réduira considérablement le risque que présentent les voies d'entrée de l'eau de ballast très préoccupantes, est entrée en vigueur le 8 septembre 2017.

Objectif 10 d'Aichi : D'ici à 2015, les nombreuses pressions anthropiques exercées sur les récifs coralliens et les autres écosystèmes vulnérables marins et côtiers affectés par les changements climatiques ou l'acidification des océans sont réduites au minimum, afin de préserver leur intégrité et leur fonctionnement.

Comment et dans quelle mesure le Canada a-t-il contribué à la réalisation de cet objectif d'Aichi pour la biodiversité à l'échelle nationale et quelles sont les données factuelles utilisées à l'appui de cette description?

La contribution du Canada à cet objectif est reflétée dans les mesures qui contribuent à l'objectif 5 du Canada, décrites aux parties II et III du présent rapport.

Objectif 11 d'Aichi : D'ici à 2020, au moins 17 % des zones terrestres et d'eaux intérieures et 10 % des zones marines et côtières, y compris les zones qui sont particulièrement importantes pour la diversité biologique et les services fournis par les écosystèmes, sont conservées au moyen de réseaux écologiquement représentatifs et bien reliés d'aires protégées gérées efficacement et équitablement et d'autres mesures de conservation effectives par zone, et intégrées dans l'ensemble du paysage terrestre et marin.

Comment et dans quelle mesure le Canada a-t-il contribué à la réalisation de cet objectif d'Aichi pour la biodiversité à l'échelle nationale et quelles sont les données factuelles utilisées à l'appui de cette description?

La contribution du Canada à cet objectif est reflétée dans les mesures qui contribuent à l'objectif 1 du Canada, décrites aux parties II et III du présent rapport. D'importantes nouvelles initiatives de financement visant à appuyer la réalisation de cet objectif national sont résumées dans la présente partie dans le contexte de l'objectif 3 d'Aichi.

Le Canada contribue à la réalisation de l'objectif 11 d'Aichi en créant des aires protégées et d'AMC (autres mesures de conservation efficaces par zone), et en s'engageant à atteindre l'objectif 1 du Canada (conservation d'au moins 17 % des zones terrestres et de 10 % des zones côtières et marines). Ces aires font partie de la superficie totale en pourcentage du territoire du Canada dédié à la conservation et contribuent directement à la réalisation de l'objectif 1 du Canada et de l'objectif 11 d'Aichi. Les données du Canada sont mises à jour annuellement dans la base de données mondiale sur les aires protégées (WDPA).

Comment et dans quelle mesure le Canada a-t-il contribué à la réalisation de l'objectif d'Aichi pour la biodiversité à l'échelle mondiale?

La Commission mondiale des aires protégées de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) est un partenaire de premier plan qui contribue à l'élaboration de normes, de lignes directrices et de critères pour appuyer l'atteinte de l'objectif 11 d'Aichi. Les experts canadiens sont des partenaires importants de ces mesures prises par l'UICN, et le gouvernement du Canada a souvent versé des fonds pour les promouvoir. Voici trois exemples de ces mesures :

- i) la Commission mondiale des aires protégées a créé des normes mondiales publiées dans le document intitulé *Standard mondial pour l'identification des Zones clés pour la*

- Biodiversité, 2016* (<https://portals.iucn.org/library/node/46320>). Grâce à des critères et à une méthode de désignation de sites qui contribuent considérablement au maintien de la biodiversité mondiale, ces normes fournissent un fondement pour la désignation de nouvelles zones protégées. Cet exercice, partiellement financé par le gouvernement du Canada et coprésidé par un scientifique canadien, a tiré parti de l'expertise de nombreux Canadiens tout au long du processus de consultation. Le Canada continuera d'appuyer ce travail et l'application future du Standard mondial pour l'identification des zones clés pour la biodiversité;
- ii) le groupe de travail sur les AMC de la Commission mondiale des aires protégées a organisé des ateliers partout dans le monde, dont deux au Canada, pour promouvoir l'élaboration de critères et de normes permettant aux pays de rendre compte des AMC à titre de composantes favorisant l'atteinte de l'objectif 11 d'Aichi. De nombreux experts canadiens, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du gouvernement, ont participé à ce processus, dont les résultats orienteront les discussions lors de la réunion de la Convention sur la diversité biologique (CDB) en 2018.
 - iii) coprésidé par un Canadien, le groupe de spécialistes des changements climatiques de la Commission mondiale des aires protégées a mis au point des lignes directrices qui décrivent les éléments essentiels de la planification et de la mise en œuvre de l'adaptation aux changements climatiques (*Adapting to Climate Change; Guidance for Protected Areas Managers and Planners* : <https://portals.iucn.org/library/node/46685>; le document a été corédigé par un Canadien). À l'heure actuelle, le groupe de spécialistes travaille à l'élaboration de politiques et de lignes directrices sur l'atténuation des changements climatiques dans les aires protégées (document également corédigé par un Canadien). Ces deux documents appuient la gestion efficace des aires protégées, une composante importante de l'objectif 11 d'Aichi.
-

Objectif 12 d'Aichi : D'ici à 2020, l'extinction d'espèces menacées connues est évitée et leur état de conservation, en particulier de celles qui tombent le plus en déclin, est amélioré et maintenu.

Comment et dans quelle mesure le Canada a-t-il contribué à la réalisation de cet objectif d'Aichi pour la biodiversité à l'échelle nationale et quelles sont les données factuelles utilisées à l'appui de cette description?

Les travaux sont en cours à diverses échelles, d'abord au moyen de l'appui et du financement fournis au Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC), l'autorité responsable de l'évaluation du statut de conservation des espèces sauvages qui pourraient être en péril au Canada.

À la suite des recommandations du COSEPAC, le gouvernement fédéral consulte les ministres des provinces et/ou des territoires concernés, les conseils de gestion des ressources fauniques pertinents et le public pour considérer de nombreux facteurs, notamment les incidences sociales et économiques potentielles de l'inscription des espèces. Le gouvernement fédéral décide ensuite s'il doit inscrire l'espèce à la Liste des espèces en péril (annexe 1 de la *Loi sur les espèces en péril* du gouvernement fédéral). Une fois l'espèce ajoutée à la liste, les dispositions de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP) s'appliquent en vue de protéger et de rétablir l'espèce. La LEP comprend des dispositions qui interdisent de tuer un individu d'une espèce sauvage inscrite comme espèce disparue du pays, en voie de disparition ou menacée, de lui nuire, de le harceler, de le capturer ou de le prendre, de le posséder, de le collectionner, de l'acheter, de le vendre ou de l'échanger. La LEP renferme aussi l'interdiction d'endommager ou de détruire la résidence d'une espèce en péril (p. ex. un nid ou un terrier).

La LEP exige aussi l'élaboration d'un programme de rétablissement pour toutes les espèces en voie de disparition. Le programme de rétablissement décrit les mesures à prendre pour arrêter ou renverser les facteurs menaçant de faire disparaître une espèce. Chaque programme établit des buts et des objectifs, désigne l'habitat essentiel, dans la mesure du possible, et décrit les activités de recherche et de gestion requises. Les programmes sont élaborés par le gouvernement fédéral en collaboration avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, les conseils de gestion des ressources fauniques, les organisations autochtones nationales et les intervenants. Ces programmes peuvent cibler de multiples espèces qui fréquentent la même zone géographique ou le même écosystème, ou qui subissent des menaces semblables.

Aux termes de la LEP, des accords peuvent être conclus avec une personne pour l'autoriser à exercer une activité touchant une espèce sauvage inscrite, tout élément de son habitat essentiel ou la résidence de ses individus, ou lui délivrer un permis à cet effet. Cette activité ne peut faire l'objet de l'accord ou du permis que s'il est établi qu'il s'agit d'une des activités suivantes : 1) des recherches scientifiques sur la conservation des espèces menées par des personnes compétentes; 2) une activité qui profite à l'espèce ou qui est nécessaire à l'augmentation des chances de survie de l'espèce à l'état sauvage; 3) une activité qui ne touche l'espèce que de façon incidente.

Le Programme d'intendance de l'habitat (PIH) s'inscrit dans la Stratégie nationale pour la protection des espèces en péril du Canada. Les objectifs généraux du PIH sont de contribuer au rétablissement des espèces en voie de disparition, menacées et des autres espèces en péril et de prévenir que d'autres espèces

ne deviennent préoccupantes du point de vue de la conservation, en faisant participer les Canadiennes et les Canadiens de toutes les couches de la société à des mesures de conservation bénéfiques aux espèces sauvages. Du 1^{er} avril 2013 à la fin de mars 2016, le PIH a investi un peu moins de 36,7 millions de dollars pour appuyer plus de 500 projets de conservation locaux ciblant des espèces en péril, qui ont profité en moyenne à plus de 310 espèces en péril annuellement. En moyenne, chaque année, 188 000 hectares sont conservés par le biais de mesures directes prises par les propriétaires fonciers, les gestionnaires des terres ou les organismes de conservation.

Enfin, le Canada dirige et appuie de nombreuses activités pour promouvoir le rétablissement des espèces en péril, notamment des projets de recherche, d'éducation et de sensibilisation, des initiatives de remise en état et d'amélioration de l'habitat, de suivi et d'évaluation, ainsi que des activités de protection de l'habitat essentiel.

Pour voir des exemples d'activités locales réalisées chaque année, veuillez consulter les Rapports annuels de la LEP, à http://www.sararegistry.gc.ca/document/default_f.cfm?documentID=3043&submit=View.

Comment et dans quelle mesure le Canada a-t-il contribué à la réalisation de l'objectif d'Aichi pour la biodiversité à l'échelle mondiale?

La Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) régit le commerce international légal des espèces de faune et de flore sauvages afin qu'il ne nuise pas à la survie de ces dernières. Le Canada participe très activement aux activités de la CITES visant à assurer le commerce durable des espèces. Le Canada préside le Comité permanent de la CITES et le Comité pour les plantes de la CITES. Il contribue également au processus décisionnel de la CITES par sa participation et son rôle de chef de file au sein des groupes de travail clés qui discutent de l'application de la Convention et fournissent des conseils à cet égard. Par exemple, le Canada a participé à des discussions pour s'assurer que le plan stratégique de la CITES contribue à l'atteinte des objectifs d'Aichi (notamment l'objectif 12 pour la biodiversité) et qu'il s'y conforme. Le Canada préside aussi le groupe de travail sur la vision stratégique, qui est chargé d'élaborer un plan stratégique à jour et en harmonie avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030, et avec les objectifs et cibles qui lui sont associés.

Objectif 13 d'Aichi : D'ici à 2020, la diversité génétique des plantes cultivées, des animaux d'élevage et domestiques et des parents pauvres, y compris celle d'autres espèces qui ont une valeur socio-économique ou culturelle, est préservée, et des stratégies sont élaborées et mises en œuvre pour réduire au minimum l'érosion génétique et sauvegarder leur diversité génétique.

Comment et dans quelle mesure le Canada a-t-il contribué à la réalisation de cet objectif d'Aichi pour la biodiversité à l'échelle nationale et quelles sont les données factuelles utilisées à l'appui de cette description?

Les mesures nationales et mondiales du Canada visant à maintenir la diversité des ressources génétiques sont inséparables. En matière de ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, les pays sont interdépendants, notamment en raison de la nature biologique et du degré élevé de gestion de ces ressources par les humains. Il est universellement reconnu qu'aucun gouvernement ne peut à lui seul préserver toute la diversité génétique de toutes les cultures et de tous les animaux dont les pays auront toujours besoin. Il est donc essentiel d'assurer la coopération internationale afin de répondre aux besoins nationaux. Le Canada entreprend des mesures nationales pour mettre en œuvre les décisions mondiales, et il mène des activités à l'étranger dans le dessein de satisfaire les besoins au pays.

En 1989, le Canada s'est joint à la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (« la Commission »; <http://www.fao.org/cgrfa/fr/>) de la FAO (Organisations des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture). Depuis 2004, le Canada est Partie au Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (« le Traité »; <http://www.fao.org/plant-treaty/fr/>), un accord juridiquement contraignant. Agriculture et Agroalimentaire Canada est le ministère fédéral responsable au sein de ces deux entités.

La diversité génétique des plantes cultivées et des plantes sauvages qui leur sont apparentées, de même que des animaux domestiqués, est conservée dans des banques de gènes qui relèvent des programmes sur les ressources génétiques d'Agriculture et Agroalimentaire Canada :

- Pour les plantes : *Ressources Phytogénétiques du Canada (RPC)*, http://pgrc3.agr.gc.ca/index_f.html :
 - Créé en 1970.
 - Le Centre de recherche et de développement de Saskatoon préserve tout le matériel génétique sous forme de graines dans des installations de stockage centralisées, et tient à jour la base de données du Réseau d'information sur les ressources génétiques du Canada (RIRGC-CA) pour toutes les collections de matériel génétique.
 - La Banque canadienne de clones (BCC), située au Centre de recherche et de développement de Harrow, en Ontario, préserve le matériel génétique des cultures fruitières.
 - La Banque de gènes de pomme de terre du Canada (BGPTC), située au Centre de recherche et de développement de Fredericton, au Nouveau-Brunswick, préserve le matériel génétique de la pomme de terre.
 - Les collections de matériel génétique se trouvant dans RPC comprennent actuellement 110 444 spécimens de plantes appartenant à 96 familles botaniques, à 258 genres et à 1 036 espèces.

- Presque toutes les ressources phylogénétiques font partie du Système multilatéral d'accès et de partage des avantages. Toutes les banques de gènes distribuent des échantillons à des fins de recherche, de reproduction et d'éducation.
- Au cours des trois dernières années, RPC a distribué 22 846 échantillons de graines à des clients dans 33 pays. Au total, 335 commandes de matériel génétique ont été remplies, et 80 % des échantillons de graines ont été expédiés à des clients de la banque canadienne de gènes. RPC a fourni ces échantillons de graines (environ 100 obtentions de spécimens sans frais). Pour les expéditions à l'étranger, les certificats phytosanitaires ont été obtenus auprès de l'Agence canadienne d'inspection des aliments.
- Toutes les expéditions de graines sont effectuées selon les dispositions du Système multilatéral d'accès et de partage des avantages du Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture et sont déclarées au secrétaire du Traité.
- Les principaux groupes qui ont demandé du matériel génétique sous forme de graines à RPC appartiennent aux catégories suivantes, par ordre décroissant : recherche aux fins d'évaluation, recherche moléculaire, sélection de végétaux par le secteur privé et le secteur public, établissements d'enseignement et particuliers.
- La régénération des spécimens obtenus est combinée à la détermination des caractères génétiques, phénotypiques et chimiques ainsi que des caractères de résistance aux maladies. Chaque année, environ 3 000 spécimens sont régénérés et soumis à une analyse des caractères agrobotaniques.
- Une collaboration active est entretenue avec l'organisme de la société civile Semences du patrimoine Canada (Protocole d'entente).
- Pour les animaux d'élevage : *Programme canadien des ressources génétiques animales (PCRG A)*, <http://www.agr.gc.ca/fra/?id=1297780434818> :
 - Établi en 2016, ce programme intègre les mesures de conservation canadiennes aux mesures mondiales, plus particulièrement de la Commission des ressources génétiques.
 - Il assure la cryoconservation du matériel génétique du bétail et de la volaille pour estimer la diversité génétique et à des fins de conservation.
 - À l'heure actuelle, le PCRG A assure la préservation de 250 000 doses de matériel génétique animal cryoconservé (semence, embryons ou ovocytes) provenant d'animaux domestiqués (bovins, porcins, équidés, ovins et caprins) et de certains animaux d'élevage semi-domestiqués, dont certains destinés à l'alimentation humaine (wapiti, cerf, bison).
 - Le PCRG A collabore avec les industries canadiennes de l'élevage du bétail et de la volaille, les gouvernements fédéral et provinciaux et les intervenants étrangers.

La Collection canadienne de cultures fongiques (DAOMC) est une collection de cultures reconnues à l'échelle internationale qui conserve plus de 17 000 cultures vivantes, représentant plus de 7 500 espèces, dont de nombreuses cultures « ex-types » (défini l'espèce). La DAOMC est la plus grande collection du genre. Elle sert de dépôt et de distributeur de ressources génétiques fongiques au Canada. Elle met principalement l'accent sur les champignons phytopathogènes, les champignons mycotoxigènes et les espèces apparentées du Canada et d'autres pays qui ont le potentiel de devenir des espèces envahissantes, et s'intéresse aux champignons potentiellement bénéfiques pour la productivité agricole et économique. Chaque année, la DAOMC reçoit plus de 150 demandes de cultures vivantes et plus de 50 demandes de renseignements ou de protocoles de préservation. Généralement, plus de 500 souches sont distribuées ou reçues chaque année, et des activités continues de conservation, d'évaluation et de préservation concernent plus 600 souches par année. Les permis d'importation de l'ACIA ou une lettre de transfert sont obtenus pour toutes les distributions ou acquisitions de cultures de matériel étranger (non canadien).

Comment et dans quelle mesure le Canada a-t-il contribué à la réalisation de l'objectif d'Aichi pour la biodiversité à l'échelle mondiale?

En 2014, la Commission a adopté les Normes applicables aux banques de gènes pour l'alimentation et l'agriculture. Le Canada participe activement à l'élaboration continue de lignes directrices sur la façon d'appliquer ces normes pour surveiller les activités des banques de gènes.

Aucune technologie existante ne peut fournir une lecture directe de la diversité génétique de génomes entiers des milliers de races, de variétés et d'écotypes des ressources génétiques végétales et animales pour l'alimentation et l'agriculture. Par conséquent, il est nécessaire d'avoir recours à des approximations.

La Commission des ressources génétiques a publié des rapports sur l'état mondial des ressources génétiques végétales et animales pour l'alimentation et l'agriculture. Des plans d'action mondiaux (PAM) ont été préparés pour les ressources végétales et animales. Ils ont été adoptés par des gouvernements lors de la conférence de la FAO. Les PAM présentent l'éventail complet des activités requises pour maintenir et utiliser les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture. Les gouvernements ont aussi approuvé un ensemble d'indicateurs pour la mise en œuvre des PAM. Par le biais de ses mesures nationales, le Canada cherche à gérer ses ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture conformément à ces indicateurs, et il a rendu compte de la mise en œuvre à la Commission.

Durant sa seizième session régulière en janvier et février 2017, la Commission a été informée du fait que les indicateurs composites qui ont permis de réaliser des progrès vers l'atteinte des objectifs concernant trois ressources génétiques de plantes d'ordre supérieur, aux échelles nationale, régionale et mondiale, seraient publiés.

Dans son rapport de la seizième session, la Commission a demandé à la FAO de poursuivre sa contribution à l'élaboration et à l'utilisation de cibles et d'indicateurs internationaux relatifs aux ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, y compris au travail du Groupe d'experts interinstitutionnels sur les indicateurs des objectifs de développement durable, en vue d'assurer l'uniformité entre les divers processus et tribunes, et d'éviter les chevauchements dans la production de rapports.

Les espèces sauvages apparentées aux plantes cultivées sont conservées incidemment dans les parcs et d'autres aires protégées, dans les champs d'exploitants agricoles et les jardins botaniques. Leur répartition géographique est parfois bien connue, mais leur diversité génétique est rarement étudiée. Il n'existe actuellement aucune stratégie coordonnée visant à maintenir la diversité génétique *in situ* des espèces sauvages apparentées aux plantes cultivées.

Le Canada a rendu compte de la réalisation de la cible 5 de l'objectif 2 de sa Stratégie fédérale de développement durable (remarque 1 ci-dessous). Cet objectif comprend deux volets : 2.5.1 (remarque 2) et 2.5.2 (remarque 3). Le Canada a présenté des rapports par le biais de deux mécanismes : 1) la FAO, qui est le chef de file mondial de la mise en œuvre de la surveillance de 2.5.1; 2) Statistique Canada, qui est responsable de la mise en œuvre du tableau de bord des objectifs de développement durable au nom du gouvernement du Canada.

Remarque 1 : D'ici à 2020, préserver la diversité génétique des semences, des cultures et des animaux d'élevage ou domestiqués et des espèces sauvages apparentées, y compris au moyen de banques de semences et de plantes bien gérées et diversifiées à l'échelle nationale, régionale et internationale, et favoriser l'accès aux avantages que présentent l'utilisation des ressources génétiques et du savoir traditionnel associé ainsi que le partage juste et équitable de ces avantages, comme convenu à l'échelle internationale.

Remarque 2 : Nombre de ressources génétiques animales et végétales destinées à l'alimentation et à l'agriculture sécurisées dans des installations de conservation à moyen ou à long terme.

Remarque 3 : Proportion des variétés et races locales considérées comme en danger, hors de danger ou exposées à un risque d'extinction de niveau non connu.

Objectif 14 d'Aichi : D'ici à 2020, les écosystèmes qui fournissent des services essentiels, en particulier l'eau et contribuent à la santé, aux moyens de subsistance et au bien-être, sont restaurés et sauvegardés, compte tenu des besoins des femmes, des communautés autochtones et locales, et des populations pauvres et vulnérables.

Comment et dans quelle mesure le Canada a-t-il contribué à la réalisation de cet objectif d'Aichi pour la biodiversité à l'échelle nationale et quelles sont les données factuelles utilisées à l'appui de cette description?

Veillez consulter la description de l'objectif 3 du Canada à la partie III du présent rapport pour obtenir de l'information sur les milieux humides. Voir aussi la description de l'objectif 3 du Canada à la partie VI pour des renseignements supplémentaires sur les travaux relatifs aux milieux humides réalisés en partenariat avec des communautés autochtones.

Comment et dans quelle mesure le Canada a-t-il contribué à la réalisation de l'objectif d'Aichi pour la biodiversité à l'échelle mondiale?

Depuis 2010, le gouvernement du Canada a dépensé en moyenne quelque 133 millions de dollars annuellement dans les initiatives sur l'eau, notamment sur l'approvisionnement en eau potable et les ressources en eau à fins agricoles. Ce montant ne comprend pas l'aide humanitaire, qui comporte souvent des composantes importantes liées à l'eau. Soixante-dix pour cent du financement bilatéral du Canada pour les initiatives sur l'eau sont versés en Afrique subsaharienne, tandis que près de 20 % des fonds sont dépensés au Moyen-Orient. Les principaux partenaires multilatéraux sont l'UNICEF, la Banque mondiale, la Banque africaine de développement et le Fonds pour l'environnement mondial. Parmi les investissements importants dans la gestion de l'eau, on compte les suivants :

- 39 millions de dollars à l'appui de l'élaboration de projets dans le domaine de l'eau en **Afrique** par le biais de la Facilité africaine de l'eau. Cette organisation a permis d'obtenir plus de 1,5 milliard de dollars sur 10 ans pour financer des projets qui ont aidé :
 - 6,3 millions de personnes à avoir accès à de meilleurs systèmes d'assainissement;
 - 5,98 millions de personnes à accéder à des sources d'eau potable améliorées;
 - 9 500 exploitants agricoles à tirer parti de l'irrigation et de l'amélioration des pratiques de gestion de l'eau et des terres.
- 13 millions de dollars, de 2010 à 2016, pour appuyer 28 500 familles dans 160 des collectivités les plus à risque du **Honduras** dans le cadre d'un projet réalisé par la mission CARE Canada. Cette initiative a contribué à l'élaboration de 19 plans d'action pour les bassins versants et à la création de collectivités riveraines où les femmes occupent 62 % des postes décisionnels.
- 12 millions de dollars, de 2014 à 2018, pour une initiative de construction d'une usine de traitement de l'eau, et de remise en état de trois unités de pompage de l'eau et d'une usine de traitement de l'eau, qui approvisionnent maintenant 150 000 personnes en eau potable propre en **Syrie**. Tant les résidents du district que les personnes déplacées dans leur propre pays profitent de l'approvisionnement en eau, ce qui prévient les tensions potentielles entre la collectivité d'accueil et les personnes déplacées dans un environnement où les ressources vitales, plus particulièrement l'eau, sont souvent rares.

- 5 millions de dollars, dans le cadre d'un projet visant à accroître la résilience des communautés les plus touchées en **Iraq**, pour améliorer les services d'alimentation en eau et former les autorités municipales. Ce projet, qui s'échelonne de 2015 à 2019, a apporté de l'eau potable à 285 000 personnes déplacées à l'intérieur du pays et aux résidents des collectivités hôtes. Ces mesures ont contribué à réduire les tensions causées par les déplacements de populations dans le nord de l'Iraq et à renforcer la résilience des collectivités.
- 5 millions de dollars afin d'appuyer les mesures prises en **Jordanie** pour accroître la sécurité de l'approvisionnement en eau, en mettant l'accent sur le rôle des femmes dans la gestion de l'eau. Ce projet, qui s'échelonne de 2015 à 2017, a contribué à la présentation de 12 ateliers de participation communautaire, auxquels 478 femmes ont assisté.
- 2,65 millions de dollars au **Cambodge**, de 2013 à 2015, pour accroître la résilience de l'agriculture aux fluctuations de la disponibilité en eau douce, grâce à la mise en œuvre d'un projet par le biais du Fonds canadien pour l'adaptation aux changements climatiques (FCACC) du Programme des Nations Unies pour le développement. Ce financement a amélioré l'accès des familles locales à de l'eau pour l'utilisation domestique et agricole en créant des infrastructures hydriques de petite échelle, notamment des systèmes de pompes solaires et des réservoirs de collecte d'eau de pluie, pour 18 000 ménages dans 80 villages.

La Convention de Ramsar sur les zones humides est un traité international qui fournit le cadre pour la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides et de leurs ressources, et désigne les zones humides d'importance internationale, aussi connue sous le nom de sites Ramsar. Le gouvernement du Canada a offert un appui financier au Secrétariat Ramsar en 2015 et en 2017 pour la participation de délégués des pays en voie de développement aux Conférences des Parties et aux réunions préparatoires régionales.

Comme l'indique le Rapport national à la Convention de Ramsar

(https://www.ramsar.org/fr/search?f%5B0%5D=field_document_type%3A532&search_api_views_fulltext), le Canada soutient aussi la conservation et la gestion des milieux humides dans d'autres pays. Voici quelques exemples :

- Par l'intermédiaire de l'Institut international du développement durable, le Réseau de recherche sur les zones humides agricoles a établi des partenariats de recherche et d'échange d'information avec des établissements situés en Israël, au Paraguay et au Mexique.
- L'Université de la Saskatchewan collabore avec des partenaires nationaux et étrangers à étudier les réactions hydrologiques et écologiques des milieux humides aux conditions environnementales changeantes des climats nordiques au sein du Réseau des régions froides en changement, en participant à des projets internationaux.
- Le Centre de recherches pour le développement international soutient Wetlands International South Asia et la Chilika Development Authority pour qu'elles collaborent avec des intervenants et des organisations à évaluer la vulnérabilité des personnes et des écosystèmes aux changements climatiques dans les points chauds côtiers.

Objectif 15 d'Aichi : D'ici à 2020, la résilience des écosystèmes et la contribution de la diversité biologique aux stocks de carbone sont améliorées, grâce aux mesures de conservation et restauration, y compris la restauration d'au moins 15 % des écosystèmes dégradés, contribuant ainsi à l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ceux-ci, ainsi qu'à la lutte contre la désertification.

Comment et dans quelle mesure le Canada a-t-il contribué à la réalisation de cet objectif d'Aichi pour la biodiversité à l'échelle nationale et quelles sont les données factuelles utilisées à l'appui de cette description?

La contribution du Canada à cet objectif est reflétée dans les mesures qui favorisent l'atteinte des objectifs 3, 5 et 6 du Canada, qui sont décrites aux parties II et III du présent rapport.

Comment et dans quelle mesure le Canada a-t-il contribué à la réalisation de l'objectif d'Aichi pour la biodiversité à l'échelle mondiale?

Canards Illimités Canada contribue à accroître la sensibilisation à l'importance des milieux humides et à leur conservation au Canada et à l'étranger en « jumelant » des milieux humides canadiens avec des milieux humides d'autre pays. Par exemple, le site Ramsar du marais Oak Hammock est jumelé avec un marais semblable en Israël. En outre, les lacs Hay-Zama ont été jumelés avec le lac Dalai, dans la région autonome de la Mongolie-Intérieure, en Chine.

Le Réseau de réserves pour les oiseaux de rivage dans l'hémisphère occidental facilite la communication et la mise en commun de ressources techniques entre les membres d'un réseau de sites de l'Amérique du Nord et de l'Amérique du Sud. Le Groupe de travail national sur les oiseaux de rivage du Canada représente le Canada au sein de ce réseau.

Le Canada et la Chine ont établi un partenariat de collaboration sur la gestion et la restauration des tourbières, dont le but premier est de transférer les connaissances et les compétences des scientifiques canadiens spécialistes des tourbières pour assurer la conservation et la restauration des tourbières nordiques essentielles en Chine.

Objectif 16 d'Aichi : D'ici à 2015, le Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation est en vigueur et opérationnel, conformément à la législation nationale.

Comment et dans quelle mesure le Canada a-t-il contribué à la réalisation de cet objectif d'Aichi pour la biodiversité à l'échelle nationale et quelles sont les données factuelles utilisées à l'appui de cette description?

Reconnaissant le rôle considérable joué par l'accès aux ressources et le partage des avantages prévus par la Convention, le Canada appuie tant les objectifs de la Convention que ceux du Protocole de Nagoya. Il continue d'améliorer la politique nationale sur l'accès et le partage des avantages, et de travailler en vue de prendre une décision sur l'adhésion au Protocole. Dans le cadre de ce processus, le gouvernement du Canada a mobilisé les provinces et les territoires, les communautés autochtones et les intervenants afin de leur donner l'occasion de considérer les éléments potentiels de la politique nationale et de contribuer à améliorer la compréhension des répercussions potentielles de l'adhésion du Canada au Protocole de Nagoya. Le gouvernement continuera de collaborer de manière diligente avec ses partenaires et ses intervenants canadiens pour examiner les enjeux complexes liés au Protocole de Nagoya. Le Canada continuera d'exécuter ses engagements aux termes de la Convention en poursuivant l'élaboration de la politique nationale sur l'accès et le partage des avantages, et en faisant le suivi des progrès accomplis à l'échelle internationale concernant la mise en œuvre du Protocole de Nagoya.

Objectif 17 d'Aichi : D'ici à 2015, toutes les Parties ont élaboré et adopté en tant qu'instrument de politique générale, et commencé à mettre en œuvre une stratégie et un plan d'action nationaux efficaces, participatifs et actualisés pour la diversité biologique.

Comment et dans quelle mesure le Canada a-t-il contribué à la réalisation de cet objectif d'Aichi pour la biodiversité à l'échelle nationale et quelles sont les données factuelles utilisées à l'appui de cette description?

La Stratégie canadienne de la biodiversité et le Plan d'action pour la biodiversité ont évolué selon trois phases depuis 1992, année où le Canada a signé et ratifié la Convention sur la diversité biologique. En 1996, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont approuvé conjointement la Stratégie canadienne de la biodiversité, qui fournit une vision, des principes et un cadre au Canada pour établir et prendre des mesures afin d'assurer la productivité, la diversité et l'intégrité des systèmes naturels du Canada. Dix ans plus tard, en 2006, les gouvernements du Canada ont approuvé le Cadre axé sur les résultats en matière de biodiversité, un plan d'action pour la mise en œuvre de la Stratégie canadienne de la biodiversité, qui établit les résultats écologiques à long terme à atteindre au moyen d'une approche écosystémique et de gestion adaptative. En 2015, le Canada a annoncé les buts et objectifs canadiens pour la biodiversité d'ici 2020.

Les buts et objectifs pour la biodiversité d'ici 2020 pour le Canada viennent compléter la Stratégie canadienne de la biodiversité et le Cadre axé sur les résultats en matière de biodiversité, et appuient le Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique. Les objectifs couvrent un éventail de priorités à court terme, notamment la conservation des milieux humides, les espèces exotiques envahissantes, les connaissances traditionnelles autochtones, l'aménagement forestier durable, l'agriculture et les pêches, et les moyens de rapprocher les Canadiens de la nature. Voir la partie I du présent rapport pour obtenir de l'information sur chaque objectif et la partie III pour consulter l'évaluation des progrès vers l'atteinte de chaque objectif.

Les politiques canadiennes sur la biodiversité ont été conçues en collaboration avec les gouvernements au Canada, avec la contribution et la participation de communautés autochtones et de conseillers non gouvernementaux représentant la communauté scientifique, les secteurs de l'agriculture et des ressources naturelles, des organisations œuvrant dans le domaine de la conservation et d'autres parties. Elles présentent les buts et objectifs pour l'ensemble du Canada et visent à favoriser et à promouvoir les mesures collectives.

De nombreux gouvernements provinciaux et territoriaux, dont la Saskatchewan, l'Ontario, le Québec, le Nouveau-Brunswick, les Territoires du Nord-Ouest, la Nouvelle-Écosse et l'Alberta, ont élaboré ou mettent à jour leur propre stratégie et plan d'action pour la biodiversité.

L'application des stratégies nationales et infranationales du Canada prend de nombreuses formes, allant d'instruments juridiques et stratégiques à des programmes d'intendance et de sensibilisation. Ces initiatives sont décrites dans l'ensemble de la partie III du présent rapport.

Objectif 18 d'Aichi : D'ici à 2020, les connaissances, innovations et pratiques traditionnelles des communautés autochtones et locales, qui présentent un intérêt pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique, ainsi que leur utilisation coutumière durable, sont respectées, sous réserve des dispositions de la législation nationale et des obligations internationales en vigueur, et sont pleinement intégrées et prises en compte dans le cadre de l'application de la Convention, avec la participation entière et effective des communautés autochtones et locales, à tous les niveaux pertinents.

Comment et dans quelle mesure le Canada a-t-il contribué à la réalisation de cet objectif d'Aichi pour la biodiversité à l'échelle nationale et quelles sont les données factuelles utilisées à l'appui de cette description?

Le Canada s'est fermement engagé à respecter l'alinéa 8j) de la Convention sur la diversité biologique (CDB) et joue un rôle de chef de file sur la scène internationale en encourageant la participation des communautés autochtones à la Convention, tant en renforçant le Groupe de travail sur l'alinéa 8j) de la CDB qu'en appuyant les mesures visant la participation accrue des peuples autochtones à d'autres organismes de la Convention. Plus particulièrement, afin de tenir compte des points de vue propres aux peuples autochtones du Canada, le gouvernement du Canada consulte ces derniers pour élaborer des positions canadiennes en vue des négociations internationales sur la biodiversité, dont celles dans le cadre de la Convention, et sollicite régulièrement la participation de représentants autochtones à titre de membres à part entière à ses délégations aux réunions de la Convention.

Voir aussi les descriptions des objectifs 12 et 15 du Canada à la partie III du présent rapport.

Comment et dans quelle mesure le Canada a-t-il contribué à la réalisation de l'objectif d'Aichi pour la biodiversité à l'échelle mondiale?

Sur la scène internationale, le Canada participe à plusieurs discussions et activités qui contribuent à la réalisation de l'objectif 18 d'Aichi pour la biodiversité, notamment par l'intermédiaire de :

la Commission de coopération environnementale (CCE), organisation intergouvernementale établie en 1994 par l'intermédiaire de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement pour faciliter la collaboration et la participation du public à la promotion de la conservation, de la protection et de l'amélioration de l'environnement de l'Amérique du Nord dans l'intérêt des générations actuelles et futures et dans le contexte du resserrement des liens économiques, commerciaux et sociaux entre le Canada, le Mexique et les États-Unis. Le travail de la CCE lié à l'objectif 18 d'Aichi pour la biodiversité comprend notamment l'établissement récent par le Conseil de la CCE d'un groupe de spécialistes des connaissances écologiques traditionnelles (CET) chargé de formuler des avis au Conseil sur les occasions d'appliquer les CET aux activités et aux recommandations stratégiques de la CCE (voir les sites Web et les dossiers pertinents suivants pour obtenir plus d'information).

- Avis au Conseil 07-02 de la CCPM : <http://www.cec.org/fr/qui-sommes-nous/ccpm-avis-formul%C3%A9s-au-conseil/avis-au-conseil-07-02>
- Liste des membres de spécialistes sur les connaissances écologiques traditionnelles du Conseil de la CCE : <http://www.cec.org/fr/nouvelles-et-evenements/communiqués/le-conseil-de-la-ccc-constitue-un-groupe-de-sp%C3%A9cialistes-sur-les-connaissances-%C3%A9cologiques-traditionnelles>

- Modalités de fonctionnement du Groupe de spécialistes sur les connaissances écologiques traditionnelles : <http://www.cec.org/about-us/jpac/terms-operation-roster-experts-traditional-ecological-knowledge>
- Avis au Conseil 16-01 de la CCPM : http://www.cec.org/sites/default/files/documents/jpac_advice_council/jpac-advice_16-01.pdf

Objectif 19 d’Aichi : D’ici à 2020, les connaissances, la base scientifique et les technologies associées à la diversité biologique, ses valeurs, son fonctionnement, son état et ses tendances, et les conséquences de son appauvrissement, sont améliorées, largement partagées et transférées, et appliquées.

Comment et dans quelle mesure le Canada a-t-il contribué à la réalisation de cet objectif d’Aichi pour la biodiversité à l’échelle nationale et quelles sont les données factuelles utilisées à l’appui de cette description?

De nombreuses activités sont actuellement menées au sein des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ainsi qu’au sein des municipalités et des collectivités pour appuyer la mesure des indicateurs conçus pour suivre les progrès vers l’atteinte de l’objectif 19 d’Aichi pour la biodiversité. Cela comprend l’achèvement de plusieurs évaluations de la vulnérabilité des systèmes écologiques et de la biodiversité aux changements climatiques, et l’élaboration de multiples plans de gestion, d’aménagement et d’utilisation des terres qui améliorent la résilience des écosystèmes. Ces mesures appuient la constitution d’une base scientifique et le développement de technologies liées à la biodiversité, à ses valeurs, à son fonctionnement, à son état et à ses tendances dans le contexte des changements climatiques. Elles sont communiquées et diffusées dans l’ensemble du pays. Pour obtenir des précisions, voir la description de l’objectif 14 du Canada à la partie III du présent rapport.

Objectif 20 d'Aichi : D'ici à 2020 au plus tard, la mobilisation des ressources financières nécessaires à la mise en œuvre effective du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique de toutes les sources et conformément au mécanisme consolidé et convenu de la Stratégie de mobilisation des ressources, aura augmenté considérablement par rapport aux niveaux actuels. Cet objectif fera l'objet de modifications en fonction des évaluations des besoins de ressources que les Parties doivent effectuer et notifier.

Comment et dans quelle mesure le Canada a-t-il contribué à la réalisation de cet objectif d'Aichi pour la biodiversité à l'échelle nationale et quelles sont les données factuelles utilisées à l'appui de cette description?

En réponse à une décision prise lors de la Treizième Conférence des Parties à la CDB, en 2018, le Canada a soumis au Secrétariat de la CDB un rapport sur ses ressources consacrées à la biodiversité. Ce rapport présente une estimation de l'échelle et de la portée des contributions canadiennes à la conservation de la biodiversité par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, le secteur privé et les organismes sans but lucratif, ainsi que le rôle des mesures collectives et des approches non fondées sur le marché, en utilisant un éventail diversifié de données et de renseignements publics publiés. Selon ce rapport, les flux financiers canadiens annuels publics et privés relatifs aux objectifs de la CDB variaient entre 6,78 milliards de dollars pour l'exercice financier 2011-2012 et 6,98 milliards de dollars pour l'exercice 2014-2015, ce qui donne une moyenne sur cinq ans de 6,58 milliards de dollars pour appuyer les mesures favorisant la biodiversité aux échelles internationale et nationale. En outre, le rapport a estimé que le Canada avait versé annuellement environ 97,78 millions en moyenne entre les exercices 2011-2012 et 2014-2015 à l'aide publique au développement pour soutenir les mesures prises par les pays en développement aux termes de la CDB.

Programme de développement durable à l'horizon 2030

Sur la base de la description de la contribution de votre pays à la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité, veuillez décrire comment et dans quelle mesure ces contributions soutiennent la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs de développement durable.

Le gouvernement du Canada adopte l'universalité du Programme 2030 et s'engage à appuyer la mise en œuvre des objectifs de développement durable (ODD) au Canada et à l'étranger. De concert avec ses partenaires, le Canada est résolu à éradiquer la pauvreté et à réduire les inégalités, à bâtir des sociétés prospères et pacifiques, et à protéger la planète.

Pour le Canada, une approche inclusive pour la mise en œuvre nationale des ODD devra couvrir plusieurs couches de la société canadienne afin que personne ne soit oublié. Cela s'applique particulièrement aux groupes qui sont marginalisés ou autrement vulnérables, à savoir, les peuples autochtones, les femmes et les filles, les immigrants et les réfugiés, les personnes handicapées et les gens faisant partie de la communauté LGBTQ2.

Bon nombre des priorités et des programmes du gouvernement du Canada, tant à l'échelle nationale qu'internationale, sont déjà bien harmonisés avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030 :

- En mettant l'accent sur les personnes les plus pauvres et les plus vulnérables ainsi que sur les femmes et les filles, la politique d'aide internationale féministe du Canada est conforme au premier principe du Programme 2030, qui est de s'assurer que personne ne soit oublié dans l'atteinte des ODD. De nouvelles ressources et de nouveaux outils d'aide internationale annoncés dans le budget de 2018 aideront les pays partenaires à réaliser l'ensemble des ODD.
- En priorisant l'égalité des sexes et le renforcement du pouvoir des femmes et des filles, le Canada appuie l'ODD 5 (Égalité des sexes) ainsi que l'atteinte de tous les autres ODD.
- En conformité avec l'engagement du gouvernement du Canada à faire avancer la réconciliation, à renouveler les rapports du Canada avec les peuples autochtones et à en rehausser les résultats, les peuples autochtones appuient plusieurs ODD, dont l'ODD 1 (Pas de pauvreté), l'ODD 3 (Bonne santé et bien-être), l'ODD 4 (Éducation de qualité), l'ODD 6 (Eau propre et assainissement) et l'ODD 16 (Paix, justice et institutions efficaces).
- En renforçant la classe moyenne et en favorisant son essor, le Canada appuie l'ODD 8 (Travail décent et croissance économique) et l'ODD 10 (Inégalités réduites).
- La Stratégie fédérale de développement durable (SFDD) 2016-2019, qui énonce les priorités de développement durable du Canada, est liée à de nombreux ODD, dont l'ODD 7 (Énergie propre et d'un coût abordable), l'ODD 13 (Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques), l'ODD 14 (Vie aquatique) et l'ODD 15 (Vie terrestre).
- Le soutien du Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques, et les investissements dans la croissance économique propre et dans le financement des mesures contre les changements climatiques à l'échelle internationale contribuent tous à la réalisation des ODD 7 (Énergie propre et d'un coût abordable), 11 (Villes et communautés durables), 12 (Consommation et production responsables) et 13 (Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques).

En outre, dans son budget de 2018, le gouvernement du Canada a annoncé qu'il verserait 49,4 millions de dollars sur 13 ans afin d'établir une unité des ODD et de financer les activités de surveillance et de déclaration de Statistique Canada. L'unité permettra une meilleure coordination des efforts du Canada dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 entre tous les ordres de gouvernement, les organisations de la société civile et le secteur privé. Cette approche permettra également d'appuyer les activités de surveillance et de déclaration des mesures nationales et

internationales du Canada pour veiller à ce que tous les ODD soient réalisés d'ici 2030 et à ce que personne ne soit oublié. Le gouvernement propose par ailleurs de fournir, à même les ressources ministérielles existantes, jusqu'à 59,8 millions de dollars sur 13 ans à des programmes visant le soutien de la mise en œuvre des ODD.

Le 17 juillet 2018, le Canada a présenté le premier rapport *Examen national volontaire du Canada* au Forum politique de haut niveau sur le développement durable des Nations Unies, à New York, qui a fait ressortir les progrès et le plan d'action du Canada dans la mise en œuvre du Programme de développement durable d'ici 2030 aux échelles nationale et mondiale.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires et pour lire le rapport *Examen volontaire national du Canada*, veuillez consulter les liens suivants :

- Allocution du premier ministre Justin Trudeau à la 72^e session de l'Assemblée générale des Nations Unies : <https://pm.gc.ca/fra/nouvelles/2017/09/21/allocution-du-premier-ministre-justin-trudeau-la-72e-session-de-lassemblee>
- Mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 : Examen volontaire national du Canada : https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/20306Canada_FRENCH_18122_Canadas_Voluntary_National_ReviewFRv7.pdf
- Politique d'aide internationale féministe du Canada : https://international.gc.ca/world-monde/issues_development-enjeux_developpement/priorities-priorites/policy-politique.aspx?lang=fr
- Stratégie fédérale de développement durable : http://www.fsds-sfdd.ca/index_fr.html#/fr/goals/

Partie V. Description de la contribution nationale à la réalisation des objectifs de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes.

Remarque : Cette partie est remplie par le centre national de liaison canadienne sur la SMCP : le chef scientifique des Jardins botaniques royaux à Burlington, en Ontario.

Le Canada a-t-il fixé des objectifs nationaux liés aux objectifs de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes?

Oui

Bon nombre des objectifs nationaux du Canada (*consulter la liste des buts et objectifs canadiens pour la biodiversité d'ici 2020 présentée à la partie I du présent rapport*) correspondent aux objectifs de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes (SMCP). La liste suivante indique quels objectifs de la SMCP concordent avec un ou plusieurs objectifs nationaux en matière de biodiversité.

Objectif 1 de la SMCP : Établissement d'une flore en ligne de toutes les plantes connues.

- Aucun objectif national ne correspond directement à cet objectif.

Objectif 2 de la SMCP : Évaluation de l'état de conservation de toutes les espèces végétales connues, dans la mesure du possible, afin d'orienter les mesures de conservation.

- Correspond à l'objectif 2 du Canada : D'ici 2020, les espèces qui sont en sécurité demeurent en sécurité, et les populations d'espèces en péril inscrites dans le cadre des lois fédérales affichent des tendances qui correspondent aux programmes de rétablissement et aux plans de gestion.

Objectif 3 de la SMCP : Les informations, la recherche et les produits associés ainsi que les méthodes requises pour mettre en œuvre la Stratégie sont développés et partagés.

- Correspond à l'objectif 13 du Canada : D'ici 2020, des mécanismes novateurs visant à favoriser la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité sont élaborés et mis en application.
- Correspond à l'objectif 14 du Canada : D'ici 2020, la base scientifique relative à la biodiversité est améliorée et le savoir en matière de biodiversité est mieux intégré et plus accessible.
- Correspond à l'objectif 17 du Canada : D'ici 2020, des mesures de capital naturel liées à la biodiversité et aux services écosystémiques sont développées à l'échelle nationale et des progrès sont accomplis relativement à leur intégration dans le système statistique national du Canada.

Objectif 4 de la SMCP : Au moins 15 % de chacune des régions écologiques ou types de végétation sont protégés au moyen d'une gestion et/ou restauration efficace.

- Correspond à l'objectif 1 du Canada : D'ici 2020, au moins 17 % des zones terrestres et d'eaux intérieures et 10 % des zones côtières et marines sont conservées par l'entremise de réseaux d'aires protégées, et d'autres mesures efficaces de conservation dans des superficies clairement définies.
- Correspond à l'objectif 3 du Canada : D'ici 2020, les terres humides du Canada sont conservées ou améliorées afin de soutenir leurs services écosystémiques grâce à des activités de rétention, de restauration et de gestion.

Objectif 5 de la SMCP : Au moins 75 % des zones les plus importantes du point de vue de la diversité végétale dans chaque région écologique sont protégées et une gestion efficace est mise en place pour conserver les plantes et leur diversité génétique.

- Correspond à l'objectif 1 du Canada : D'ici 2020, au moins 17 % des zones terrestres et d'eaux intérieures et 10 % des zones côtières et marines sont conservées par l'entremise de réseaux

d'aires protégées, et d'autres mesures efficaces de conservation dans des superficies clairement définies.

Objectif 6 de la SMCP : Au moins 75 % des terres productives dans tous les secteurs sont gérées d'une manière durable et dans le respect de la conservation de la diversité végétale.

- Correspond à l'objectif 6 du Canada : D'ici 2020, des progrès continus sont réalisés en matière de gestion durable des forêts du Canada.
- Correspond à l'objectif 7 du Canada : D'ici 2020, les paysages exploités agricoles fournissent un niveau stable ou amélioré de biodiversité et de capacité d'habitat.
- Correspond en partie à l'objectif 8 du Canada : D'ici 2020, toute forme d'aquaculture au Canada est gérée dans le cadre d'un régime scientifique qui préconise l'utilisation durable des ressources aquatiques (y compris les ressources marines, d'eau douce et terrestre) par des moyens qui conservent la biodiversité.

Objectif 7 de la SMCP : Au moins 75 % des espèces végétales menacées connues sont conservées *in situ*.

- Correspond à l'objectif 2 du Canada : D'ici 2020, les espèces qui sont en sécurité demeurent en sécurité, et les populations d'espèces en péril inscrites dans le cadre des lois fédérales affichent des tendances qui correspondent aux programmes de rétablissement et aux plans de gestion.

Objectif 8 de la SMCP : Au moins 75 % des espèces végétales menacées sont conservées dans des collections *ex situ*, de préférence dans leur pays d'origine, et au moins 20 % de ces espèces sont disponibles pour être utilisées dans des programmes de régénération et de restauration.

- Aucun objectif national ne correspond directement à cet objectif.

Objectif 9 de la SMCP : 70 % de la diversité génétique des plantes cultivées, y compris leurs parents sauvages, et celle d'autres espèces végétales ayant une valeur socioéconomique sont conservés tout en respectant et en préservant les connaissances autochtones et locales.

- Aucun objectif national ne correspond directement à cet objectif.

Objectif 10 de la SMCP : Des plans de gestion efficaces sont mis en place pour empêcher des nouvelles invasions biologiques et gérer des zones envahies qui sont importantes du point de vue de la diversité végétale.

- Correspond à l'objectif 11 du Canada : D'ici 2020, les voies d'invasion des espèces exotiques envahissantes sont identifiées, et des plans d'intervention ou de gestion fondés sur les risques sont en place dans le cas des voies d'invasion et des espèces prioritaires.

Objectif 11 de la SMCP : Aucune espèce de flore sauvage n'est menacée par le commerce international.

- Correspond en partie à l'objectif 9 du Canada : D'ici 2020, tous les stocks de poissons et d'invertébrés et plantes aquatiques sont gérés et récoltés de manière durable, légale et en appliquant des approches fondées sur les écosystèmes.

Objectif 12 de la SMCP : Tous les produits à base de plantes sauvages proviennent de sources gérées de façon durable.

- Correspond à l'objectif 9 du Canada : D'ici 2020, tous les stocks de poissons et d'invertébrés et plantes aquatiques sont gérés et récoltés de manière durable, légale et en appliquant des approches fondées sur les écosystèmes.
- Correspond à l'objectif 12 du Canada : D'ici 2020, l'utilisation coutumière par les peuples autochtones des ressources biologiques est maintenue, de manière compatible avec leur conservation et leur utilisation durable.
- Correspond à l'objectif 13 du Canada : D'ici 2020, des mécanismes novateurs visant à favoriser la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité sont élaborés et mis en application.

Objectif 13 de la SMCP : Les savoirs, innovations et pratiques autochtones et locaux associés aux ressources végétales sont préservés ou renforcés selon que de besoin à l'appui de l'utilisation coutumière, des moyens de subsistance durables, de la sécurité alimentaire et des soins de santé locaux.

- Correspond à l'objectif 12 du Canada : D'ici 2020, l'utilisation coutumière par les peuples autochtones des ressources biologiques est maintenue, de manière compatible avec leur conservation et leur utilisation durable.
- Correspond à l'objectif 15 du Canada : D'ici 2020, les connaissances traditionnelles autochtones sont respectées, promues, et lorsque rendues disponibles par les peuples autochtones, informent de façon régulière, significative et efficace la prise de décisions en matière de conservation et de gestion de la biodiversité.

Objectif 14 de la SMCP : L'importance de la diversité végétale et la nécessité de la préserver sont prises en compte dans les programmes de communication, d'enseignement et de sensibilisation du public.

- Correspond à l'objectif 14 du Canada : D'ici 2020, la base scientifique relative à la biodiversité est améliorée et le savoir en matière de biodiversité est mieux intégré et plus accessible.
- Correspond à l'objectif 18 du Canada : D'ici 2020, la biodiversité est intégrée dans les programmes d'études des niveaux élémentaire et secondaire. Remarque : la SMCP ne mentionne pas explicitement, avant l'objectif 14, l'engagement direct des citoyens auprès de la nature.
- Correspond à l'objectif 19 du Canada : D'ici 2020, plus de Canadiens font des sorties en nature et participent à des activités de conservation de la biodiversité.

Objectif 15 de la SMCP : Le nombre de personnes formées et travaillant avec des moyens adéquats est suffisant, en fonction des besoins nationaux, pour parvenir aux objectifs de la présente Stratégie.

- Aucun objectif national ne correspond directement à cet objectif.

Objectif 16 de la SMCP : Des institutions, des réseaux et des partenariats relatifs à la conservation des plantes sont créés ou renforcés aux niveaux national, régional et international, pour parvenir aux objectifs de la présente Stratégie.

- Aucun objectif national ne correspond directement à cet objectif.

De plus, les objectifs canadiens suivants mettent l'accent sur certains domaines importants qui ne sont pas abordés dans la SMCP.

- Objectif 4 du Canada : D'ici 2020, les considérations en matière de biodiversité sont intégrées dans la planification municipale et les activités des principales municipalités à travers le Canada.
- Objectif 5 du Canada : D'ici 2020, la capacité des systèmes écologiques canadiens à s'adapter aux changements climatiques est mieux comprise, et des mesures d'adaptation prioritaires sont en cours.
- Objectif 8 du Canada : D'ici 2020, toute forme d'aquaculture au Canada est gérée dans le cadre d'un régime scientifique qui préconise l'utilisation durable des ressources aquatiques (y compris les ressources marines, d'eau douce et terrestres) par des moyens qui conservent la biodiversité.
- Objectif 10 du Canada : D'ici 2020, les niveaux de pollution dans les eaux canadiennes, y compris la pollution provenant d'un excès d'éléments nutritifs, sont réduits ou maintenus à des niveaux qui permettent des écosystèmes aquatiques sains.
- Objectif 16 du Canada : D'ici 2020, le Canada dispose d'un répertoire complet des aires protégées qui comprend les aires de conservation privées.

Informations sur tout réseau actif de conservation des plantes présent au Canada

- En date de 2018, 22 jardins botaniques et arboretums au Canada sont membres soit de la Botanic Gardens Conservation International (BGCI; <http://www.bgci.org>), une organisation non gouvernementale mondiale, soit de l'American Public Gardens Association (APGA; <http://www.publicgardens.org>), un réseau régional. Parmi ces jardins botaniques et arboretums, 11 (50 %) sont membres de ces deux réseaux.
 - Quinze organismes sont membres de la BGCI, qui se décrit comme le plus grand réseau au monde consacré à la conservation des plantes. La BGCI possède un bureau en Amérique du Nord (aux États-Unis) appelé BGCI-US (<https://www.bgci.org/usa/>), qui communique également avec les membres au Canada.
 - Seize organismes au Canada sont actuellement membres de l'APGA. Bien que l'APGA soit largement axée sur le soutien aux membres et les thèmes de ses programmes, elle compte des secteurs professionnels spécifiques consacrés à la conservation des plantes, à l'éducation, à la gestion des collections et à d'autres sujets ayant un rapport direct avec les objectifs de la SMCP.
 - En 2016, l'APGA et la BGCI ont publié la *North American Botanic Gardens Strategy for Plant Conservation* (accessible en ligne à l'adresse : <http://northamericanplants.org/>); plusieurs organismes canadiens envisagent d'utiliser cette stratégie. La stratégie se veut une réponse régionale aux objectifs de 2020 de la SMCP. Il s'agit d'une révision d'un cadre établi antérieurement qui fixait des objectifs régionaux conformes aux objectifs mondiaux de la stratégie. Ni l'APGA ni la BGCI n'ont mis en place des mécanismes pour suivre les progrès vers l'atteinte de ces objectifs nord-américains sectoriels et régionaux.
- L'Ecological Restoration Alliance of Botanic Gardens (ERA-BG; <http://www.erabg.org>) compte un membre canadien (Jardins botaniques royaux – JBR).
- Le Global Partnership for Plant Conservation (GPPC; <http://www.plants2020.net/gppc/>) est une association non officielle de jardins botaniques, d'arboretums, de musées, d'ONG et d'autres

organismes qui s'engage à soutenir la réalisation des buts et objectifs de la SMCP. Le GPPC compte un membre canadien (JBR).

- Le Center for Plant Conservation (CPC – <https://saveplants.org/>) est un réseau de jardins botaniques aux États-Unis; pour l'instant, il ne compte aucun membre canadien.
- La North American Native Plant Society (NANPS; <http://nanps.org/>), autrefois connue sous le nom de Société des fleurs sauvages canadiennes, encourage la conservation *in situ* des plantes et la restauration écologique partout au Canada.
- Conservation de la nature Canada (CNC; <http://www.natureconservancy.ca/fr/>) est le principal organisme de conservation des terres sans but lucratif au Canada. En 2018, il comptait plus de 200 000 partisans et de nombreux organismes collaborateurs. De toutes les espèces de plantes vasculaires désignées en péril par le COSEPAC, 26 % se trouvent sur des terres protégées par CNC (ce qui est un peu moins que les 31 % de toutes les espèces inscrites, peu importe le taxon).
- La Society for Ecological Restoration (SER) possède deux sections régionales actives au Canada : une en Ontario (SERO; <http://chapter.ser.org/ontario/>) et une dans l'Ouest canadien (SER-WC; <http://chapter.ser.org/westerncanada/>).
- L'Association botanique du Canada (ABC; <http://www.cba-abc.ca/cbafr.htm>) est une association professionnelle d'individus. Selon son site Web, « L'association représente la Botanique et les botanistes canadiens, sur les sujets d'importance, locale, nationale et internationale. La préservation de sites naturels ayant une signifiante botanique est spécialement importante ».
- La Plant Conservation Alliance (PCA; <https://www.plantconservationalliance.org/>) est un partenariat public-privé situé aux États-Unis qui compte des établissements et des organismes collaborateurs au Canada. Sur le site Web de la PCA, sept organismes collaborateurs de l'Ontario figurent actuellement parmi les 371 partenaires.
 - Ontario Plant Restoration Alliance : <http://www.opra.ca>
 - Wildflower Farm : <http://www.wildflowerfarm.com/>
 - Richters Herbs : <http://www.richters.com/>
 - Forests Ontario : <http://www.forestsontario.ca/>
 - Forest Gene Conservation Association of Ontario : <http://www.fgca.net>
 - Le Medicinal Plant Specialist Group de la Commission de la sauvegarde des espèces de l'UICN : <http://www.mpsg.org/>
 - Wildflower Magazine
- Le Réseau canadien pour la conservation de la flore (RCCF), fondé en 1995, s'est élargi jusqu'à inclure 27 jardins botaniques, arboretums, musées et autres organismes. Ce réseau a été actif jusqu'en 2014.

Mesures importantes prises par le Canada pour mettre en œuvre la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes

- Comme il a été mentionné précédemment, les buts et objectifs canadiens pour la biodiversité d'ici 2020 établissent des objectifs nationaux qui correspondent directement à onze des seize objectifs de 2020 de la SMCP. Des renseignements sur les principales mesures liées aux objectifs du Canada se trouvent à la partie II du présent rapport et des renseignements précis sur chaque objectif national du Canada se trouvent à la partie III de ce rapport.
- Les informations sur la contribution du Canada pour chaque objectif de la SMCP sont présentées ci-après.

Catégorie de progrès accomplis dans la réalisation de cet objectif de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes au niveau national

Objectif 1 de la SMCP : Établissement d'une flore en ligne de toutes les plantes connues.

- En voie d'atteindre l'objectif au niveau national
- Progrès accomplis pour atteindre l'objectif, mais trop lents
- Aucun changement notable

Explication du choix

- Environ deux tiers de la flore canadienne sont inclus dans le projet Flora of North America (FNA) (<http://floranorthamerica.org/>), dont des espèces endémiques et introduites. Le FNA est encore en cours de réalisation et, une fois le projet terminé, toute la flore canadienne devrait faire partie du FNA.

Comment et dans quelle mesure le Canada a-t-il contribué à la réalisation de cet objectif de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes et quelles sont les données factuelles utilisées à l'appui de cette description?

- Le Canada est l'un des contributeurs au projet Flora of North America (FNA), qui, à son tour, alimente le projet World On-Line Flora (<http://www.worldfloraonline.org/>).
- La flore canadienne est donc déjà incluse dans l'effort mondial visant à créer une base de données contenant toutes les plantes connues de la planète. Certains chercheurs canadiens ont participé directement au projet Flora of North America, et d'autres mènent des études taxinomiques et systématiques sur les plantes, qui contribuent à la flore mondiale. De manière générale, l'effort consiste en un projet d'éditorial qui consiste à utiliser les données existantes et publiées sur la flore et à les préparer aux fins de republication en ligne.
- Les contributions du Canada au projet Flora of North America et au World On-Line Flora appuient également l'objectif 14 du Canada. Une fois que les données seront publiées, les Canadiens auront accès à la flore mondiale en ligne, ce qui ouvre des possibilités intéressantes de sensibilisation à la diversité de la vie végétale. Ce projet complétera les outils actuellement disponibles, comme Canadensys, la contribution canadienne au système international d'information sur la biodiversité (GBIF; <http://community.canadensys.net/?lang=fr>).

Objectif 2 de la SMCP : Évaluation de l'état de conservation de toutes les espèces végétales connues, dans la mesure du possible, afin d'orienter les mesures de conservation.

- En voie d'atteindre l'objectif au niveau national
- Progrès accomplis pour atteindre l'objectif, mais trop lents
- Aucun changement notable

Explication du choix

- La situation des espèces sauvages au Canada est évaluée tous les cinq ans depuis 2000. Le rapport *Espèces sauvages* tient compte de toutes les espèces qui sont plus grandes que des microbes, ce qui comprend la plupart des champignons, des plantes et des animaux. Même si un plus grand nombre d'espèces animales ont fait l'objet d'une évaluation, la proportion d'espèces végétales évaluées est plus grande (74 % des espèces végétales comparativement à 42 % des espèces animales).
- Le rapport *Espèces sauvages 2015* (<https://www.wildspecies.ca/fr/rapports>) a évalué le statut de conservation de 29 848 espèces appartenant à 34 groupes d'espèces. Il existe 5 211 espèces connues parmi les plantes vasculaires au Canada, mais un grand nombre d'entre elles, dont des espèces exotiques et d'autres espèces non classées, ne sont pas visées par des objectifs de conservation. Parmi les plantes vasculaires, 3 846 se sont vu attribuer une cote de conservation. Les plantes vasculaires comptent le plus grand nombre d'espèces en péril, soit 1 157 sur les 3 846 espèces classées dans ce groupe (ou environ 30 %). Environ 70 % des espèces de plantes vasculaires classées appartiennent à l'une des catégories correspondant à une situation non en péril. Pour plus d'information, veuillez consulter l'indicateur « Situation des espèces sauvages », l'un des Indicateurs canadiens de la durabilité de l'environnement (<https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/indicateurs-environnementaux/situation-especes-sauvages.html>).

Comment et dans quelle mesure le Canada a-t-il contribué à la réalisation de cet objectif de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes et quelles sont les données factuelles utilisées à l'appui de cette description?

- Les données et les rapports sur l'évaluation des espèces canadiennes se trouvent en ligne et sont accessibles au public, contribuant ainsi à la compréhension mondiale.

Objectif 3 de la SMCP : Les informations, la recherche et les produits associés ainsi que les méthodes requises pour mettre en œuvre la Stratégie sont développés et partagés.

- En voie d'atteindre l'objectif au niveau national
- Progrès accomplis pour atteindre l'objectif, mais trop lents
- Aucun changement notable

Explication du choix

- Les renseignements sur la conservation des plantes et le travail nécessaire pour atteindre les objectifs de la SMCP au Canada sont facilement accessibles à partir de diverses sources. Quelques-unes des sources importantes sont :
 - le Registre public des espèces en péril : <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/registre-public-especes-peril.html> (comprend des sources de données exhaustives, des rapports de situation, des programmes de rétablissements ainsi que des processus en ligne qui permettent de recueillir les commentaires et les suggestions du public);

- le Flora of North America On-line : <http://floranorthamerica.org/> (présente de l'information sur la taxinomie et l'aire de répartition de chaque espèce de plante au Canada et aux États-Unis);
- NatureServe Canada : <http://www.natureserve.org/natureserve-network/canada> (appuie les travaux continus de neuf centres de données sur la conservation [CDC], qui couvrent l'ensemble du Canada : <http://www.natureserve.org/natureserve-network/canada/about-our-cdcs>).

Comment et dans quelle mesure le Canada a-t-il contribué à la réalisation de cet objectif de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes et quelles sont les données factuelles utilisées à l'appui de cette description?

- Les données canadiennes qui soutiennent l'atteinte de cet objectif de la SMCP sont facilement accessibles à partir de diverses sources. Comme il a été mentionné précédemment, quelques-unes des sources de données importantes sont :
 - le Registre public des espèces en péril : <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/registre-public-especes-peril.html> (comprend des sources de données exhaustives, des rapports de situation, des programmes de rétablissements ainsi que des processus en ligne qui permettent de recueillir les commentaires et les suggestions du public);
 - le Flora of North America : <http://floranorthamerica.org/> (présente de l'information sur la taxinomie et l'aire de répartition de chaque espèce de plante au Canada et aux États-Unis);
 - NatureServe Canada : <http://www.natureserve.org/natureserve-network/canada> (appuie les travaux continus de neuf centres de données sur la conservation [CDC], qui couvrent l'ensemble du Canada : <http://www.natureserve.org/natureserve-network/canada/about-our-cdcs>).

Objectif 4 de la SMCP : Au moins 15 % de chacune des régions écologiques ou types de végétation sont protégés au moyen d'une gestion et/ou restauration efficace.

- En voie d'atteindre l'objectif au niveau national
- Progrès accomplis pour atteindre l'objectif, mais trop lents
- Aucun changement notable

Explication du choix

- L'objectif 1 du Canada vise à conserver 17 % des zones terrestres et des eaux intérieures d'ici 2020. Même si l'objectif national n'est pas explicitement axé sur la conservation des écosystèmes représentatifs, plusieurs efforts au Canada appuient cet objectif de la SMCP.
- Le Canada surveille son réseau d'aires protégées et d'autres aires conservées, y compris la représentation écologique, et produit des rapports annuels à ce sujet. Les 18 écozones terrestres canadiennes sont toutes au moins protégées en partie (p. ex. 1,8 % dans le cas des Plaines à forêts mixtes et 24,6 % dans le cas de la Toundra de la Cordillère). Six écozones (surtout celles qui sont plus éloignées et plus au nord) dépassent déjà l'objectif de 15 % de la SMCP. Même si

l'objectif 1 du Canada ne précise pas la protection des zones naturelles d'importance particulière pour la diversité végétale, certaines zones déjà protégées contribuent directement à la protection d'espèces actuellement désignées en péril ou à la protection des zones de forte diversité végétale ou de fort endémisme.

- Le Plan du réseau des parcs nationaux du Canada a pour but de mettre sur pied un réseau de parcs nationaux qui représente chacune des régions naturelles distinctes du Canada. Ce réseau est établi à un peu plus de 77 %; 30 des 39 régions naturelles sont représentées par 46 parcs nationaux et réserves de parc national.
- L'initiative *En route vers l'objectif 1 du Canada* (pour plus d'information, voir les parties II et III du présent rapport) vise à favoriser le progrès vers l'atteinte de l'objectif 1 du Canada, notamment en ce qui concerne les éléments qualitatifs (représentation écologique, connectivité et intégration au paysage, zones importantes pour la biodiversité et les services écosystémiques, efficacité de la gestion et gestion équitable) de l'objectif. Bien que la planification des aires protégées tienne compte de la diversité des espèces végétales et animales, l'initiative vise à élaborer des lignes directrices nationales sur divers sujets pertinents, notamment l'identification des zones importantes pour la diversité et les services écosystémiques. L'initiative encourage également les partenaires non gouvernementaux à participer à la conservation, par exemple en faisant en sorte que des organismes sans but lucratif, des offices de protection de la nature et d'autres intervenants dans le domaine de la conservation et de la biodiversité deviennent des propriétaires. Ainsi, les organismes comme les jardins botaniques et les arboretums peuvent contribuer à l'atteinte de l'objectif.
- Les jardins botaniques et les arboretums sont un groupe d'organismes au Canada qui protègent les zones naturelles. Une étude récente (Galbraith et Kennedy, inédit) des jardins botaniques et des arboretums en Amérique du Nord, notamment au Canada, a révélé qu'au moins 1 630 hectares d'aires naturelles sont gérés par des jardins botaniques au Canada. Cette superficie comprend la réserve naturelle de plus de 900 hectares qui appartient aux Jardins botaniques royaux, lesquels font partie des régions les plus riches en espèces végétales au Canada (Galbraith *et al.*, 2012). Des efforts visant à déterminer les zones, comme celles-ci, qui pourraient contribuer à l'atteinte de l'objectif 1 du Canada en tant qu'« autres mesures efficaces de conservation dans des superficies clairement définies » sont actuellement déployés. Même si 1 630 hectares d'aires naturelles ne représentent qu'une très petite partie de l'ensemble des aires protégées et conservées au Canada, ces réserves naturelles se trouvent généralement dans des zones urbaines ou près des villes, elles sont aménagées pour l'interprétation et certaines font l'objet d'activités intensives dans le but de consigner la diversité végétale et d'entreprendre la restauration écologique.
- Les travaux qui contribuent à l'objectif 3 du Canada — conservation, gestion et restauration des milieux humides (voir les parties II et III du présent rapport) — soutiennent également cet objectif de la SMCP.

Comment et dans quelle mesure le Canada a-t-il contribué à la réalisation de cet objectif de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes et quelles sont les données factuelles utilisées à l'appui de cette description?

- Le développement et l'expansion continus du réseau canadien d'aires protégées et conservées contribuent à l'atteinte de cet objectif à l'échelle mondiale. Les données sur l'étendue des aires protégées au Canada sont comprises dans la Base de données mondiale sur les aires protégées.

Elles sont mises à jour annuellement et tiennent compte du pourcentage de protection dans chacune des écozones canadiennes (pour plus d'information, veuillez consulter l'indicateur « Aires conservées au Canada », l'un des Indicateurs canadiens de la durabilité de l'environnement : <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/indicateurs-environnementaux/aires-conservees.html>).

Objectif 5 de la SMCP : Au moins 75 % des zones les plus importantes du point de vue de la diversité végétale dans chaque région écologique sont protégées et une gestion efficace est mise en place pour conserver les plantes et leur diversité génétique.

- En voie d'atteindre l'objectif au niveau national
- Progrès accomplis pour atteindre l'objectif, mais trop lents
- Aucun changement notable

Explication du choix

- Comme il a été mentionné précédemment, l'initiative *En route vers l'objectif 1 du Canada* vise à élaborer des lignes directrices nationales en matière de désignation des zones importantes pour la diversité et les services écosystémiques. À l'heure actuelle, une évaluation nationale complète des zones importantes pour la diversité au sein de chaque région écologique n'est pas disponible. Cependant, il est possible de dresser un tableau général de la diversité des espèces dans les régions écologiques des pays, et le Canada produit des rapports annuels sur la proportion de chaque écozone qui est protégée (pour plus d'information, consulter les parties II et III du présent rapport).
- Les régions où la diversité alpha (richesse spécifique) est la plus élevée se situent généralement dans le centre-sud du Canada (Ontario et Québec) et dans le sud de la Colombie-Britannique. Les zones d'occupation et de perturbation humaines, notamment les terres agricoles des provinces des Prairies, abritent les plus grands nombres d'espèces en péril. Le plus haut taux d'endémisme des espèces végétales au Canada se trouve au Yukon, soit dans l'est de la Béringie et dans un refuge sans glace de la glaciation wisconsinienne.
- Plusieurs paysages cibles ont été désignés au Canada dans le cadre du programme fédéral d'intendance de l'habitat, qui finance les projets de conservation. Ce sont des paysages possédant une valeur de conservation importante, comme ceux qui abritent un nombre élevé et/ou une grande diversité d'espèces en péril (par exemple les plantes) et d'oiseaux migrateurs, ou ceux qui fournissent un habitat important à ces espèces. Ces paysages sont :
 - le sud-ouest de la Nouvelle-Écosse;
 - les basses-terres du Saint-Laurent;
 - la forêt de Walsingham de Long Point;
 - le bassin versant de la rivière Milk, au sud de la ligne de partage des eaux (South of Divide) — Saskatchewan;
 - la région intérieure sèche de la Colombie-Britannique;
 - le sud-ouest de la Colombie-Britannique.
- Même si la proportion de zones écologiques efficacement gérées aux fins de conservation des plantes et de leur diversité génétique est inconnue, la proportion de protection de chacune des écozones canadiennes est consignée annuellement. Le pourcentage de protection varie de 1,8 %

(Plaines à forêts mixtes) à 25,5 % (Maritime du Pacifique). Pour plus d'information, veuillez consulter l'Indicateur canadien de la durabilité de l'environnement « Aires conservées au Canada » : <https://www.canada.ca/en/environnement-climate-change/services/environmental-indicators/conserved-areas.html>.

- Étant donné que les zones importantes pour la diversité des plantes n'ont pas été désignées au Canada, il est impossible d'affirmer avec certitude que l'objectif sera atteint d'ici 2020.

Comment et dans quelle mesure le Canada a-t-il contribué à la réalisation de cet objectif de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes et quelles sont les données factuelles utilisées à l'appui de cette description?

- L'ampleur de la contribution du Canada à cet objectif de la SMCP est inconnue pour le moment.

Objectif 6 de la SMCP : Au moins 75 % des terres productives dans tous les secteurs sont gérées d'une manière durable et dans le respect de la conservation de la diversité végétale.

- En voie d'atteindre l'objectif au niveau national
- Progrès accomplis pour atteindre l'objectif, mais trop lents
- Aucun changement notable

Explication du choix

- Les terres productives comprennent celles utilisées principalement pour la production agricole, le pâturage et la foresterie.
- Même si les données canadiennes sur les pratiques de gestion adaptées à la conservation de la diversité des plantes ne sont pas disponibles, les renseignements sur la gestion durable des secteurs forestier et agricole du Canada sont présentés aux parties II et III du présent rapport, aux objectifs 6 et 7 du Canada.
- Le Canada est constitué d'approximativement 347 millions d'hectares de forêts, ce qui représente environ 9 % des forêts du monde. Sur la superficie forestière totale au Canada, 226 millions d'hectares, soit 65 %, sont considérés comme aménagés; les 35 % restants ne le sont pas. Dans les forêts non aménagées du Canada, il y a peu d'activités humaines et aucune récolte commerciale n'est pratiquée. Plus de 91 % des forêts aménagées au Canada, soit 206 millions d'hectares, font l'objet d'un plan de gestion à long terme. Environ 74 %, soit 168 millions d'hectares, des forêts aménagées au Canada sont visées par un système de certification vérifié par des organismes indépendants.
- Selon les données de 2011, 35 % des exploitations agricoles au Canada avaient élaboré un plan agroenvironnemental complet; cette proportion correspond à 50 % de la superficie des terres agricoles au Canada.

Comment et dans quelle mesure le Canada a-t-il contribué à la réalisation de cet objectif de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes et quelles sont les données factuelles utilisées à l'appui de cette description?

- Étant donné que l'ampleur de la gestion des secteurs conformément à la conservation de la diversité des plantes n'a pas été déterminée pour le Canada, il est impossible d'évaluer la

contribution du Canada à cet objectif de la SMCP. Toutefois, certaines données régionales sur la gestion (fournies précédemment) peuvent aider à mieux comprendre les progrès mondiaux.

Objectif 7 de la SMCP : Au moins 75 % des espèces végétales menacées connues sont conservées *in situ*.

- En voie d'atteindre l'objectif au niveau national
- Progrès accomplis pour atteindre l'objectif, mais trop lents
- Aucun changement notable

Explication du choix

- Le rapport *Espèces sauvages* 2015 (<https://www.wildspecies.ca/fr/rapports>) a évalué le statut de conservation de 29 848 espèces appartenant à 34 groupes d'espèces. Il existe 5 211 espèces connues parmi les plantes vasculaires au Canada, mais un grand nombre d'entre elles, dont des espèces exotiques et d'autres espèces non classées, ne sont pas visées par des objectifs de conservation. Parmi les plantes vasculaires, 3 846 se sont vu attribuer une cote de conservation. Les plantes vasculaires comptent le plus grand nombre d'espèces en péril, soit 1 157 sur les 3 846 espèces classées dans ce groupe ou environ 30 %. Environ 70 % des espèces de plantes vasculaires classées appartiennent à l'une des catégories correspondant à une situation non en péril. Pour plus d'information, veuillez consulter l'indicateur « Situation des espèces sauvages », l'un des Indicateurs canadiens de la durabilité de l'environnement (<https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/indicateurs-environnementaux/situation-especes-sauvages.html>).

Comment et dans quelle mesure le Canada a-t-il contribué à la réalisation de cet objectif de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes et quelles sont les données factuelles utilisées à l'appui de cette description?

- Les efforts de conservation déployés par le Canada pour protéger les espèces végétales menacées au pays contribuent à l'effort mondial visant à atteindre cet objectif. L'ampleur précise de la contribution du Canada, à l'échelle mondiale, pour atteindre cet objectif de la SMCP est inconnue.

Objectif 8 de la SMCP : Au moins 75 % des espèces végétales menacées sont conservées dans des collections *ex situ*, de préférence dans leur pays d'origine, et au moins 20 % de ces espèces sont disponibles pour être utilisées dans des programmes de régénération et de restauration.

- En voie d'atteindre l'objectif au niveau national
- Progrès accomplis pour atteindre l'objectif, mais trop lents
- Aucun changement notable

Explication du choix

- Le Canada possède une vaste collection *ex situ* d'espèces, qui compte environ 25,9 millions d'espèces, dont des plantes (pour plus d'information, voir la partie sur les progrès vers l'atteinte de l'objectif 14 du Canada du présent rapport). Cependant, le nombre d'espèces végétales en péril

au sein de cette collection est inconnu pour l'instant et, par conséquent, une estimation du pourcentage d'espèces végétales en péril au Canada dont le matériel génétique est protégé dans une banque de gènes (graines ou tissus) est également inconnue.

- Il existe des banques de ressources phylogénétiques, comme les Ressources phylogénétiques du Canada (RIRGC) à l'Université de la Saskatchewan, mais les programmes de conservation et de restauration *ex situ* de la diversité des plantes ne constituent pas les activités principales de ces services au Canada. Quelques jardins botaniques et arboretums peuvent abriter des collections de plantes vivantes qui représentent des populations d'espèces menacées et éloignées de leur aire de répartition naturelle, mais elles ne font généralement pas partie d'un effort coordonné de conservation. La collection d'espèces d'arbres rares de l'Ontario conservée à l'arboretum de l'Université de Guelph constitue une exception. Cette collection est composée de châtaigniers d'Amérique et d'ormes d'Amérique résistants aux maladies; le châtaignier d'Amérique est utilisé dans le cadre d'un programme de rétablissement génétique du Gosling Research Institute for Plant Preservation.

Comment et dans quelle mesure le Canada a-t-il contribué à la réalisation de cet objectif de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes et quelles sont les données factuelles utilisées à l'appui de cette description?

- L'ampleur de la contribution du Canada à cet objectif de la SMCP est inconnue.

Objectif 9 de la SMCP : 70 % de la diversité génétique des plantes cultivées, y compris leurs parents sauvages, et celle d'autres espèces végétales ayant une valeur socioéconomique sont conservés tout en respectant et en préservant les connaissances autochtones et locales.

- En voie d'atteindre l'objectif au niveau national
- Progrès accomplis pour atteindre l'objectif, mais trop lents
- Aucun changement notable

Explication du choix

- À l'heure actuelle, il est impossible d'évaluer le progrès vers l'atteinte de cet objectif de la SMCP à l'échelle nationale. Cependant, les activités du Canada visant à maintenir la diversité des ressources génétiques se trouvent à la partie IV du présent rapport, dans la description de la contribution du Canada à l'objectif 13 d'Aichi.
- De plus, des renseignements sur l'utilisation coutumière des ressources biologiques (par exemple les plantes) par les peuples autochtones, et sur le respect et la valorisation des connaissances autochtones se trouvent à la partie III du présent rapport, dans les évaluations des progrès vers l'atteinte des objectifs 12 et 15 du Canada et les rapports supplémentaires associés à chacun de ces objectifs.

Comment et dans quelle mesure le Canada a-t-il contribué à la réalisation de cet objectif de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes et quelles sont les données factuelles utilisées à l'appui de cette description?

- Les données sur les activités nationales et internationales du Canada visant à maintenir la diversité des ressources génétiques se trouvent à la partie IV du présent rapport, dans la description de la contribution du Canada à l'objectif 13 d'Aichi.

Objectif 10 de la SMCP : Des plans de gestion efficaces sont mis en place pour empêcher des nouvelles invasions biologiques et gérer des zones envahies qui sont importantes du point de vue de la diversité végétale.

- En voie d'atteindre l'objectif au niveau national
- Progrès accomplis pour atteindre l'objectif, mais trop lents
- Aucun changement notable

Explication du choix

- Les données sur les activités nationales et internationales du Canada concernant les espèces exotiques envahissantes se trouvent aux parties II, III et IV du présent rapport.

Comment et dans quelle mesure le Canada a-t-il contribué à la réalisation de cet objectif de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes et quelles sont les données factuelles utilisées à l'appui de cette description?

- Les données sur les activités nationales et internationales du Canada concernant les espèces exotiques envahissantes se trouvent aux parties II, III et IV du présent rapport.

Objectif 11 de la SMCP : Aucune espèce de flore sauvage n'est menacée par le commerce international.

- En voie d'atteindre l'objectif au niveau national
- Progrès accomplis pour atteindre l'objectif, mais trop lents
- Aucun changement notable

Explication du choix

- Le Canada est un signataire de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES). Dans le cadre de la Convention, les intérêts forestiers du Canada comprennent la lutte contre la récolte et le commerce international illégaux de produits forestiers, et l'élaboration de règlements de la CITES qui appuient le commerce international légal et durable.
- La *Loi sur la protection d'espèces animales ou végétales sauvages et la réglementation de leur commerce international et interprovincial* (WAPPRIITA) est l'instrument juridique par lequel le Canada respecte ses obligations aux termes de la CITES. La WAPPRIITA a pour objet de protéger les espèces animales et végétales canadiennes et étrangères susceptibles d'être surexploitées à cause du commerce illégal, et de protéger les écosystèmes canadiens contre l'introduction d'espèces considérées comme nuisibles. Elle y parvient en contrôlant le commerce

international et le transport interprovincial de certaines espèces animales et végétales sauvages, y compris leurs parties et leurs produits. La WAPPRIITA considère également le transport d'espèces sauvages obtenues illégalement entre les provinces et les territoires ou entre le Canada et d'autres pays comme une infraction.

Comment et dans quelle mesure le Canada a-t-il contribué à la réalisation de cet objectif de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes et quelles sont les données factuelles utilisées à l'appui de cette description?

- La Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) régleme le commerce international légal des espèces de faune et de flore sauvages afin qu'il ne nuise pas à la survie de ces dernières. Le Canada participe très activement aux activités de la CITES visant à assurer le commerce durable des espèces. Le Canada préside le Comité permanent de la CITES et le Comité pour les plantes de la CITES. Il contribue également au processus décisionnel de la CITES par sa participation et son rôle de chef de file au sein des groupes de travail clés qui discutent de l'application de la Convention et fournissent des conseils à cet égard. Par exemple, le Canada a participé à des discussions pour s'assurer que le plan stratégique de la CITES contribue à l'atteinte des objectifs d'Aichi (notamment l'objectif 12 pour la biodiversité) et qu'il s'y conforme. Le Canada préside aussi le groupe de travail sur la vision stratégique, qui est chargé d'élaborer un plan stratégique à jour et en harmonie avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030, et avec les objectifs et cibles qui lui sont associés.

Objectif 12 de la SMCP : Tous les produits à base de plantes sauvages proviennent de sources gérées de façon durable.

- En voie d'atteindre l'objectif au niveau national
- Progrès accomplis pour atteindre l'objectif, mais trop lents
- Aucun changement notable

Explication du choix

- À l'heure actuelle, le pourcentage de produits à base de végétaux récoltés à l'état sauvage qui proviennent d'une source durable est inconnu.
- Le Canada produit une grande variété de produits forestiers non ligneux d'origine végétale, notamment le sirop d'érable, qui ont une valeur économique. Certains de ces produits sont vraiment récoltés à l'état sauvage alors que d'autres proviennent de la cueillette (plantes semées et cultivées en forêts), tels que le ginseng à cinq folioles.
- Des renseignements sur la gestion durable des forêts se trouvent à la partie III du présent rapport, à l'objectif 6 du Canada, et à la partie IV, à l'objectif 4 d'Aichi.
- Des renseignements sur l'utilisation coutumière des ressources biologiques (par exemple les plantes) par les peuples autochtones se trouvent à la partie III du présent rapport, dans l'évaluation des progrès vers l'atteinte de l'objectif 12 du Canada et les rapports supplémentaires associés à cet objectif.

Comment et dans quelle mesure le Canada a-t-il contribué à la réalisation de cet objectif de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes et quelles sont les données factuelles utilisées à l'appui de cette description?

- Des renseignements sur la gestion durable des forêts se trouvent à la partie III du présent rapport, à l'objectif 6 du Canada, et à la partie IV, à l'objectif 4 d'Aichi.

Objectif 13 de la SMCP : Les savoirs, innovations et pratiques autochtones et locaux associés aux ressources végétales sont préservés ou renforcés selon que de besoin à l'appui de l'utilisation coutumière, des moyens de subsistance durables, de la sécurité alimentaire et des soins de santé locaux.

- En voie d'atteindre l'objectif au niveau national
- Progrès accomplis pour atteindre l'objectif, mais trop lents
- Aucun changement notable

Explication du choix

- Des renseignements sur l'utilisation coutumière des ressources biologiques (par exemple les plantes) par les peuples autochtones, et sur le respect et la valorisation des connaissances autochtones se trouvent à la partie III du présent rapport, dans les évaluations des progrès vers l'atteinte des objectifs 12 et 15 du Canada et les rapports supplémentaires associés à chacun de ces objectifs.
- Les exemples suivants correspondent à des activités qui répondent aux souhaits des communautés autochtones de protéger, de préserver, de transmettre et d'utiliser les connaissances traditionnelles et les innovations locales associées aux ressources végétales.
 - Un programme a été lancé dans les années 1990 pour préserver les noms autochtones et les usages des plantes par les communautés des Haudenosaunee du Territoire des Six Nations de la rivière Grand. En partenariat avec le programme des études autochtones (PEA) de l'Université McMaster, les Jardins botaniques royaux (JBR), à Hamilton et à Burlington, en Ontario, présentent l'herbier des Six Nations, une collection de spécimens de plantes préparée entre 2003 et 2005 avec l'appui du programme d'aide aux musées du ministère du Patrimoine canadien. Cette collection d'environ 500 spécimens de plantes appartient à la communauté des Six Nations. Les JBR se feront un plaisir de faciliter le rapatriement du matériel à tout moment. Des discussions et d'autres recherches sur le sujet sont en cours en 2018. L'herbier a été mis au point afin d'appuyer un effort du PEA visant à consigner et à protéger les noms traditionnels des plantes à usage médicinale, culinaire ou culturelle des Haudenosaunee de l'Ontario. La liste des noms de plantes traditionnelles est conservée par le PEA.
 - Le rôle des plantes dans les pratiques culturelles, culinaires et médicales des peuples anishinaabe, en Ontario, a été présenté dans le sentier d'interprétation « Enji naagdowing Anishinaabe waadiziwin: The Journey to Anishinaabe knowledge » (le voyage vers les connaissances anishinaabe) des JBR. Ce sentier de 1,5 km a été conçu par un herboriste anishinaabe de l'île Manitoulin et des aînés de la Première Nation des Mississaugas de New Credit, avec l'aide du personnel d'interprétation des JBR et le soutien financier du programme Ontario 150. Les communautés anishinaabe veulent que le grand public

interprète l'usage contemporain et traditionnel des plantes, partie intégrante de leur patrimoine bioculturel, de leur manière.

Comment et dans quelle mesure le Canada a-t-il contribué à la réalisation de cet objectif de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes et quelles sont les données factuelles utilisées à l'appui de cette description?

- Des renseignements sur les activités canadiennes relatives à cet objectif se trouvent à la partie IV du présent rapport, à l'objectif 18 d'Aichi.

Objectif 14 de la SMCP : L'importance de la diversité végétale et la nécessité de la préserver sont prises en compte dans les programmes de communication, d'enseignement et de sensibilisation du public.

- En voie d'atteindre l'objectif au niveau national
 Progrès accomplis pour atteindre l'objectif, mais trop lents
 Aucun changement notable

Explication du choix

Des renseignements sur l'éducation, la sensibilisation et la mobilisation du public à l'égard de la biodiversité générale se trouvent aux parties II et III du présent rapport, aux objectifs 18 et 19 du Canada, qui visent respectivement à intégrer la biodiversité dans les programmes scolaires et à établir un lien entre les Canadiens et la nature. Voici des exemples de programmes de communication, d'éducation et de sensibilisation du public et de leurs activités.

- Le Réseau d'éducation et de sensibilisation à la biodiversité (RESB), établi en Ontario, est « un réseau d'organisations qui travaillent ensemble pour promouvoir une sensibilisation et une compréhension accrues en matière de biodiversité ». Pour ce faire, il élabore des ressources éducatives, appuie des événements et des activités, et fournit un calendrier en ligne ou organise des événements axés sur la biodiversité.
- AttentionFlore est un site Web qui permet à des scientifiques amateurs de consigner la période de floraison et de débourrement d'espèces de plantes. AttentionFlore utilise ces données dans des publications scientifiques sur la phénologie et les changements à l'échelle mondiale. D'autres projets d'AttentionNature, l'organisme-cadre, encouragent les participants à observer et à consigner des données sur les grenouilles, les vers et la glace.
- Des bioblitz sont organisés partout au Canada. Les événements bioblitz rassemblent des naturalistes amateurs, des biologistes professionnels et des membres enthousiastes du public, qui participent à un événement d'observation de la faune et de la flore d'une durée de 24 h. Le nouveau programme national BioBlitz est organisé en collaboration avec le Musée royal de l'Ontario et la Fédération canadienne de la faune. L'objectif scientifique est de consigner chaque espèce présente dans un endroit donné afin de dresser des inventaires biologiques complets. La répétition régulière d'événements bioblitz permet d'observer les changements dans la richesse spécifique au fil du temps. Le taux de participation à des événements BioBlitz phares du programme BioBlitz de l'Ontario est en hausse constante de 2012 à 2015, et devrait continuer d'augmenter en 2016 (Dave Ireland, comm. pers., 29 mars 2016). De nombreux parcs nationaux et provinciaux et jardins botaniques, partout au Canada, possèdent des programmes éducatifs sur

la biodiversité. Ces programmes comprennent des promenades d'interprétation dans la nature, des conférences et des présentations, des ateliers et des activités pratiques. Chaque activité s'adresse souvent spécifiquement aux enfants, aux jeunes ou aux adultes, mais tous les groupes d'âge sont généralement bienvenus.

Objectif 15 de la SMCP : Le nombre de personnes formées et travaillant avec des moyens adéquats est suffisant, en fonction des besoins nationaux, pour parvenir aux objectifs de la présente Stratégie.

- En voie d'atteindre l'objectif au niveau national
- Progrès accomplis pour atteindre l'objectif, mais trop lents
- Aucun changement notable

Explication du choix

- Pour l'instant, le nombre de personnes formées et dotées des moyens appropriés qui serait suffisant pour atteindre les objectifs de cette stratégie au Canada est inconnu.

Objectif 16 de la SMCP : Des institutions, des réseaux et des partenariats relatifs à la conservation des plantes sont créés ou renforcés aux niveaux national, régional et international, pour parvenir aux objectifs de la présente Stratégie.

- En voie d'atteindre l'objectif au niveau national
- Progrès accomplis pour atteindre l'objectif, mais trop lents
- Aucun changement notable

Explication du choix

- Le Réseau canadien de conservation de la flore (RCCF), créé en 1995, était un projet réunissant les jardins botaniques du Canada. Ses activités ont cessé en 2014. La collaboration entre les jardins botaniques en ce qui concerne les questions de conservation des plantes continue toutefois de susciter de l'intérêt. Plusieurs jardins botaniques au Canada sont membres de la Botanic Gardens Conservation International (BGCI) et de l'American Public Gardens Association (APGA). En 2016, l'APGA et la BGCI ont publié la *North American Botanic Gardens Strategy for Plant Conservation*, dont l'utilisation est envisagée par plusieurs établissements canadiens. La stratégie se veut une réponse régionale aux objectifs de 2020 de la SMCP.

Comment et dans quelle mesure le Canada a-t-il contribué à la réalisation de cet objectif de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes et quelles sont les données factuelles utilisées à l'appui de cette description?

- Les Jardins botaniques royaux demeurent le seul membre canadien du Global Partnership for Plant Conservation (GPPC), un réseau non officiel d'organismes qui s'engagent à soutenir la réalisation des objectifs de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes.
- Ces dernières années, un nouveau réseau, l'Ecological Restoration Alliance of Botanic Gardens (ERA-BG) a été mis sur pied. Il comprend environ 25 organismes de partout dans le monde. Les Jardins botaniques royaux sont le seul membre canadien au sein de l'alliance en 2018. En octobre 2018, les JBR tiendront la réunion internationale annuelle de l'alliance.

Partie VI. Informations supplémentaires sur la contribution des peuples autochtones et des communautés locales

Information supplémentaire sur la contribution des peuples autochtones et des communautés locales à la réalisation des objectifs d'Aichi pour la biodiversité, si ces informations ne sont pas capturées dans les parties ci-dessus.

Veillez consulter le document de l'Association des femmes autochtones du Canada intitulé *Indigenous Women and Girls, Traditional Knowledge, and Environmental Biodiversity Protection*, qui porte sur la conservation de la biodiversité dans son ensemble et plus particulièrement sur les objectifs 12 et 15 du Canada. Pour de plus amples renseignements, un lien vers le document est inclus dans la section « Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents ».

Au Canada, 25 traités modernes ont été conclus avec les peuples autochtones. Ces traités font la promotion de la force et de la viabilité des communautés autochtones ainsi que de la création de relations intergouvernementales à long terme entre les partenaires des traités. De plus, les traités modernes établissent une certitude à l'égard de la propriété et de la gestion des terres et des ressources, créent un climat stable pour les investissements et favorisent l'atteinte d'objectifs économiques et politiques qui profiteront à tous les Canadiens. Bon nombre de ces traités établissent et fournissent une certitude quant à l'autonomie gouvernementale, en définissant les pouvoirs législatifs des groupes autochtones et en leur donnant les moyens d'élaborer et d'offrir des programmes et des services conçus pour répondre aux besoins particuliers de leurs communautés. Des traités modernes ont permis aux gouvernements fédéral, provinciaux, territoriaux et autochtones de mettre sur pied des régimes de cogestion pour la conservation et l'utilisation durable des ressources renouvelables et non renouvelables. Par l'entremise de ces ententes de collaboration négociées, les Autochtones assument une responsabilité accrue dans la gestion de la biodiversité au Canada.

Objectif 2 du Canada

La contribution des peuples autochtones est facilitée par le financement accordé aux partenaires autochtones et aux peuples autochtones, comme l'Assemblée des Premières Nations, l'Inuit Tapiriit Kanatami, le Ralliement national des Métis, l'Association des femmes autochtones du Canada et le Congrès des peuples autochtones. Aux termes d'accords de contribution, tous disposent d'un financement triennal (2016-2019) qui leur permet de participer à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques et de programmes sur la conservation, les espèces sauvages et la biodiversité, et de formuler des commentaires à ce sujet. Le montant du financement reçu peut varier. Les activités à entreprendre varient aussi, mais elles comprennent la participation à l'élaboration des politiques et à des forums nationaux et internationaux sur la conservation et la biodiversité. D'autres fonds sont également disponibles pour conclure des ententes bilatérales qui permettront d'entreprendre des activités de sensibilisation aux exigences de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP) et aux possibilités de financement au sein des communautés autochtones; de fournir des conseils et des recommandations sur les questions liées à la LEP, notamment sur les politiques et les réformes proposées; de favoriser l'utilisation des connaissances traditionnelles dans la mise en œuvre de la LEP.

Le Fonds autochtone pour les espèces en péril (FAEP) appuie les organisations et les communautés autochtones du Canada afin de renforcer leur capacité à participer activement à la conservation et au rétablissement des espèces protégées par la LEP. Les activités de renforcement des capacités comprennent le développement des compétences (éducation, formation, apprentissage), l'élaboration d'outils (systèmes, mécanismes) et la gestion de l'information (données). Les organisations et les communautés autochtones peuvent ainsi acquérir et développer des connaissances et des compétences, et les utiliser de façon à pouvoir jouer un rôle actif dans la mise en œuvre de la LEP. Entre le 1^{er} avril 2013 et la fin mars 2016, le FAEP a investi plus de 10,9 millions de dollars dans des 249 projets sur les espèces en péril. Ces projets regroupaient 212 communautés et ont profité en moyenne à 53 espèces inscrites à la LEP chaque année.

Objectif 3 du Canada

Connaissances traditionnelles autochtones

L'Alberta a pris en compte les connaissances traditionnelles et l'utilisation de l'eau par les Autochtones dans l'élaboration de l'indice de la navigation autochtone pour le cours inférieur de la rivière Athabasca, et collabore avec des groupes autochtones au développement et au déploiement d'une application sur les dangers pour la navigation. Les données recueillies par l'application permettront d'éclairer les prochaines mises à jour du cadre de gestion de l'eau.

Le nouveau cadre de gestion des ressources prévu par la *Loi sur la protection des tourbières* (2014) du Manitoba favorise la participation de l'industrie et des communautés autochtones aux plans de gestion et de rétablissement des terres, dans le but d'inclure les connaissances traditionnelles dans la planification des ressources.

En Ontario, la nouvelle Stratégie de conservation des terres humides en Ontario 2017-2030 renferme des mesures visant à créer des outils locaux pour gérer les connaissances écologiques traditionnelles liées aux milieux humides.

Aux Territoires du Nord-Ouest, plusieurs projets de recherche et de surveillance (<http://www.nwtwaterstewardship.ca/srdp>) permettent aux communautés autochtones de participer activement aux initiatives de recherche, de surveillance et de planification dans le delta de la rivière des Esclaves, et intègrent les connaissances traditionnelles et la science occidentale.

Les valeurs culturelles sont également prises en compte pour assurer la gestion efficace des sites Ramsar. Par exemple, deux sites Ramsar dans le parc national Wood Buffalo (le delta des rivières de la Paix et Athabasca et l'aire de nidification de la Grue blanche) aident à renforcer les pratiques et les connaissances culturelles et traditionnelles. Les gestionnaires du parc travaillent en collaboration avec 11 groupes autochtones qui les aident à gérer les activités culturelles et la récolte traditionnelle dans le parc. Ces occasions favorisent l'atteinte des objectifs de gestion de la conservation grâce à l'éducation et à la collaboration scientifique, ce qui aide les communautés autochtones à mieux sensibiliser la population au foin d'odeur, une espèce ayant une importance culturelle.

Participation

Le gouvernement fédéral du Canada fait participer les peuples autochtones à plusieurs processus qui ont un impact sur les milieux humides; plusieurs groupes autochtones ont reçu des fonds dans le cadre de programmes fédéraux de financement. Par exemple, le Fonds autochtone pour les espèces en péril offre à des groupes autochtones des mesures incitatives pour rétablir des espèces en péril et protéger leur habitat, notamment les milieux humides. Un certain nombre de groupes autochtones ont reçu du financement du Fonds national de conservation des milieux humides, qui appuie la restauration des milieux humides et fait participer des communautés à l'intendance de ces milieux. Par exemple, en 2016-2017, le Fonds autochtone pour les espèces en péril et le Fonds national de conservation des milieux humides ont financé la Première Nation de Katzie, en Colombie-Britannique, pour qu'elle aide à rétablir les connaissances traditionnelles sur la sagittaire latifoliée dans les milieux humides de son territoire, dans la vallée du fleuve Fraser, et à rétablir la méthode traditionnelle pour la récolte de cette espèce.

La Stratégie de conservation des terres humides en Ontario 2017-2030 établit plusieurs mesures de collaboration avec des groupes autochtones et métis afin d'améliorer les connaissances et la sensibilisation aux points de vue autochtones sur les milieux humides et de favoriser la gestion des connaissances écologiques traditionnelles à l'échelle locale.

Dans les provinces de l'Atlantique, de nombreux groupes autochtones collaborent avec les collectivités locales afin d'encourager la participation des Autochtones à l'élaboration des plans de gestion des sites Ramsar et aux processus décisionnels liés à l'utilisation rationnelle des milieux humides. Par exemple, en Nouvelle-Écosse, le gouvernement veille à consulter l'Assemblée des chefs Mi'kmaq de la Nouvelle-Écosse.

Dans la réserve nationale de faune du Lac-Saint-François, au Québec, les milieux humides sont cogérés avec la communauté autochtone des environs (les Mohawks d'Akwesasne). Cette dernière participe à la surveillance écologique de la réserve et au contrôle de l'aulne rugueux, une espèce d'arbuste qui envahit et perturbe les cariçaies, l'habitat potentiel d'espèces en péril, dont le Râle jaune et le Troglodyte à bec court.

Au Nunavut, les sites Ramsar situés dans des réserves nationales de faunes et des refuges d'oiseaux migrateurs sont cogérés par Environnement et Changement climatique Canada et les Inuits par l'intermédiaire de comités de cogestion mis sur pied en vertu de l'Accord du Nunavut. Les dispositions de ce traité moderne font en sorte que les décisions prises dans les réserves nationales de faunes et les refuges d'oiseaux migrateurs dans la région du Nunavut sont véritablement orientées et influencées par les Inuits de Qaujimaqatuqangit (connaissances traditionnelles inuites). Ces comités de cogestion participent à l'élaboration des plans de gestion propres aux sites.

Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents

- Lien pour télécharger le document de l'Association des femmes autochtones du Canada intitulé *Indigenous Women and Girls, Traditional Knowledge, and Environmental Biodiversity Protection* : <http://twk.pm/2ffqkqthns>
- Ontario Wetland Conservation Strategy : <http://apps.mnr.gov.on.ca/public/files/er/wetland-conservation-strategy.pdf>